

SEPTIÈME CONGRÈS

DE

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE.

## LISTE DES ORATEURS

---

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| BERTRAND, 166.               | LOBENZ, 144, 156.  |
| BO, 132.                     | LUZZATTI, 76, 85, 147, 156, 159, 163,<br>164, 165, 193, 221, 230, 234. |
| BONCOUR, 165.                | MABILLEAU, 140, 159.   |
| BORODAEWSKI (DE), 123, 214.  | MAGALDI, 83, 130, 133, 138, 142, 145.                                  |
| BOYVE (DE), 144, 147.        | MC INNES, 163.   |
| BRADLEY, 207.                | MAXWELL, 148, 156, 194, 215, 220.                                      |
| BUFFOLI, 161, 227.           | MORPURGO,  |
| BURY, 206.                   | MULLER, 161.   |
| CARONCINI, 122.              | NOFRI, 221, 222.   |
| CASALINI, 128.               | PONTI, 160.  |
| CATHALA, 139, 140, 225, 234. | RAINERI, 102, 135, 139, 140.   |
| DECHARME, 133.               | ROCQUIGNY (DE), 130.   |
| DUCA, 142, 143.              | RODINO, 126, 164.  |
| ELM (D'), 163, 218.          | RUINI, 121.  |
| FERRARI, 75.                 | SCHER, 143, 146.   |
| FONTGALLAND (DE), 124.       | SERWY, 145, 234.   |
| GARIBOTTI, 177.              | STEINBACH, 223.  |
| GRAY, 142, 143, 145.         | TITTONI, 80.   |
| HÉNAULT, 140.                | TOTOMIANZ, 144, 159.   |
| HODGETT, 205.                | TREUB-CORNAZ, 194, 215.  |
| HØGSBRO, 94.                 | VERGNANINI, 215.   |
| KAUFMANN, 127, 139.          | WOLFF, 74, 83, 84, 85, 121, 144<br>233.                                |
| KOCH (DE), 210.              |  |
| LAIRD, 209.                  |  |
-

# INDEX

Comités de l'Alliance Coopérative Internationale.....	3
Liste des membres de l'Alliance Coopérative Internationale.....	5
Bureau du Congrès.....	17
Commission italienne d'organisation.....	18
Liste des membres du Congrès.....	21
Invités assistant au Congrès.....	29
Membres adhérents au Congrès.....	39
Règlement du Congrès.....	56
Rapport du Bureau directeur.....	59
Bilan de l'Alliance Coopérative Internationale.....	63

## COMPTE RENDU DU CONGRÈS

Aperçu sommaire des délibérations.....	69
Première séance du Comité central.....	71
<b>Séance d'ouverture</b> .....	74
Discours d'ouverture de M. Luzzatti.....	76
Adresses.....	80
<b>Deuxième séance :</b>	
<i>L'organisation nationale de la Coopération agricole</i> .....	88
Rapport de M. Henry-W. Wolff.....	84
Rapport de S. E. Svend Høgsbro.....	94
Rapport de M. le docteur G. Raineri.....	102
Discussion.....	121
<b>Troisième séance :</b>	
Continuation de la discussion.....	130
Vote sur l'ordre du jour de M. Raineri.....	138
Election des membres du Comité central.....	142
<b>Quatrième séance :</b>	
<i>L'importance des Magasins de Gros</i> .....	147
Rapport de M. W. Maxwell.....	148
Ordre du jour de M. Lorenz.....	156
Discussion.....	159
Ordre du jour de M. le docteur Müller.....	161
Votes.....	163
<i>Les services que la Coopération sait rendre aux classes ouvrières et aux petits cultivateurs dans leur vie journalière</i> .....	166
Rapport de M. L. Bertrand.....	166
Ordre du jour de M. Bertrand et collègues.....	176
Rapport de M. Garibotti.....	177
Ordre du jour de M. Garibotti.....	187
<b>Cinquième séance :</b>	
<i>La femme dans la Coopération</i> .....	194
Rapport de M <sup>me</sup> Treub-Cornaz.....	194
Ordre du jour du Comité central.....	205
Discussion.....	205
Continuation de la discussion sur « Les services que la Coopération sait rendre aux classes ouvrières et aux petits cultivateurs dans leur vie journalière ».....	215
Ordre du jour de M. von Elm.....	218
Deuxième séance du Comité central.....	235

---

## APPENDICE

Statistique concernant le développement des Magasins de Gros.....	237
---	-----

# PRÉFACE

---

Nous venons de publier dans ce volume le compte rendu du VII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale.

Le vif intérêt avec lequel l'édition française du compte rendu du VI<sup>e</sup> Congrès de notre Alliance, tenu à Budapest, fut reçu nous fait espérer que ce volume-ci sera également le bienvenu pour un grand nombre de membres des Coopératives établies dans des pays de langue française.

Par dérogation au mode de publication précédemment adopté, les rapports présentés, à l'occasion du Congrès, sur l'état du mouvement coopératif dans les divers pays, n'ont pas été insérés dans ce compte rendu. Ces rapports ne correspondant plus dès maintenant, en général, aux résultats statistiques les plus récents et qui, la plupart du temps, accusent des chiffres plus élevés; nous avons l'intention de les compléter et de les publier à bref délai dans un volume spécial.

Londres, Août 1908.

LE BUREAU DIRECTEUR  
DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE.



ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

---

PARTIE PRÉLIMINAIRE



# ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

## CONSTITUÉE EN 1895

Bureaux : 6, Bloomsbury Square, Londres, W. C.

*Président honoraire* : Le Très Honorable EARL GREY,  
Gouverneur général des Etats du Canada.

*Président* : M. W. MAXWELL.

### BUREAU DIRECTEUR :

*Président* : M. ANEURIN WILLIAMS.

*Trésorier* : M. D. MC. INNES.

*Secrétaire honoraire* : M. J.-C. GRAY.

*Membres du Bureau* : MM. W. MAXWELL et H. VIVIAN.

### COMITÉ CENTRAL :

(A LA FIN DU CONGRÈS)

MM.

- ALLEMAGNE : CASPERS, A. VON ELM, HEINRICH KAUFMANN;  
HEINRICH LORENZ, M. RADESTOCK.
- AUTRICHE : LUDWIG EXNER, ENGELBERT KESSLER, le docteur  
B. KARPELES.
- BELGIQUE : LOUIS BERTRAND, ALFRED MICHA, VICTOR SERWY.
- DANEMARK : M.-P. BLEM, S. E. le Ministre HÖGSBRO.
- ESPAGNE : J. SALAS ANTÓN.
- ETATS-UNIS : JAMES RHODES.
- FRANCE : R. BARRÉ, E. DE BOYVE, le professeur CHARLES  
GIDE, L. HÉLIÈS, E. LADOUSSE, comte DE  
ROCQUIGNY.
- HONGRIE : Le comte JOSEPH MAILÁTH.
- ITALIE : S. E. LUIGI LUZZATTI, Ministre d'Etat; ANTONIO  
MAFFI, le docteur G. RAINERI.
- PAYS-BAS : Le docteur A.-E. ELIAS, G.-J.-D.-C. GOEDHART.
- ROUMANIE : J.-G. DUCA.
- ROYAUME-UNI : J.-C. GRAY, W. MAXWELL, D. MC. INNES.  
H. VIVIAN, ANEURIN WILLIAMS.
- RUSSIE : Le colonel GÉRÉBIATIEFF.
- SERBIE : MICHEL AVRÁMOVITCH.
- SUÈDE : G. H. VON KOCH.
- SUISSE : Le docteur HANS MÜLLER, le docteur R. KÜNDIG.

*Secrétaire* : M<sup>lle</sup> J. HALFORD.

**COMMISSION PERMANENTE  
DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES :**

MM. Le Prof. V. BÖHMERT.	MM. Rev. N. PAINE GILMAN
J. DEANS.	N.-O. NELSON.
E.-O. GREENING.	LAROCHE-JOUBERT.
D.-F SCHLOSS.	DE BOYVE.
H.-W. WOLFF.	M. ROMANET.
L. REECE.	A. TROMBERT.
A. MICHA.	L. BUFFOLI.
Duc de MONTELEON.	Le Prof <sup>r</sup> Dr J.-F. SCHÄR.

---

---

# LISTE

## DES MEMBRES DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

Jusqu'au 31 décembre 1907

(\*) Pour deux années. — (\*\*) Pour trois années. — (\*\*\*) Pour quatre années.

### L'Allemagne

		Francs
Altenbourg.....	Konsum- u. Productiv-Verein .....	12 50
Ammendorf.....	Konsumverein .....	12 50
Aue-i.-Erzgeb....	Konsumverein .....	12 50
Augsbourg.....	Allgemeiner Konsumverein .....	12 50
Bant-s.-N.....	Konsum u. Spar-Verein.....	12 50
Barmen.....	Konsumgenossenschaft « Vorwärts ».....	12 50
Berlin.....	Konsum-Genossenschaft .....	12 50
Bernbourg.....	Allgemeiner Konsumverein.....	12 50
Brandebourg....	Verband der Konsumvereine der Provinz Bran- denburg und der angrenzenden Provinzen und Staaten.....	12 50
—	Konsumverein « Vorwärts ».....	12 50
Brunswik.....	Verband Mitteldeutscher Konsumvereine.....	12 50
—	Allgemeiner Konsumverein.....	12 50
Brême.....	Verband Nordwestdeutscher Konsumvereine..	12 50
—	Konsumgenossenschaft « Vorwärts ».....	12 50
Bremerhaven ...	Konsumverein .....	12 50
Canstlat.-Feuer- bach.....	Spar- und Konsumverein.....	12 50
Chemnitz.....	Konsumverein Altchemnitz. ....	12 50
—	Allgemeiner Konsumverein.....	12 50
Cöthen-i.-Anhalt.	Konsumverein .....	12 50
Coswig.....	Konsumverein .....	12 50
Debschwitz.....	Konsumverein für Gera-Debschwitz, u. Umg..	12 50
Dessau.....	Konsumverein .....	12 50
Dortmund.....	Allgemeiner Konsumverein .....	12 50
Dresde.....	Verband sächsischer Konsumvereine.....	12 50
—	Konsumverein « Vorwärts ».....	12 50
Düsseldorf.....	Allgemeiner Konsumverein.....	12 50
Eilenbourg.....	Konsumverein .....	12 50
Eisenach.....	Konsumverein .....	12 50
Elberfeld.....	Konsum- u. Productiv-Genossenschaft « Be- freiung ».....	25 »
Erlangen.....	Konsum- u. Sparverein.....	12 50
Essen.....	Bürger- u. Arbeiter-Konsumverein « Eintracht ».	12 50
Esslingen-s.-N..	Konsum- u. Sparverein .....	12 50
Flensburg.....	Konsumverein .....	12 50
Forst.....	Konsumverein .....	12 50
Francfort-s.-M..	Konsumverein .....	12 50
Fribourg-en-Bris- gau.....	Lebensbedürfniss- u. Productiv-Verein .....	12 50
Gersdorf.....	Konsumverein .....	12 50
Gotha.....	Warenkaufverein .....	12 50
Güstrow.....	Konsumverein .....	12 50

Hagen-i-W .....	Allgemeiner Konsumverein .....	12 50
Halle-s-S.....	Allgemeiner Konsumverein .....	12 50
Hambourg .....	Central-Verband deutscher Konsumvereine...	125 "
— .....	Grosseinkaufsgesellschaft deutscher Konsumvereine.....	250 "
— .....	Konsum-, Bau- u. Sparverein « Produktion »..	12 50
— .....	Tabakarbeitergenossenschaft .....	12 50
Hanovre.....	Konsumverein .....	12 50
Harbourg.....	Konsumverein .....	12 50
Hermisdorf.....	Konsumverein .....	12 50
Hohenmölsen...	Konsumverein .....	12 50
Ilmenau.....	Konsum- u. Productiv-Verein.....	12 50
Iéna .....	Konsumverein .....	12 50
Krefeld.....	Konsumverein « Fortschritt » .....	12 50
Langenbielau ..	Konsumverein « Selbsthilfe ».....	*** 12 50
Lössnitz.....	Kohsumverein und Productivgenossenschaft « Vorwärts » .....	12 50
Luckenwalde ...	Konsumverein « Vorwärts ».....	12 50
Lüdenscheid ....	Konsum- u. Productiv-Genossenschaft « Einigkeit » .....	12 50
Ludwigshafen- s-R.....	Konsumverein .....	31 "
Magdebourg ....	Konsumverein Neustadt-Magdeburg.....	12 50
Mayence .....	Spar-, Konsum- u. Productions-Genossenschaft.	12 50
Mannheim .....	Konsumverein .....	12 50
Meerane-i-Sa ...	Konsumverein « Haushalt ».....	12 50
Metz .....	Syndicat vinicole du Pays Messin .....	12 50
— .....	Crédit Coopératif de Lorraine.....	12 50
Mülheim-s-R ...	Konsum-Genossenschaft « Hoffnung » .....	12 50
Münich.....	Verband Süd-deutscher Konsumvereine.....	25 "
— .....	Konsumverein Sendling-München.....	12 50
Neuwied-s-R...	General-Verband landlicher Genossenschaften für Deutschland.....	125 "
Niedersedlitz....	Konsumverein .....	12 50
Nürnberg .....	Konsumverein .....	18 75
Oelsnitz-i-E ...	Konsum-, Spar u. Productiv-Genossenschaft...	12 50
Pieschen-Dres- den .....	Konsumverein .....	12 50*
Pirna .....	Konsumverein « Vorwärts » .....	12 50
Plauen-i-V.....	Konsumverein .....	12 50
Posen.....	Verband der Erwerbs- u. Wirtschaftsgenossen- schaften der Provinzen Posen u. W. Preussen.	25 "
— .....	Bank Związku Spolek Zarobkowycy .....	50 "
Remscheid.....	Verband der Konsum- u. Productivgenossen- schaften in Rheinland und Westfalen.....	12 50
— .....	Konsumgenossenschaft « Einigkeit ».....	12 50
Rosslau .....	Konsumverein .....	12 50
Schmölln-S.-A...	Konsumverein .....	12 50
Schweinfurt ....	Konsumverein .....	12 50
Stettin .....	Stettiner Konsum- u. Spar-Verein .....	37 50
Tenchern .....	Konsumverein .....	12 50
Velten (Mark)...	Konsumverein .....	12 50
Weitmar.....	Konsumverein « Wohlfart ».....	12 50
Wittenberge ...	Konsumverein .....	12 50
Würzburg .....	Konsumverein .....	12 50
Zerbst.....	Konsumverein .....	12 50
Zeit .....	Verband Thüringer Konsumvereine .....	12 50
— .....	Konsumverein .....	12 50

**L'Australie**

✓ Plummer, John... .. 12 50

**L'Autriche-Hongrie**

**L'AUTRICHE**

Aussig.....	Aussiger Arbeiterbäckerei.....	30	»
— .....	Konsumverein „Vorwärts“.....	30	»
Cilli.....	Zadrzna Zveza v Celju.....	50	»
Czernowitz.....	Verband ruthenischer Landwirtschaftlicher Genossenschaften - Selanska Kasa.....	»	»
Lemberg.....	Zwiazek stowarzyszeń zarobkowych i gospodarczych.....*	25	»
— .....	Powšezehny zwiazek na własnej pomocy opartych galicyjskich stowarzyszeń zarobkowych i gospodarczych.....**	37	50
Prag.....	Jednota Založen v Cechach, na Morave a ve Slezsku.....*	150	»
Reichenberg....	Reichenberger Arbeiterbäckerei.....	»	»
Teplitz-Schönau.	Konsumverein.....	12	50
Vienne.....	Arbeiter-, Spar- u. Konsumverein.....	50	»
— .....	Erster Allgemeiner Beamten-Verein.....	40	»
— .....	Grosseinkaufsgesellschaft für österreichische Konsumvereine.....	»	»
— .....	Zentralverband österreichischer Konsumvereine.....	37	50
— .....	Konsumverein „Vorwärts“.....	25	»

**LA HONGRIE**

Arad.....	Aradvarmegyei gazdasági egyesület fogyasztási és értékesítő szövetkezete.....	12	50
Budapest.....	« Hangya », a magyar gazdaszövetség fogyasztási és értékesítő szövetkezete.....	12	50
— .....	Allamvasutak alkalmazottai fogyasztási szövetkezete.....	12	50
— .....	Budapesti központi Tejcsernok szövetkezet....	12	50
— .....	Budapesti kölcsönös segélyző egyesület.....	12	50
— .....	Onalloan működő hitelszövetkezetek országos köteléke.....	12	50
— .....	Magyar földhitelintézet.....	12	50
— .....	Gazdak biztosító szövetkezete.....	12	50
— .....	Magyar gazdak vasarcsernok ellátó szövetkezele	12	50
— .....	Kisbirtokosok országos földhitelintézete.....*	25	»
— .....	Budapesti ötödik kerületi takarékpénztar mint szövetkezet.....	12	50
— .....	Keresztény szövetkezetek központja.....	12	50
— .....	Országos korona takarékpénztar mint szövetkezele	12	50
— .....	Magyar mezőgazdak szövetkezete.....	12	50
— .....	Országos központi hitelszövetkezet.....	12	50
— .....	Fővárosi takarékpénztar, mint szövetkezet....	12	50
— .....	Magyar köztisztviselők fogyasztási szövetkezet.	12	50
— .....	Általános fogyasztási szövetkezet.....	12	50
— .....	Magyar kölcsönös allatbiztosító Társaság.....	12	50
Debreczen.....	Tiszavidéki hitelszövetkezetek köteléke.....	12	50
Eperjes.....	Sarosvarmegyei gazdak fogyasztási és értékesítő szövetkezete.....	12	50
Hermannstadl. .	Verband Raiffensenscher Genossenschaften....	12	50

Kassa.....	Kassai fogyasztasi szövételkezet.....	12 50
Kasposvar.....	Somogy megyei hitelszövetkezetek szövetsége..	12 50
Krasznabéltelék.	Krasznabéltelki hitelszövetkezet.....	12 50
Marosvasarhelyi	Marosvasarhelyi ipari hitelszövetkezet.....	12 50
Pacsai.....	Pacsai fogyasztasi és értékesítő szövetkezet....	12 50
Satoraljaujhely:	Felső-Tiszai vármegyék hitelszövetkezeteinek szövetsége. .... *	25 »
Vaczi.....	Vaczi ipari és gazdasági hitelszövetkezet.....	12 50
Zagreb.....	I. Hrvatska udruga zastolarske i dekorativne proizvode.....	12 50
— .....	Verband serbischer landwirthschaftlicher Ge- nossenschaften in Oesterreich-Ungarn.....	12 50
— .....	Hrvatska Poljodjelska Banka .....	12 50

### La Belgique

Auvelais.....	La Maison du Peuple.....	12 50
Bruxelles.....	Fédération des Sociétés coopératives du Parti ouvrier belge.....	12 50
— .....	La Maison du Peuple.....	12 50
— .....	L'Union Economique.....	12 50
Ellezelles.....	Union des Tisserands d'Ellezelles.....	12 50
Féchez - Sou- magne.....	Société coopérative « l'Egalité ».....	12 50
Gand.....	Volksdrukkerij.....	12 50
— .....	Vooruit.....	12 50
Grand'Leez.....	Société coopérative de Grand'Leez.....	12 50
Liège.....	Banque populaire de Liège.....	12 50
— .....	Fédération des Banques populaires belges.....	25 »
— .....	Société coopérative « La Populaire ».....	12 50
Pont-à-Celles..	La Maison du Peuple.....	12 50
Seraing.....	Société coopérative « L'Emulation prolé- tarienne ».....	» »
Tournai.....	Société coopérative « La Prévoyante ».....	12 50
Waremmé.....	Société coopérative « La Justice ».....	12 50

### La Bulgarie

Sofia.....	Société coopérative de consommation « Bratski Troud ».....	25 »
	Ivanoff, M. Assen..... **	37 50

### Le Canada

Hamilton.....	Canadian Co-operative Concern.....	25 »
	Desjardins, Hon. Alphonse .....	12 50

### Le Chypre

Bevan, William.....	12 50
---------------------	-------

### Le Danemark

Aarhus.....	Jydsk andels-foderstofførretning.....	20 »
Copenhague.....	Andelsudvalget.....	20 »
— .....	Dansk andels Aegexport.....	20 »
— .....	Fællesforeningen for Danmarks Brugsfore- ninger.....	20 »
— .....	Samvirkende danske Andelsslægterier .....	20 »
Odense.....	Samvirkende danske Andelsmejerier.....	20 »

**L'Espagne**

Barcelone.....	Canarà Regional de las Sociedades cooperativas de Cataluña.....	25 »
De Bayo.....	José Manuel.....	12 50

**Les Etats-Unis**

Astoria.....	Union Fishermen's Co-operative Packing Co...	12 50
Boston.....	Co-workers Fraternity Co.....	12 50
Edwardsville ...	Leclair Co-operative Society.....	25 »
Oakland.....	Pacific Coast Co-operative Union.....	12 50
San Francisco...	Rochdale Wholesale Co.....	12 50
	Rhodes, J., 6 25; Smith, J., 6 25; Sullivan, J. W.	6 25

**La France**

Albi.....	La Verrerie Coopérative.....	12 50
Amiens .....	Société Coopérative « l'Union ».....	12 50
Angoulême.....	La Papeterie Coopérative d'Angoulême.....	12 50
Besançon.....	Société coopérative des Agents P.-L.-M.....	» »
Bessan.....	Les Vignerons Paysans de Bessan.....	12 50
Charenton .....	Société Coopérative « La Solidarité ».....	12 50
Cherbourg .....	Société Coopérative « La Fraternelle ».....	12 50
Clichy.....	Société Coopérative « L'Economie Sociale »....	12 50
Cognac.....	Société Coopérative de Vignerons et Agriculteurs.	12 50
Digne.....	Société Coopérative « l'Econome ».....	12 50
Grenoble.....	Fédération des Sociétés coopératives de consommation des employés des chemins de fer P.-L.-M.....	12 50
Limoges.....	Société Coopérative « l'Union ».....	12 50
Lyon.....	Société Coopérative Agricole du Sud-Est.....	12 50
» .....	Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.....	12 50
Maisons-Lafitte.	« La Maisonnaise ».....	12 50
Maraussan.....	« L'Union Maraussanaise ».....	12 50
— .....	« La Ruche prolétarienne ».....	12 50
— .....	« L'Emancipation paysanne ».....	12 50
— .....	Société Coopérative « Les Vignerons Libres ».	12 50
Marseille.....	Centre fédératif du Crédit populaire en France	12 50
Menon.....	Société Coopérative « La Banque populaire »....	12 50
Nantes.....	Société Coopérative « L'Economie ».....	12 50
— .....	« L'Assurance ouvrière ».....	» »
Nîmes.....	Société Coopérative « L'Abeille Nimoise et Solidarité ».....	12 50
— .....	« La Laborieuse », association coopérative des ouvriers de l'Imprimerie.....	12 50
Paris.....	Banque Coopérative des Associations ouvrières de production.....	12 50
— .....	Bourse des Coopératives Socialistes de France.	25 »
— .....	Chambre Consultative des Associations ouvrières de production.....	12 50
— .....	Comité Central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation.....	12 50
— .....	Fédération nationale des Coopératives agricoles françaises de production et de vente.....	12 50
— .....	Magasin de Gros des Coopératives de France..	25 »
— .....	Office coopératif d'achats en commun pour les Fédérations et Sociétés coopératives de consommation.....	12 50

Paris.....	Société des Agriculteurs de France.....	12 50
— .....	Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.....	12 50
— .....	Société Coopérative « La Bellevilloise ».....	12 50
— .....	Société Coopérative Brugnot, Cros et Cie (an- cienne maison Leclair).....	12 50
— .....	Société Coopérative « La Coopération Socialiste ».....	12 50
— .....	Société coopérative « La Famille ».....	» »
— .....	Société Coopérative « L'Imprimerie Nouvelle ».....	12 50
— .....	Société Coopérative « La Lithographie Pari- sienne ».....	12 50
— .....	Société Coopérative « Le Travail ».....	12 50
— .....	Société Coopérative « L'Utilité Sociale ».....	12 50
Puteaux .....	Société coopérative « La Revendication ».....	» »
Ravières .....	Société coopérative « L'Espérance ».....	12 50
Roubaix.....	Société Coopérative « L'Union ».....	12 50
St-Germain-des- Fossés .....	Société civile libre des employés P-L-M.....	» »
St-Remy-s.-Avre	Société Coopérative « La Philanthropique ».....	12 50
Sens.....	Société coopérative « L'Econome ».....	» »
Suresnes.....	Société Coopérative « L'Abcille Suresnoise ».....	12 50
Vizille .....	Société coopérative de consommation.....	12 50

#### La Grèce

Vournasos Professor C. Ch.....	7 50
--------------------------------	------

#### Les Indes Occidentales

Bridgetown.....	Barbadoes Profit-Sharing Society, Ltd .....	12 50
— .....	People's Profit-Sharing Bank.....	12 50
— .....	Minor Industries Profit-Sharing Association...	12 50

#### Les Indes Orientales

Calcutta.....	Co-operative Union of India .....	25 »
---------------	-----------------------------------	------

#### L'Italie

Milan .....	Lega Nazionale delle Cooperative Italiane.....	30 »
— .....	Unione Cooperativa.....	25 »
— .....	Federazione Cooperative Milanesi.....	12 50
— .....	Consorzio Lombardo delle Cooperative di Con- sumo .....	12 50
Plaisance .....	Federazione italiana dei consorzi agrari .....	» »
Ravenne .....	Federazione fra le cooperative di lavoro della Provincia di Ravenna.....	12 50
— .....	Associazione cooperativa fra i Braccianti di Ravenna .....	12 50
Rome.....	Associazione fra le Banche Popolari .....	*** 100 »
Turin.....	Sindacato Agricolo .....	12 50

#### La Norvège

Christiania.....	Norges Kooperativa Landsforeningen .....	25 »
------------------	--	------

#### Les Pays-Bas

Akkrum.....	Coöperatieve Stoomzuivelfabriek .....	12 50
Akmarijp.....	Coöperatieve Stoomzuivelfabriek .....	12 50

Amsterdam.....	Maatschappij voor Kleidermakers en Naaisters " de Voorpost " .....	12 50
— .....	Volksbroodbakkerij en Verbruiksvereniging " Vooruit " .....	12 50
Arnhem.....	Coöperatieve Winkelvereniging van Eigenhulp	12 50
Elfde.. .....	Coöperatieve Zuivelfabriek.....	12 50
Enschede .....	Coöperatieve Melkinrichting en Zuivelfabriek..	12 50
Giekerk.....	Coöperatieve Zuivelfabriek en Trynwalden....	12 50
Hof Van Delft...	Gemeenschappelijke Eigendem Agneta Park...	12 50
— .....	Van Marken's Drukkerij .....	12 50
Lecuwarden....	Coöperatieve Handelsdrukkerij .....	12 50
Lonneker .....	Coöperatieve Melkinrichting .....	12 50
Nunspeet.....	Maatschappij de Veluwe.....	12 5
Rotterdam.....	Coöperatieve Verbruiksvereniging.....	12 50
Sas van Gent...	Eerste Nederlandsche Beekvortelzuikerfabriek.	12 50
La Haye .....	Coöperatieve Broodbakkerij en Verbruiksver- eeniging " de Volharding " .....	12 50
— .....	Coöperatieve Winkelvereniging Eigenhulp ..	50 "
— .....	Coöperatieve Vleeschhouwerij Eigenhulp.....	12 50
— .....	Nederlandsche Coöperatieve Bond .....	25 "
— .....	Vereniging Eigenhulp.....	25 "
Utrecht.....	Coöperatieve Verbruiksvereniging van Eigen- hulp .....	25 "
— .....	District Utrecht van Eigenhulp .....	12 50
Venlo.....	Coöperatieve Winkelvereniging.....	12 50
Vlissingen.....	Coöperatieve Winkelvereniging Eigenhulp...	12 50
Vorden.....	Coöperatieve Zuivelfabriek.....	12 50
Zutphen.....	Geldersch-Overijsselsche Zuivelbond.....	12 50

#### Dons

Boudewijnse, J. H. ....	6 25
Goedhart, G. J. D. C. ....	6 25
Lohnis, J. B. ....	6 25
Treub, Prof. Dr. M. F. ....	6 25
Welderen-Rengers, Th. Baron v. ....	6 25
Ytla, Dr. J. ....	6 25

#### Le Portugal

Lisbonne .....	Cooperativa Predial Portuguesa. ....	12 50
----------------	--------------------------------------	-------

#### La Roumanie

Bucharest.....	Caisse centrale des Banques populaires rou- maines. ....	37 50
Draganescu .....	M. D. G. ....	12 50

#### Le Royaume-Uni

A. = Association; C. = Co-operative; E. = Equitable; I. = Industrial; M. = Manufacturing; P. = Provident; S. = Society.	
--	--

#### L'ANGLETERRE

Aberdare Workmen's I. C. S. ....	12 50	Amble C. S. ....	12 50
Accrington and Church I. C. S. ....	12 50	Annfield Plain I. C. S. ....	52 50
Agricultural and Horticultu- ral A. (Londres) .....	12 50	Ashington I. C. S. ....	12 50
Agricultural Organisation S. (Londres) .....	12 50	Ashton-under-Lyne Work- ing Men's C. S. ....	12 50
Airedale C. Worsted M. S. (Bradford) .....	12 50	Banfurlong C. S. ....	12 50
Alcester C. I. S. ....	12 50	Banbury C. I. S. ....	12 50
Alcester Needleworkers .....	12 50	Barnoldswick C. I. S. ....	12 50
Amalgamated Union of C. Employees (Manchester)..	26 25	Barrow C. S. ....	26 25
		Barrowford C. I. S. ....	12 50
		Barwell District C. S. ....	12 50
		Basingstoke C. S. ....	12 50

Balley C. S. ....	12 50	Co-operative Newspaper S. (Manchester) .....	26 25
Bedford Progressive I. C. S. ....	12 50	Co-operative Permanent Building S. (Londres) .....	* 52 50
Bedlington Economic I. C. S. ....	12 50	Co-operative Printing S. (Manchester) .....	26 50
Bedminster I. C. S. ....	12 50	Co-operative Productive Federation (Leicester) .....	26 50
Berkham I. C. S. ....	12 50	Co-operative Sundries M. S. (Droylsden) .....	12 50
Bingley I. C. S. ....	12 50	Co-operative Typewriters S. (Londres) .....	12 50
Birkenhead and District C. S. ....	12 50	Co-operative Union (Manchester) .....	500 "
Birkenshaw I. S. ....	12 50	Co-operative Wholesale S. (Manchester) .....	625 "
Birmingham I. C. S. ....	26 25	Copartnership Tenants Ltd. ....	25 "
Birmingham Printers .....	12 50	Coventry Perseverance C. S. ....	12 50
Birtley District C. S. ....	26 25	Craghead and Holmside C. I. S. ....	12 50
Bishop Auckland I. C. S. ....	25 "	Cramlington District C. S. ....	12 50
Blackburn (Daisyfield) I. Bees C. S. ....	12 50	Crays I. C. S. (St. Paul's Cray) .....	12 50
Blackburn (Grimshaw Park) C. S. ....	12 50	Crewe C. Friendly S. ....	26 25
Blackpool I. C. S. ....	12 50	Cwinbach I. C. S. (Aberaman) ....	25 "
Blaenavon I. P. S. ....	12 50	Cwmillery I. C. S. ....	12 50
Blaina I. P. C. S. ....	26 25	Darlington C. I. S. ....	26 25
Blaydon District I. P. S. ....	52 50	Darwen I. C. S. ....	26 25
Bolton (Great and Little) C. S. ....	26 25	Delph I. C. S. ....	12 50
Boston E. I. S. ....	12 50	Derby C. P. S. ....	52 50
Bovey Tracey and District C. S. ....	12 50	Desborough C. Boot and Shoe M. S. ....	12 50
Bradford C. Cabinetmakers. ....	12 50	Desborough I. P. C. S. ....	26 25
Bradford (City of) C. S. ....	26 25	Dewsbury Pioneers' I. S. ....	26 25
Bridge End Equitable Pro- gressionists (Todmorden) ..	12 50	Doncaster Mutual C. I. S. *	26 25
Brighouse District I. S. ....	26 25	Droylsden I. C. S. ....	12 50
Brighton E. C. S. ....	12 50	Dudley Bucket and Fender C. S. ....	12 50
Brightside and Carbrook C. S. ....	52 50	Durham E. C. I. S. .... *	25 "
Bristol and District C. S. ....	25 "	Eccles I. M. S. ....	12 50
Burnley Self-Help Cotton- Spinning M. S. ....	12 50	Eccles P. I. C. S. .... *	26 25
Burnley E. C. I. S. ....	26 25	Ecclesall I. P. S. ....	26 25
Burslem I. C. S. ....	12 50	Edmonton C. S. ....	12 50
Burton-on-Trent C. S. ....	26 25	Egremont I. C. S. ....	12 50
Bury District C. S. ....	26 25	Ellesmere Port C. S. ....	12 50
Caincross and Ebley C. I. P. S. Canteen and Mess C. S. ....	12 50	Enderby C. S. ....	12 50
(Londres) .....	26 25	Enfield Town C. S. ....	12 50
Cardiff C. S. ....	12 50	Epsom C. S. ....	12 50
Carlisle South End C. S. ....	26 25	Exeter C. I. S. ....	12 50
Carnforth C. S. ....	12 50	Fairsworth I. S. ....	12 50
Castleford C. I. S. ....	12 50	Farnworth and Kearsley I. C. S. ....	12 50
Cefn and District C. S. ....	12 50	Finedon C. Boot and Shoe M. S. ....	12 50
Chelmsford Star C. I. S. ....	12 50	Fleetwood I. C. S. ....	12 50
Chipping Norton C. S. ....	12 50	Gainsborough I. C. S. ....	26 25
Churwell I. C. S. ....	12 50	Garden City Press. (Hitchin). ....	12 50
Cinder Hill Working Men's C. S. ....	12 50	Garston and District S. ....	12 50
Clayton-le-Moors I. C. S. ....	12 50	Gateshead I. C. S. ....	26 25
Cleator Moor C. S. ....	26 25	General Builders (Londres). ....	26 25
Cleckheaton I. C. S. ....	12 50	Glossop Dale New I. C. S. ....	12 50
Clown C. S. ....	12 50	Gloucester C. I. S. ....	25 "
Colchester and East Essex C. I. S. ....	12 50	Goole C. S. ....	12 50
Colne and District C. S. ....	26 25	Grantham E. C. I. S. ....	12 50
Compstall C. I. S. ....	12 50	Grasscroft I. C. S. (Green- field) .....	12 50
Consell I. P. S. ....	12 50		
Co-operative Brotherhood Trust (Londres) .....	12 50		
Co-operative Institute S. (Lon- dres) .....	12 50		
Co-operative Insurance S. (Manchester) .....	52 50		

Gravesend (Borough of) C. S.	12 50	Macclesfield E. P. S.	12 50
Grays I. P. S.	26 25	Macclesfield Silk M. S.	12 50
Great Grimsby C. S. *	39 50	Manchester and Salford E. C. S.	26 25
Great Harwood I. C. Provision S.	12 50	Maryport C. I. S.	26 50
Great Horton I. S.	12 50	Meltham I. C. Trading S.	12 50
Great Wigston I. P. S.	12 50	Middlesborough C. S.	26 50
Guildford and District I. C. S.	12 50	Middleton and Tonge I. S.	12 50
Halifax Flour S.	12 50	Mid Rhondda C. S. (Toumpandy)	12 50
Halifax I. S.	12 50	Mold Junction C. S. (Saltney Ferry)	12 50
Halstead I. C. S.	12 50	Morley I. C. S.	12 50
Hartlepoons C. S.	12 50	Mossley I. C. S.	25 "
Haslingden Industrial C. S.	12 50	Moulton District I. C. S.	12 50
Hebden Bridge Fustian M. C. S. *	105 "	National C. Festival S.	12 50
Heckmondwike I. C. S.	26 25	Netherfield C. I. S.	12 50
Heywood I. C. S.	12 50	Newbiggin District I. P. S.	12 50
Higher Hurst C. S.	12 50	Newcastle-on-Tyne C. S.	26 25
Horbury J. C. S.	12 50	New Mills E. C. I. S.	12 50
Horwich I. C. S.	12 50	Newport Working Men's C. I. S.	12 50
Howick C. S.	12 50	Newton Abbot C. S.	12 50
Hucknall-Torkard I. P. S.	26 25	Newtown C. S.	12 50
Huddersfield I. S.	26 25	North Shields I. S.	12 50
Hyde E. C. S.	12 50	North Western Section C. Educational Committees' A. (Bolton)	12 50
Ideal Clothiers (Wellingborough)	12 50	Nottingham C. S.	26 25
Ilkleson C. S.	12 50	Nuneaton C. S.	12 50
Ipswich I. C. S.	26 25	Oldham E. C. S.	26 25
Jarrow and Hebburn C. S.	26 25	Oldham I. C. S.	52 50
Keighley I. C. S.	12 50	Oxford C. I. S.	12 50
Keighley Ironworks S.	12 50	Oxford C. Builders and Decorators	25 *
Kettering Clothing M. C. S.	12 50	Pegswood C. S.	12 50
Kettering C. Boot and Shoe S.	12 50	Pendleton C. I. S.	52 50
Kettering C. Corset M. S.	12 50	Penac and Beckenham C. S.	12 50
Kettering I. C. S.	26 25	Penrith C. S.	12 50
Kettering Union Boot and Shoe P. S.	12 50	Peny Graig I. C. S.	12 50
Kidderminster I. C. S.	12 50	Peterborough E. I. C. S.	26 25
Kingston-upon-Hull C. S.	12 50	Plymouth Mutual C. I. S.	12 50
Kirkby-in-Ashfield I. C. S.	12 50	Plymouth Printers S.	6 25
Labour Copartnership A. (Londres)	12 50	Portsea Island Mutual C. S. (Portsmouth)	26 25
Lancaster and Skerton E. I. C. S.	12 50	Preston I. C. S.	12 50
Langley Mill and Aldercar C. S.	12 50	Prestwich C. I. S.	12 50
Leeds I. C. S.	125 "	Queensbury I. S.	12 50
Leek Silk Twist M. S.	12 50	Rawtenstall I. C. S.	12 50
Leicester C. Boot and Shoe M. S.	12 50	Reading I. C. S.	26 25
Leicester C. Printing S.	12 50	Reigate I. P. S.	12 50
Leicester Anchor Boot and Shoe Productive S. *	52 50	Rhodes I. S.	12 50
Leicester C. S. *	100 "	Ripley, P. I. C. S.	12 50
Leigh Friendly C. S.	26 25	River and District C. S. (Douvres)	12 50
Lincoln E. C. I. S.	52 50	Rochdale E. Pioneers' S.	12 50
Lincoln Land and Building S.	26 25	Rochester and District C. I. S.	26 25
Littleborough C. S. of Industry	12 50	Roe Green Industrial C. S.	12 50
Liverpool (City of) E. C. S.	26 25	Rothwell C. Boot and Shoe M. S.	12 50
Long Buckley Self Assistance I. S.	12 50	Rugby I. P. C. S.	12 50
Long Eaton Working Men's C. S.	26 25	Runcorn C. I. P. S.	12 50
Longtown I. C. S.	12 50	Rushden I. C. S.	26 25
Luton I. C. S.	12 50	Ryhope and Silkworth I. P. S.	52 50
		Selston I. P. S.	12 50

Senghenydd and Aber Valley C. S.....	12 50
Sheerness C. S..... *	26 25
Sheffield Cutlery C. P. S....	12 50
Shrewsbury I. C. S.....	12 50
Silverdale E. I. C. S.....	12 50
Sittingbourne C. S.....	26 25
Skelmersdale I. C. S.....	12 50
Slough and District C. S....	12 50
Southampton C. S.....	26 25
South Shields E. C. S.....	12 50
Sowerby Bridge I. S.....	26 25
Sowerby Bridge United District Flour S.....	26 25
Spalding I. C. S.....	12 50
Sperope Boot M. (Barwell)..	12 50
Stanton Hill I. C. S.....	12 50
Stapleford and Sandiacre C.S.	12 50
Stalion Town C. S. (Wingale)	12 50
Stockport I. E. C. S.....	12 50
Stockton C. I. P. S.....	26 25
Stratford C. I. S.....	26 25
Stroud C. S.....	26 25
Sunderland E. I. S.....	26 25
Swallowwell District I. P. S...	12 50
Tamworth I. C. S..... *	52 50
Tantobie C. S.....	12 50
Ten Acres and Stinchley C. S.	12 50
Tenant Co-operators (Londres).....	12 50
Thomson, Messrs. William and Sons (Huddersfield)..	12 50
Throckley C. S..... *	39 50
Ton I. C. S.....	12 50
Torquay C. S..... *	26 25
Tow Law and District I. P. S.	12 50
Toxteth C. P. S. (Liverpool).	12 50
Tunbridge Wells C. S.....	6 25
Tyldesley and District I. C. S.	12 50
Uppermill I. C. S.....	12 50
Walkden P. I. C. S.....	12 50
Walker C. S.....	12 50
Wallsend I. C. S.....	12 50
Walsall and District S.....	26 25
Walsall Locks and Carlgear C. S.....	12 50
Warrington E. I. C. S.....	12 50
West Stanley C. S.....	26 25
West Wylam and Prudhoe C. S.....	12 50
Whaley Bridge I. Working Men's Friendly S.....	12 50
Whilby Working Men's C. I. P. S.....	12 50
Willington Quay and Howden J. S.....	12 50
Windy Nook and District I. C. S.....	12 50
Windhill I. C. S.....	12 50
Winnington, Northwich and District C. S.....	26 25
Women's Co-operative Guild, Central Committee (Kirkby Lonsdale).....	12 50
Woolwich Royal Arsenal C. S.....	50 »

Worcester New C. I. S....	12 50
Working Men's Club and Institute Union (Londres).	12 50
Workington Beehive I. C. S.	26 25
Workington District L. P. S.	12 50
Workshop C. S.....	12 50
Wrexham C. S.....	12 50
Ynyshtir and Wallstown Workmen's I. C. S.....	12 50
Ynysybwl I. C. S.....	12 50
York E. I. S.....	26 25

**L'Écosse.**

Aberdeen Northern C. Company.....	52 50
Alloa C. S.....	25 »
Alva C. Bazaar.....	12 50
Armadale C. S.....	12 50
Avonbank C. S. (Rutherglen)	12 50
Bainsford and Grahamstown C. Baking S. (Falkirk)....	25 »
Bannockburn C. S.....	12 50
Barrhead C. S.....	12 50
Bathgate C. S.....	12 50
Blantyre C. S.....	12 50
Bonnybridge C. S.....	12 50
Brechin E. C. S.....	12 50
Camelon C. S.....	12 50
Carriek P. C. S. (Maybole)..	12 50
Clydebank C. S.....	12 50
Coalbridge C. S.....	12 50
Cowlairs C. S. (Glasgow)...	25 50
Crofthead C. S.....	12 50
Dalziel (Motherwell)..... *	50 »
Denny and Dunipace C. S...	12 »
Dunbarton E. C. S.....	12 50
Dundee (City of) C. S.....	12 50
Dunfermline C. S.....	25 »
East of Scotland District Association (Edimbourg)..	12 50
Edinburgh Printing Company.....	25 »
Grahamstown and Bainsford C. S. (Falkirk).....	25 »
Glasgow and Suburbs District Conference Association.....	12 50
Glasgow G. Drapery and Furnishing S.....	25 »
Glasgow Eastern C. S.....	12 50
Hawick C. S.....	50 »
Juniper Green C. S.....	12 50
Kelty C. S.....	12 50
Kilbarchan C. S.....	12 50
Kitmarnock E. C. S.....	52 50
Kinning Park (Glasgow)...	78 75
Larbert C. S.....	12 50
Lochgelly E. C. S.....	12 50
London Road (Glasgow)...	12 50
Milngavie C. S.....	12 50
Musselburg and Fisherrow C. S.....	12 50
Newmains and Cambusnetham C. S.....	12 50
Paisley G. M. S.....	52 50

Paisley E. C. S.....	25 »	Wishaw C. S.....	* 25 »
Paisley P. C. S.....	52 50		
Paisley Underwood C. Coal S.	26 25		
Perth (City of) C. S.....	12 50		
Perth C. Coal S.....	12 50		
St-Cuthbert's C. A. (Edim- bourg).....	50 »		
St-George C. S. (Glasgow) (Educational Committee). * 157 »			
St-Rolox C. S. (Glasgow)...	12 50		
Scottish C. Wholesale S. (Glasgow).....	250 »		
Scottish Co-operative Wo- men's Guild (Glasgow).....	12 50		
« Scottish Co-operator » Newspaper S. (Glasgow).	12 50		
Shettleston C. S.....	25 »		
Stenhousemuir E. C. S.....	12 50		
United C. Baking S. (Glas- gow).....	78 75		
Vale of Leven C. S. (Alexan- dria).....	* 52 50		

**L'Irlande**

Irish Agricultural Organisa- tion S. (Dublin).....	25 »
Londonderry Equitable C. S.	12 50

**Dons**

Brunner, Rt. Hon. Sir J.....	250 »
Chance, Sir W.....	26 25
Chitty, E.....	26 25
Clarke, Sir J. F.....	50 »
Fletcher, C. E.....	25 »
Forbes, Hon. D. F.....	25 »
Grey, S. E. Earl.....	125 »
Marineau, Miss L. E.....	26 25
Ripon, Rt. Hon. Earl of.....	125 »
Stanford, Rt. Hon. Earl of.	25 »
Tubbs, Mrs.....	12 50
Wilson, H. J., M. P.....	25 »
Yerburgh, R. A.....	131 »

**La Russie**

Helsingfors.....	« Pellervo ».....	25 »
—	Suomen Osuuskauppojen Keskusosuuskunta r.l.	12 50
Kamenetz.....	Syndicat agricole de Podolie.....	26 »
Moscou.....	Union des Sociétés coopératives du district de Moscou.....	75 »
St-Petersbourg..	Comité central russe de Coopération.....	12 50
Varsovie.....	Société pour l'encouragement de l'industrie et du commerce.....	16 »
—	Towarzystwo Kooperatystów.....	25 »
	Borodacvsky, Serge de.....	15 »
	Gérébiatoeff, colonel.....	12 50
	Laitila, J.....	6 25
	Lavonius, W. A.....	6 25
	Levitsky N.....	» »
	Lindroos, Heikki.....	6 25
	Sahlbom, Jalmari.....	6 25
	Tanner, Vainö.....	6 25
	Torvelainen, Jutho.....	* 12 50
	Ylöstalo, Mlle. Lydia.....	6 25

**La Serbie**

Belgrade.....	Union Générale des Sociétés coopératives agri- coles serbes.....	75 »
---------------	---	------

**L'Afrique du Sud Britannique**

Simon's Town..	Co-operative Society.....	12 50
Salt River.....	Co-operative Society.....	12 50
	Greenfield Alfred.....	12 50
	Hannon, J. P.....	6 25

**La Suède**

Stockholm.....	Kooperativa Förbundet.....	* 162 50
----------------	----------------------------	----------

**Suisse**

Bâle.....	Allgemeiner Konsumverein .....	25 »
— .....	Union suisse des Sociétés de consommation ...	500 »
Berne.....	Konsumgenossenschaft .....	25 »
Côire.....	Konsumverein .....	25 »
Frauenfeld... ..	Konsumverein .. ..	20 »
Genève.....	Société coopérative suisse de consommation...	25 »
Lucerne.....	Allgemeiner Konsumverein .....	25 »
Neuchâtel.....	Société coopérative de consommation.....	12 50
Soleure.....	Konsumgenossenschaft.....	20 »
Vevey.....	Société coopérative de consommation « La Ménagère » .....	20 »
Winterthur.....	Konsumverein.....	20 »
Zurich .....	Lebensmittelverein .....	25 »



# SEPTIÈME CONGRÈS

DE

## L'ALLIANCE COÖPERATIVE INTERNATIONALE

Tenu à CRÉMONE

du 22 au 25 Septembre 1908.

---

### BUREAU DU CONGRÈS

---

*Président :*

S. Exc. LUIGI LUZZATTI.

*Vice-présidents :*

MM. le D<sup>r</sup> V. MAGALDI, DARIO FERRARI (maire de Crémone),  
H. W. WOLFF, le professeur SCHÄR, E. DE BOYVE et D.  
Mc. INNÈS.

*Secrétaire général :*

Comm. C. CONCINI.

*Secrétaires et Scrutateurs :*

MM. T. G. ÅRNQD, le D<sup>r</sup> CAMANNI, MORUZZI, VIETH, DUFOUR-  
MANTELLE et M<sup>ne</sup> J. HALFORT.

---

## COMMISSION ITALIENNE D'ORGANISATION

---

*Président honoraire*

**S. E. Francesco COCCO-ORTU**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

*Président*

**S. E. Luigi LUZZATTI**, MINISTRE D'ÉTAT.

*Vice-Présidents*

Ferrari, Dario, Maire de Crémone.

Sacchi, Ettore, Député.

Anselmi, Alessandro, Président de la Banque populaire de Crémone.

Magaldi, Dr Vincenzo, Directeur du Crédit et de la Prévoyance au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Vergnanini, Antonio, membre du Conseil général de l'Union nationale des Sociétés coopératives.

*Membres*

Albi, prof. Orazio, Membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.

Alessi, Giovanni Battista, Président de la « Società Umanitaria » de Milan.

Ambron, Eugenio, Président de la Banque populaire de Florence.

Anselmi, Carlo, Président du Syndicat agricole de Crémone.

Baldini, Nullo, Directeur de la Fédération des Coopératives de travail de la Romagna.

Barinetti, Alfonso, Président du Conseil provincial de Crémone.

Bassi, Dr Ercole, Président du Conseil de l'Union nationale des Sociétés coopératives.

Bianchi, Carlo, Vice-président de la Banque populaire de Crémone.

Bissolati, Leonida, Député.

Bizzozero, prof. Antonio, Directeur de la « Cattedra ambulante » de Parme.

Bodio, prof. Luigi, Sénateur.

Brizi, prof. Alessandro, Directeur de la « Cattedra ambulante » de Crémone.

Bruni, prof. Tommaso, membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.

Buffoli, Luigi, Président de l'Union coopérative de Milan.

Catenario di Quadri, Carlo, membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.

Cavalletti-Rondinini, le marquis Giovanni, Directeur de la Caisse d'Épargne de Rome.

Cicogna, Antonio, Directeur du « Monte dei Paschi » de Siène.

Codacci-Pisanelli, prof. Alfredo, Député, Président du Syndicat agricole de Capo di Leuca.

- Consiglio, Davide, Sénateur, Président de la Banque populaire de Naples.  
Cornaggia, Dr Carlo Ottavio, Président de la Banque populaire de Milan.  
D'Apel, prof. Luigi, Conseiller délégué de l'Association des Banques populaires de Rome.  
Dagnino, Felice, Directeur de la Banque populaire Ligure de Gènes.  
Della Torre, Luigi, Vice-président de la « Società Umanitaria » de Milan.  
Ferraris, Dr Maggiorino, Député, ancien Ministre, Président de la Coopérative de consommation d'employés civils de Rome.  
Ferrero di Cambiano, le marquis Cesare, Député, Directeur de la Caisse d'Épargne de Turin.  
Friedländer, Dr Ettore.  
Grandi, Dante, Président de l'Association coopérative d'habitations ouvrières « Luigi Luzzatti ».  
Grigolatti, Gianni, Directeur de la Caisse d'Épargne de Vérone.  
Guerci, Cornelio, Député.  
Landriani, Antonio, Président de la « Laiterie coopérative » de Soresina.  
Levi Della Vida, Ettore.  
Levi Morenos, prof. Davide, Directeur de l'École de pêche de Vénétie.  
Maffi, Antonio, Secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés coopératives.  
Mandelli, Alfonso, Membre du Conseil de la Banque populaire de Crémone.  
Marsengo-Bastia, Ignazio, Député, Président des « Opere pie di S. Paolo » à Turin.  
Martini, Palmiro, Banquier de Crémone.  
Merlani, Alberto, Membre du Conseil général de l'Union nationale des Sociétés coopératives.  
Miraglia, Dr Nicola, Directeur général de la Banque de Naples.  
Murialdi, Gino, Membre du Conseil général de l'Union nationale des Sociétés coopératives.  
Nathan, prof. Ernesto, Membre du Conseil de la Société des Agriculteurs d'Italie.  
Nitti, prof. Francesco Saverio, Député.  
Nofri, Quirino, Membre du Conseil général de l'Union nationale des Sociétés coopératives.  
Palermo, Gaetano, Membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.  
Pantano, Dr Edoardo, Député.  
Paoletti, prof. Luigi, Directeur de la Caisse d'Épargne d'Imola.  
Pisa, Dr Ugo, Sénateur.  
Poncini, Giuseppe, Directeur de la Caisse d'Épargne de Parme.  
Ponti, Lorenzo, Président de l'Union des Coopératives de consommation de Lombardie.  
Raffaelli, Carlo, Membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.  
Raineri, Dr Giovanni, Député, Président de la Fédération italienne des Syndicats agricoles de Plaisance.  
Rezzara, prof. Niccolò, Président de l'Union des Institutions sociales catholiques de Bergame.  
Rizzi, Dr Pietro, Président de la Chambre de Commerce de Crémone.

Rossi, Luigi, Directeur de la Banque populaire de Crémone.  
Samoggia, prof. Massimo, Directeur de la Section agricole de la « Società Umanitaria » de Milan.  
Sanguinetti, Achille, Membre du Conseil de l'Association des Banques populaires de Rome.  
Sansone, prof. Antonio, Directeur de la Section napolitaine de la Fédération italienne des Syndicats agricoles.  
Speroni, Giuseppe. Sénateur. Président de la Caisse d'Épargne des provinces lombardiennes.  
Stringher, prof. Ronaldo, Directeur général de la Banque d'Italie.  
Toniolo, prof. Giuseppe, Président de la Section italienne de l'Association internationale pour la protection des classes ouvrières.  
Varvaro, Eduardo, Directeur de la Caisse d'Épargne « Vittorio Emanuele » de Palerme.  
Veronesi, Sante, Directeur de la Coopérative de consommation d'employés civils de Rome.  
Wollebörg, Dr Leone, Député, Président de la Fédération des Caisses rurales de Padoue.  
Zalli, Tiziano, Directeur de la Banque populaire agricole de Lodi  
Zucchini, prof. Cesare, Directeur de la Caisse d'Épargne de Bologne.

*Secrétaires*

Concini, Dr Concino, Secrétaire de l'Association des Banques populaires de Rome.  
Camanni, Dr Vincenzo, Secrétaire au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.  
Volpini, Augusto, Inspecteur de la Banque populaire de Crémone.  
Fiamingo, prof. Giuseppe, publiciste.  
Giordana, Dr Tullio, publiciste.

COMMISSION D'ORGANISATION DE ROME

*Président*

Luzzatti, Luigi.

*Vice-Président*

Magaldi, Dr Vincenzo.

*Membres*

Maffi, Antonio.

Merlani, Alberto.

Raineri, Dr Giovanni.

Levi Della Vida, Ettore.

*Secrétaires*

Concini, Dr Concino.

Camanni, Dr Vincenzo.

COMMISSION LOCALE DE CRÉMONNE

*Président*

Anselmi, Alessandro.

*Membres*

Ferrari, Dario (Maire).

Bianchi, Carlo.

Brizi, prof. Alessandro.

Mandelli, Alfonso.

*Secrétaire*

Volpini, Augusto.

# LISTE

DES

## MEMBRES DU CONGRÈS REPRÉSENTANT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

ADHÉRENTES A L'ALLIANCE INTERNATIONALE

*Ko. V.* = Konsum-Verein; *Ko. Sp.* = Konsum- u. Spar-Verein;  
*Ko. G.* = Konsum-Genossenschaft; *Allg.* = Allgemeiner;  
*Ko. Prod. V.* = Konsum- u. Produktiv-Verein; *Soc.* = Société;  
*Coop.* = Coopérative; *I.* = Industrial; *P.* = Provident;  
*C.* = Co-opérative; *S.* = Society; *E.* = Equitable; *A.* = Association.

### L'Allemagne.

- Dejung, J. . . . . Ko. V., Ludwigshafen; Ko. Sp. Erlangen;  
Lebensbedürfniss-u. Prod. V., Freiburg;  
Ko. V., Mannheim; Ko. V. Nürnberg.
- Elm, A. von . . . . . Tabakarbeitergenossenschaft, Hamburg; Ko. G.,  
Berlin; Allg. Ko. V., Halle; Ko. Bau-u. Sp.  
« Produktion », Hamburg; Ko. V., Wittenberg.
- Grundkötter, B. . . . . Ko. G. « Vorwärts », Barmen; Allg. Ko. V.,  
Dortmund; Allg. Ko. V., Düsseldorf; Ko. Sp.,  
Esslingen.
- Hebestreit, A. . . . . Verband Thüringer Konsumvereine; Ko. V.,  
Eisenach; Ko. Prod. V., Ilmenau; Ko. V.,  
Iéna; Ko. V. Zeitz.
- Heins, J. . . . . Verband Nordwestdeutscher Konsumvereine;  
Ko. G., « Vorwärts », Bremen; Ko. V., Han-  
nover; Ko. Sp., Bant; Ko. Prod. G. « Einigkeit ».  
Lüdenscheid.
- Kaufmann, (H.) . . . . . Zentralverband deutscher Konsumvereine; Ko.  
V., Dessau; Ko. V., Rosslau; Stettiner Ko. Sp.;  
Ko. V. Neustadt-Magdeburg.
- Liebmann, H. . . . . Mainzer Ko. Sp. Prod. G.; Allg. Ko. V., Augsburg;  
Ko. V. Canstatt-Feuerbach; Verband  
Süddeutscher Konsumvereine; Ko. V., Send-  
ling-München.

- Lorenz, H. .... Grösseinkaufsgesellschaft deutscher Konsumvereine; Ko. V., Flensburg; Ko. V., Frankfurt; Ko. V., Güstrow; Ko. V., Würzburg.
- Markus, E. .... Verband der Konsum- u. Productivgenossenschaften in Rheinland und Westfalen; Ko. V., « Fortschritt », Krefeld; Ko. G. « Hoffnung », Mülheim; Ko. G. « Einigkeit », Remscheid; Ko. V. « Wohlfahrt », Weimar.
- Neudeck, H. .... Verband der Konsumvereine der Provinz Brandenburg; Ko. V. « Vorwärts », Brandenburg; Ko. V. « Selbsthülfe », Langenbielau; Ko. V. « Vorwärts », Luckenwalde; Ko. V. Velten.
- Parrizot, G. .... Crédit coopératif de Lorraine.
- Postelt, R. .... Ko. V., Aue i. E.; Ko. V., Ammendorf; Ko. V., Hermsdorf; Ko. Prod. G. « Vorwärts », Lössnitz; Ko. V., Zerbst.
- Prevel, V. .... Crédit coopératif de Lorraine.
- Radestock, M. .... Verband sächsischer Konsumvereine; Ko. V., Alchemnitz; Ko. V., Niedersedlitz; Ko. V., Pieschen-Dresden; Ko. V. « Vorwärts », Pirna.
- Riemann, C. .... Allg. Ko. V., Chemnitz; Ko. V. « Vorwärts », Dresden; Ko. V. Gersdorf; Ko. V. « Haushalt », Meerane; Ko. Sp.- u. Prod. G., Oelsnitz.
- Schulte, A. .... Bürger-u. Arbeiter-Ko. V. « Eintracht », Essen; Ko. Prod. G. « Befreiung », Elberfeld; Allg. Ko. V. Hagen.
- Schwarze, O. .... Ko. V., Teuchern; Ko. V., Schweinfurt.
- Simon, P. .... Ko. V., Plauen; Ko. V., Forst.
- Steinbach, Mme. .... Ko. V., Harburg.
- Vieth, F. .... Ko. V., Bremerhaven; Ko. V., Cöthen; Allg. Ko. V., Bernburg; Ko. V., Coswig; Ko. V., Eilenburg.
- Wagner, Max. .... Verband Mitteldeutscher Konsumvereine.
- Zink, F. .... Ko. V. für Gera-Debschwitz u. Umg.; Ko. V., Hohenmölsen; Ko. V., Schmölln; Wareneinkaufverein, Gotha; Ko. Prod.-V., Altenburg.

### L'Autriche-Hongrie.

#### L'AUTRICHE

- Emmerling, G. .... Konsumverein « Vorwärts », Wien.
- Exner, Ludwig. .... Zentralverband österr. Konsumvereine; Konsumverein « Vorwärts », Aussig; Aussiger Arbeiterbäckerein; Arbeiter Spar- u. Konsumverein in Fünfhaus.

Karpeles, Dr. B. ....	Grosseinkaufsgesellschaft für österreichische Konsumvereine.
Kavka, C. and Mme. C.	Jednota Zalozen v Cechach, na Morave a ve Slezsku
Simacek, J. ....	Jednota Zalozen y Cechach, na Morave a ve Slezsku.

LA HONGRIE

Bernát, Dr. I. ....	Országos központi hitelszövetkezet.
Cvetko, J. ....	Hrvatska Poljodjelska Banka.
György, Endre. ....	Országos Központi Hitelszövetkezet.
Janda, K. ....	Hrvatska Poljodjelska Banka.
de Károlyi, Comte M..	« Hangya », a magyar gazdaszövettség fogyasztási és értékesítő szövetkezete.
Lagarde, C. ....	Allalános fogyasztási szövetkezet.
Nagy, F. ....	Magyar Mezőgazdak Szövetkezete.
Vanicek, M. ....	Hrvatska Poljodjelska Banka.

La Belgique.

Bertrand, L. ....	Fédération des Soc. Coop. du Parti ouvrier belge., Maison du Peuple, Auvélais; « L'Emulation prolétarienne » de Seraing.
Hénault, V. ....	« La Populaire » de Liège.
Octors, A. ....	La Maison du Peuple, Bruxelles.
Serwy, V. ....	Fédération des Soc. Coop. du Parti ouvrier belge; le Vooruit de Gand; Maison du Peuple de Pont-à-Celles.

Le Danemark.

Blem, M. P. ....	Samvirkende danske Andelsslagerier.
Högsbro, H. Ex. Svend.	Andelsudvalget.
Jørgensen, S. ....	Faellesforeningen f. Danmarks Brugsforeninger.

La France.

Barré, R. ....	Banque Coop. des Associations ouvrières de production.
de Boyve, E. ....	Soc. Coop. « L'Abeille Nimoise et Solidarité ».
Briat, — ....	Chambre consultative des Associations ouvrières de Production.
Bruneau, — ....	Soc. Coop. de Vignerons et Agriculteurs de Cognac.
Brunet et Mme. ....	Soc. Coop. de Vignerons et Agriculteurs de Cognac.
Cathala, Elie ....	L'Union Maraussanaise; La Ruche Prolétarienne Maraussanaise; L'Emancipation paysanne Maraussanaise; Les Vignerons libres de Maraussan.

Chiousse, C., Mme et Mlle.	Fédération des Soc. Coop. de consommation des employés des chemins de fer P.-L.-M.; « L'Economie », de Digne.
Cruon, T. G. ....	Soc. Coop. de Vignerons et Agriculteurs de Cognac.
Dufourmantelle, M. ... de Fontgalland, A. ....	Centre fédératif du Crédit populaire en France. Soc. des Agriculteurs de France; Soc. Coop. Agricole du Sud-Est; Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France; Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles.
Gide, C. ....	Comité Central de l'Union Coop. des Sociétés françaises de consommation; Soc. Coop. « La Philanthropique » de St-Rémy; Soc. Coop. « L'Union » de Limoges; Soc. Coop. « La Fraternelle » de Cherbouurg.
Gignoux, C. ....	Assoc. Coop. des ouvriers de l'Imprimerie « La Laborieuse » de Nîmes.
Guillemin, X. ...	Bourse des Coopératives Socialistes de France; « L'Union d'Amiens; « La Verrerie ouvrière » d'Albi; « L'Economie » de Nantes.
Héliès, L. ....	Magasin de Gros des Coopératives de France; Soc. Coop. « La Bellevilloise »; « La Maisonnaise »; L'Assurance ouvrière de Nantes.
Lagarde, — ....	« L'Union Sociale, » Paris; « La Coopération Socialiste, » Paris.
Lepinet, M. et Mme ..	Soc. Coop. de Vignerons et Agricult. de Cognac.
Mabilleau, L. ....	Soc. Coop. Brugniot, Cros et C <sup>o</sup> (ancienne maison Leclair).
Montet, E. ....	Soc. Coop. Brugniot, Cros et C <sup>o</sup> (ancienne maison Leclair).
Nast, A. ....	Office coopératif d'achats en commun pour les fédérations et soc. coop. de consommation; « La Revendication » de Puteaux.
Rayneri, C. ....	Comité fédératif du Crédit populaire en France.
Richy, J., Mme et Mlle.	Fédération des Soc. Coop. de consommation des employés des chemins de fer P.-L.-M.; « L'Econome » de Sens; Soc. Coop. libre des employés P.-L.-M. de St-Germain-des-Fossés.
de Rocquigny; Comte.	Fédération nationale des Coopératives Agricoles françaises de production et de vente; Imprimerie Nouvelle, Paris.

**L'Italie.**

Abbate, Avv. Mario...	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Alpe, V. ....	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.

Anselmi, Alessandro . . .	Associazione fra le Banche Popolari.
Baldini, Nullo . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital. ; Federazione fra le Coop. di lavoro della provincia di Ravenna ; Associazione fra i braccianti di Ravenna.
Barbieri, Luciano . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Bassi, Dr. Ercole . . . . .	»           »           »
Beltrami, Av. Francesco	»           »           »
Bernaroli, Egidio . . . . .	»           »           »
Bertoli, Giuseppe . . . . .	»           »           »
Bordigiago, Marco . . . . .	»           »           »
Buffoli, L. . . . .	Unione Cooperativa, Milan.
Cabrini, On. Angelo . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Cappellano, Avv. Gius.	»           »           »
Casalini, Dr. Giulio . . . . .	»           »           »
Cavallera, Dr. Giuseppe	»           »           »
Chiappori, Dr. Carlo . . . . .	»           »           »
Chiesa, On. Pietro . . . . .	»           »           »
Cocchi, Avv. Alessan- dro . . . . .	»           »           »
Comandini, Avv. Ubaldo	»           »           »
Dami, Dr. Carlo . . . . .	»           »           »
Del Bosco, Rag. Virgilio	»           »           »
Draghetti, Alfonso . . . . .	»           »           »
Ferrari, Prospero . . . . .	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.
Ferri, Avv. Giacomo, Deputato . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Frangipane, Francesco,	»           »           »
Giumelli, Nob. Giulio . . . . .	»           »           »
Giumelli, T. . . . .	Federazione Coop. Milanese.
Gualerzi, F. . . . .	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.
Levi dalla Vida, Ettore.	Associazione fra le Banche Popolari.
Luzzatti, His. E. L. . . . .	»           »           »
Maffi, Antonio . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Melani, Avv. Alberto . . . . .	»           »           »
Mellini, Camillo . . . . .	Unione Cooperativa, Milan.
Messa, Oreste . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Montézemolo, Marchese	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.
U.	
Morandi, E. . . . .	»           »           »
Oddero, Avv. Giacomo.	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Paglierini, Alberto . . . . .	»           »           »
Ponti, Lorenzo . . . . .	Consorzio Lombardo delle Coop. di Consumo.
Quaglino, Felice . . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Raimondi, Emanuele . . . . .	»           »           »
Raineri, Prof. G. . . . .	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.

Ribaudengo, Conte E..	Sindacato Agricolo, Torino.
Riva, G.....	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.
Rodomonte, Camillo...	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Spinelli, Francescantonio.....	” ” ”
Squadrelli, A.....	Federazione Ital. dei Consorzi Agrari.
Tonelli, Michele . . . .	Lega Nazionale delle Coop. Ital.
Vergnanini, Antonio ..	” ” ”
Verzi, Ernesto.....	” ” ”

#### **La Norwège.**

Dehli, O.....	Norges Kooperative landsforeningen.
---------------	-------------------------------------

#### **Les Pays-Bas.**

Rutgers, Dr A. ....	Nederlandsche Coöp. Rond.; Rotterdamsche Coöp. Verbruiksvereening; « De Volharding »; Coöp. Winkelver. v. h. district's Gravenhage van Eigen Hulp; Utrechtsche Coöp. Verbruiksver. van Eigen Hulp.
Rutgers, Madame.....	Utrechtsche Coöp. Verbruiksver. van Eigen Hulp; Coöp. Winkelver, « Eigen Hulp ». Vlissingen; Venlosche Winkelver.; Coöp. Winkelver. v. h. district Arnhem van Eigen Hulp; Van Marken's Drukkerij.

#### **Le Portugal.**

Halford, Mlle J.....	Cooperativa Predial Portugueza.
----------------------	---------------------------------

#### **La Roumanie.**

Duca, J. G.....	Caisse Centrale des Banques Populaires Roumaines.
Ernesco, Fotin.....	Caisse Centrale des Banques Populaires Roumaines.

#### **Le Royaume-Uni.**

Allen, T. W.....	Blaina I.P.C.S., Leicester Anchor Boot and Shoe S., Kettering C Boot and Shoe M.S.
Arnold, T. C.....	Woolwich Royal Arsenal C.S., Worcester New C.I.S., Colchester and E. Essex C.I.S., Stratford C I.S., Grays C.I.P.S.
Bamford, W.....	Co-operative Newspaper S.
Batson, W.....	Windhill I.C.S.

Bennett, J. ....	Bradford C.S., Mossley I.C.S., Ryhope and Silkworth I.P.S., Co-operative Insurance S., Great Harwood I.C.P.S., Stockport I.E.C.S.
Bradley, W. J. ....	Bolton C.S., Birkenshaw I. S., Oldham E.C.S., Droylsden I.C.S., Fleetwood I.C.S.
Buchanan, A. ....	Glasgow United C. Baking S., Wallsend I.C.S., Great Wigston I.P.S.
Bury, Mrs. ....	Women's C. Guild, Spalding I.C.S.
Campbell, Miss. ....	Oxford C. Builders and Decorators.
Corker, J. ....	Leeds I.C.S., Hyde E.C.S., Warrington E.I.C.S., Ecclesall I.P.S., Farnworth and Kearsley I.C.S.
Denman, F. ....	Bradford C.S., Alcester I.C.S., Kettering I.C.S., Great Grimsby C.S., Bingley, I.C.S.
Farrow, E. F. ....	Stratford C.I.S.
Fawcett, J. W. ....	Leeds I.C.S., Brighouse District I.S., Keighley I.C.S., Crewe C. Friendly S., Walkden P.I.C.S., Cramlington District C.S.
Feld, Count W. J. de la	Co-partnership Tenants Limited.
Flanagan, J. A. ....	« Scottish Co-operator » Newspaper S.
Gibson, W. ....	Barrowford C.I.S., Brightside and Carbrook C.S., Birtley District C.S.
Gray, J. C. ....	Co-operative Union, Middleton and Tonge I.S., Burnley Self-Help Cotton-Spinning M.S., Pendleton C.I.S., Heckmondwike I.C.S.
Grinling, Rev. C. H. ....	Whaley Bridge I. Working Men's Friendly S.
Halford, Miss J. ....	News Mills E.C.I.S., Co-operative Brotherhood Trust, Barrow C.S., Jarrow and Hebburn C.S.
Hart, J. ....	Kinning Park (Glasgow) C.S.
Hodgett, Mrs. ....	Women's C. Guild.
Joseph, Miss. ....	Rugby I.P.C.S.
Jessop, L. ....	Ideal Clothiers, Great Horton I.S.
Laird, Mrs. ....	Scottish C. Women's Guild.
Lord, Mrs. ....	Newtown C.S., Heywood I.C.S.
Lucas, James. ....	Glasgow and Suburbs District Conference A.
Maghie, J. ....	Glasgow United C. Baking S., Failsworth, I.S.
Maxwell, W. ....	Scottish C. Wholesale S., Gateshead I.C.S., Liverpool E.C.S., Colne and District C.S., Ripley P.I.C.S.
Maxwell, Mrs. W. ....	Newcastle-on-Tyne C.S.
McInnes, D. ....	Co-operative Wholesale S. (Manchester), Boston E.I.C.S., Hull Printers S., Lincoln Land and Building S., Lincoln E.I.C.S.
Moncrieff, A. ....	Manchester and Salford E.C.S., Hebden Bridge Fustian M.C.S.
Mört, I. ....	Co-operative Wholesale S., Compstall C.I.S., Huddersfield I.S., Grasscroft I.C.S., Enfield Highway C.S., Sheerness S.

O'Brien, W. ....	Eccles P.I.C.S., Kettering Clothing M.C.S.
Pannell, J. T. ....	Middlesborough C.S.
Pannell, Mrs. J. ....	Bedlington Economic I.C.S.
Pearson, J. ....	Cleator Moor C.S., Egremont, I.C.S.
Rhodes, J. ....	Bristol and District C.S.
Schofield, W. H. ....	Rochdale E. Pioneers' S.
Tetlow, E. ....	Bishop Auckland I.C.S.
Thompson, Alderman.	Grays C.I.P.S.
Thomson, G. ....	Messrs. W. Thomson and Sons, Hucknall Tor- kard I.P.S.
Tomlinson, C. ....	Co-operative Newspaper S.
Vivian, H., M. P. ....	Labour Co-partnership Assn., Blaydon District I.P.S., Epsom C.S., Airedale C. Worsted M.S., Co-operative Productive Federation.
Warne, R. ....	Gloucester C.I.S., Darlington C.I.S., River and District C.S., Chelmsford Star C.I.S., Rushden I.C.S.
Wolff, H. W. ....	Agricultural Organisation S., Darwen I.C.S. Birmingham I.C.S., Langley Mill and Aldercar C.S., Shrewsbury I.C.S.

**La Russie.**

Totomianz, Dr. Victor.	Union des Sociétés Coopératives de consom- mation, Moscow.
------------------------	---

**La Serbie.**

Nicolitch, Dr Georges..	Union générale des Sociétés Coopératives agri- coles serbes.
-------------------------	---

**La Suède.**

Koch, G. H. von .....	Kooperativa Förbundet.
-----------------------	------------------------

**La Suisse.**

Aebli, J. ....	Konsumverein Frauenfeld.
Kündig, Dr R. ....	Konsumgenossenschaft Soleure.
Müller, Dr H. ....	Verband Schweizerischer Konsumvereine, Bâle, Konsumverein Winterthur.
Pronier, H. ....	Société Coopér. de consommation, Neuchâtel.
Racine, E. ....	Société Coop. suisse de consommat., Genève.
Schär, Prof. Dr. J. F. ...	Allgemeiner Konsumverein, Lucerne.
Thomet, F. ....	Konsumgenossenschaft, Berne.
Tschamper, — .....	« La Ménagère » de Vevey.
Weckerle, Dr F. ....	Allgemeiner Konsumverein, Bâle.

## INVITÉS ASSISTANT AU CONGRÈS

---

### La Belgique

M. Théate, représentant le Ministère du Commerce et du Travail.

### La Bulgarie

M. et M<sup>me</sup> Petko Ditcheff, représentant le Ministère du Commerce et de l'Agriculture.

### Le Danemark

Son Excellence Svend Høgsbro, Ministre des Travaux Publics.

### La France

M. J.-Paul Boncour, représentant le Ministère du Travail, M<sup>me</sup> Boncour.  
M. F. Decharme, représentant le Ministère de l'Agriculture.  
M. Ch. Picquenard, représentant le Ministère du Travail.

### La Hongrie

M. L. de Roth, représentant le Ministère de l'Agriculture.

### L'Italie

Son Excellence Tomaso Tittoni, Ministre des Affaires Etrangères, Sous-Secrétaire d'Etat Dari, représentant le Ministère des Travaux Publics.  
D<sup>r</sup> Vincenzo Magaldi, Directeur du Département des Sociétés de Secours Mutuels au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.  
Mgr Bonomelli, Evêque de Crémone.  
Don Emilio Lombardi, Secrétaire de l'évêque de Crémone.  
M. Dario Ferrari, Maire de Crémone.  
Comm. A. Barinetti, Président du Conseil de la Province.  
Cav. Ettore Signori, Président de la Députation de la Province.  
Général Arimondi, Commandant de la Division Militaire.  
M. Bonetti, Intendant des Finances.  
M. Ettore Sacchi, Membre du Parlement.

Général Francesco Gistoja, Membre du Parlement.  
Général Francesco Marazzi, Membre du Parlement.  
M. Léonida Bissolati, Membre du Parlement.  
D<sup>r</sup> Rizzi, Président de la Chambre du Commerce.  
M. Alessandro Anselmi, Président de la Banque Populaire de Crémone.  
Comm. Tito Carnerali, Préfet de la Province de Crémone.  
Rag. Luigi Rossi, Directeur de la Banque Populaire de Crémone.  
Rag. Cav. Carlo Bianchi, Vice-président de la Banque Populaire de Crémone, et plusieurs autres directeurs de la Banque Populaire de Crémone.

#### **Les Pays-Bas**

M<sup>me</sup> A. Treub-Cornaz.

#### **Le Royaume-Uni**

Mr. J.-J. Dent, représentant la Commission du Travail au « Board of Trade ».

#### **La Russie**

M. S. de Borodaewsky, Directeur du Crédit Populaire.

#### **La Suède**

M. G. H. von Koch, représentant le Ministère des Affaires Etrangères.

---

---

## **MEMBRES INDIVIDUELS DE L'ALLIANCE**

---

#### **La Roumanie.**

Draganescu, D. G.

#### **La Russie.**

de Borodaewsky, S.

Levitsky, N.

---

---

## MEMBRES ADHÉRENTS AU CONGRÈS

### Allemagne.

Prevel, Mme. A.

### Autriche-Hongrie.

#### L'AUTRICHE

Aschenbrenner, A. H.	de Fáy, Mlle.
Cremaschi, Ing. Virgino; Cooperativa Operaia, Trieste; Soc. Coop. fra Impiegati, Trieste.	Janda, Mme. M.
de Fáy, Dr. J.	Leopold, L.
de Fáy, Mme.	Neudörfer, O.
	Segré, Emanuele, Soc. Coop. fra Impiegati privati, Trieste.

#### LA HONGRIE

Bernát, Mme.	Nagy, Mme
Cvetko, Mme. K.	Nagy, Mlle. E.
Janda, Mme. M.	Nagy, Mlle. F.
Mehelyi, K.	Vanicek, Mme. J.

### La Belgique.

François, A.	Rousseau, E., Soc. Coop- « Le Progrès » de Jolimont.
--------------	--

### Le Danemark.

Blem, Mme.	Bidstrup, Mlle. I.
Bidstrup, M.	

### L'Espagne

De Eza, Vicomte.	Rainirez, A.
------------------	--------------

### La France.

Briat, Mme.	Laroche-Joubert, Mme.
Buisson, F.	Lhotelain, M. and Mme.
Cernesson, J.	de Marcillac, —
Cernesson, Mme.	Mauzaize, R.
Clément, H.	de Montrol, H.
Colliez, A.	Voron, Mme.
de Felice, —	Yver, M.
Gavelle, H.	Yver, P.

### La Grèce.

Georgiades, Dem.	Theodorides. A.
Papanastasiu, Dr. A. P.	Vournasos, Prof. C. Chr.
Philarétos, G. N.	

**L'Italie.**

- Acquatici, Prof. Carlo. Consorzio Agricolo, Reggio d'Emilie.  
 Agalbato, Ernesto . . . . Banca Popolare del Circond., Gerace Marina.  
 Agliardi, Dr. Luigi . . . . Consorzio Agrario, Bergame.  
 Alati, Demetrio . . . . . Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali, Telegr. e  
 Telefon., Milan.  
 Alberici, Luigi . . . . . Coop. Consumo Casa del Pop., Carzeto di  
 Soragna.  
 Albi, Cav. Prof. Orazio. Banca Popolare, Città S. Angelo; Banca Coop.  
 Lama dei Peligni, Chieti; Soc. Coop. case  
 Popolari, Teramo; Banca Popolare, Teramo.  
 Alessi, Avv. G. B. . . . . Società Umanitaria, Milan.  
 Alicandri-Ciuffelli, Avv. Banca Popolare, Sulmona.  
 Carlo.  
 Alignani, Dante . . . . . Ass. Gen. Operaj. Turin.  
 Aliotta, Vincenzo . . . . . Consorzio Agrario, Salerne  
 Alunno, Micheli . . . . . Coop. Ferrovieri, Crémone.  
 Amati, Olinto . . . . . (S. Marino [repubb.]).  
 Ambrogi, Felice . . . . . Coop. Agric. Ital., Milan.  
 Ambron, Cav. Avv. Eu- Banca Mutua Popolare, Florence.  
 genio.  
 Amorth, Avv. Leopoldo. Cassa di Risparmio, Modène.  
 Anastagi, Cav. Arturo. Banca Mutua Popolare, Florence.  
 Andreotti, Ing. Giovan. U. Aiane Interprovinc. Agricola, Crémone.  
 Anselmi, Avv. Alessan- Coop. Pugliese prod. vini, Barletta; Banca Po-  
 dro, polare, Bibbiena; Banca Popolare Coop.,  
 Chiari; Banca Popolare, Crémone; Banca  
 Coop., Imolese; Banca Popolare, Montepul-  
 ciano; Soc. Coop. Tipografica, Padoue; Cassa  
 Risparmio, Pise; Assoc. Gen. Coop. Consumo  
 fra personale R. Arsenale, Spezia; Associa-  
 zione Generale Operai, Turin.  
 Anselmi, Angelo . . . . . Lattèria Coop. di Forcello, Stagno Lombardo.  
 Anselmi, Carlo . . . . . Consorzio Agrario, Crémone.  
 Antolini, Cattaneo, Banca Popolare Coop., Argenta.  
 direttore.  
 Apostoli, Giovanni . . . Banca Popolare, Este.  
 Appiani, Comm. Gra- (Trévisé).  
 ziano.  
 Araldi, Dr. Alessandro. Lattèria Sociale, Acquanegra,  
 Armelloni, Giuseppe . . (Soresina).  
 Armuzzi, Armando . . . Società Agricola Operaia, Ostie et Fiumicino.  
 Armuzzi, Cav. Prof. Cassa di Risparmio, Ravenne.  
 Vincenzo.  
 Arnaldo, Napoleone . . . Consorzio Agrario Sabino, Poggio Mirteto.

- Attalico, Bernardo . . . . (Cérignole).  
 Azzali, Guido . . . . . An. Coop. lavoro braccianti, Colorno.  
 Azzolini, Comm. Avv. G. Coop. Romana Impiegati, Rome.  
 Azzoni, Rag. Cesare . . . Cassa Risparmio, Borreto.  
 Baccaroni, Rag. Cav. Pio Cassa di Risparmio, Modène.  
 Baccega, Antonio . . . . . Sindacato Agrario Prealpino. Montebelluna.  
 Baccelli, Alfredo, Dep. (Rome).  
 Balestreri, Francesco. Latteria Sociale, Città di Stefani.  
 Balletti, Prof. Andrea. Banca Popolare, Reggio d'Emilie.  
 Barbanti Brodano, Avv. Società Coop. facchini portabagagli uella stazione, Bologne.  
 Giuseppe.  
 Barbieri, Ing. Adelchi. Coop. Fabbricazione Concimi, Crémone.  
 Barbieri, Cav. Vittorio. Coop. Consumo, Via Sala, Milan.  
 Barbuggiani, Giuseppe. Cassa di Risparmio, Legnano.  
 Bardeaux, Avv. Cornelio. Banca Popolare Coop., Novare; Banca Coop. Popolare, Casale Monferrato.  
 Bargoni, Cav. Giulio, . Banca Popolare Coop., Lendinara; Banca Popolare, Rovigo.  
 Bargoni, Avv. Cav. Foscolo, (Rome).  
 Bari, Aristide . . . . . Tipografia Coop. Comense, Lega-Nazionale.  
 Barinetti, Comm. Avv. Alfonso. Cassa di Risparmio, Milan.  
 Baroli, Nob. Dr. Adolfo. (Crémone).  
 Baroncini, Dr. Cav. Raffaele. Cassa di Risparmio, Imola.  
 Baroni, Rag. Ettore . . . Banca Coop. Agricola Comm., Casteggio (Pavie).  
 Bartolini, Rag. Moliomo Banca Popolare, Castiglione d. Stiv.  
 Baseggio, Luigi . . . . . Banca Popolare, Motta di Livenza.  
 Basile, Cav. Nunziante. Consorzio Agrario, Salerne.  
 Basola, Cesare . . . . . (Crémone).  
 Basi, Dr. Cav. Ercole . . Coop. case e alloggi, Milan.  
 Bellelli, Arturo . . . . . Soc. An. Coop. fra muratori e manovali, Reggio d'Emilie.  
 Betli, Valerio . . . . . Coop. di Oreficeria, Vicence.  
 Bellini, Dr. Luigi . . . . . Società produttori bozzoli, Crémone.  
 Bellodi, Rag. Ivo . . . . . Soc. An. Coop. Consumo, Gavassa.  
 Belloni, Avv. Fortunato. (Legnano).  
 Belpaliti, Luigi . . . . . An. Coop. Jav. pittori e decor., Reggio d'Emilie.  
 Benaglio, Cte. Avv. Giacinto. Consorzio Agrario, Bergame.  
 Benedetti, Rag. Carlo. Unione Coop. Consumo, Netro.  
 Benini, Prof. Rodolfo. (Pavie).  
 Benozzo, Vittorio . . . Banca Popolare, Marostica.  
 Benzi, Gaetano . . . . . Società Coop. facchini portabagagli nella stazione, Bologne.

Berardelli, Avv. Michele	(Turin).
Bergamaschi, Giovanni.	Latteria Sociale, Soresina.
Bergamasco, On. Eugenio, dep.	Banca Popolare Lomellina, Mortara.
Bergmann, Avv. Cav. Uff. Gius.	Banca Popolare, Milan.
Berinzaghi, Ing. Cav. Francesco.	An. Coop. di lavoro fra Agric., Rivolta d'Adda.
Bernardi, Avv. Antonio	Banca Popolare, Pieve di Soligo; Gruppo Ital. Banche Popol., Pieve di Soligo.
Bernini, Rag. Anselmo	Consorzio Agrario Coop., Mantoue.
Bernini, Luigi.....	Società Coop. braccianti, Conselice.
Berra, Ignazio.....	Istit. di Cred. per le Coop., Milan.
Bertazzoli, Cav. Emanuele..	Consorzio Agric. Coop., Bagnolo Mella.
Berthod, Dr. Flavio...	Associazione Agr. Friulana, Udine.
Bertola, Dr. Silvio....	Consorzio Agrario Coop., Guastalla.
Resso, Comm. Marco..	(Rome).
Betti, Rag. Vittorio....	Banca Popolare Pesarese, Pesaro.
Bettinelli, Ing. Alessandro..	(Crémone).
Biadene, Rag. Luigi..	Banca Popolare, Asolo.
Bianchi, Rag. Cav. Carlo	(Crémone).
Bignami, Cav. Giuseppe	Soc. An. Coop. Operai, Bologne.
Bignamini, Mario.....	(Crémone).
Bióndi, Cav. Giuseppe.	Consorzio Agricolo, Parme.
Biraghi Lossetti, Rag. Davide	(Milan).
Bizzozzero, Antonio..	Cattedra Ambulante d'Agric., Parme.
Bo, Riccardo.....	An. Coop. Con., Colorno.
Bocchi, Alessandro....	Comizio Agrario, Crémone.
Bocchini, Carlo.....	Banca Coop. Ferroviaria, Sienne.
Boitani, Guido.....	Vetreteria Operaia Federale, Livourne.
Bolognesi, Giovanni..	Consorzio delle Coop. di prod. e lavoro per la costruzione e l'esercizio della ferov. Reggiano, Reggio d'Emilie.
Bolognaro, Emilio....	(Ascona).
Bonacossa, Giuseppe..	(Milan).
Bongiovanni, Avv. Ulisse	Banca Popolare, Lecco.
Bordigioni, Dr. Cav. Giovanni	Banca Popolare, Castelfranco Veneto.
Borghi, Aristide.....	Società Agricola Operaia, Ostie et Fiumicino.
Baschi, Avv. Cav. Andrea	(Crémone).
Bozzi, Alfredo.....	Consorzio Agrario Coop., Turin.
Brancadoro, Cte. J....	Banca Agric. Industriale, San. Benedetto del Tronto.
Brizi, Prof. Alessandro	Cattedra Ambulante d'Agric., Crémone.
Broccardi, Ing. Eugenio	An. Coop. Produzione, Sampierdarena.

Broli, Avv. Giuseppe..	Cassa Centrale per le Casse Cattoliche, Parme.
Bronzini, Ersilia Mayno	Unione Femminile Nazionale, Milan.
Brugnali, Dante.....	(Crémone).
Brugnalti, Attilio, Dep.	Cesuna di Rovana.
Brusadelli, Costanzo..	Coop. Agricola, Calvenzano.
Brusasco, Avv. Arturo.	Cassa M. C. Italiana pensioni, Turin.
Bruzzone, Giacomo...	Coop. sbarco e imbarco carb., Gènes.
Bubani, Ugo.....	Coop. Consumo, Faenza.
Bucci, Avv. Alessandro	Banca Popolare Sabina, Poggio Mirteto.
Bucci, Dr. Gio. Belt...	Banca Popolare, Faenza.
Butferli, Avv. Antonio.	Consorzio Agrario Coop., Imola.
Bulgarelli, Angelo....	Cassa di Risparmio, Ficarolo.
Bulla, Rinaldo.....	Feder. Coop. della Provincia, Crémone.
Bullini, Gaetano.....	Soc. An. Coop. Cons. Previdenza ed Emancipazione, Pudrio.
Busetti, Rag. Ferdin..	(Vérone).
Busini, Angelo Giovanni	Coop. Tipografica Operaia, Crémone.
Buzzatti, Carlo.....	Coop. Bracciante, Argenta.
Caechi, Guglielmo....	Banca Popolare, Cesena.
Calamani, Rag. Giovanni.	(Crémone).
Calciàte, C. Alessandro	Banca Cattol. S. Antonino, Plaisance.
Calda, Ludovico.....	Camera del lavoro, Sampierdarena; Coop. sbarco e imbarco carb., Gènes; Lega Nazionale.
Calissoni, Cav. F.....	An. Coop. Con., Conegliano.
Callegari, Dr. Umberto	(Parma).
Calni, Luigi.....	Soc. An. Coop. fra birocciai, Reggio d'Emilie.
Calzolari, Dr. Colombo	Consorzio Agrario, Castiglione d. Stiv.
Camana, Gio. Battal..	Banca Popolare Coop., Massa Marittima.
Camerini, Cte. Dr. Paolo. deputato.	(Piazzola sul Brenta).
Campi, D. Cinzio:....	Cattedra ambulante d'Agric., Sondrio.
Canepa, Avv. Giuseppe..	Cons. Agr. Coop. Val di Nierva, Piani Valle Crosia.
Canovia, Comm. Tilo..	Banca d'Italia, Rome.
Capellani, P.....	Cassa di Risparmio, Udine.
Caretoni, Alessandro..	Banca Popolare Coop., Vicence.
Carretti, Cav. Giacomo.	Istituto Case Popolari, Rome.
Cargati, Vincenzo.....	Feder. Coop. della Provincia, Crémone.
Carletti Giamperri, Dr. Giuseppe	Consorzio Agrar. Coop., Ancône.
Carlioni, Avv. Antonio.	Consorzio Canale Marzano, Crémone.
Carminati, Francesco..	Coop. di Consumo, Crémone.
Cartapati, Giorgio....	Banca Popolare, Bozzolo.
Casali, Eugenio.....	Soc. An. Coop. fra muratori e manovali, Reggio d'Emilie.
Casali, Oreste.....	Soc. An. Coop. Consumo, Gavassa.
Casalini, Ing. Domenico	Consorzio Agrario, Bologne.

Casaretto, Avv. Pier... Franco	Cassa di Risparmio, Gènes.
Casati, Marchese Ing..	Fabb. Piacentina Concimi C., Plaisance.
Casazza, Avv. Cav..... Gherardo	(Crémone).
Casella, Onorato.....	Cassa di Risparmio, Mirandole.
Casoli, Spero.....	Latteria Coop., Massensatico.
Cassia, Giovanni .....	Coop. Muratori, Giovecca.
Castaldi, Lina.....	(Crémone).
Castellani, Cav. Rag... Antonio	Banca Provinciale d. Polesine, Rovigo.
Castiglioni, Rag..... Giuseppe	Coop. Operaia di Consumo, Busto Arsizio.
Calanzaro, Cav..... Fortunato	Unione Militare, Rome.
Catemario, Avv. Carlo, Duca di Quadri	Consorzio Agrario, Caserte ; Banca Popolare Coop., Naples.
Cattaneo, Cav. Lodovico	Banca Popolare Coop., Lendinara.
Cavaglieri, Prof. Guido.	(Rome)..
Cavazza, Cav. Giovanni. dirett.	Cassa Risparmio, Forci.
Cavedo, Eugenio.....	Coop. Braccianti, Cannuzo.
Cavour, Servadio.....	Banca Operaia Anconitana, Ancône.
Ceccherelli, Antonio...	Banca Popolare Coop.-S. Miniato.
Cecchetti, Dr. Prof.... Giuseppe.....	Consorzio Agrario, Bergame.
Cecchetto, Angelo.....	Banca Popolare, Marostica.
Cecioni, Enrico.....	Società Corale Coop., Settignano ; Farmacia Coop., Florence ; Lega Nazionale.
Celli, Rag. Angelo ...	Banca Popolare, Poppi; Consorzio Agrario, Poppi.
Ceresa, Rag. Giuseppe	Credito Popolare, Milan.
Cerini, Azio.....	Unione Naz. Latterie Coop., Milan.
Cerini, Marchese Gerino	Banca Popolare, Firenzuola,
Cerutti, Gio. Battista...	Soc. Coop. Consumo fra lavor., Moncalieri.
Cesaretti, Giuseppe....	Banca Popolare, Sasso-Ferrato.
Chiabrera Castelli, Cav. Cesare	Consorzio Agrario Copp., Acqui.
Chiesa, Eugenio.....	(Milan).
Chimirri, Bruno:..... deputato	(Rome).
Chiodelli, Avv. Gaetano.	Credito Commerciale, Crémone.
Chiodi, Rag. Giulio...	Banca Popolare Agr. Comm. Pavie.
Chiolini, Francesco....	Banca Popolare Agr. Comm., Stradella.
Chiumello, Cav. Giovanni	Coop. Suburb. di Consumo fra Agenti Strade Ferrate, Milan.
Ciboldi, Achille.....	(Crémone).

- Ciboldi, Avv. Nicola... (Soresina).  
Ciboldi, Paolo . . . . . (Luignano).  
Cicogna, Com. Antonio. Monte dei Paschi, Sienne.  
Cicognani, Cav. . . . . Banca Popolare Coop., Savignano.  
    Guglielmo  
Cinisèlli, Dr. Luigi . . . (Crémone).  
Cinnante, Antonio . . . Banca Popolare Cosentina, Cosenza.  
Cipelli, Avv. Vittorio . . (Plaisance).  
    deputato  
Cipriani, Avv. Camillo. Banca Popolare, Poppi.  
Cipriani, Cav. Ettore.. Fed. Società Coop. di Roma e Provincia, Rome.  
Codovilli, Avv. Giuseppe Banca Popolare Coop., Marcerata Feltria.  
Coen, Comm. Giulio . . Camera di Commercio, Venise.  
Coggi, Prof. Alessandro (Crémone).  
Coggi, Avv. Guido . . . Monte di Pietà, Crémone.  
Cogrossi, Francesco . . Lattèria Sociale, Soresina.  
Coletti, Prof. Francesco. (Rome).  
Colfi, Prof. Giuseppe.. Coop. Consumo, Breno.  
Colombelli, Angelo . . Banca Popolare Coop., Montagnana.  
    (Milan).  
Colombo, Avv. Giuseppe Federazione Casse Agrarie, Langhirano.  
Colonna, Rag. Giuseppe Banca Popolare Coop., Todi (Pérouse).  
Comes, Cav. Giuseppe.. (Oristano Cagliari).  
Cominacini, Dr. Mario. (Banca Popolare Sabina, Poggio Mirteto).  
Concini, Com. Concino. (Milan).  
Conti, Emilio, senatore del Regno.  
Conti, Rag. Luigi . . . Banca Popolare, Treviglio.  
Corallini, Dr. Giovanni Consorzio Agrario Coop., Acqui.  
    dir.  
Cornaggia, On. March. Banca Popolare, Milan.  
    Dr. Carlo Ottavio,  
    deputato  
Conieri, Avv. Luigi . . . Cassa di Risparmio, Florence.  
Corti, Ing. Ernesto . . . Coop. Imp. bagni mare, Venise.  
Corti, Cav. Uff. Giuseppe Cassa di Risparmio, Città di Castello.  
Costa, Dr. Paolino . . . Banca Coop. Agricola Comm., Casteggio (Pavie).  
Costantini, Pasquale . . Coop. Oper. di Consumo, Nereto.  
Cottarelli, Alessandro. Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali, Telegr. e  
    Telefon., Milan.  
Cranio, Gaetano . . . . Banca Popolare, Motta di Livenza.  
Crémonesi, Cav. Ettore. Banca Mutua Pop. Agricola, Palazzolo sull'Oglio.  
Crespi, — . . . . . Cassa di Risparmio, Alexandrie.  
Crespi, Silvio, députéto (Milan).  
Crovetti, Rag. Cav. Vito. Banca Mutua Popolare, Mantoue.  
Croze, Dr. Ottavio . . . Banca Popolare, Vittorio.  
Cuzzoni, Dr. Ercole . . . Consorzio Agrario, Mortara.

Daguino, Felice.....	Fratellanza Artigiana Italiana, Florence; Banca Popolare Ligure e Cassa di Risparmio, Gènes.
Dalai, Cav. Luigi.....	(Milan).
Dalla, Rag. Severo....	Cassa Coop. Credito Soc. Op., Bologne.
Dalla Volta, Prof. R...	(Florence).
D'Alvise, Prof. Pietro.	(Padoue).
D'Ambrosio, Antonio..	Società di Credito, Mestre.
Danni, Notaio Camillo.	Unione Operaia, Colonnata.
D'Ancona, Prof.....	(Padoue).
Alessandro	
D'Ancona, Prof. Dr. ...	(Padoue).
Comm. Napoleone	
Dandolo, Cav. Dr. ....	Cassa di Risparmio, Padoue.
Giacomo	
D'Angelo, Prof. Paquale	Cassa di Risparmio, Ascoli Piceno.
Danieli, Avv. Gualtiero deput.	(Rome).
D'apel, Avv. prof.....	Banca Coop. Agricola, Castal S. Pietro (Emilie);
Comm. Luigi.....	Banca Popolare di Credito, Bologne.
DeAmicis, Avv. Emilio.	Banca Popolare, Alfedena.
De Amicis, On. Comm.	Banca Popolare, Alfedena.
Mansueto	
De Andreis, Ing. Luigi dep.	(Milan).
De Balto Squilacioti...	Banca Popolare del Circond., Gerace Marina.
Cav. Leop.	
De Barbieri, Arturo...	Fed. Coop. Prod. Lav. e Cons., Gènes.
De Benedetti, Rag. Ugo.	Consorzio Agrario, Novare.
De Biase, Camillo.....	(Aquila).
De Carolis, Carlo.....	Fed. Cassc Agrarie neutre, Langhirano.
De Carolis, Dr. Vincenzo	Cattedra Ambulante d'Agric. Crémone.
De Colle, Avv. Renato.	Banca Popolare, S. Donà di Piave.
De Falco, Cav. Bernardo	Consorzio Agrario, Salerne.
De Francesco, Edoardo	Banca Popolare, Desenzano sul lago.
De Gani, Rag. Arcangelo	Società Coop. Lav. Sabbionai, Milan.
Del Bondio, Libero...	Coop. Ferr. Consumo, Torino; Tipografia Coop., Turin; Coop. Selciatori, Turin.
Dell'Acqua, Carlo.....	(Legnano) deputato.
Della Bona, Cav.....	Banca Popolare Coop., Chioggia.
Domenico.	
Della Cella, Nob. Cav. Gustavo.	Cassa di Risparmio, Plaisance.
Della Corna, Argento.	(Soresina).
Della Porta, Cav. Rag. Leopoldo.	Banca popolare, Milan; Banca Popolare Lomellina, Mortara.
Della Tore, Rag. Enrico	Consorzio Agrario, Gubbio.

- Della Tore, Luigi . . . . . Istit. di Cred. per le Coop., Milan; Società Umanitaria, Milan.
- Della Zoppa, Comm. . . . . (Turin).  
Giovanni.
- Delle Fontane, Pasquale Coop., Albareto di Modena.
- De Micheli, Carlo . . . . . Catteria Sociale, Stefani.
- De Montemajor, . . . . . Coop. Agr., Arienzo; Banca Coop. Popolare,  
Marchese G. Arienzo; Consorzio Agr. Coop., Caserte.
- Denti, Annetta . . . . . Società An. Coop. Braccianti, Massa Lombarda.
- De Paoli, Comm. Eusebio Soc. An. Coop. Operai, Bologne; Cassa Coop.  
di Cred. tra Imp. civ., Bologne.
- De Praetis, Dr. Italo Pio Banca Cattol. Coop., Urbino.
- De Tivoli, Vitale . . . . . (Plaisance).
- De Vecchi, Comm. . . . . (Milan).  
Massimo.
- Diadà, Rodolfo . . . . . Coop. di Lavoro, Fratta Polesine.
- Diena, Rag. Umberto . . Banca delle Coop. della Prov., Reggio d'Emilie.
- Dolfini, Maria . . . . . Assoc. Magistrale Femminile, Crémone.
- Donini, Don Cesare . . . (Bignano d'Adda).
- Donzelli, Rag. Giovanni Banca Coop., Grumello Cremona.
- Dragoni, Battista, . . . . Associaz. Coop. Braccianti, Ravenna.
- Dubini, Francesco, dep. (Milan).
- Dugoni, Enrico . . . . . Federazione Coop. Mantoue.
- Duina, Rag. Cesare . . . Banco Popolare, Salò.
- Emiliani, Cav. Uff. . . . . Banca Popolare Coop., Vicence; Banca Pop.  
Aristide. Coop. 7 Comuni, Asiago; Banca Coop.,  
Codraipo (Udine).
- Errichelli, Avv. Alfonso Cassa Coop. di Credito fra Impiegati del Banco,  
Naples.
- Errichelli, Cav. Avv. . . Cassa Coop. di Credito fra Impiegati del Banco,  
Gioacchino. Naples.
- Evangelisti, Ing. Attilio An. Coop. operai del mand., Budrio; Lega  
Nazionale.
- Fabbi, Avv. Scleno . . . Istituto Naz. di Credito per gli Impiegati, Rome.
- Fabris, Rag. Guido . . Banca Mutua Popolare, Schio.
- Faido, Rag. Alessandro Banca Popolare, Plaisance.
- Faidutti, Cav. Luigi . . Banca Friulana, Gorizia.
- Falaschi, Giosafatte . . An. Coop. Consumo, Gavorrano.
- Faletti, Giuseppe . . . . Banca Popolare, Catanzaro.
- Fantani, Cav. Olinto . . Consorzio Agrario, Poppi.
- Farina, Avv. Angelo . . Banca Popolare, Cortona.
- Farinola, Gaetano . . . Società Produttori Bozzoli, Crémone.
- Fasoli, Agostino . . . . Stagnionatura Bozzoli, Bagnola Mella.
- Fazzi, Oreste . . . . . Banca Pop. Coop. Livornese, Livourne.
- Felciori, Prof. Azeglio. Banca Popolare, Jesi.
- Felter, Francesco . . . . Consorzio Agrario Coop., Manerba.

Fenili, Angelo.....	Banca Piccolo Credito Bergamasco, Bergamo.
Feraboli, Ing. Antonio	(Crémone).
Feraboli, Luigi.....	Società Produttori Bozzoli, Crémone.
Ferragni, Avv. Luciano	Crémone).
Ferrari, Prof. Bruno..	Banca Popolare, Legnano.
Ferrari, Erminia.....	Società Coop. Lav. Sabbionai, Milan.
Ferrari, Rag. Ettore...	Banca Popolare Agr. Comm., Pavie.
Ferrari, Cav. Lisippo..	Banca Popolare, Plaisance.
Ferrarini, Luigi.....	An. Coop. Lavoro Braccianti, Colorno.
Ferrario, Cav. Uff. Rag. Riccardo.	Banca Popolare, Lecco.
Ferraris, Comm. Avv.. Maggior.	Banca Popolare, Acqui; Coop. Romana Impie- gati, Rome.
Ferrati, Attilio.....	Società Coop., Rifredi.
Ferrati, Renata.....	Società An. Coop. di Cons. e Prev. fra gli Agenti SS. FF., Florence.
Ferrazzi, Gedeone.....	Banca Popolare, Dolo.
Ferreco di Cambiano', On. Marchese Cesare	Cassa di Risparmio, Turin.
Ferri, Enrico.....	Coop. Ferrovieri, Crémone.
Fèzzi, Avv. Antonio...	Banca Esercenti, Milan.
Fiammingo, Prof..... Giuseppe.	(Rome).
Filippini, Rag. Luigi..	Tipografia Coop., Turin.
Filomusi, Prof.,..... Francesco.	(Rome).
Finzi, Avv. Cav. Cesare	Banca Mutua Popolare, Mantoue.
Flora, Cav. Domenico.	Banca Popolare Coop., Modugno:
Foà, Enrico.....	Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali Telegr. e Telefon., Milan.
Folloni, Leopoldo.....	Banca Popolare, Montichiari.
Fontana, Avv. Carlo..	Banca Mutua Popolare, Schio.
Formentini, Antonio..	Società Coop. di Consumo, Luzzara (Reggio d'E.)
Fornaci, Dr Camillo...	Cattedra Ambulante d'Agric., Milan.
Fornaciari, Dr Luigui.	Consorzio Agrario, Crémone.
Forti, Rag. Giulio.....	Alleanze Coop., Milanese; Fed., Mil. Coop. Prod. e Lav., Milan.
Fortuna, Francesco ...	(Soresina).
Fouquet, Ing. .... Giovanni B.	(Castelleone).
Fracaro, Giovanni....	Banca Agricola Milanese, Milan.
Franchi, Cav. Francesco	Cassa Risparmio, Turin.
Francisci, Cte. Cav.... Pietro.	Banca Popolare Coop., Todi (Pérouse).
Franzino, Giuseppe ...	Banca Popolare, Oderzo.
Frazzi, Ing. Francesco.	(Crémone).

- Frazzi, Romeo . . . . . (Crémone).  
 Fretti, Cav. Uff. Dr. . . . Banca Popolare, Thienè.  
     Enrico.  
 Frizzerin, Avv. Federico (Padoue).  
 Frola, Senatore Secondo (Turin).  
 Fronzi, Eugenio . . . . . Lega Nazionale.  
 Fumagalli, Ernesto . . . (Crémone).  
 Fumagalli, Rag. Cav. . . Banca Mutua Popolare, Bergame.  
     Pietro.  
 Gaia, Avv. Gioachino . . Banca Cattol. S. Antonino, Plaisance.  
 Gajanigo, Cav. Dr. Gio. . Banca Mutua Popolare, Valdagno.  
     Batt.  
 Galimberti, Cav. Amadio Banca Popolare Coop., Chioggia.  
 Galmozzi, Romilda . . . Società Industrie femm. Ital., Crémone.  
 Garavini, Camillo . . . . Coop. Braccianti, Alfonsine (Ravenne).  
 Gareschi, Celeste . . . . . (Crémone).  
 Garibotti, Giuseppe . . . Società Operaia di M. S., Crémone; Coop. di  
     Consumo, Crémone; Lega Nazionale.  
 Garibotti, Maschefoni.. Feder. Coop. della Provincia, Crémone.  
 Garino, Ing. Giovanni.. Consorzio Agrario Coop., Turin.  
 Gasparini, Dr. Francesco Banca Mutua Pop. Agricola, Palazzolo sull'Oglio.  
 Gasperini, Nico . . . . . Soc. Coop. Consumo, Gualtieri (Reggio d'E.).  
 Gatteschi, Emanuele . . Banca Popolare, Poppi.  
 Gatti Casazza, Col. . . . Banca Mutua Popolare, Ferrare.  
     Comm. Stefano  
 Gavazzi, Lodovico, dép. (Milan).  
 Gavini, Avv. Pietro . . . (Crémone).  
 Gazzoni, Aristide . . . . Banca Popolare, Cesena.  
 Geisser, Alberto . . . . . (Turin).  
 Genevini, ing. Antonio. (Crémone).  
 Gerevini, Giacomo . . . (Crémone).  
 Gerevini, Oliviero . . . . Società An. Coop. Braccianti, Massa Lombarda..  
 Germani, Annibale . . . (Crémone).  
 Geronazzo, Angelo . . . Banca Popolare, Valdobbiadene.  
 Ghignotti, Giulio . . . . Società Operaia di M.S., Crémone.  
 Giacchino, Rag. Mariò. Cassa di Risparmio, Alexandrie.  
 Gialdini, Rag. Emilio.. Banca Popolare, Montichiari.  
 Gianferrari, Felice . . . Soc. An. Coop., case Operaie, Reggio d'Emilia.  
 Giardini, Rag. Ernesto. Banca Popolare Lomellina, Mortara.  
 Giardinieri, Oddo . . . . Latteria Coop., Gaggiano..  
 Giolo, Cav. Avv. Giovanni Banca Popolare, Rovigo.  
 Gioppi, Cle. Comm. . . . Banca Agricola Mantovana, Mantoue.  
     Avv. Cesare  
 Giovannetti, Giovanni. Soc. An, Coop. fra Birocciai, Reggio d'Emilie.  
 Giudici, Dr. Giovanni.. Cassa Risparmio, Legnago. . . .

- Giumelli, Dr. Tullio... Società Umanitaria, Milan; Fed. mil. Coop. Prod. e Lav., Milan.
- Giussani, Cav. Ing. .... Soc. Coop. Edif. Abitaz Operai, Côme.  
Antonio
- Gnaga, Cav. Rag. G... Banca Popolare, Soncino.  
Gobbi, Prof. Ulisse.... (Milan).
- Goffrini, Celeste..... Associaz. Coop. Braccianti, Ravenne.  
Gorio, Cav. Dr. Giovanni (Brescia).
- Gornini, Avv. Furga... Banca Popolare, Bozzolo.  
Neb., Scip.
- Gramiccia, Curzio..... Coop. Ferr. per costr. Case Op., Rome.
- Granata, Angelo..... Lega addetti Coop., Milan.
- Grand, Erminio..... Coop. Muraria, Treviglio.
- Grandi, Cav. Dante.... Coop. Costruz. case Popolari, Rome.
- Grandi, Giovanni ..... Soc. An. Coop. Braccianti, Castiglione d' Cervia.
- Grassi, Enrico ..... Coop. di Consumo, Crémone.
- Grassi, Luigi..... (Soresina).
- Grigolatti, Avv. Comm. Cassa Risparmio, Vérone.  
Gianni.
- Grisiotti, Michele..... Società Coop. di Consumo, Antella; Lega Nazionale.
- Groppi, Giulio ..... Coop. Fabbricazione Concimi, Crémone.
- Gruber, Cav. Ing. Teodoro Sindacato Agricolo, Padoue.
- Guadagnini, Rag. Luigi. Banca Coop., Bologna.
- Gualerzi, Cav. Dr. .... Consorzio Agricolo, Reggio d'Emilie.  
Francesco
- Guarimoni, Napoleone. Banca Popolare, S. Donà di Piave.
- Guarneri, Egisto..... (Crémone).
- Guasti, Avv. Cav. .... (Milan).  
Federico
- Guerci, Rag. Alfredo.. Consorzio Agrario Coop., Ravenne.
- Guerreschi, Abramo... Coop. Braccianti, Cannuzzo.
- Guida Anselmi, Virginia Società Industrie femm. Ital., Crémone.
- Guida, Dr. Arnaldo ... Latteria Sociale, Città di Stefani.
- Guida, Venceslao..... Acquanegra Cremonese.
- Guidetti, Prof. Rainero. Unione Coop., Agenti SS. FF., Vérone.
- Guidi, March. Dr. .... Panca, S. Bened. del Tronto.  
Antonio
- Guindani, Rag. Ettore. Coop. di Consumo, Crémone.
- Guindani, Ferruccio... (Crémone).
- Gullo, Rag. Vittorio... Banca Popolare Cosentina, Cosenza.
- Gusmani, Cav. Cesare. Consorzio Agrario, Novare.
- Hosgremiccia, Clara... (Crémone).
- Indrio, Prof. Dr. Pasquale Banca Mutua Popolare, Altamura; Cassa Prov. di Credito Agrario della Basilicata, Potenza.
- Jotta, Avv. Luigi..... (Crémone).

Krassich, Rag. Carlo . .	Banca Popolare, S. Severo.
Kumbli, Otto . . . . .	Latteria Sociale, Acquanegra.
Lacchelli, Cav. Giuseppe	Banca Popolare, Modène.
Landriani, Ing. Antonio	(Crémone).
Lasagni, Rag. Vittorio.	Coop. di Consumo, Cogruzzo di Castelnuovo.
Latorre, Rag. Leonardo	Banca Popolare, Rutigliano.
Lavriano, Fabrizio . . .	(Pesco Pāgano).
Lazzari, Romolo . . . . .	Coop. Tipografica Operaia, Crémone.
Lazzarini, Cav. Ing. Pietro	Banca Popolare, Este.
Levi Della Vida, Ettore.	Associazione fra le Banche Popolari, Rome.
Levi Morenos, Prof. D.	Scuola di Pesca, Venise.
Liverani, Prof. Rag. A.	Banca Piccolo Credito, Vigevano.
Loca, Alessandro . . . . .	Coop. Ferrovieri, Crémone.
Loddi, Giovanni . . . . .	Società An, Coop. Barocciari, Novi di Modena.
Lodigiani, Umberto . . .	Banca Popolare, Treviglio.
Longari, Ponzone, Nob.	(Casalmaggiore).
Cav. Giovanni	
Longhi, Cav. Rag. Giulio	Banca Popolare, Crema.
Longobardi, Rag. Achille	Banca Popolare Agricola, Sarno.
Lorini, Prof. Avv. Com.	Castello di Monico.
Teocle	
Luraschi, Giovanni . . .	Coop. Lavoranti Muratori, Milan.
Luzatti, Comm. Prof.	Associazione fra le Banche Popolari, Rome;
Luigi.	Banca Popolare Senese, Sienne; Banca Popolare Coop., Bagnocavallo; Banca Coop., Codraipo (Udine); Banca Popolare Coop., S. Agata dei Goti; Banca Popolare Coop., Bassano; Banca Popolare, Venise.
Maccari, Avv. Luigi . . .	Cassa M. C. Italiana pensioni, Turin.
Magnoli, Ines . . . . .	(Crémone).
Maldifassi, Avv. Giuseppe.	(Milan).
Malfatti, Giuseppe . . .	Banca Popolare Coop., Massa Maritima.
Maluta, Cav. Dr. Michele.	Coop. Manutenzione Stradé, Padoue.
Manara, Avv. Prof. Cav. Ulisse.	(Gênes).
Mancastroppa, Ernesto.	Latteria Sociale, Acquanegra.
Mancini, Carlo . . . . .	Coop. Tipografica Operaia, Crémone.
Manerba, Cav. Avv. Carlo.	Credito Agrario Bresciano, Brescia.
Manestra, Sigismondo.	Soc. An. Coop. Falagnami, Ravenne.
Manfe, Cav. Rag. Prof. Giov.	Banca Antoniana, Padoue.
Manfrin, Avv. Cav. Eugenio.	Casa Risparmio, Venise.

- Mangano, Antonio.... Coop. Aste Dorate, Milan.  
Mantellini, Silvio..... Coop. Braccianti e Carrettieri, Faenza.  
Mantovani, Giovanni.. Banca Popolare, Thiene.  
Mantovani, Giulio.... Società Contadini, Reggio d'Emilie.  
Manuzzi, Dr. Comm. Cassa Risparmio, Forlì.  
    Pio Pres.  
Manzato, Avv. Renato. (Venice).  
Marabini, Anselmo... Fed. Italiana fra ceramisti Stovigliai ed affini,  
    Imola.  
Maratini, Clemente, (Rome).  
    dep.  
Maralini, Emilio, dep.. (Rome).  
Marangoni, Dr. Fran- Fabbr. Coop. Concimi, Mantoue.  
    cesco.  
Marcanoni, Avv. Gio- Banca Popolare, Conegliano.  
    vanni.  
Marchesini, Pacifico.. Soc. An. Coop. Cons. Previdenza ed Emanci-  
    pazione, Pudio.  
Marchiori, Avv. Comm. Banca Popolare Coop., Lendinara; Banca  
    Pietro. Popolare, Rovigo.  
Marengli, Avv. Luigi.. (Crémone).  
Marengli, Cav. Rağ. Lattaria Coop. di Forcello, Stagno Lombardo.  
    Rosolino.  
Mari, Rag. Anselmo.. Federazione Coop. Mantovana, Mantoue.  
Mariani, Rag. Gaetano. Coop. Aste Dorate, Milan; Coop. Stuccat. e  
    Lav. in cem., Milan; Coop. Lavoranti Mura-  
    tori, Milan.  
Marsili, Rag. Prof. Soc. Coop. Case Popolari, Teramo.  
    Francesco.  
Marsili, Servilio..... Cassa Risparmio, Camerino.  
Martina, Servilio..... Feder. Coop. della Provincia, Crémone.  
Martini, Dr. Carlo.... (Crémone).  
Martini, Ing. Ettore... Banca Cattol. S. Antonino, Plaisance.  
Mascati, Filiberto.... Consorzio Agrario, Salerne.  
Maschietto, Vittorio... Gruppo Ital. Blanche Popol., Pieve di Soligo;  
    Banca Popolare, Pieve di Soligo.  
Masciantonio, Pas- (Rome).  
    quale, dep.  
Mattioni, Avv. G..... Banca Coop., Terni.  
Maturi, Cav. Avv. Pas- Banca Mutua Popolare, Caiazzo.  
    quale.  
Mauri, Anna..... Unione Femminile Nazionale, Milan.  
Mazara, Marchese, Vin- Banca Popolare, Sulmona.  
    cenzo.  
Mazza, Dr. Pietro.... Banca Popolare Agr. Comm., Stradella.  
Mazzaggio, Bernardino. Società Coop. Lavoratori, Castelbaldo; Lega  
    Nazionale.

Mazzali, Mamante.....	Soc. An. Coop. Barocciari, Novi di Modena.
Mazzanti, Raffaele....	Feder Coop. prod. e Lavoro, Ferrare; Lega Nazionale.
Mazzaridi, Prof. Eugenio.	Banca Popolare, Jesi.
Mazzocchi, Nello.....	Banca Coop. Ferroviaria, Sienne.
Mazzolini, Francesco..	Coop. Carnica di Consumo, Tolmezzo.
Mazzoni, Giuseppe....	Banca Popolare Coop., Ravenne.
Mazzoni, Nino.....	Società An. Coop. Braccianti, Massa Lombarda.
Mazzotto, Cav. Norberto.....	Sindacato Agricolo, Vicence.
Melchiorri, Dr. Domenico.	Banca Popolare, Sasso-Ferrato.
Melli, Angelo.....	Banca Mutua Popolare, Mantoue.
Melli, Cav. Rag. Pietro.	Banca Popolare, Intra.
Mellini, Avv. Camillo.	Unione Coop., Milan.
Memi, Cav. Gobbatto..	Banca Popolare, Montebelluna.
Menabue, Celso.....	Cooperativa, Alberto di Modena.
Mencacci, Arturo.....	Massa Maritima).
Menotti, Luppi.....	Soc. An. Coop. Consumo, Suzzara.
Menta, Giovanni.....	Coop. Braccianti, S. Alberto (Ravenne).
Merciaj, Dr. Giulio....	(Viareggio).
Merelli, Olinto....	Banca Popolare, Firenzuola.
Meritani, G., deputato.	(Sanguinetto).
Merlani, Avv. Alberto.	Cassa del Popolo, Certaldo.
Meroni, Cav. Luigi....	Banca Popolare, Soncino.
Mezza, Ing. Emilio....	« La Concordia », Milan.
Mezzi, Avv. Filippo...	Banca Popolare, Milan.
Micheli, Celestino....	Banca Agricola, Cosenza.
Micheli, Giovanni.....	Società Op. M. S., Conegliano; Società Op. M. S. Crémone; Banco Popolare, Codogno.
Micheli, Dr. Giuseppe.	Cassa di Risparmio, Parme.
Michels-Lindner, Gisela	(Turin).
Mileto, Antonio.....	Banca Popolare del Circond., Gerace Marina.
Minesso, Avv. Comm. Leopold.	(Trévis).
Minotto, Rag. Cav. Uff. Giorgio	Banca Popolare di Credito, Bologne.
Mioni, Cav. Avv. Giovanni	Banca Popolare, Dòlo.
Miraglio, Comm.....	Cassa Risparmio, Banco Napoli.
Mistrorigo, Cesare....	Banca Popolare, Arzignano.
Modesti, Emilio.....	Società Coop. Muratori, Ravenne.
Modigliani, Avv.....	Feder. reg. toscana fra Società di M. S., Livourne
Modona, Leone Neppi.	(Florence).

Modonosi, Rag. Cav. . . . .	Banca Coop., Bolognè.
Umberto	
Moiolarini, Annibale. . . . .	(Fiesse).
Moizzi, Cav. Uff. Zeffirino	Banca Popolare, Padoue; Banca Popolare Coop., Camposampiero; Banca Popolare Coop., Sondrio; Banca Popolare, Cittadella.
Moizzo, Giov. Batta. . . . .	Tipografia Coop. Comense, Côme.
Molteni, Cav. Uff. Juanito	Banca Popolare Coop., Naples.
Monacelli, Rag. . . . .	Banca Popolare, Gubbio.
Enrico G.	
Mondini, Luigi. . . . .	Latteria Sociale, Soresina.
Montesi, Melio. . . . .	Banca Operaia Anconitana, Ancone.
Montezemolo, Marchese	Coop. Agricola, Mondovi.
Ing.	
Monzati, Renato. . . . .	Cassa Rurale, Fratta Polesine.
Morandi, Ing. Emilio. . . . .	Feder. Agr. dei Consorzi, Plaisance.
Morandi, Venceslao. . . . .	Latteria Sociale, Soresina.
Morelli, Avv. Giuseppe.	Cassa Risparmio, Castel Franco Veneto.
Moretti, Giuseppe. . . . .	(Soresina).
Moroni, Marco. . . . .	Società Coop. Muratori, Ravenna.
Moroni, Dr. Pacifico. . . . .	Consorzio Agrario Coop., Pesaro.
Morpurgo, On. Comm.	Banca Coop. Udinese, Udine.
Elio, dép.	
Morpurgo, Avv. Comm.	(Mikan).
Gerol.	
Mozzarini, Carlo. . . . .	An. Coop. Muratori e Manov., Guastalla.
Mozzi, Cav. Baldino. . . . .	Banca Coop. Genovese, Gènes.
Müncher, Romedio. . . . .	Soc. An. Coop. Nalegnami, Ravenna.
Murialdi, Avv. Gino. . . . .	Società An. Coop. Calderai, Sampierdarena; Lega Nazionale.
Nannei, Cav. Rag. . . . .	Banca Mutua Popolare, Florence.
Napoleone	
Nardelli, Avv. Tomaso.	Coop. Principe Umberto, Luco ne' Marsi.
Nathan, Annie. . . . .	(Rome).
Negri, Cte Eleonoro. . . . .	Cassa Nazionale Infortuni, Vicence; Soc. An. Coop. « l'Indipendenza », Carmignano sul Brenta; Società An. Coop. Muratori e Mano- valia, Vicence; Lega Nazionale.
Negri, Roberto. . . . .	(Guastalla).
Nicoli, Avv. Enrico. . . . .	Consorzio Agrario della Val d'Elsa, Castelfio- rentino; Banca Popolare Mutua, Vérone.
Nofri, Gregoria. . . . .	Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali Teleg. e Telefon., Milan.
Nofri, Quirino. . . . .	Alleanza Coop. Torinese, Turin; Lega Nazionale.
Novello, Novelli. . . . .	Cattedra Amb. d'Agricoltura, Mortara.

Novello, Eugenio . . . . .	Banca Popolare Coop., Naples; Banca Popolare, Codogno.
Novello, Comm. Rodolfo.	Cassa Risparmio, Gênes.
Novi, Comm. Giuseppe.	Banca Coop. Genovese.
Orefice, Alberto . . . . .	Banca Pop. Coop. Livornese, Livourne.
Orsetti, Antonio . . . . .	Banca Friulana, Gorizia.
Osimo, Prof. Augusto.	Società Umanitaria, Milan.
Ostani, Amelia . . . . .	(Crémone).
Ostani, Ugo . . . . .	(Crémone).
Padova, Enrico . . . . .	(Padua).
Pagani, Cav. Uff. Avv. Cesare.	Banca Popolare, Modène.
Pagliari, Dr. Claudio.	Camera di Commercio, Crémone.
Pagliari, Ing. Giovanni.	(Crémone).
Palli, Edgardo . . . . .	Cassa Risparmio, Voghera.
Pampari, Francesco . . . . .	Banca Popolare, Montecchio (Emilie).
Pancaldi, Filippo . . . . .	Banca Popolare di Credito, Bologne.
Panfili fu Vincenzo, Luigi.	Banca, S. Bened. del Tronto.
Panizza, Avv. Cav. Cesare.	Banca Mutua Popolare, Suzzara.
Paolano, Cte Manassei.	Cassa, Risparmio, Terni.
Paolotti, Dr. Girolamo.	Banca Coop., S. Daniele del Friuli.
Paolini, Luigi . . . . .	Cassa Risparmio, Imola.
Paolini, Umberto . . . . .	Banca Agricola Milanese; Milan.
Parentini, Ing. Ettore.	Banca Coop., Pizzighettone.
Pariani, Cav. Federico.	Banca Popolare, Intra.
Paris, Rag. Diocle . . . . .	Banca Operai, Artisti Profess., Bergame.
Parisini, Rag. Faustino.	Cassa Coop. Credito Soc. Op., Bologne.
Parodi, Giacomo I . . . . .	Banca Ital. M. C. fra esercenti, Gênes.
Pasinetti, Cav. Rag. Pietro.	Banca Unione Coop., Venice.
Pasquini, Dr. Guido . . . . .	Consorzio Agrario, Poppi.
Passeri, Cesare . . . . .	(Montefiascone).
Pavia, Angelo, deputato.	(Milan).
Pavoncelli, Giuseppe, deputato.	(Cérignole).
Pavoncelli, Giuseppe, jun.	(Cérignole).
Pedrazzoli, Cav. Ing. Marino.	Banca Popolare, Este.
Penazzi, Cav. Francesco.	Banca Mutua Popolare, Ferrare.
Pennaroli, Rag. Italo . . . . .	Consorzio Agrario Coop.; Turin.
Penatti, Avv. Cav. Anacleto.	Banca Agricola Milanese; Milan.

- Peragallo, Cornelio... Nuova Coop. Case, Gènes.  
 Pergami, Cav. Dr. Ernesto. Banca Popolare, Crema.  
 Perosini, Avv. Girolamo Coop. Impiegati Bagui Mare, Venise.  
 Persicò, Avv. Guido... Consorzio Agrario, Marsano Appio.  
 Persico, Rodolfo..... (Crémone).  
 Pettiti, Cav. Enrico... (Turin).  
 Pezzini, Rag. Marco... Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali, Telegr. e  
 Telefon., Milan.  
 Pezzon, Zeno..... Coop. Agricola, Altedo di Bologna.  
 Piazza, Avv. Francesco. (Crémone).  
 Piazza, Annetta ..... Società Industrie femm. Ital., Crémone.  
 Piazza, Avv. Carlo F... (Crémone).  
 Piccagli, Rag. Martino. Banca Mutua Popolare, Suzzara.  
 Pilacci, Arturo, deputato. (Florence).  
 Pinchia, Emilio, deputato. (Ivrée).  
 Piovene, Comm. Dr. Guido. Sindacato Agricolo, Vicence; Banca Popolare  
 Coop., Vicence.  
 Pirelli, Ing. Gio. Battista. (Milan).  
 Pirolini, Pietro..... Società Produttori Bozzoli, Crémone.  
 Pisa, Dr. Ugo..... (Milan).  
 Pisani, Rag. Francesco Cassa Coop. di Prest. e Risp., Reggio de Calabre.  
 Piva, Angelo ..... (Crémone).  
 Piva, Vezio..... Banco Popolare Coop., Massa Superiore.  
 Piva, Rag. Vittorio... Banca Popolare, Poppi.  
 Pizzamiglio, Francesco. (Soresina).  
 Poggi, Alfonso, direttore. Primo Consorzio Agrario, Plaisance.  
 Pogliani, Rag. Angelo. (Busto Arsizio).  
 Poli, Umberto..... Coop. di Cons. e Soccorso S. Marco, Pise.  
 Pollastri, Pietro..... Coop. Con. Avanti, Croce S. Spirito.  
 Pompei, Ing. Pietro... Consorzio Agrario, Salerne.  
 Ponti, Senat. Ettore (Milan).  
 Ponti, Comm. Lorenzo. Coop. Naz. Impieg. ed Ag. Postali, Telegr. e  
 Telefon., Milan; Cons. Lombardo Coop. Cons.,  
 Milan.  
 Pottier, Prof. Antonio. (Rome).  
 Prampolini, Dr. Camillo Cassa Risparmio, Reggio d'Emilie.  
 Prampolini, Rag. Guido Banca Popolare, Catane.  
 Prandoni, Cesare..... Credito Commerciale, Crémone.  
 Quaini, Dr. Gioele.... Consorzio Canale Marzano, Crémone.  
 Rabaglietti, Egelfreda. (Macerata).

- Raineri, Pontecorvi, Banca Coop., Terni.  
Avv.
- Raineri, On. Prof. Giovanni. Feder. Agr. dei Consorzi, Plaisance.
- Raineri, Luigi. . . . . (Plaisance).
- Ravà, Cav. Aristide. . . (Bologne).
- Ravenna, Cav. Gio. Battista. (Cagliari).
- Ravenna, Giuseppina nata Pintor. (Cagliari).
- Razzetti, Dr. Carlo. . . . Unione Coop. Modenese, Modène; Cons. Agr. Coop. Modenese, Modène.
- Re, Francesco. . . . . Coop. Braccianti, S. Lorenzo.
- Rebessi, Dr. Federico. (Milan).
- Redaelli, Cav. Polidoro. Banca Popolare, Milan.
- Redmondi, Rag. Luigi. Banca Coop., Grumello Cremon.
- Ricci Maccarini, Sebastiano. Soc. An. Coop. Braccianti, Lavezzola.
- Ricci, Cav. Primo. . . . Banca Provinciale d. Polesine, Rovigo.
- Ricciardi, Cesare. . . . Feder. Region. Toscana fra Società di M. S., Livourne; Lega Nazionale.
- Riggio, Cav. Giuseppe. Banco di Sicilia, Milan.
- Riguzzi, Biagio. . . . . Coop. Cons. Casa del Popolo, Borgo S. Donnino.
- Rinaldi, Cav. Vittorio. Sindacato Agrario Prealpino, Montebelluna; Banca Popolare, Castelfranco Veneto.
- Riva, Comm. Giacomo. Feder. Agr. dei Consorzi, Plaisance.
- Rizzardi, Eugenio. . . . Banca Popolare, Montebelluna.
- Rizzerti, Comm. Carlo, deput. (Turin).
- Rizzi, Cav. Uff. Pietro. Camera Commercio, Crémone.
- Robbiani Ing. Amilcare (Soresina).
- Rocalli, Cte. Dr. A. Fiumi Banca Popolare, Assise.
- Rocca, Avv. Cav. Fermo Banca Mutua Popolare, Mantoue.
- Rolandi, Ernesto. . . . . Banca Coop., Turin.
- Romagnoli, Paolo. . . . Banca Pop. Coop. del Matese, Piedimonte d'Alife.
- Romanin Jacur, Ing. Leone, deputato. (Padua).
- Romussi, Avv. Carlo deputato. (Milan).
- Roncaglia, Rag. . . . . Banca Popolare Coop., S. Felice sul Panaro.  
Riccardo.
- Rossi, Rag. Angelo. . . . Banca Mutua Popolare, Caiazzo.
- Rossi, Gaetano, dépt. (Rochette [Piovene]).
- Rossi, Giovanni, Barone, Senatore del Regno. (Schio).

- Rossi, Dr. Giovanni... Consorzio Agrario, S. Remo ; Cons. Agr. Coop. Val di Nervia, Piani Valle Crosia ; Frantoio Sociale Coop. della Vallata di Oneglia, Pontedassio.
- Rossi, Rag. Luigi.... Banca Popolare, Côme ; Banca Operaia Coop., Pescopagano ; Banca Agricola Industriale, Sulmona ; Banca Coop. Operaia, Verceil.
- Rossi, Paolo..... Fed. Coop. Prod. Lav. e Cons., Gênes.
- Rossi, Avv. Salvatore.. Banca Pop. Coop. del Matese, Picdimonte d'Alife.
- Rota, Avv. Comm. Attilio  
deputato. Banca Mutua Popolare, Bergamo.
- Rota, Dr. Giovanni.... Consorzio Agrario Coop., Manerba.
- Roux, Senatore Luigi. (Rome).
- Roverzi, Rag. Domenico Consorzio delle Coop. di Consumo della Provincia, Reggio d'Emilie.
- Roverzi, Rag. Luigi.... Soc. An. Coop. Case Operaie, Reggio Emilia.
- Roviglio, Avv..... Banca Mutua Popolare, Bergamo.  
Ferdinando.
- Ruini, Rag. Carlo.... Consorzio delle Coop. di Prod. e Lavoro per la Costruzione e l'esercizio della ferrov. Reggio-Ciano, Reggio d'Emilie.
- Ruggeri, Rag. Galileo.. Panificio Coop., Crémone.
- Rubino, Ing. Giulio, dep. (Dongo).
- Rusconi, Carlo..... Coop. Metallurgica, Milan.
- Russitano, Avv. Ernesto Istituto di Previdenza, Palermo.
- Saccomano, Vincenzo. Banca Popolare, Oderzo.
- Saglia, Ing. Alberto... Consorzio Agricolo, Parma.
- Sala, Clemente..... Coop. Edif. " La Previdente ", Cinisello.
- Saldelli, Giuseppe.... Coop. Consumo, Fontanellato.
- Salmoiraghi, Angelo.. (Milan).
- Salomon, Maria..... Assoc. Magistrale Femminile, Crémone.
- Salomoni, Ernesto.... Latteria Sociale, Città de' Corti.
- Salsi, Antonio..... Fed. Prov. Coop. Consumo, Parme.
- Salvalaglio, Avv. Cav. Giuseppe. Banca Popolare, Lodi.
- Salvatori, Ugo..... Coop. Anonima, Querceta (Lucques).
- Sambussetti, Rag. Luigi. Unione Interprovinc. Agricola, Crémone.
- Samoggia, Dr. Massimo. Società Umanitaria, Milan.
- Sanfelice, Dr. Ovidio.. Cattedra Ambulante d'Agric., Crémone.
- Sanpietro, Oreste.... Banca Popolare, Treviglio.
- Sante fu Achille, Ghezzeo Cassa di Risparmio, Ravenne.
- Santi, Ing. Alfredo ... Consorzio Agrario, Bologne.
- Santini, Tolomeo .... Banca Popolare Coop., Scansano.
- Saporetto, Cav. Luigi.. Banca Popolare Coop., Ravenne.
- Sartoretto, Cav. Ing. Francesco. Banca Mutua Popolare, Mantoue.

Sartori, Luigi . . . . .	Banca Popolare Coop., Montagnana.
Sasdelli, Giuseppe, maestro.	Coop. Consumo, Fontanellato.
Scappini, Cav. Giuseppe	Banca Popolare Mutua, Vérone.
Schileo, Ruggero . . . . .	Banca Popolare, Conegliano.
Schirolli, Cav. Rag. Luigi	Banca Agricola Mantovana, Mantoue.
Schneider, Teodoro . . . . .	Credito Commerciale, Crémone.
Sciocchelli, D. Fran- cesco.	(S. Bened. del Tronto).
Serena, Dr. Cav. Antonio	Banca Popolare, Montebelluna.
Serze Peretti, Don An- tonio.	Cassa Rurale, Fratta Polesine.
Sifelli, Avv. Comm. Giacinto.	Banca Coop., Frosinone.
Signorile, Celestino . . . . .	Consorzio Agrario Coop., Turin.
Signorini, Ing. Angelo.	Coop. Fabbricazione Cocimi, Crémone.
Silvani, Avv. Cav. Enrico	Banca Popolare di Credito, Bologne; Banca Popolare Coop., Viterbe.
Silvestri, Comm. Rag. Giov.	Banca Popolare, Milan.
Silla, Cav. Prof. Pietro.	Banca Mutua Popolare, Ferrare.
Soldi, Ing. Matteo . . . . .	Consorzio Canale Merzano, Crémone.
Soldi, Prof. Romeo . . . . .	(Crémone).
Soldi, Tullio . . . . .	(Crémone).
Soranzo, Cte. Gustavo.	Società di Credito, Mestre.
Sparagana, Cav. Mattia.	Banca Popolare, Pontecorvo (Caserte).
Sperlari, Giuseppe . . . . .	Coop. Muratori, Lavezzola.
Spinelli, Cav. Avv. Vin- cenzo.	Banca Popolare, Modène.
Spotli, Enrico . . . . .	Coop. Muratori, Lavezzola.
Staffa, Avv. Pasquale . . . . .	Consorzio Agrario, Marsano Appio.
Stagionatura, Bozzoli . . . . .	(Bagnola Mella).
Stirati, Cav. Gabriele . . . . .	Banca Popolare Coop., Gubbio (Umbrie).
Stringher, Comm. Prof. Bonaldo.	Banca d'Italia, Rome.
Suardi, Cte. Gianforte, deputato.	(Bergame).
Sufflico, Cav. Dr. An- tonio.	Banca Mutua Pop. Agricola, Palazzolo sull'Oglio.
Tabacchi, Rag. Luigi . . . . .	Banca Mutua Popolare, Valdagno.
Taddei, Rainerio . . . . .	Panificio Coop., Crémone.
Tagliabue, Aristide . . . . .	Federazione Diocesana delle Opere Economico- Sociali, Milan.
Tardioli, Rag. Antenore	Coop. Braccianti e Muratori, Macerata.
Terni, Sforza . . . . .	(Crema).
Terni, Avv. Vito . . . . .	Banca Operaia, Anconitano.

Tesi, Cav. Andrea . . . .	Banca Mutua Popolare, Pistoia.
Teso, deputato . . . . .	(Rome).
Testa, Tommaso . . . . .	Banca Popolare, Avezzano.
Tittoni, On. Tomaso, Ministro.	(Rome).
Tónsi, Cav. Giuseppe..	Banca d'Italia, Rome.
Tornimbergi, Stefano..	Coop. Braccianti, Argenta.
Tortora, Cav. Uff. Avv. Onofrio	Banca Popolare Agricola, Sarno.
Tosatti, Cav. Dr. Emilio.	Banca Popolare Coop., S. Felice sul Panaro.
Tosi, Enore . . . . .	Cattedra Amb. Agricola, Udine.
Tosoni, Giuseppe . . . . .	An. Coop. di Lavarò fra Agric., Rivolta d'Adda.
Trapani Lombardo, Cav. Antonio	Cassa Coop. di Prest. e Risparmio, Reggio de Calabre.
Trapelletti, Ottorino..	Coop. Agricola, Calvenzano.
Travani, Francesco . . .	Latteria Sociale Coop., Lauco.
Trentin, Cav. Antonio.	Banca Popolare, S. Donà di Piave.
Treves di Bonfilii, Alberto, Senatore	(Rome).
Tridenti, Dr. Enrico . . .	Società Operaia, Borgo S. Donnino.
Trioni, Avv. Comm. Prof. Gius	Cassa di Risparmio, Modène.
Trombetti, Luigi . . . . .	Coop. Braccianti, Medicina.
Turina, Fortunato . . . .	(Casalbuttano).
Valanza, Cav. Dr. Dante.	Banca Mut. Coop. fra Operai, Guastalla.
Valenza, Francesco . . .	Soc. An. Coop. Operai Bracc., Guastalla.
Valenzo, Presidente . . .	Banca Popolare, Castiglion Fiorentino.
Valery, Ing. Domenico deputato	(Lorette).
Valletta, Prof. Rag. Vittorio	Banca Coop., Turin.
Valli, Giovanni . . . . .	Circ. Coop. « Figli del Lavoro, » Palazzalo sull' Oglio.
Vallonica, Avv. Cav. Gualterio	Banca Popol. Prov. Macerata.
Valsecchi, Ing. Antonio.	Fed. Mil. Coop. Prod. e Lav., Milan.
Vandelli, Gaetano . . . .	Banca Popolare, Modène.
Vanotti, Prof. Cav. Giovanni.	Banca Popolare, Luino.
Vecchi, Rag. Guelfo . . .	Banca Popolare Coop., Fabbriano.
Vendramini, Avv. Francesco, deputato	(Bassano Veneto).
Veneziani, Ing. Arturo.	Coop. Costruzioni fra Lavor. Muratori e Affini, Plaisance.
Vercillo, Cav. Ferdinando.	Banca Coop. di Credito, Catanzaro.
Veronesi, Cav. Uff. Saute	Coop. Romana Impiegati, Rome.

Verro, Bernardino....	Unione Agric. e Federaz. contadini terra sicula, Corleone.
Viappiani, Dr. Alfredo.	Cattedra Amb. d'Agraria, Chieti; Banca Popolare Chioggia; Banca Popolare, Castelfranco Veneto; Banca Coop. di Credito, Catanzaro.
Villa, Emidio.....	An. Coop. Lav. Pittori e Decor., Reggio d'Emilie.
Villa, Avv. Giovanni..	(Rome).
Vimercati, Cav. Carlo.	(Milan).
Vitali, Cav. Rag. Davide	Credito Agrario Bresciano, Brescia.
Villorangelo, Prof. Avv. Robert.	Cattedra Ambul. d'Agricoltura, Reggio d'Emilie.
Volpari, Giacomo.....	Coop. Muratori, Piangipane.
Volpini, Augusto.....	Societa Operaia di M. S., Crémone.
Wild, Ollo.....	Banca Popolare, Reggio d'Emilie.
Xella, Rag. Alfredo...	Consorzio Agrario Coop., Imola.
Zabco, Onor. Egizio..	Banca Popolare, Dolo.
Zago, Cav. Prof. Ferruccio.	Cattedra Ambulante d'Agr., Plaisance.
Zalli, Avv. Comm. Tiziano.	Banca Popolare, Lodi.
Zanardi, Avv. Lorenzo.	Banca Operai, Artisti Profess., Bergame.
Zanelli, Avv. Bernado.	Comizio Agrario, Crémone.
Zanelli, Avv. Plinio..	(Crémone).
Zangrandi, Ettore....	Cassa Risparmio, Plaisance.
Zanolli, Cav. Antonio.	Banca Popolare, Castelfranco Veneto.
Zanon, Filippo.....	Soc. M. S. fra artieri, Schio.
Zanutti, Giuseppe....	Banca Popola Coop., Cividale.
Zappieri, Giovanni....	(Crémone).
Zavarilli, Dr. Giulio..	Conzorzio Agrario, Bergame.
Ziglioli, Stefano.....	Coop. Braccianti, Voltana (Lugo).
Zoppi, Avv. Comm. Gio. Batt.	Cassa Risparmio, Vérone.
Zucchelli, Rag. Marcello.	Società di Credito, Mestre.
Zucchini, Comm. Cesare.	Cassa di Risparmio, Bologne; Cassa Risparmio, Rimini.

*Les Sociétés suivantes, membres de l'Alliance, n'ont pas envoyé de délégués :*

Abbiategrosso.....	Banca Popolare.
Agnone.....	« La Sannitica » B. P.
Brescia.....	Federazione Provinciale Bresciana delle Società M. S. e Cooperazione.
Casalbuttano.....	Turina Fortunato,
Castelnuovo.....	Coop. Braccianti.

Cosenza.....	Cassa di Risparmio di Calabria.
Crémone.....	Assoc. Operaia femm. di M. S.
Ferrare.....	Consorzio Agrario.
Florence.....	Unione Coop. Consumo.
Lodi.....	Soc. An. Coop. Panificio.
Lonigo.....	Banca Popolare.
Lucques.....	Cassa di Risparmio.
Milan.....	Coop. Tramvieri Edison.
Milan.....	Fed. Ital. Soc. di Mutuo Soccorso.
Milan.....	La Popolare Vita.
Monopoli.....	Banca Popolare.
Monterotondo.....	Banca Popolare.
Noale.....	Banca Popolare.
Oppido Marmertina...	Banca Popolare.
Palerme.....	Camera Commercio ed Arti.
Palerme.....	Cassa cent. Risparmio V. E.
Pesco Pagano.....	Banca Popolar Coop.
Plaisance.....	Coop. Costruz. Lav. Faleg.
Plaisance.....	Uff. Centr. Fabb. Conc. Coop.
Pisa.....	Comizio e Consorzio Coop.
Pitelli.....	Soc. An. Coop.
Portogruaro.....	Fabrica Coop, Perfosfati.
Reggio de Calabre...	Banca Popolare.
Reggio d'Emilie.....	Coop. Agricola Reggiana.
Rieti.....	Cassa di Sovvenzione.
Rivara di Modena....	Coop. di Consumo.
Rome.....	Cassa di Risparmio.
Rome.....	Coop. Conduttori Vetture.
Salerne.....	Cassa di Risparmio.
Savigliano.....	Banca Coop.
Turin.....	Federaz. Operaia Piemontese mutua Coop. Leghe.
Turin.....	Soc. Coop. Operai Tessitori.
Torre di Pordenone..	Magazzino Consumo.
Vercell.....	Cassa di Risparmio.
Voghera.....	Consorzio Agrario Coop.
	<b>La Norvège.</b>
Dehli, M <sup>me</sup> .....	
	<b>Les Pays-Bas.</b>
Treuh, Prof. Dr. M. F.	
	<b>Le Portugal.</b>
Goodolphim, Costa...	

**Le Royaume-Uni.**

Baillie, Miss.....  
Bradley, Miss.....  
Fay, C. R. ....  
Fay, Mrs. ....  
Fay, Miss.....  
Lord, Miss.....  
Norman, H. F. ....  
Paterson, Miss M. ....  
Thompson-Smith, Miss

**La Russie.**

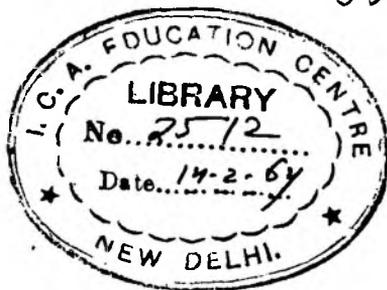
Issakoff, P. N.....  
Krzyzanowski, Dr. A..

**La Suède.**

Koch, M<sup>me</sup> C. ....  
Roos, M<sup>lle</sup> C. ....  
Tjerneld, T.....  
Tjerneld, M<sup>me</sup>.....

**La Suisse.**

Poncini, Charles.....



334 (100) (063)  
1 CA

## RÈGLEMENT DU CONGRÈS

---

1° Le septième Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale sera tenu à Crémone du 23 au 25 septembre 1907, dans le Politeama Verdi.

2° Ont droit d'y assister, conformément aux statuts de l'Alliance Coopérative Internationale :

- 1) Les délégués désignés pour représenter des groupes, fédérations ou associations coopératives faisant partie de l'Alliance et ayant payé leurs cotisations. Tout délégué ainsi nommé devra être muni d'un pouvoir régulier, signé par le président et le secrétaire de son groupe, de sa fédération ou de son association ;
- 2) Les membres individuels de l'Alliance, reconnus conformément à l'article 3 des statuts de l'Alliance, et qui ont payé leurs cotisations ;
- 3) Les personnes agréées comme membre du Congrès seulement et payant la cotisation déterminée de 6 shillings (7 fr. 50) à la caisse de l'Alliance (1) ;
- 4) Les personnes invitées par le Comité central conformément à l'article 19 des statuts de l'Alliance.

3° Les pouvoirs des délégués et les demandes d'admission à titre de congressistes peuvent être présentés pendant toute la durée du Congrès. Le Comité central les examinera dans les séances qu'il tiendra.

4° Tout congressiste recevra sur demande une carte personnelle d'admission aux séances, réunions, excursions, etc., du Congrès.

Pour obtenir ces cartes les délégués devront présenter leurs pouvoirs, qui seront vérifiés.

Les groupes, fédérations ou associations ont le droit de se faire

---

(1) La cotisation *minima* pour les membres de l'Alliance est de 10 shillings (12 fr. 50) par an. D'après l'article 3 des statuts de l'Alliance, des membres individuels ne sont éligibles que dans des pays où le Comité central juge que le manque d'organisation suffisante de la Coopération justifie leur admission.

représenter par plus d'un délégué; mais la voix délibérative ne sera accordée qu'à un seul, qui doit être désigné au Comité central.

Une seule personne pourra représenter plusieurs associations, mais elle n'aura droit qu'à cinq voix au plus.

3° Auront seuls voix délibérative les délégués nommés, soit par des groupes, fédérations ou associations, soit, conformément à l'article 22 des statuts de l'Alliance, par dix membres individuels de l'Alliance, ayant payé leurs cotisations. Tout membre individuel aura le droit de désigner un représentant, mais un seulement.

Les délégués des deux catégories recevront, pour les distinguer, des cartes rouges, qui seules donneront droit au vote. Le vote se fera par carte, au lieu de se faire à main levée.

Les membres individuels de l'Alliance et les délégués de groupes, fédérations ou associations coopératives n'ayant pas le droit de vote recevront des cartes bleues. Ils n'auront que voix consultative.

Les membres du Congrès seulement recevront des cartes jaunes. Ils n'auront pas le droit de voter, mais la parole peut leur être accordée par le Président.

Les personnes invitées par le Comité central recevront des cartes blanches. Elles auront le droit de parler, sur l'invitation du Président.

6° Tout membre du Congrès, quelle que soit sa catégorie, aura le droit d'assister à toute réunion, excursion, etc., qui se fera, et de recevoir également tous les imprimés publiés à l'occasion du Congrès et à un exemplaire du compte rendu.

Les imprimés seront publiés en trois langues : anglais, français et allemand, et, au choix de la Commission locale, qui se chargera des frais, aussi en italien. Mais il ne sera remis à chaque congressiste qu'un seul exemplaire de chacun. Le compte rendu du Congrès ne sera envoyé qu'aux congressistes qui donneront leurs adresses au Comité central.

7° Les trois langues admises en parlant au Congrès sont le français, l'anglais et l'allemand. S'il y a un traducteur compétent présent, on pourra également permettre l'italien. Le sens de tout discours sera résumé après dans les deux ou trois autres langues.

8° Le Congrès sera présidé par le Président déjà élu par le Comité central. En outre, le Bureau sera constitué par élection, sur la proposition du Comité central, dans la première séance du Congrès.

9° Le programme du Congrès sera dressé par le Comité central et communiqué à tout congressiste, à la réunion du Congrès au plus tard. Le Président aura le droit, avec le consentement du Congrès, de modifier l'ordre du jour et les heures de séance.

Des propositions nouvelles, non comprises dans l'ordre du jour, et les projets de résolution qui s'y rattachent, ne peuvent être présentés qu'avec le consentement d'une Commission à nommer, si le Congrès juge nécessaire de les examiner. Tout incident non prévu au règlement, survenant pendant le Congrès, sera réglé par la même Commission.

10° Les discours d'ouverture sur chaque question seront imprimés en trois langues (ou quatre, si l'on admet l'italien). Tout membre du Congrès en recevra un exemplaire. Il ne sera pas fait de traduction verbale. Il sera accordé vingt minutes aux rapporteurs pour leurs rapports. Sauf cette exception les discours ne devront pas dépasser dix minutes, si ce n'est avec la permission du président et avec l'approbation du Congrès. Le Congrès pourra, s'il le juge convenable, limiter encore davantage le temps permis pour un discours.

Il ne sera permis à personne de parler plus d'une fois dans la même discussion, à l'exception des rapporteurs, qui auront le droit de répondre à la conclusion de la discussion.

11° Conformément aux statuts de l'Alliance Coopérative Internationale il est strictement défendu de s'occuper, dans les discours, de politique ou de questions religieuses se rapportant à une controverse.

12° En matière d'ordre, la décision du président sera sans appel.

---

## RAPPORT DU BUREAU DIRECTEUR

L'Alliance coopérative internationale se trouve aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'a jamais été, autant par le chiffre de ses membres que par l'importance de ses revenus. Pas moins de 100 nouvelles Sociétés ont été élues membres de l'Alliance dans le courant de l'année dernière; 5 membres individuels, tous résidant en Finlande ont aussi été élus. Nos recettes annuelles provenant des cotisations et des donations se sont élevées, l'an dernier, à la somme de 12.651 fr. 90, c'est-à-dire près de 1.725 francs de plus que pendant l'année précédente.

Tant pour le chiffre des membres que pour le montant des cotisations, la prédominance de l'Angleterre continue à être évidente. La représentation actuelle des 25 nations qui fournissent des membres à l'Alliance est constituée de la façon suivante :

	Nombre de Sociétés	Nombre de membres individuels	TOTAL
Allemagne.....	88	»	88
Australie.....	»	1	1
Autriche.....	12	»	12
Belgique.....	16	»	16
Bulgarie.....	1	1	2
Canada.....	1	1	2
Chypre.....	»	1	1
Danemark.....	6	»	6
Espagne.....	1	»	1
Etats-Unis.....	5	3	8
France.....	38	»	38
Grèce.....	»	1	1
Hongrie.....	33	»	33
Indes occidentales.....	3	»	3
Indes orientales.....	1	»	1
Italie.....	6	»	6
Norvège.....	1	»	1
Pays-Bas.....	26	»	26
Roumanie.....	1	»	1
Royaume-Uni.....	371	»	371
Russie.....	7	9	16
Serbie.....	1	»	1
Sud de l'Afrique.....	2	1	3
Suède.....	1	»	1
Suisse.....	11	»	11
Total.....	632	18	650

En ce qui concerne les finances, la contribution de l'Angleterre s'élève à 7.720 francs, alors que celles de toutes les autres nations n'atteignent pas tout à fait 3.000 francs. Le montant des sommes qu'elles ont souscrites est porté au bilan.

On peut toutefois observer une augmentation très marquée dans ces deux chapitres (nombre des membres et cotisations) au crédit de l'Allemagne. Dans le courant de l'année dernière, l'Allemagne a augmenté de 57 nouveaux membres le chiffre de sa représentation, et a porté le chiffre de ses contributions annuelles de 718.15 francs à 1,607 francs. C'est évidemment le résultat de l'intérêt actif que portent à l'Alliance ceux de nos collègues qui représentent ce pays au sein de notre Comité et des efforts vigoureux qu'ils font en sa faveur; nous leur en devons des remerciements. Nos collègues allemands ont prouvé leur intérêt d'une autre façon : en faisant de l'Alliance un sujet de discussion lors de leur dernier Congrès annuel. Nous avons cru bien faire en donnant communication à nos lecteurs du texte du mémoire lu à cette occasion par M. Lorenz, l'une des notabilités de l'Union des Sociétés coopératives allemandes de consommation. D'après les résultats obtenus en Angleterre et en Allemagne, il est absolument évident que c'est l'intérêt actif dont font preuve les membres de l'Alliance dans leurs différents pays qui augmente notre force et notre activité. C'est de l'intérêt éprouvé qu'il faut. Chacun, tout naturellement, a le droit d'avoir son opinion personnelle. Ce sont les opinions partagées par la majorité qui triompheront. Mais M. Lorenz a absolument raison lorsqu'il dit que l'on ne peut pas espérer voir le Bureau Directeur de Londres travailler à lui seul, que chacune des parties de l'Alliance devrait être active dans son pays, et que l'initiative et la responsabilité devraient être partagées. Nous comptons bien que l'exemple donné par nos collègues allemands sera suivi ailleurs. Dans ce cas, nous pourrions espérer une augmentation notable, aussi bien du chiffre de nos membres que de nos capitaux et de notre utilité.

La mention de la question des finances, à notre dernier Congrès, semble avoir eu de bons résultats. Nos recettes sont encore bien inférieures à ce qu'elles devraient être. Mais il y a lieu de faire remarquer qu'un assez grand nombre d'organisations ont augmenté et, dans certains cas, doublé le chiffre de leurs cotisations. La Société coopérative anglaise de gros souscrit actuellement 625 francs; celle de Suisse, 500 francs; celle d'Allemagne, 250 francs. Il y a maintenant 152 membres qui paient plus que le modeste minimum

prescrit par les statuts. Les détails se trouvent dans la liste qui est ajoutée au bilan.

Ce qui ressort bien en évidence dans nos comptes de cette année, c'est que la Bibliographie coopérative a été publiée moyennant une dépense totale de 5,353 fr. 50 et a coûté beaucoup de temps et de travail à ceux qui se sont occupés de sa préparation. La Bibliographie a, en général, reçu des éloges ; on considère qu'elle vaut bien les frais qu'elle a nécessités et qu'elle est d'une utilité appréciable à la cause de la Coopération. Elle est constamment demandée à nos éditeurs de Londres, de Paris et de Berlin, qui nous en ont commandé de nouveaux exemplaires. La Bibliographie a, bien entendu, été envoyée gratuitement à nos membres et à nos collaborateurs. Les comptes rendus de nos Congrès sont également l'objet d'une demande croissante. C'est à dessein que nos publications sont cotées bon marché, afin de les rendre accessibles à tous.

Le chiffre de nos membres ne peut guère être donné avec une certitude absolue. Nous avons perdu 24 Sociétés par démission ou par dissolution dans le courant de l'an dernier, 9 de ces Sociétés appartenant aux Pays-Bas. Le chiffre des membres portés sur notre liste s'élève actuellement à 650, tandis qu'il n'était que de 527 lors de la clôture du Congrès de Budapest. Toutefois près de 93 Sociétés — dont 81 se trouvent en Angleterre — ne paient leurs cotisations qu'irrégulièrement, sans demander cependant que leurs noms soient rayés de notre liste, ainsi qu'il est prescrit par les statuts. Il sera peut-être nécessaire d'appeler l'attention du Comité central sur ce point, à Crémone.

D'autres questions, qui devront être étudiées par le Comité central, sont les suivantes :

- 1° Les finances de l'Alliance ;
- 2° La composition du Comité central ;
- 3° Les statuts et règlements en général.

Les membres du Comité central désignés ci-après ont donné avis, qu'ils appelleraient l'attention sur les points suivants :

MM. Kaufmann et D<sup>r</sup> Hans Müller : La taxation des Sociétés coopératives.

MM. Kaufmann, Lorenz et D<sup>r</sup> Hans Müller ; La révision des statuts de l'Alliance.

MM. Kaufmann et Exner : Le mode d'élection des membres du Comité central.

Les membres suivants de notre Comité central se retirent par voie de roulement et sont tous rééligibles, à l'exception du docteur Kusztelan, qui est mort : MM. Salas Antón, Avramovitch, Barré, Bertrand, (choisi en remplacement de M. d'Andrimont), Blem. Exner (élu à Budapest, pour remplacer M. Ponti, le siège étant transféré de l'Italie à l'Autriche), Goedhart, Héliès, Høgsbro, Kaufmann, Kusztelan, Mac Innes, Maffi, Maxwell, Nelson, Prevel (choisi en remplacement du D<sup>r</sup> Crüger), Schaer et Wolff. En plus, le Comité central aura à décider lequel des deux membres autrichiens aura à se retirer par roulement : M. le D<sup>r</sup> Stupecky ou M. Kessler, choisis en remplacement de M. Wrabetz, ce qui a fait que le chiffre des membres du Comité central s'est trouvé porté à 38 ; or il en résulte, d'après les statuts, que 19 membres doivent se retirer à la fin du Congrès.

Nous devons vous rendre compte que nous avons déménagé encore une fois pour nous transporter au n° 6, Bloomsbury Square, à Londres, W. C. Nos nouveaux bureaux sont fort commodément situés, et nous nous en sommes assuré la possession pour une durée de sept ans.

Nous avons à remercier le Comité italien du Congrès de ses façons d'agir si vigoureuses et si judicieuses pour la préparation du Congrès qui va avoir lieu, et qui promet d'être très réussi. Ce Comité a réussi à éveiller un grand intérêt local et à provoquer de bonnes dispositions envers nous ; cet intérêt s'est révélé, entre autres choses, par une allocation pécuniaire très large qui prouve combien étaient mal fondées les appréhensions exprimées que l'on ne trouvât pas une aide suffisante. Quiconque connaît les Banques populaires et les Caisses d'Épargne italiennes sait bien combien ces institutions sont toujours prêtes à venir en aide à une bonne cause, telle que l'est la Coopération. Il y a donc tout espoir de voir un Congrès réussi et d'une utilité pratique.

---

## BILAN DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

*Pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1907.*

DOIT :			AVOIR :			fr.	c.	
Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> juillet 1906 .....	fr. c:	250 »	Loyer des bureaux.....			1.287	50	
Cotisations .....	11.741	30	Traitements.....			2.900	60	
Dons .....	910	60	Impression et fournitures de bureaux .....			449	30	
Vente de publications...	936	05	Affranchissements postaux et télégrammes ..			488	20	
Loyer.....	263	10	Entretien des bureaux ..			178	70	
Intérêts sur la somme déposée à la Banque ...	63	20	Lumière et charbon....			89	70	
Cotisation pour le Congrès.....	7	50	Frais de voyage .....			59	05	
Retraits de la Banque ..	10.919	35	Machine à écrire.....			223	25	
			Déménagement, frais de port et dépenses diverses imprévues... ..			134	55	
			Bibliographie :					
			Impression..	4.646	90			
			Affranch. post. et frais de port.	387	50			
			Traduct., etc..	73	80	5.108	20	
			Dépôts en banque.....			13.922	05	
			Solde en caisse.....			250	»	
<b>Total.....</b>	<b>25.091</b>	<b>10</b>	<b>Total.....</b>	<b>25.091</b>	<b>10</b>			

### Compte de Banque.

Solde en banque au 1 <sup>er</sup> juillet 1906.....	8.573	90	Retraits au 30 juin 1907..	10.919	35
Fonds déposés au 30 juin 1907 .....	13.922	05	Solde en banque .....	11.576	60
<b>Total.....</b>	<b>22.495</b>	<b>95</b>	<b>Total.....</b>	<b>22.495</b>	<b>95</b>

### Bilan.

Passif :		Actif :			
Balance de l'actif et du passif.....	11.826	60	Espèces en banque.....	11.576	60
<b>Total.....</b>	<b>11.826</b>	<b>60</b>	Espèces en caisse.....	250	»
			<b>Total.....</b>	<b>11.826</b>	<b>60</b>

Vérifié et reconnu exact, le 3 juillet 1907.

*Signé : A. WHITEHEAD.*

## RELEVÉ DES DONS ET COTISATIONS 1897-1898 — 1906-1907

	Exercice 1906-1907.		Exercices 1897-1898 — 1906-1907.		Nombre des années
	fr.	c.	fr.	c.	
Royaume-Uni.....	7.719	95	59.059	»	10
Allemagne.....	1.607	»	7.050	»	10
Suisse.....	712	50	3.103	»	10
Autriche.....	464	55 <sup>(1)</sup>	1.430	»	10
France.....	393	35 <sup>(2)</sup>	5.001	»	10
Pays-Bas.....	371	75	5.648	»	9
Hongrie.....	296	45	1.310	»	5
Russie et Finlande....	226	55	747	»	8
Italie.....	167	» <sup>(3)</sup>	831	»	8
Suède.....	161	90 <sup>(4)</sup>	360	»	7
Danemark.....	123	45	779	»	10
Belgique.....	120	70 <sup>(2)</sup>	909	»	8
Serbie.....	75	»	327	»	9
Bulgarie.....	61	95 <sup>(4)</sup>	110	»	3
Etats-Unis.....	56	55	941	»	10
Canada.....	38	10	51	»	3
Roumanie.....	29	55	84	»	4
Sud de l'Afrique.....	25	60	83	»	4
Espagne.....	—	<sup>(5)</sup>	119	»	8
Indes Orientales.....	—	<sup>(5)</sup>	100	»	9
Australie.....	—	<sup>(5)</sup>	90	»	5
Indes Occidentales....	—	<sup>(5)</sup>	87	»	6
Chypre.....	—	<sup>(5)</sup>	25	»	3
Grèce.....	—	<sup>(5)</sup>	7	»	3
	<u>12.651 90</u>		<u>88.251 »</u>		—

- (1) Une partie pour deux exercices.  
 (2) Déduction faite des frais d'encaissement.  
 (3) Une partie pour quatre exercices.  
 (4) Une partie pour trois exercices.  
 (5) Cotisations de 1906-1907 en retard.

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES PAYS

Jusqu'au 31 décembre 1907.

PAYS	SOCIÉTÉS				MEMBRES individuels		TOTAL des membres enregistrés	Nombre des membres versant plus que la cotisation minima
	Enregistrés	Elus en 1906/7	Dissoutes ou ayant démissionné en 1906/7	Versant irrégulièrement en leurs cotisations	Enregistrés	Elus en 1906/7		
Afrique du Sud Britannique	2	»	»	»	2	»	4	1
Allemagne.....	89	58	»	»	»	»	89	11
Australie.....	»	»	»	»	1	»	1	1
Autriche.....	14	2	»	»	»	»	14	13
Belgique.....	16	3	1	»	»	»	16	1
Bulgarie.....	1	»	»	»	1	»	2	2
Canada.....	1	»	»	»	1	»	2	2
Chypre.....	»	»	»	»	1	»	1	1
Danemark.....	6	»	»	»	»	»	6	»
Espagne.....	1	»	»	»	1	1	2	2
Etats-Unis.....	5	»	3	3	3	»	8	1
France.....	50	18	7	»	»	»	50	2
Grèce.....	»	»	»	»	1	»	1	»
Hongrie.....	32	1	1	»	»	»	32	2
Indes Occidentales.	3	»	1	3	»	»	-3	»
Indes Orientales....	1	»	»	»	»	»	1	1
Italie.....	9	4	»	»	»	»	9	3
Norvège.....	1	1	»	»	»	»	1	1
Pays-Bas.....	26	»	0	2	» (1)	»	26	4
Portugal.....	1	1	»	»	»	»	1	»
Roumanie.....	1	»	»	»	1	1	2	1
Royaume-Uni.....	355	24	33	58	» (2)	»	355	98
Russie et Finlande .	7	2	»	»	10	6	17	4
Serbie.....	1	»	»	»	»	»	1	1
Suède.....	1	»	»	»	»	»	1	1
Suisse.....	12	1	»	»	»	»	12	11
Total au 31 décembre 1907.....	635	121	54	61	22	8	657	159
Total au Congrès de Budapest.....	517	»	»	»	10	»	527	»

(1) 6 donateurs.

(2) 13 donateurs.



COMPTE RENDU

DU

**CONGRÈS**



## APERÇU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Le sixième Congrès de l'Alliance coopérative internationale comptait déjà un nombre extraordinairement considérable d'assistants; mais ce nombre a encore été notablement surpassé par le septième Congrès, qui s'est tenu à Crémone, du 22 au 25 septembre 1907. On ne comptait pas moins de 297 Sociétés, de 15 pays différents, adhérentes à l'Alliance, ayant envoyé 177 délégués; en outre, 930 autres congressistes étaient présents, dont la majorité (865) étaient Italiens. 9 Etats y étaient représentés par des délégués officiels, de sorte que le nombre total des participants s'élevait à environ 1,100 personnes.

Les délibérations commencèrent le dimanche 22 septembre après-midi par une séance du Comité central, à laquelle assistaient beaucoup de membres, dans le Politéama Verdi.

L'ouverture officielle eut lieu le lundi 23 septembre, à neuf heures du matin, en présence de M. Tittoni, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, de M. Dari, Sous-Secrétaire d'Etat, et de beaucoup d'autres représentants officiels de plusieurs Etats. La séance d'ouverture eut uniquement le caractère d'une formalité et elle fut levée peu après dix heures.

L'après-midi, de nombreux congressistes allèrent visiter les installations coopératives de Soresina, où ils reçurent un accueil des plus cordiaux. Le soir, réception officielle à l'Hôtel de Ville, par le maire de Crémone. Malgré son caractère officiel, la réception fut non seulement chaleureuse, mais même enthousiaste, et les congressistes étrangers en garderont le meilleur souvenir.

La journée du mardi 24, matinée et après-midi, fut consacrée à des séances, dont celle de l'après-midi ne se termina qu'à 6 heures du soir. Le soir, les congressistes étaient conviés à une représentation de gala au Théâtre municipal. Ce fut encore là une soirée inoubliable.

Le mercredi 25, dernier jour du Congrès proprement dit, les

délibérations se continuèrent le matin et l'après-midi. La clôture du Congrès fut marquée par un somptueux et succulent banquet offert par la Ville aux congressistes. Cette fête fut d'un goût parfait.

Les journées suivantes furent remplies par une série d'excursions très intéressantes et très instructives et partout les congressistes rencontrèrent, aussi bien de la part des autorités que de la part des Sociétés coopératives auxquelles ils rendaient visite, une hospitalité sans bornes et un accueil extraordinairement chaleureux.

Parmi les villes visitées il y a lieu de citer Plaisance, Reggio d'Emilie, Lodi, Crema, Milan et Venise, et, quoique partout la réception ait été empreinte de la plus grande cordialité et que partout les congressistes aient été l'objet de toutes les prévenances imaginables, il convient de mentionner spécialement ici que les municipalités des deux dernières villes avaient mis aimablement à leur disposition des bateaux à vapeur pour des excursions et des banquets sur le Lac Majeur et sur les Lagunes. Toutes ces attentions ont touché les congressistes au cœur et le souvenir des journées délicieuses vécues en Italie restera gravé dans leur âme d'une manière indélébile.

---

---

## Première Séance du Comité central

*Tenue dans le Politéama Verdi, à Crémone, le dimanche 22 septembre 1907,*

*à 3 heures de l'après-midi.*

---

Présents : MM. H. W. Wolff, président ; P. Blem, Son Excellence M. Svend Högsbro, MM. H. Kauffmann, H. Lorenz, V. Prevel, le docteur H. Müller, le professeur docteur Schär, P. Exner, D. Mc Innes, W. Maxwell, J. C. Gray, H. Vivian, G. H. de Koch. L. Bertrand, V. Serwy, comte de Rocquigny, le professeur Ch. Gide, E. de Boyve, L. Héliès et R. Barré.

Les dispositions prises pour le Congrès sont discutées. Il est décidé de proposer au Congrès d'élire, en outre de Son Excellence M. Luzzatti, déjà nommé président du Congrès, MM. le docteur Magaldi, maire de Crémone, H. W. Wolff, le professeur Dr Schär, de Boyve, vice présidents ; le docteur Concini, secrétaire général, avec MM. Arnold, le docteur Cramani, Moruzzi, Vieth, Dufourmantelle et M<sup>lle</sup> Halford, secrétaires adjoints et scrutateurs.

L'ordre du jour de la première séance du Congrès est approuvé.

Le rapport du Comité exécutif et l'état des comptes (v. p. ) sont présentés et approuvés définitivement.

Après discussion la résolution suivante, présentée par le président, est adoptée :

« Il sera nommé une commission spéciale pour examiner et présenter des propositions de revision du règlement de l'Alliance et pour présenter un rapport au Comité central, le 1<sup>er</sup> juillet 1908 au plus tard.

Cette commission sera composée de Son Excellence M. L. Luzzatti, de Son Excellence M. S. Högsbro, de MM. le comte de Rocquigny,

Serwy, Gray, le docteur Müller, Exner, Kauffmann, le docteur Elias et le Président, membre de droit.

« Le Comité central devra examiner le rapport qui lui sera soumis et présenter un projet à adopter au prochain congrès ».

Il est également décidé que les délibérations de la commission spéciale et du Comité central touchant la revision du règlement auront lieu dans une réunion ou dans plusieurs réunions et ne pourront pas avoir lieu par correspondance seulement. De même, décisions de ladite commission, touchant le même sujet, seront prises dans une ou plusieurs réunions et ne pourront pas être prises par correspondance seulement.

A l'égard des finances de l'Alliance et des membres payant leur cotisation irrégulièrement, il est décidé que ces points seront traités avec plus d'à propos quand le règlement aura été révisé que pour le moment.

Une motion relative à la taxation des sociétés coopératives, présentée par MM. Kauffmann et le docteur Müller, est retirée par eux.

Le président annonce la mort récente du docteur Stupecky ; il fait part de l'intention manifestée par le professeur docteur Schär d'abandonner son siège au Comité central pour que le docteur Kündig soit nommé à sa place.

Il est décidé de procéder à l'élection du Comité central pendant la séance de mardi du congrès.

Les sociétés suivantes sont admises comme membres de l'Alliance :

La Maisonnaise, de Maisons-Laffitte ;

La Société civile libre des employés P.-L.-M., de Saint-Germain-des-Fossés ;

Co-partnership Tenants, Ltd, de Londres ;

Southampton Co-operative Society ;

La Populaire, de Liège ;

L'Assurance ouvrière, de Nantes ;

La Ruche prolétarienne, de Maraussan ;

L'Émancipation paysanne, de Maraussan ;

L'Union maraussanaise ;

Cooperativa predial portugueza, de Lisbonne ;

Consumverein Vorwärts, de Vienne ;

M. Alfred Greenfield, de l'Afrique anglaise du Sud, est également nommé membre individuel.

Il est décidé que le Bureau directeur entreprendra la publication d'un précis des lois relatives aux Sociétés coopératives, dans les divers pays, ces lois devront être imprimées dans chaque cas dans leur langue originale, ainsi qu'en anglais, en français et en allemand. Les personnes fournissant le texte original devront être priées d'en fournir également les traductions.

Il est décidé d'ajourner l'examen d'une proposition tendant à la formation d'un musée coopératif international jusqu'après la prochaine réunion du Comité central, qui aura lieu après le Congrès de Crémone.

---

---

## Séance d'ouverture

*Tenue dans le Politéama Verdi, à Crémone, le lundi 23 septembre 1907,*

*à 9 heures du matin.*

Son Excellence M. LOUIS LUZZATTI, président du Congrès, prend place au fauteuil, et les communications suivantes sont faites :

M. H. W. WOLFF, président de l'Alliance. — En outre du président, qui a été élu à l'unanimité par le Comité central, il y a plusieurs mois, pour occuper ce poste, nous avons l'honneur de vous proposer la nomination des personnes suivantes comme membres du bureau du congrès : Comme Vice-présidents, M. le D<sup>r</sup> Vincenzo Magaldi, directeur des institutions de crédit et de prévoyance au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce d'Italie ; M. Dario Ferrari, maire de Crémone ; MM. le Prof. D<sup>r</sup> J.-F. Schär (Suisse), H. W. Wolff et D. Mc Innes (Royaume-Uni) et E. de Boyve (France) ; comme secrétaire général du Congrès, M. le D<sup>r</sup> Concino Concini, secrétaire de l'Union italienne des Banques populaires, avec MM. T. C. Arnold (Royaume-Uni), le D<sup>r</sup> Vincenzo Camanni, E. Moruzzi (Italie), F. Vieth (Allemagne), M. Dufourmantelle (France), et M<sup>lle</sup> J. Halford (secrétaire de l'Alliance), comme secrétaires adjoints et scrutateurs.

(Adopté par acclamation).

J'ai, en outre, le plaisir de vous annoncer que nous sommes honorés de la présence parmi nous de quelques hôtes très distingués, notamment de Son Excellence M. Tittoni, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Dari, sous-secrétaire d'Etat, Monseigneur Bonomelli, évêque de Crémone, Son Excellence M. Svend Høegsbro, Ministre des Affaires publiques de Danemark, MM. P. Boncour, Ch. Picquenard et P. Decharme, représentants du Gouvernement français, MM. J. J. Dent, Théate, L. de Roth, C. H. de Koch, S. de Borodaevsky et Petko Ditcheff, représentants respectifs des gouvernements Britannique, Belge, Hongrois, Suédois, Russe et Bulgare. Je vous prie de vouloir bien vous joindre

à moi pour remercier ces messieurs de l'intérêt qu'ils portent à notre œuvre en nous honorant de leur présence. (*Vifs applaudissements*).

M. Adv. Dario FERRARI, maire de Crémone. — La coopération, cette forme générale de l'association morale et économique, tend au but sublime d'élever la condition et le genre de vie des classes pauvres en créant à côté de l'organisation capitaliste, si souvent et nécessairement inhumaine, une autre organisation plus égale et humaine, qui sait produire de ces miracles auxquels nous assistons aujourd'hui.

En effet, c'est bien là un miracle que ce ne soit pas seulement dans la science pure ou dans l'art ou dans des déclamations théoriques, mais bien sur le terrain solide des faits économiques, que les hommes, les gouvernements, les associations et les Etats puissent se réunir dans un élan fécond en résultats concrets.

Maintenant notre ville de Crémone, comprenant la vertu et la noblesse des sentiments qui vous inspirent, vous apporte son salut le plus enthousiaste, doublement reconnaissante et de l'honneur que vous lui avez fait en lui rendant visite, et de l'harmonie qui existe entre vos initiatives et sa longue tradition de démocratie travailleuse et moderne.

Je suis un idéaliste impénitent, mais je ne m'en repens pas, parce que, sans un idéal de bien, l'homme le plus riche et le plus savant du monde est pour moi presque méprisable.

Et puis, quand je vois à ce poste d'honneur S. E. le Ministre des Affaires étrangères (auquel j'adresse, au nom de la ville, le tribut le plus sincère de remerciements, dû non seulement à l'homme remarquable, mais aussi et par dessus tout au représentant de l'Italie parmi les nations) inaugurer le Congrès de l'Alliance coopérative internationale, à côté de S. E. M. Louis Luzzatti, Ministre d'Etat émérite et glorieux, de S. E. M. Dari, Sous-Secrétaire d'Etat des Travaux publics, de M. H. W. Wolff, de tant d'autres champions illustres de cette noble idée et des représentants des gouvernements étrangers ; quand je sais que le ministre italien vient ici après les réunions difficiles et pénibles de la Conférence de La Haye, où l'on tente au milieu des pièges de la susceptibilité et des soupçons diplomatiques, à jeter les bases tourmentées d'un nouveau droit des gens infaillible basé, non plus sur les armes fratricides, mais sur la raison et sur la justice, je pense que le Congrès de Crémone est aussi un fait politique de la plus haute importance.

Enfin, si elle est réelle, cette honnête et fructueuse intention de faire le bien, qui se manifeste dans les œuvres de la coopération parmi plus de vingt nations, se tendant cordialement la main, elle marque aussi, par l'union prolétaire de tous les pays, un nouveau pas dans la voie de la paix du monde. Le but est élevé et éloigné, mais pas assez pour qu'un jour l'humanité ne puisse l'atteindre en cheminant, attendant sur la roche massive d'institutions sociales toujours nouvelles, formées à l'esprit de la fraternité et de la solidarité.

Crémone vous accueille et vous donne l'hospitalité avec orgueil et avec affection, joyeuse si, retournant chez vous, vous racontez à vos amis que l'amabilité de notre population et sa passion pour les œuvres démocratiques ne changent pas, quelque modeste qu'elle soit parmi les villes répandues sur le glorieux sol italien. (*Applaudissements prolongés.*)

Son Excellence L. Luzzatti, acclamé par des ovations vivantes, prend la parole pour le

## DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. LUZZATTI.

Mesdames, Messieurs,

Ne pouvant pas vous parler dans toutes les langues étrangères et ne voulant donner la préférence à aucune dans cette solennité internationale, j'ai pensé que la parole hospitalière d'amour et de fraternité vous ferait plaisir dans cette langue italienne, qui, chez Dante, signifie amour et fraternité. (*Applaudissements.*)

Crémone n'a pas brigué l'honneur de ce septième congrès de l'Alliance coopérative, persuadée, comme nous le sommes tous en Italie, de notre insuffisance et de notre infériorité pour résoudre le grand problème de la coopération sociale en présence de peuples plus avancés dans la lice de la mutualité. Mais quand votre chef éminent, M. Henry W. Wolff, nous demanda avec une insistance affectueuse de vous donner l'hospitalité, en soldats fidèles de cette armée de la paix sociale, nous avons déféré à votre désir et nous avons obéi. (*Approbatton.*)

En agissant ainsi nous étions persuadés de seconder le génie de la coopération qui, avec une pensée de fraternité et de communion, abrite sous ses ailes réparatrices les faibles et les forts, les

heureux et les malheureux, parce que dans la Coopération réside cet esprit de forte piété et de bonté sociale, qui ne permet pas de penser à son propre bien sans songer aussi à celui des autres et, qui, pour ainsi dire, par une transformation sublime, change l'égoïsme en altruisme. (*Vifs applaudissements.*)

Mon salut s'adresse, Messieurs, à tous les coopérateurs du monde, mais principalement aux initiateurs. Ma première pensée s'envole vers les Pionniers de Rochdale, vers les coopérateurs allemands, vers les coopérateurs français, vers tous ceux auxquels nous devons cette patrie coopérative, qui est la patrie de l'humanité qui travaille et qui souffre. (*Vifs applaudissements.*)

Les Anglais ont tiré du magasin coopératif avec une note originale tous les autres avantages de la mutualité ; les Allemands les ont tirés de l'association des prolétaires qui mirent en commun leurs misérables économies pour obtenir du crédit et se délivrer peu à peu de l'usure, et ils ont élevé cet édifice parfait à l'ombre duquel se reposent les phalanges fatiguées de l'humanité (*Approbation*) ; les Français, qui ont apporté aussi dans la mutualité les mots magiques de « *liberté, égalité, fraternité* », ont voulu réaliser immédiatement l'idéal et se sont prononcés sans préambule pour ces associations coopératives de production qui aspirent, rêve vaste et sublime, à racheter le travail et à lui subordonner le capital (*Applaudissements*).

Et en vous parlant des grands, je n'oublie pas les petits. Je sais qu'à ce Congrès assistent les mutualités des petits Etats, de la Belgique, de la Hollande, des Balkans, de la Finlande, du Danemark, pays qui occupent dans la géographie un espace restreint, mais qui ont une grande place dans la géographie morale de la coopération. (*Applaudissements*). Qu'il me suffise de vous rappeler à tous, Messieurs, le Danemark, représenté ici par son distingué ministre des Travaux publics, qui nous a véritablement montré que la coopération est la rédemption du prolétariat agricole. Le Danemark, dans la coopération, est, selon mon idée, comme un laboratoire d'expériences sociales faisant des recherches au profit de toute l'humanité. (*Applaudissements*).

Nous autres Italiens, au milieu de ces accords harmonieux, puissants, qui tendent à l'élévation des malheureux, nous avons aussi apporté notre modeste contribution. Nous avons appris par la puissante parole de Mazzini à considérer l'indépendance et la liberté de notre pays comme liées à la coopération. Ce fut Mazzini qui, en disant : « Italiens, délivrez-vous de l'étranger ! », dit éga-

lement aux travailleurs : « Elevez-vous par l'association ! » (*Vifs applaudissements.*)

En effet, Messieurs, il n'est pas possible que, sans l'indépendance nationale et sans la liberté politique, il y ait des doctrines efficaces pour élever les gens du peuple qui ont besoin surtout de leur patrie et de leur liberté pour parvenir à leur élévation sociale. (*Vifs applaudissements.*)

Et nous vous invitons, étrangers éminents, à visiter Milan, ardente émancipatrice du travail, et ses grands exemples de coopératives de production et de consommation ; nous vous invitons à visiter Reggio d'Emilie, où des types de coopération agricole s'offriront à l'admiration de votre esprit et où vous verrez commencée maintenant, grâce à des lois courageuses, une entreprise qu'il semblait folie d'espérer : une ligne de chemin de fer construite et exploitée tout entière par une coopérative ouvrière. Vous examinerez ici, à Crémone, la plus belle banque populaire du monde, car c'est la plus démocratique ; vous verrez à Plaisance la Fédération des « Consorzi » d'agriculture qui, par la génialité de leur expansion, ne sont pas inférieurs aux Sociétés des autres pays, et nous vous montrerons les premières expériences de nos maisons populaires : vous verrez tout et vous jugerez, et je suis sûr que vous trouverez les élèves à la hauteur de la tâche de leurs maîtres. (*Applaudissements.*)

Messieurs, en Italie nous avons peu discuté les grands principes sur l'action de l'Etat dans les questions sociales et ce n'est pas, en toute sincérité, notre défaut : nous sommes peu métaphysiciens (*vires*) ; nous avons peu discuté la coopération pure et autonome, la coopération organisée par l'Etat. Nous croyons à la nécessité de l'une et de l'autre, suivant les aptitudes des travailleurs et suivant le milieu ambiant ; nous considérons le coopérateur armé de sa puissance individuelle, multiplié par l'association, comme l'armée de la paix sociale, qui se meut en première ligne dans les grandes batailles et obtient les grandes victoires (*vifs applaudissements*) ; l'Etat est comme une armée de réserve qui, dans certaines circonstances et en présence de certains événements, se met elle-même au premier rang pour gagner le combat social et pour se retirer de nouveau. (*Applaudissements.*)

Nous croyons que toutes les théories sont de grandes choses, mais la meilleure d'entre elles est celle qui émancipe, soustrait le plus des malheureux à l'usure de l'argent, à l'usure des loyers, à l'usure des aliments ; c'est celle qui réalise le mieux la pensée

d'élever les gens courbés sur le sol, de redresser leur front radieux vers le soleil de la liberté. Cette doctrine est la plus efficace, quoique n'obéissant pas à certaines lois métaphysiques de principes économiques. (*Applaudissements.*)

Nous espérons, Messieurs, qu'en coopérant intimément et en nous connaissant intimément nous perfectionnerons nos institutions avec les greffes sages qui se développent toujours au contact intense des nations entre elles. Peut-être aucun de nous n'a-t-il encore aujourd'hui le type parfait de la coopération, qui sortira de la fusion des esprits et des forces morales et économiques que donnera l'humanité coopérative, comme nous avons eu l'Angleterre, l'Allemagne, la France coopératives. (*Applaudissements.*)

J'envisage une période dans laquelle la coopération ne sera pas seulement un échange d'idées, mais encore un échange international de produits, comme l'a considérée la parole éloquée de notre Roi dans une lettre prédisant l'avenir et dans laquelle il a fondé l'Institut international d'agriculture. (*Applaudissements.*) J'envisage, Messieurs, une coopération dans laquelle chacun de nous, se sentant le citoyen de sa propre patrie, se sentira aussi le citoyen d'une humanité plus parfaite et plus évoluée, d'une humanité libérée, autant qu'il est possible, de l'usure politique, morale et économique qui la harcèle encore, d'une humanité dans laquelle les compensations justes, proportionnées au mérite, les rétributions justes, les prix justes, qui furent le rêve de tout le moyen-âge et sur lesquels raisonnèrent en vain le droit canonique et saint Thomas d'Aquin, se retrouveront dans les balances parfaites de la coopération, qui par sa vertu propre amène l'élimination de toute usure, de tout affaiblissement, de toute force demandant une compensation sans avoir fourni sa contribution au travail. (*Vifs applaudissements.*)

J'envisage avec un esprit prophétique ce jour où, à travers nos organisations et nos institutions de crédit populaire, nous arriverons au livret universel d'épargne, au chèque universel représentant le fruit du travail des ouvriers, auquel tout le monde fera crédit; lorsqu'il est bien organisé, aucune puissance n'est plus grande et aucun débiteur n'est plus infailible que le travailleur. (*Applaudissements.*)

C'est sous ces auspices qu'entrant tous dans le champ social qui nous unit je dis : nous pouvons être ici divisés par l'idéal politique et économique de chacun ; mais un grand idéal nous est commun

à tous, à savoir que l'association seule peut produire le miracle de donner au travail un meilleur fruit et tempérer les douleurs de l'humanité. La coopération peut être trahie, mais jamais elle n'a trahi personne. (*Vifs et unanimes applaudissements.*)

C'est ainsi que je formule la devise qui devrait être notre labarum social : *Aide-toi, Dieu et l'Etat t'aideront !* (*Vifs applaudissements*). Quelques-uns, plus audacieux que moi, écartèrent Dieu (*Rires*) ; d'autres, plus anarchistes que moi, écartèrent l'Etat (*Rires*) ; d'autres encore, plus audacieux et plus acharnés en même temps, éliminèrent Dieu et l'Etat ; mais quand même nous aurons éliminé Dieu, quand même nous aurons éliminé l'Etat, l'autre précepte restera néanmoins toujours, entier et indélébile : aidons-nous les uns les autres, parce que c'est dans cette aide réciproque qu'est la vraie voie de la rédemption. (*Applaudissements vifs et prolongés*).

C'est avec cette certitude consolatrice, qui, affirmée en italien, a été comprise de ceux qui parlent d'autres langues à cause de la communion d'idées, que je remercie la Coopération étrangère, au nom des coopérateurs italiens. (*Applaudissements prolongés ; les congressistes accourent pour serrer la main de l'orateur*).

M. TIRTONI (Ministre des Affaires étrangères d'Italie). — Messieurs, pour de multiples raisons, je suis heureux de prendre la parole au nom du Gouvernement du Roi dans ce Congrès, auquel la ville de Crémone, l'aimable cité des initiatives laborieuses et vigoureuses, offre l'hospitalité.

En qualité d'ancien ami et d'admirateur de Louis Luzzatti, je suis heureux d'apporter, moi aussi, mon tribut d'applaudissements à son fervent apostolat en faveur des institutions populaires de prévoyance, auxquelles il consacre toute sa prudence et toute sa sagesse, ainsi que tout son courage juvénile. (*Applaudissements*).

Comme adepte des études sociales, je suis heureux de constater le succès toujours plus certain de l'idée féconde de coopération, dans laquelle j'ai toujours une foi constante.

Comme homme politique, vivant au milieu des luttes de partis, dans lesquelles l'opposition des idées dégénère trop souvent en haine, en personnalités, en violence, je suis heureux de quitter pour un moment ces bas-fonds où l'on est forcé de mettre la main à son visage pour éloigner de soi un air pesant, comme l'ange du Dante qui traverse les marais infernaux ; et il m'est agréable de venir ici respirer un air plus pur, sur ces hauteurs qui ne sont

pas contaminées, où un idéal élevé unit fraternellement tous les hommes de bonne volonté, sans distinction d'opinions politiques et de croyances religieuses. (*Applaudissements*).

Enfin, comme ministre des Affaires étrangères, c'est pour moi un bonheur de souhaiter la bienvenue aux illustres représentants de nations amies et à tous ceux qui sont réunis ici autour d'une bannière qui est un symbole de paix et de solidarité humaine. (*Approbaton*). L'Italie suit une politique extérieure pacifique, jalouse de sa dignité, soucieuse de ses légitimes intérêts, mais elle désire vivre en bons rapports avec toutes les nations et veut rivaliser avec elles seulement sur la voie lumineuse de la civilisation, de la liberté et du travail.

C'est pourquoi toute l'Italie vous salue, coopérateurs, qui, grâce à la paix sociale, préparez entre les peuples la paix politique, parce que je ne crois pas que de la guerre entre les classes puisse naître l'amour entre les nations. (*Applaudissements*).

Vous, coopérateurs, vous accomplissez une œuvre bienfaitante de concorde, vous visez à transformer l'égoïsme en altruisme, comme l'a si bien dit votre président. Je vous considère comme les collaborateurs les plus efficaces des hommes d'Etat pour conserver la paix du monde.

Avec le salut du gouvernement du Roi, je vous apporte l'augure de discussions profitables et sercines, desquelles jaillira partout une lumière nouvelle de progrès civil. (*Applaudissements*).

M. MORPURGO (assesseur de la commune de Milan). — Au nom de la ville de Milan, j'apporte le salut le plus cordial au Congrès et à la ville de Crémone, qui en est le digne siège.

Milan sera heureuse et orgueilleuse de montrer aux congressistes combien elle désire vous donner, avec la cordialité de son accueil, la preuve de la grande satisfaction que lui procurera l'agréable visite que vous lui avez promise.

Milan n'est pas la dernière à cultiver tout ce qui se rapporte à la coopération; Milan se rappelle avec grand plaisir le Congrès national des coopératives; elle se rappelle les très nombreuses institutions florissantes qui se forment d'après les principes coopératifs, et remercie l'illustre M. Henry Wolff, président de l'Alliance coopérative internationale, de s'être souvenu que c'est à Milan qu'ont été jetés les premiers germes d'où est sortie par la suite cette florissante Alliance coopérative internationale.

Un autre sentiment m'a incité à prendre la parole, un sentiment de véritable fraternité de la ville de Milan pour la ville de

Crémone, qui a tant fait pour la prévoyance et pour l'étude de tous les problèmes sociaux, un sentiment d'affection et d'admiration pour l'apôtre de toutes les bonnes œuvres, Louis Luzzatti ; enfin, le désir de prendre part aux débats qui auront lieu sur des questions qui ne peuvent faire moins que d'intéresser une ville éminemment industrielle et commerciale comme Milan.

La coopération, je me plais à le répéter au milieu de cette agitation continue de la vie moderne, est un gage de concorde et de paix, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine moral, mettant en commun les efforts faits en vue de la mutualité sans aucune pensée d'intérêts particuliers ou de concurrences individuelles : la coopération est une école de rédemption sociale. (*Applaudissements.*)

Rendant hommage aux principes que vous mieux que tout autre, exposerez ici, et vous promettant, de la part de la ville de Milan, d'en tirer profit, parce que ce que vous discuterez et ce que vous déciderez ne pourra tourner qu'au bien de la coopération, qui est le bien de la civilisation, je vous renouvelle le salut, ainsi que ma très cordiale invitation. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Je vais maintenant lever la séance et je rappelle à l'Assemblée qu'à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, on partira de Crémone pour aller à Soresina visiter la laiterie sociale. Soyez exacts demain matin à neuf heures, parce que les coopérateurs, comme les empereurs et les rois, doivent avoir la politesse de l'exactitude.

M. HENRY WOLFF. — Je tiens à remercier tout particulièrement S. E. M. Luzzatti pour le sacrifice qu'il a fait en venant honorer le Congrès de sa présence, malgré l'indisposition dont il est atteint. Nous devons aussi nos remerciements à tous ceux qui nous ont congratulés aujourd'hui, mais surtout à S. E. M. Tittoni et aussi à M. le représentant du Maire de Milan, M. Morpurgo qui nous a adressé une si charmante invitation pour vendredi.

La séance est levée à dix heures.

*Le Président.* — Nous avons adressé un salut public à Crémone qui nous a honorés d'un accueil si aimable ; à partir de demain matin nous nous réunirons dans nos sections pour aborder les grandes discussions, commencer les grandes batailles qui nous diviseront pour nous réunir. Etes-vous tous de cet avis ?

L'Assemblée se sépare à dix heures un quart.

## Deuxième Séance

*Tenue le Mardi 24 Septembre 1907, à 9 heures du matin.*

M. le Dr Vincenzo Magaldi a qualité de président.

M. H.-W. WOLFF. — Je me permets de demander au Congrès de vouloir faire beaucoup de besogne et de la bonne besogne aujourd'hui pour regagner le temps perdu hier. Je crois aussi devoir rappeler que, pendant le Congrès, le Bureau admet encore de nouveaux membres et des délégués.

Je dois vous donner communication de lettres et de télégrammes reçus .

Son Excellence Earl Grey (gouverneur général du Canada) : « Les « coopérateurs canadiens s'unissent à moi pour souhaiter bonne « réussite au Congrès ».

M. W. Gourlay (greffier en chef des Sociétés coopératives de crédit de l'Inde) : « Salâam » (Salut).

M. Carl Wrabetz (président de l'Union générale à Vienne) : « J'envoie, au nom de l'Union des sociétés coopératives alle- « mandes de l'industrie et de l'agriculture d'Autriche, mes vœux « de meilleur succès à ce Congrès ».

Sociétés coopératives agricoles de Serbie : « Nous souhaitons « le meilleur succès à votre généreuse activité et sommes avec « vous pour la propagation de l'idée coopérative entre toutes les « nations ».

Le secrétaire de la coopérative de Belfast écrit : « Je me per- « mets d'envoyer, au nom des sociétés coopératives irlandaises « (lesquelles sont réunies à l'Union de Belfast), mes cordiales et « fraternelles salutations aux délégués du congrès, ainsi qu'à nos « camarades italiens ».

LE PRÉSIDENT. — M. Maffi a fait hommage au Congrès d'une brochure qui est à votre disposition. Cette brochure traite du mouvement coopératif en Italie. Nous en remercions M. Maffi. On peut venir la chercher au Bureau. Avant d'aborder l'ordre du jour, je

tiens à relire au congrès les dispositions suivantes du règlement :  
« Il sera accordé aux rapporteurs. . . . . »

M. Tomazini Barbarossa (président de la Banque populaire coopérative de Recanati) : « Le Conseil d'administration et les  
« employés de la Banque populaire de Recanati, dans une réunion  
« tenue aujourd'hui, envoient ses meilleures salutations au Congrès  
« et espère que ce dernier mènera à bien la tâche de la régéné-  
« ration de l'agriculture dans notre pays. »

M. Rinaldo Filippo : « Comme il m'est impossible, étant prési-  
« dent de la Banque populaire sicilienne, de prendre part au  
« congrès, je me permets d'adresser aux membres de ce dernier  
« mes meilleures salutations dans l'espérance que la réunion d'émis-  
« sionnés savants, agronomes et hommes politiques, fera faire un  
« grand pas à la société dans la voie du travail et de l'amélioration  
« de notre pays ».

LE PRÉSIDENT. — Avant de passer à l'ordre du jour, je me permets  
d'attirer l'attention du Congrès sur le § 10 des statuts de la société  
d'après lequel les rapporteurs ont 20 minutes pour leurs explications.  
La parole pour un discours n'est accordée que pendant 10 minutes ;  
cependant le président, avec l'approbation du Congrès, peut per-  
mettre de prolonger ce dernier.

M. H. W. WOLFF. — J'espère vivement que les Italiens profite-  
ront de cela, parce qu'il y a ici 550 Italiens, et 6 ou 7 seulement  
ont droit au vote. Quand il y a des votes, les Sociétés italiennes,  
qui ne sont que membres du Congrès, ne comptent pas.

LE PRÉSIDENT. — Le premier point de notre ordre du jour est :  
« L'Organisation nationale de la Coopération agricole » et Son  
Excellence M. Svend Høgsbro et M. le docteur Raineri ont eu l'ama-  
bilité de préparer deux rapports sur cette question. Je prie S. E.  
M. Høgsbro de vouloir bien nous faire connaître ce dernier.

M. H.-W. WOLFF. — Pardonnez-moi si je vous interromps,  
Monsieur le Président, mais j'ai d'abord à dire quelques mots  
d'introduction.

Ce n'est que pour quelques instants que j'ose réclamer votre  
patience pour vous faire entendre quelques observations que je  
me permettrai de vous soumettre par autorisation du Bureau  
directeur.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans ce cas, vous avez la parole.

M. H. W. WOLFF. — Mon excellent ami M. Haas — que nous  
serions tous heureux de voir parmi nous — en ouvrant, au mois

de mai dernier, à Vienne, un congrès d'agriculteurs allemands, suisses, autrichiens et italiens, a profité de l'occasion pour déclarer que notre Alliance avait complètement échoué — Les termes exacts dont il s'est servi sont : « elle a fait naufrage » — dans la tentative qu'elle a faite pour unir entre eux les coopérateurs de toutes formes, y compris les agriculteurs ; et il continua en disant que nous n'« entrons plus guère en ligne de compte », attendu que le chiffre de nos membres s'était « considérablement réduit ».

En considérant les faits mentionnés dans notre rapport, et le nombre des gens qui ont adhéré à ce Congrès, je crois que l'on pourra m'épargner les réfutations de pareilles affirmations, qui sont déjà suffisamment réfutées par les faits. En vérité, jamais le chiffre de nos membres n'a montré une augmentation aussi grande que pendant la dernière année. M. Haas continue ensuite en se plaignant que notre Alliance soit soumise à une « direction anglaise ». M. de Boyve, qui le premier a conçu l'idée de l'Alliance, M. Luzzatti, qui a assisté à la conférence de 1886 et, s'ils pouvaient sortir de leurs tombes, les fantômes de notre bien-aimé Charles Robert et de Francesco Viganò, père de la coopération italienne, pourraient bien s'étonner d'entendre soulever une insinuation tellement injuste, qui voudrait, faire croire que dans l'Alliance les Anglais maîtrisent les autres.

S. E. LUZZATTI (*qui vient d'entrer, interrompt la lecture*). — Permettez, mon cher ami, mais vous attaquez un absent. M. Haas n'est pas ici pour se défendre.

M. H. W. WOLFF. — Je n'ai nullement l'intention d'attaquer personnellement M. Haas, qui est un de mes amis et pour qui j'ai la plus grande estime. J'attaque simplement son système, qui est l'intervention gouvernementale en matière de coopération, système que nous n'admettons pas. Je veux déclarer aussi, au nom du Bureau de l'Alliance, que dans celle-ci, il y a place pour toutes les Coopératives agricoles ; mais il faut choisir entre deux systèmes : la coopération avec ou sans aide gouvernementale.

Ceci dit, je continue ma lecture.

Dans l'Alliance, l'Angleterre ne domine nullement. Nous avons toujours été absolument internationaux. S'il plaît maintenant à M. Haas d'opposer à notre *entente*, tout bonnement internationale, une nouvelle « *triplice* », plus restreinte et dirigée — nous ne dirons pas par l'Allemagne, car nous avons avec nous les ouvriers coopérateurs allemands et la masse des petits paysans pour lesquels

le philanthrope Raiffeisen a inventé son système coopératif, mais, dirigée par l'école de Darmstadt seule, que bien inutilement M. Haas veut mettre en opposition à l'Alliance qui ne rend pas la pareille — tant que cette triplique ne nuira à personne et agira en bonne organisation coopérative ; nous lui souhaiterons de tout notre cœur toutes sortes de succès, sans penser à user de représailles. Il y a place pour nous deux et il y a place aussi et toujours pour la « triplique » au sein de l'Alliance.

Cependant, M. Haas touche au cœur même de la question que nous allons maintenant discuter — et, en même temps, éclaire d'une lumière singulièrement instructive la position de son mouvement personnel, lorsqu'il dit ensuite qu'« il reste à peine assez de place dans l'Alliance pour les sociétés coopératives agricoles » parce que, parmi nos membres, les sociétés coopératives de consommation sont tout à fait prépondérantes. Tous les coopérateurs agricoles, même en Allemagne, ne semblent pas être de cet avis. Nous en avons un bon nombre qui nous restent fidèles. L'affirmation de M. Haas, du reste, ne concorde pas très bien avec la plainte exprimée par M. Lorenz, qui nous reproche d'avoir négligé la coopération de consommation. Somme toute, le point principal dont nous devons tenir compte est celui-ci : c'est que l'observation de M. Haas prouve que, tout en ayant de pareilles opinions, il se trouve fort éloigné tant de la conception généralement acceptée, que de la réalisation pratique de la Coopération. Et c'est là, comme on peut le prouver, la raison qui fait que sa forme personnelle de Coopération agricole, d'après le témoignage même de ses partisans, est incapable de se maintenir sans aide du dehors. Il doit vous souvenir de l'accent plaintif avec lequel, à Budapest, ses amis affirmaient que, sans une taxe prélevée, pour la soutenir, sur la population non-agricole, la Coopération agricole — telle du moins qu'ils la conçoivent — ne pourrait pas vivre. Elle ferait banqueroute. Et M. Ertl continua en nous décrivant « la Coopération » comme un pauvre petit bébé sans forces qui, — s'il n'est pas soutenu par une ceinture solidement tissée d'une taxe non-agricole — se livrerait à une lutte sans espoir contre les vagues turbulentes d'une mer en fureur où l'on supposait qu'il y avait des torpilles, des mines flottantes, et je ne sais quels autres dangers pour l'existence. Quel est le coopérateur sincère à qui l'on a jamais entendu décrire la coopération de pareille manière ? Pour un coopérateur anglais, ce tableau est absolument inintelligible. Pour Robert Owen, pour les Pionniers

de Rochdale, pour Holyoake, pour Schulze-Delitzsch — dont M. Haas était si pressé d'adopter les principes, lorsqu'il a levé l'étendard de la révolte contre Raiffeisen — la Coopération était « l'armure de l'homme fort », « l'ami invincible du pauvre », la personnification même de la vigueur et de l'indépendance personnelle.

Pourquoi donc la Coopération agricole de M. Haas a-t-elle fait, banqueroute, faute d'être soutenue par un impôt prélevé sur les citoyens qui ne sont pas agriculteurs? Tout simplement parce qu'elle n'a pas de marché qui l'accueille. L'agriculture est un métier qui rapporte et qui dépend absolument de ses débouchés. Ces débouchés peuvent lui être fournis par les Sociétés de consommation — et tel est le principe que nous suivons à l'heure actuelle en Angleterre (je suis heureux — je l'avoue — d'avoir pu apporter ma pierre à l'édifice). Les Sociétés de consommation peuvent faire bien plus encore : elles peuvent maintenir la Coopération agricole dans une voie saine et démocratique. Au moyen des dividendes qu'elles procurent à leurs membres sur des articles que *tous*, même les plus pauvres, sont *forcés* d'acheter, elles peuvent fournir les moyens de créer et de développer la coopération agricole, qui a besoin d'argent pour pouvoir s'établir. De fait, on peut transformer ces sociétés en une véritable mine d'or pour la coopération agricole. C'est ce que nous avons l'intention de faire dans le Royaume-Uni, et les sociétés de consommation ne demandent pas mieux que de subir cette transformation.

La coopération de M. Haas refuse toute aide de ce genre ; pour cette cause, elle est forcée de demander l'aumône pour pouvoir vivre — d'aller trouver les ministres de la guerre (M. von Tappelskirch n'est-il pas allé trouvé d'autres ministres) pour leur mendier des commandes de faveur, sans égard ni pour la qualité, ni pour les prix. Si M. Haas et ses amis consentaient à s'associer franchement avec les sociétés de consommation, ils n'auraient pas besoin d'agir ainsi.

M. Haas pourrait répliquer en disant qu'en dehors de l'Angleterre les sociétés de consommation ne sont ni aussi développées, ni aussi fortes, ni aussi à même de fournir des débouchés qu'elles le sont chez nous. C'est vrai ! Et c'est un grand malheur pour les pays de l'Europe qui sont en question. Mais, à qui la faute ? N'y a-t-il pas quelque part des autorités constituées qui ont, de parti pris, placé des obstacles sur la voie de la coopération de consommation, défendu aux fonctionnaires publics de faire partie de

magasins coopératifs, mis ces magasins à l'index et les ont même persécutés? En agissant ainsi, ces autorités ont causé un tort sérieux à leurs propres pays. Et elles peuvent, aujourd'hui, en mesurer les conséquences. Au lieu de laisser la coopération agricole se développer d'une façon indépendante, de lui permettre de vendre honnêtement ses produits aux magasins coopératifs, elles se voient forcées de mettre un impôt sur ceux de leurs sujets qui ne sont pas agriculteurs, afin de ne pas laisser la « coopération agricole » mourir d'atrophie. Espérons que les affaires seront mieux dirigées à l'avenir.

Permettez-moi de vous dire qu'en Angleterre nous sommes arrivés à cette même conclusion. Notre coopération agricole est bien plus développée qu'il ne semblerait, d'après les chiffres mesquins que nous donnons dans notre rapport.

Nous avons un grand nombre de Sociétés non-enregistrées dont on ne tient pas compte. Toutefois, il est incontestable que la coopération agricole est bien moins développée chez nous qu'elle ne l'est dans certains pays étrangers. Malgré tout, elle est plus vieille et a passé par une expérience plus variée, comme je vais le faire voir. Douze ans avant que le professeur Tanviray créât son premier syndicat agricole à Blois, et sûrement bien des années avant que M. Haas se soit occupé de la coopération appliquée à l'agriculture, c'est-à-dire en 1871, j'ai pu donner nos débuts dans la coopération agricole comme un bon exemple, que l'on pourrait suivre à l'étranger; et M. von Salviati, du ministère prussien de l'agriculture, qui était à cette époque une personnalité éminente dans ses bureaux, et qui s'intéressait à la question, ne pouvait s'empêcher d'admettre que j'avais raison. J'étais en situation de voir qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de coopération agricole en Allemagne, car, de 1863 à 1869, j'ai été propriétaire foncier en Prusse, prenant un intérêt actif à l'agriculture dans son ensemble, comme on peut s'en rendre compte par le fait que les propriétaires fonciers qui étaient mes voisins dans le district m'ont élu secrétaire honoraire de leur société agricole.

Mon père, qui habitait le nord de l'Angleterre, était allé vivre en Allemagne, en se retirant des affaires. Comme j'étais très jeune à cette époque, il désirait naturellement m'avoir sous la main. C'était le moment où la coopération industrielle faisait de grands progrès en Allemagne. Schulze-Delitzsch était à son zénith. Il vint dans notre voisinage, électrisant les populations avec ses plaidoyers en faveur de la coopération. Il se créa des magasins

coopératifs et l'un de ces magasins — à Gôrlitz — qui a, depuis longtemps, été transformé en société anonyme des plus prospères — attira une large clientèle de gentilshommes hobereaux de notre voisinage. Cependant, ils ne pouvaient pas songer à la coopération pour leur propre compte. Lorsque je revins en Angleterre, en 1869, j'y trouvai ce que je pensais être des débuts pleins de promesses de coopération en agriculture. C'est alors, comme je l'ai dit plus haut, que je les signalai à Berlin. M. de Salviati fit dûment insérer ma communication dans le journal officiel, *Annalen der Landwirtschaft*. Mais l'Allemagne ne se décida pas encore à emboîter le pas. Car je dois vous rappeler que les premiers efforts de Raiffeisen, à cette période-là, en effet, étaient surtout des efforts philanthropiques, s'occupant plutôt des *indigents* ruraux que de la profession agricole.

Permettez-moi de vous décrire les étapes par lesquelles nous sommes passés.

Nous avons commencé avec des sociétés locales, créées d'une façon plus ou moins décousue, pour l'achat en commun de certaines marchandises et semblables à celles dont nous possédons encore un certain nombre. Ces sociétés ont fait un peu de bien, mais elles ne pouvaient pas suffire pour créer une organisation *nationale* : elles étaient trop faibles et trop désunies.

En 1868, nous nous sommes mis à créer des sociétés coopérativement commerciales : l'une à Londres et l'autre (je crois que ce fut à la même époque) à Leith. Elles devaient également se borner à faire des achats ; et des affaires dans toute l'étendue du pays. Elles étaient — et sont encore — coopératives en ceci qu'elles donnent aux acheteurs le bénéfice d'achats faits à bon marché, puisqu'elles limitent à un chiffre modéré le dividende qu'elles allouent aux capitaux. Mais il leur manque d'être en contact avec leurs membres ; il leur manque donc la cohésion. A tous les points de vue ce sont de simples magasins et elles ne peuvent se développer en dehors des achats proprement dits.

Ce fut ensuite feu lord Winchilsea qui fit une tentative pour établir un plan des plus ambitieux et vraiment « national ». Il voulait se mettre à *vendre* des produits aussi bien qu'à acheter des marchandises. Il organisa de grands centres de vente, mais il ne put décider les acheteurs à y venir, de sorte que ses actionnaires perdirent leur argent.

Sir Horace Plunkett, se mettant à l'œuvre en Irlande en 1894, commença sur un plan plus raisonnable, qui est en train de

réussir, et que nous avons adopté en Angleterre. Tout dernièrement aussi en Ecosse.

Je m'abstiendrai d'entrer dans la question de la culture en commun du type Ralahine, ainsi que dans celle de la participation aux bénéfices dans son application à la culture, dont feu lord Wallscourt a donné le premier exemple, car ces questions ne nous intéressent guère ici.

Je pense — bien que ne parlant qu'en mon nom personnel — que je peux résumer les résultats de notre expérience dans les lignes qui suivent et qui pourront suffire à nous guider.

Dans toute coopération appliquée aux affaires, qu'il s'agisse de ventes ou d'achats, de laiterie ou de l'emploi de machines, — nous avons des services d'automobiles à nous, — qu'il s'agisse d'assurance ou de crédit, il faut nécessairement partir des fondations pour construire jusqu'au faite, commencer par des sociétés locales s'administrant elles-mêmes pour arriver aux unions. Il faut qu'il y ait des unions, sans cela il n'y aura pas de force; mais la responsabilité, la force propulsive, ainsi qu'une très grande liberté d'initiative, doivent être localisées. Comme nous avons surtout à nous occuper du petit cultivateur, nous préférons former des petites sociétés locales comme unités. Mais là où — comme dans nos comités de l'Est — les fermiers — et ce sont de gros fermiers — savent comment cultiver une surface étendue et appeler dans leurs rangs les petits ouvriers pour en remplir les vides et les aider fort loyalement — une fidélité pédantesque au système qui ne s'occupe que d'une ou deux paroisses ne saurait entrer en ligne de compte. Un canton étendu, administré d'une façon pratique, est en réalité une véritable amélioration.

Quant à la question de disposer de nos produits et d'organiser des achats en gros, nous devons profiter des occasions qui s'offrent à nous. C'est le *marché* qui fait la vente et nous devons nous adapter au marché. C'est la *demande* qui crée le commerce en gros. Nous avons traversé certaines expériences qui prouvent que les affaires ne sauraient être contraintes. La coopération de consommation promet de nous rendre en plus un service des plus utiles en mettant à notre disposition sa société coopérative de gros, qui est puissante, riche et fort bien organisée. Les mêmes organisations pourraient servir pour la coopération de consommation et pour l'agriculture. La question se réduit à ajouter des experts aux sociétés d'agriculture. Mais, en ce qui concerne la richesse, l'outillage et les facilités d'affaires, nous ne

pourrions créer aucune société de gros qui se puisse comparer à celles de Manchester et de Glasgow. Et ce sont là des choses qui garantissent le succès.

En ce qui concerne la propagande, l'instruction, l'organisation et l'influence à prendre sur l'opinion publique et sur la législation, sans gêner en rien l'initiative locale, nous croyons que c'est la tête qui doit prendre la direction. A ce point de vue, il nous faut une tête compétente soutenue par un corps vigoureux et bien uni. Lorsque nous nous apercevons que nous sommes trop faibles pour mener la propagande sur l'ensemble de notre territoire, nous nous bornons, pendant quelque temps, à des districts choisis et qui donnent des espérances, où notre assistance ainsi concentrée provoque bientôt un soutien local. Ceci fait, nous nous transportons ailleurs et c'est ainsi qu'avec le temps nous arrivons à faire du bien à tout le pays.

Au point de vue de l'éducation, notre situation est différente de la vôtre à l'étranger. Bien entendu, je sais fort bien que certains gouvernements étrangers ont fait beaucoup et beaucoup plus que le nôtre en faveur de l'éducation agricole, grâce à la création de stations d'expériences et autres choses du même genre. Mais je ne ne parle ici que de l'action coopérative. Et nous avons une certaine expérience de l'action volontaire soutenue par l'union des efforts locaux, expérience qui s'étend probablement plus loin que la vôtre. Il s'est, par exemple, écoulé vingt-six ans depuis l'époque où, dans le comté que j'habitais alors, nous avons créé notre « Association du Sussex pour l'amélioration de l'agriculture » (*Sussex Association for the Improvement of Agriculture*). Dès les premiers débuts, j'ai fait partie du Comité, et j'avoue que j'espérais pouvoir greffer une société coopérative d'achat sur notre association. En cela je n'ai pas réussi, parce que nos fermiers étaient trop lourdement endettés envers leurs fournisseurs. Cela prouve combien le crédit coopératif est nécessaire à l'agriculture ; c'est pour cela que feu Léon d'Andrimont appelait ce crédit « la cheville ouvrière de toute la coopération ». Mais, en ce qui concerne l'éducation, nous avons fait quelque bien. Depuis lors, la direction de l'éducation a été mise entre les mains des Conseils généraux (*County Councils*), et nous avons trouvé, depuis quelques années, plusieurs de ces corps constitués assez éclairés pour mettre, non seulement l'agriculture technique, mais la coopération agricole sur le programme des sujets à enseigner dans les écoles publiques. Ces conseils généraux venaient même à nous.

société d'organisation agricole, pour recevoir l'enseignement nécessaire. C'est un bon exemple! Plaise à Dieu qu'il soit suivi d'une façon générale; mais, hélas! nos Conseils généraux ne sont pas tous fort éclairés. Vous avez l'enseignement sur la coopération dans certaines de vos facultés et dans quelques-uns de vos lycées. Ceci est, en soi-même, certainement admirable; mais, avant tout, c'est sur l'école primaire qu'il faut mettre la main. M. Harcourt a placé en évidence la coopération de *toute espèce*, dans ses relations avec l'agriculture, dans la loi que le Parlement vient d'adopter pour la création des petites tenures foncières, loi qui a, tout récemment et à juste titre, attiré l'attention de M. Luzzatti. Nous espérons que l'on fera grand usage de l'encouragement qu'il donne. Il y aura là une occasion superbe pour une organisation coopérative, forte et bien unie, de rendre un service signalé à son pays. J'espère que nous nous trouverons à hauteur de notre tâche. Et, quelle que soit d'autre part l'objection que je formule à l'assistance de l'Etat envers la *coopération*, qu'elle soit agricole ou autre, je dois avouer que je serais tout disposé à accepter tout l'argent qu'il plaira au Parlement de voter en faveur de *l'enseignement de la coopération*.

Je vous en prie, n'oublions jamais, comme coopérateurs, agricoles et autres, que l'éducation est ce sur quoi la coopération doit, en tous cas, se baser. Par conséquent, l'éducation est ce que la coopération doit développer avant tout.

Je ne dois pas en dire davantage, sauf pour en revenir à mon premier point, point sur lequel je me trouve en si grand désaccord avec mon excellent ami M. Haas. *Nous devons nous servir de nos sociétés de consommation de la façon la plus étendue possible*, pour disposer de nos produits. M. Kergall a fort bien exposé le procédé, à ce déjeuner coopératif qui fut donné à Paris en 1894, dans le vieux Palais de l'Industrie. « Vous vous débarrassez de l'intermédiaire », nous dit-il, « et, en vous débarrassant de lui, vous partagez en deux ses bénéfices, une moitié va à l'acheteur, l'autre au vendeur. » C'est ce qui se trouve à la base de toute Coopération considérée comme affaire. Mais, dans ces relations directes entre acheteurs et vendeurs, il y a plus qu'un simple partage de bénéfices. Ces relations *stimulent et créent tout de suite un courant d'affaires* et apprennent à chacun quelles sont les nouvelles voies à ouvrir, quelles sont les voies anciennes qu'il faut continuer à suivre.

Nous voulons cependant encore davantage, et je suis heureux

de voir mes suggestions si favorablement accueillies dans mon propre pays. Nous voulons amener la coopération de consommation à la porte de l'humble habitant des districts agricoles, afin de le *délivrer des chaînes de l'usure*, de lui permettre de s'élever dans l'échelle sociale et de *gagner, grâce à son dividende, l'argent dont il a besoin pour la coopération agricole*. Notre coopération agricole ne pourra que gagner des forces en s'alliant à la coopération de consommation. Avant notre Congrès de Budapest, feu le comte Alexandre Károlyi m'a prié instamment de faire mettre sur notre programme la question de la *coopération de consommation appliquée aux districts ruraux*, parce que le cancer dévastateur dont la population des campagnes hongroises souffrait, c'était l'usure des commerçants de village. L'usure règne aussi en Irlande. Aussi, lorsque j'ai proposé cette idée et que j'ai réussi à persuader à un membre du parlement, influent et animé de l'amour du bien public, de présenter un projet de loi, qui va certainement être adopté et qui rendra possible l'établissement de la coopération villageoise : les Irlandais de toutes sortes, qu'ils soient coopérateurs ou non, me firent parvenir leurs remerciements et m'assurèrent que l'on ne saurait conférer un plus grand bienfait à l'Irlande. Et, ce qui est vrai pour ces deux pays, est plus ou moins vrai pour tous les autres.

Mesdames et Messieurs, les sociétés coopératives de consommation, bien loin d'exclure la coopération agricole, sont ses alliées naturelles et les plus nécessaires ; ce sont des alliées dont l'arrivée devrait être saluée par le plus cordial des accueils — des alliées pour le grand propriétaire foncier, car elles lui achètent ses produits ; des alliées pour le petit paysan, dont nous nous occupons, parce que, en plus de cet avantage, elles lui apportent le soulagement dont il a le plus besoin. De plus, ne faisons pas la vivisection de la coopération en lui enlevant des membres qui ne sauraient vivre par leurs propres moyens. La coopération a été conçue sous forme d'un organisme complexe. Ne séparons pas surtout les deux genres de Coopération agricole : La coopération du menu peuple, pour lequel la coopération de consommation est indispensable (Vous avez en France déjà vos boulangeries) et la Coopération des grands, qui affectent de mépriser la consommation. La coopération n'est pas une méthode, mais un principe ; elle a été conçue pour le bien, non pas d'une seule profession, ni d'une seule classe, mais pour le bien de l'humanité. C'est le sang vital de la vie de l'ouvrier,

le nerf qui passe dans chaque membre et aide à produire chaque action. Elle peut être utile à ceux qui ont besoin d'être aidés dans toutes les phases de leur vie et de leur travail, et il n'est pas un point, pas une phrase dont on devrait exclure son assistance. L'agriculture, la consommation et la production, le crédit, l'assurance, les soins médicaux pour ses membres, partout c'est tout un. La coopération devrait s'étendre à tout ; et — ainsi que nous essayons de le faire dans notre Alliance, qui est véritablement internationale, — elle devrait s'étendre de façon à embrasser, non pas quelques pays privilégiés de l'Europe centrale, mais bien le monde entier.

LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à S. E. M. Svend Høgsbro, Ministre des travaux publics de Danemark, ancien secrétaire d'honneur du Comité central des sociétés coopératives danoises. Ce rapport a été imprimé en quatre langues et distribué à chacun de vous.

S. E. M. HØGSBRO donne alors un résumé du rapport suivant sur

## L'ORGANISATION NATIONALE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

La coopération de Danemark est tellement liée à l'agriculture que, de bon droit, on pourrait la regarder ici comme une organisation spécialement agricole ; et s'il y a quelque chose qui a poussé d'une façon naturelle et sans appui ou encouragement du dehors, surtout du côté de l'Etat, c'est la Coopération danoise agricole. Voilà pourquoi les sociétés coopératives de Danemark ne se sont pas non plus créées à la fois ; au contraire, elles se sont établies l'une après l'autre au bout d'une génération. Elles furent fondées peu à peu, à mesure que le besoin et l'entendement s'éveillaient, dispersées le plus souvent autour du pays ; en croissant, elles s'associèrent dans une union, ayant des statuts et une direction communs, mais tout de même avec une vaste liberté de mouvements à chaque société ou district. Quelquefois aussi, on organisa par avance tout un réseau de coopératives, dans une province ou un canton déterminés, en indiquant la zone d'action que devrait avoir chaque société locale.

Notre coopération embrasse et l'achat et la vente agricole que

réclame une organisation. La production des fournitures agricoles a même été commencée.

Malgré toutes ces différences dans l'origine des sociétés coopératives de Danemark, malgré leur fondation respective indépendante, elles ont tout de même certains traits essentiels. Ces traits communs sont dus à l'exemple de pays étrangers, surtout de l'Angleterre. Les Pionniers de Rochdale ont été la première Société coopérative dans ce pays. Je veux parler de la Société de consommation de Thisted, fondée en 1866. Mais on ne se trompe pas, je pense, en disant que cette uniformité dans les traits généraux est due pour la plus grande partie au fait que toutes nos Sociétés coopératives sont nées dans les classes moyennes ou inférieures de la population rurale. Des conditions de vie à peu près analogues, une connaissance mutuelle et une confiance s'ensuivant des idées démocratiques, naturelles et habituelles, aux coopérateurs danois, plutôt qu'une croyance précise à de certains principes, ont sûrement donné à nos sociétés coopératives leur caractère individuel.

Permettez-moi, Messieurs, d'indiquer l'essence de ces principes fondamentaux de la coopération Danoise :

1) Dans les sociétés d'achat, les bénéfices sont partagés au prorata de la valeur des marchandises achetées ; dans les sociétés de production : au prorata de la valeur des marchandises fournies. Ce principe est admis sans exception, que je sache, et l'on ne saurait être tenté de l'abandonner. Dans la plupart des sociétés de consommation, le premier fonds de roulement est fourni par le versement d'une assez petite somme, en général 40 couronnes comme versement individuel. Cependant, on ne demande pas d'avancer tout de suite cet argent ; on donne un délai aux coopérateurs, de sorte que le paiement a lieu à mesure que des premiers bénéfices annuels des coopérateurs sont retenus dans la caisse de la société. De cette façon, plusieurs années peuvent s'écouler avant que les 40 couronnes soient payées.

Dans d'autres sociétés coopératives, surtout dans les grandes sociétés de production où de grands moyens sont exigés tout de suite dès la fondation (larderies, laiteries coopératives, etc.), il a toujours fallu commencer par contracter un assez important emprunt. Pour réaliser cet emprunt, il a fallu présenter des garanties. Ces garanties ont été fournies soit par l'ensemble des sociétaires réunis, soit, pour plus de commodité, par quelques-uns seulement de ces sociétaires, mais avec un recours condition-

enel contre leurs associés. En ce cas, on aurait pu être tenté de donner une certaine part des bénéfices aux coopérateurs, au prorata de leur versement comptant, pour leur faire promptement payer leur quote-part ou leur faire présenter des garanties, mais il n'en a jamais été question. Les coopérateurs ont les intérêts de leur versement une fois fixés, ni plus ni moins, mais ils n'ont rien pour leur faire présenter des garanties. Dans les laiteries coopératives, il y a eu des conflits sur le point : la participation des bénéfices devait se faire d'après le poids du lait — ce qui est le procédé original — ou selon le contenu en graisse du lait. Le dernier procédé, plus rationnel, a, pendant les dernières années, de plus en plus pénétré; mais, bien évidemment, il n'y a pas là d'exception à la règle principale.

2) Toutes nos sociétés coopératives sont créés par une association volontaire de ceux qui en ont besoin. L'appui de l'État, qu'on connaît en maints endroits à l'étranger, est inconnu dans notre pays; il n'en a jamais été question; au contraire, la plupart de nos sociétés coopératives, comme les larderies, les laiteries, les sociétés d'achat et de consommation ont atteint leur grandeur présente malgré une forte résistance des classes supérieures de notre pays. Les fabricants et les commerçants ont par leur influence, et les autorités par leur influence plus ou moins active, fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher le développement de la coopération dans notre pays.

Puisque nos sociétés coopératives se sont créées dans ces circonstances, on comprendra qu'elles soient fondées complètement selon un règle d'autonomie absolue. L'autorité suprême réside dans l'assemblée générale, où tous les membres ont le droit d'assister, de prendre la parole et de voter. Le pouvoir exécutif réside dans le conseil d'administration et dans la direction (ayant quelquefois un comité de bureau). Le pouvoir contrôlant est chef, au premier réservés aux réviseurs (commission de contrôle). Mais tous ces représentants sont choisis par l'assemblée générale pour un certain temps. Ce qu'il y a de plus c'est qu'à ces assemblées générales chaque membre n'a qu'une voix, quelque soit sa position sociale, sans égard non plus pour ses achats ou de ses livraisons de marchandises. Telle est la règle absolue des sociétés de consommation, et c'est aussi la règle principale des sociétés de production, surtout de celles de fondation récentes. Parmi les sociétés plus âgées, surtout parmi les laiteries, on n'était pas au commencement préparé à ce qu'il dût en être ainsi. Il n'était pas

rare sans qu'un plus grand nombre de vaches donnât plus de voix, mais toutefois que les voix augmentassent au prorata du nombre des vaches — comme dans une société d'actionnaires, où le droit de vote correspond au nombre des actions. Je veux dire seulement que le plus grand nombre de vaches pouvait avoir jusqu'à 5 ou 10 voix. C'est une conception à laquelle on ne s'est pas arrêté et c'est à peine si je pourrais vous citer des exemples d'un tel état de choses. La règle est (maintenant) presque partout la suivante : un homme a une voix; ou plutôt : une voix à chaque membre, car les femmes ont dans toutes les Sociétés coopératives les mêmes droits que les hommes, et on s'en trouve bien. Tout le monde comprendra que ce procédé est de la plus grande importance sociale, surtout si l'on se souvient qu'en même temps les grandes propriétés se sont fait inscrire — toujours en plus grand nombre — comme membres des laiteries coopératives, d'abord fondées par les propriétés moyennes. Tout le monde doit bien s'apercevoir de quelle importance sociale est le fait que le petit propriétaire ne possédant qu'une ou deux vaches, soit assis durant les assemblées générales aux côtés du grand propriétaire possédant 100 ou 200 vaches, et que sa voix ait la même valeur que celle du grand propriétaire; c'est sans doute une grande influence sociale et d'un effet dépassant la limite de la société.

3) Tandis que dans ce pays nous ne reconnaissons pas une société comme une coopérative si elle ne repose sur les principes nommés aux nos 1 et 2, relativement à la participation aux bénéfices et à l'autonomie, nous ne sommes en revanche pas si sévères quant à l'organisation de chaque société au point de vue de la responsabilité financière. Sous ce rapport il y a aussi de grandes variétés. On peut établir une distinction entre les grandes unions, d'un côté, et les petites sociétés de l'autre. Parmi de ces dernières, qui en général ne comprennent qu'une seule commune et où les membres se connaissent la règle est que tous les membres se portent caution de la dette que contracte la société ce qui, juridiquement parlant, veut dire que les membres encourent la responsabilité solidaire des dettes de la société. Cette responsabilité solidaire peut être organisée de différentes manières.

D'abord, la responsabilité directement solidaire. Chaque membre est responsable de toute la dette, comme si elle était la sienne, (tel un cautionnement). Mais la responsabilité peut aussi être ou illimitée ou limitée.

Si, par exemple, trois hommes assument la responsabilité d'une

somme de 1,000 couronnes, cela veut dire, à moins de convention contraire, que chacun d'eux peut être poursuivi tout de suite pour les 1,000 couronnes. Mais ils peuvent aussi limiter leur responsabilité, de telle sorte qu'un homme se porte garant de 500 couronnes, un autre de 300 et un troisième de 200. Si le créancier veut faire poursuivre les trois hommes pour les 1,000 couronnes, il ne peut, tout d'abord, poursuivre chacun que pour la somme précitée. Il lui faudra généralement donc intenter trois procès. Mais si, au contraire, la dette est réduite à 200 couronnes, par suite de paiements partiels le créancier peut tout de suite poursuivre chacun des trois débiteurs pour toute la somme, car elle ne surpasse pas la limite de la responsabilité de chacun d'eux. Si l'un des débiteurs ne peut payer sa part, le créancier peut en faire recouvrer le montant auprès de chacun des autres; telle est la portée de la responsabilité solidaire.

Enfin, il y a la troisième forme de la responsabilité, la responsabilité subsidiaire. Le créancier; au premier tour, ne peut faire poursuivre chaque garant que pour payer une part proportionnelle de la dette. S'il ne reçoit pas toute la part d'un des garants, il peut répartir cette part entre les autres et les poursuivre pour être payé. De cette manière il aura son argent, si seulement un des garants a de quoi payer.

De plus, on doit remarquer qu'à moins de convention contraire, le créancier doit, avant de poursuivre chaque garant en particulier, chercher à se faire payer sur le bien de communauté. Si un débiteur solidaire a payé à créancier plus que sa part proportionnelle, il peut toujours se retourner contre ses codébiteurs et leur faire payer ce qu'il a payé de trop.

Parmi les larderies coopératives, on s'arrange, en général, de sorte que le capital dont on a besoin soit procuré par la souscription en bloc pour une somme déterminée, de tout un district, et pour cette somme tous les coopérateurs du district se portent caution solidairement. Dans la « Coopérative alimentaire des îles », on s'est arrangé selon le même principe, et on trouve encore, ce même principe semblable. et dans la « Coopérative alimentaire de Jutland » et dans la « Société d'achats en commun des laiteries coopératives danoises ».

Parmi les laiteries coopératives existe, en général, la solidarité subsidiaire. Dans les sociétés de consommation se trouvent, et la solidarité subsidiaire et la solidarité directe; la dernière est la plus fréquente.

Telle est la situation des petites sociétés.

Quant aux grandes unions, la règle capitale est qu'elles ne reposent pas sur la responsabilité solidaire de leurs membres. Je vais vous en nommer des exemples.

L'Union des sociétés coopératives danoises est, sans doute, une société coopérative ; elle en a, de tout point, les deux signes caractéristiques : la participation des bénéficiaires au prorata de la valeur de l'achat, et l'autonomie complète. Mais ses membres (les petites Sociétés de consommation) ne se portent caution que pour leur versement, montant à 100 couronnes par vingtaine de membres que compte chaque société de consommation. Une organisation semblable est dominante dans la « Coopérative danoise pour l'exportation des œufs » ; tous ses districts payent un versement de 50 öre (66 c.) par membre, et cela veut dire que les membres doivent supporter que les dépenses de la société pour les salaires, le transport, l'administration, etc., soient faites par avance sur les revenus communs ; mais, au delà, les districts divers n'ont pas de responsabilité à l'égard des obligations de la société.

Voici que je viens de parler de deux exemples : l'un, d'une société d'achat ; l'autre, d'une société de vente, et, que je sache, l'état est le même dans toutes les associations de sociétés Coopératives de notre pays : on n'y trouve pas de responsabilité solidaire, et cependant, elles sont sans aucun doute et de tout point des coopératives.

Toujours parlant de la responsabilité solidaire des petites sociétés, je ne dirai que ces quelques mots :

Personne, dans notre pays, n'est insensible aux dangers que ce système de responsabilité peut avoir pour conséquence. Sans doute, il n'y a que des cas très rares occasions où s'est allé de travers, où donc un coopérateur a eu le malheur de payer les marchandises qu'il n'avait pas reçues lui-même, ou de payer plus que ce qu'il doit légalement à la Société, c'est-à-dire plus que proportionnellement. Mais c'est arrivé, et cela a fait du mal pour scandale. Si, tout de même, nous ne pensons pas en sortir de cette responsabilité solidaire, la cause est due à la grande importance de la responsabilité pour le sain développement des Sociétés coopératives. Justement de ce que les membres savent qu'en cas de malheur il peut leur arriver d'être obligé pour des sommes plus fortes que leur propre dette, il résulte qu'ils veillent à la façon de laquelle la société est administrée. S'il n'en était pas ainsi, l'apathie et l'indifférence devant l'administration de la société et

la marche des affaires s'étendraient à un degré qui porterait un effet nuisible à la prospérité d'une société. Que les membres s'obligent en commun, nous le regardons comme une source de vie pour notre Coopération, cela éveille et conserve l'intérêt des affaires communes et, de plus, cela fait naître le sentiment immuable de l'aide mutuelle dans toutes les circonstances. Il est possible que les membres, au point de vue économique, trouvent leur compte dans une autre forme d'organisation; mais la coopération a, selon notre opinion, un but plus grand qu'un but simplement économique; elle doit, en outre, annoblir l'homme en éveillant et nourrissant en lui l'amour du prochain et de la discipline par la liberté et l'égalité elle contribue aussi à éduquer le peuple et de tous les membres.

4) La confiance mutuelle, base de la responsabilité solidaire de nos sociétés coopératives, se montre aussi, en ce que les relations entre la société et chaque membre, jusqu'à un certain degré — dans quelques sociétés — tout à fait volontaires. Comme il dépend toujours de chacun d'adhérer à une société coopérative ou non, sa situation est, au-dedans des sociétés de consommations. Il est aussi libre de sortir quand il veut, seulement, il ne peut pas se libérer de la responsabilité de ses obligations, contractées avant sa sortie. En revanche, dans d'autres coopératives (surtout dans les laiteries, larderies, sociétés d'achat de substances alimentaires) c'est la règle que les membres s'engagent à rester membres pour un certain nombre d'années. Et, de plus, dans les sociétés de consommation, c'est une règle sans exception qu'aucun membre ne soit obligé d'acheter dans la société plus qu'il ne veuille et n'y trouve son compte. De la même manière, aucune société de consommation n'est obligée d'acheter à l'Union des Sociétés de consommation coopératives, quoiqu'elle en soit membre; c'est la meilleure et la plus sûre garantie de la qualité et du prix des marchandises fournies : la concurrence chassant les membres ou, en tout cas, réduisant leurs achats dans la Société. Même, où l'Union a établi des fabriques qu'elle exploite, ce qui a exigé de grands sacrifices, elle l'a fait à ses propres risques et périls. La direction s'est contentée du soutien de l'adhésion antérieure de l'assemblée générale, ou, en tout cas, des représentants des Sociétés en particulier; mais il n'a été question d'aucune obligation juridique de la part de celles-ci pour acheter les produits des fabriques en question. A une seule, on a abandonné cette règle; c'est quand il s'agissait de rompre le « trust » que la « Société

danoise d'actionnaires du pétrole », une branche de la Société internationale « Standard Oil Company », essayait de former dans notre pays. Alors, pour créer la concurrence nécessaire, il a fallu que les membres de l'Union des Sociétés de consommation en particulier, s'obligeassent à acheter du pétrole pour un certain nombre d'années. Telle est la situation dans les Sociétés de consommation, mais il faut avouer que, dans les autres coopératives d'achat de fondation récente (les sociétés pour fournir des substances alimentaires : engrais, articles de laiteries, etc.), l'obligation d'acheter est la coutume et, dans les sociétés de production, c'est également la règle ordinaire que les membres soient obligés de fournir à la société toutes les marchandises (porcs, lait, œufs), dont ils n'ont pas besoin dans leur ménage.

5) Comme un principe cinquième de notre coopération, on doit dire qu'aucune coopérative ne peut limiter son recrutement. Nos coopératives sont ouvertes à chacun, à condition d'accomplir certaines conditions communes. C'est, du moins, un principe absolu de l'Union des Sociétés de consommation danoises. En effet, la responsabilité solidaire exigée par l'Union dans chaque coopérative qui veut en être membre, a excité tout naturellement beaucoup d'efforts pour limiter le nombre ou plutôt le genre des membres qu'on admet. En beaucoup d'endroits, une vingtaine ou une dizaine des plus grands propriétaires ont désiré former une société pour eux-mêmes. Quand même il n'était pas expressément écrit dans les statuts que personne autre que les fondateurs ou ceux qui leur plairaient, pourraient être admis, le fait est que c'était réellement l'idée. Les symptômes extérieurs, l'absence de boutique et de distributeur manifestaient cette idée fixe. Les sociétés de ce genre ne sont pas admises dans l'Union, bien entendu, non pas parce qu'il serait plus risqué de les admettre, au contraire, mais tout simplement parce que le côté idéal de l'activité des sociétés de consommation, qui consiste à réunir les grandes et les petites propriétés ensemble dans une aide commune, n'est pas satisfait mais plutôt combattu par cette sorte de sociétés exclusives.

Ceci doit être assez pour un examen sommaire des principes sur lesquels reposent les coopératives danoises. Quelques principes émanant de la propre vie et du raisonnement du peuple, se sont montrés capables à donner à la coopération la force et la puissance qui ont été d'une grande importance pour notre agriculture, et pour tout le peuple danois. Mais jamais on ne doit oublier que

notre peuple ne serait pas arrivé à ces principes qui reposent sur l'amour du prochain, et non sur l'égoïsme et qui portent au delà des intérêts économiques, si l'école supérieure du peuple, qui nous est propre et fondée sur une idée profondément religieuse, n'avait pas préparé et spécialement mûri la population rurale danoise à être saisie de cette espèce d'idées.

Dans le résumé oral, Excell. Høegsbro exposa les intéressants faits suivants :

« Le président des Etats-Unis d'Amérique a dit, il y a quelque  
« temps, dans un de ses discours à Chicago, que, si les agricul-  
« teurs américains voulaient vaincre les trusts, ils devaient  
« prendre comme exemple le mouvement des coôperatives  
« danoises. Il n'y a pas longtemps non plus que le général Botha  
« s'est adressé au ministre de l'agriculture de Danemark, pour  
« qu'un jeune homme de 22 ans soit envoyé au Transvaal afin  
« d'enseigner aux habitants de ce pays les bases du mouvement  
« coopératif danois ».

LE PRÉSIDENT. — Je prie maintenant M. le docteur Raineri, président de la Fédération italienne des sociétés coopératives agricoles, de lire son rapport sur la même question.

M. RAINERI a fait le rapport suivant avec la collaboration de M. le docteur M. Casalini, chef rédacteur de l'*Italia Agricola* :

## DE L'ORGANISATION NATIONALE

### DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

Nous serons très brefs. Il n'est pas dans notre intention de traiter la question à fond; nous nous proposons seulement de soumettre à l'examen du Congrès quelques renseignements et observations, les plus simples, qui serviront à mettre en évidence les caractères qui distinguent l'organisation coopérative agricole italienne dans l'état actuel de son développement. C'est plutôt une constatation. Nous manquons d'éléments statistiques complets qui nous permettraient d'indiquer exactement le nombre et la nature des institutions coopératives agricoles.

Nous donnons ce que nous pouvons donner en cette matière, en formant en même temps le vœu que le service statistique agricole officiel d'Italie soit, comme il s'y prépare, soigneusement

réorganisé, et que l'Italie puisse posséder aussi bientôt l'institution de la revision obligatoire, qui a rendu tant de services ailleurs, non seulement à la propagande agricole coopérative, mais aussi à la statistique pure.

#### **Associations pour l'achat en commun de fournitures agricoles.**

Le mouvement coopératif agricole a eu en Italie sa manifestation la plus efficace dans *l'achat en commun des fournitures agricoles*. Cette forme de l'action coopérative a l'avantage d'être d'une exécution relativement facile, et elle est aisément acceptée par les agriculteurs, parce qu'elle satisfait les besoins immédiats les plus manifestes. Elle a gagné en développement avec l'emploi plus répandu des engrais chimiques, des substances anticryptogamiques et des machines agricoles, après avoir fait ses débuts il y a une vingtaine d'années.

Tout d'abord, l'entreprise de l'achat en commun des fournitures agricoles fut tentée par quelques comices agricoles, et un certain nombre d'entre eux continuent encore à s'en occuper. S'occupent actuellement des achats dans l'intérêt des agriculteurs : les caisses rurales, les banques populaires, plusieurs associations libres, et enfin, pour le plus grand nombre, les sociétés agricoles, les sociétés coopératives anonymes à capital limité, et parallèlement à celles-ci, mais en nombre assez restreint, les Unions rurales, qui vont en se créant, sociétés coopératives anonymes ayant un caractère confessionnel catholique.

Les associations pour l'achat en commun des fournitures agricoles qui existent en Italie peuvent se diviser, avec des chiffres approximatifs, comme il suit :

Sociétés agricoles.....	366
Unions rurales.....	200
Autres Associations.....	224
Total.....	790

L'association agricole du Frioul, la grande institution qui, des premières, s'est occupée de l'achat des fournitures agricoles, mérite une mention spéciale à cause de l'action qu'elle exerce au profit de l'agriculture de cette région. Avec son *Comité d'achats* et avec la création de cercles agricoles locaux, elle est parvenue à organiser puissamment les achats collectifs de fournitures agricoles dans cette contrée.

Quel est le nombre des membres et quel est le mouvement d'affaires des Associations dont nous nous occupons ?

Nous n'avons pas de données exactes pour répondre, et, obligés de nous contenter de renseignements approximatifs, nous pouvons affirmer que le nombre des agriculteurs qu'elles réunissent est d'environ 200,000 et que le chiffre annuel d'affaires est d'à peu près 40 millions de francs. Il est bon, toutefois, de faire remarquer que les associations agricoles coopératives vendent en Italie ordinairement aux agriculteurs qui en sont membres ou non.

L'organisation pour l'achat en commun des fournitures agricoles est naturellement, en Italie, répartie inégalement entre le Nord et le Midi, en raison des conditions plus ou moins avancées de l'agriculture.

Nous pouvons ainsi fournir le tableau suivant :

	Nord et Centre	Midi
Sociétés agricoles coopératives . . . .	210	156
Unions rurales . . . . .	150	50
Autres Associations . . . . .	183	41
Total . . . . .	543	247

Il n'est pas possible de donner un chiffre moyen des affaires de chacune des associations dont nous nous occupons ; par contre, il y a lieu de remarquer que, à côté d'institutions qui ont un mouvement commercial d'achat d'engrais, d'anticryptogamiques, de machines agricoles, etc., de quelques milliers de francs, nous avons un certain nombre d'associations qui dépassent le demi-million de francs par an, et plusieurs arrivent à dépasser le million, et l'une, la société coopérative agricole de Plaisance, dépasse deux millions d'achats.

Les grandes sociétés agricoles embrassent, pour la plupart, de vastes circonscriptions, dans lesquelles se trouvent des agences ou succursales confiées à un personnel dépendant de l'institution ; ce qui est exceptionnel chez nous, et seule l'association agricole du Frioul en donne l'exemple, c'est l'organisation de petites institutions locales fédérées autour d'une grande institution centrale, dont celles-là représentent les bras qui distribuent, et celle-ci la tête, la force dirigeante.

Un problème qui préoccupe beaucoup nos institutions, c'est celui du crédit agricole. Il ne sera pas sans intérêt d'esquisser la façon

dont certaines associations ont cherché — et cela avec un résultat avantageux — à le résoudre. La forme de crédit la plus simple procurée par les institutions dont nous nous occupons fut celle — et elle est encore en usage dans des cas exceptionnels — du crédit accordé par le fournisseur-marchand en gros au producteur, ou celle de réductions spéciales d'intérêt accordées aux membres par les bons offices du président auprès de quelque établissement de crédit; ces formes sont pratiquées par les comices agricoles, les syndicats, mais elles n'ont évidemment qu'une importance relative.

D'autres voies ont été aussi tentées et battues; indiquons-les brièvement :

1° A la suite de la remise d'un billet à ordre, la société accorde au membre le crédit pour les marchandises achetées. La banque en accepte l'escompte sous la responsabilité de la société ou des administrateurs de la société elle-même, quelquefois cependant sans cette responsabilité.

2° La forme de crédit précitée est peut-être la plus facile quand la banque accepte l'escompte, et que les agriculteurs veulent accepter de remettre un billet à ordre signé par eux, ce qui n'est pas toujours le cas, parce que l'agriculteur chez nous a une sainte horreur des billets à ordre et les remet peu volontiers à son association; c'est pourquoi souvent la forme indiquée n'a qu'une application assez rare.

Alors c'est le crédit fiduciaire qui s'impose : quelques Sociétés agricoles l'emploient très largement.

3° Mais évidemment la forme de crédit sus-indiquée ne pouvait pas et ne peut pas être continuée, parce qu'elle est de nature à mettre les associations dans de graves embarras. La forme de crédit introduite dans quelques sociétés et qui a donné de bons résultats est celle de l'ouverture de comptes courants à chaque membre. Chaque membre fait une demande de crédit pour une somme déterminée et remet en garantie un billet à ordre ordinaire avec une signature; la somme qu'il a demandée en crédit et que la société lui accorde est inscrite sur le livret ouvert à son nom en avoir, et il peut acheter des marchandises à crédit jusqu'à concurrence de cette somme.

D'autres formes secondaires de crédit se rencontrent çà et là. Nous signalerons celle qui a été établie par la société agricole de Biella, qui accorde le crédit aux cercles locaux fédérés, lesquels

remettent à la société, comme garantie, une obligation signée des administrateurs ou de tous les membres qui en répondent solidairement.

Par l'initiative de l'Etat il a été fondé des instituts ou caisses spéciales pour appliquer le crédit agricole dans quelques provinces de l'Italie centrale, de l'Italie méridionale et des îles. Nous faisons allusion au crédit agricole employé dans les provinces méridionales par la Caisse d'épargne de Naples avec l'aide de la Banque de Naples (loi du 7 juillet 1904). Nous faisons allusion aussi à l'Institut de crédit agricole du Latium (loi du 21 décembre 1902) et à l'Institut de crédit agricole de la Sicile (loi du 20 mars 1906). Nous devons aussi mentionner les caisses agricoles provinciales instituées, mais ne fonctionnant pas encore, par des lois spéciales, pour la Basilicate (loi du 31 mars 1904), pour la Calabre (loi du 21 juin 1906), et par la loi des mesures relatives au Midi (loi du 15 juillet 1906). Rappelons également l'institution de deux caisses pour la Sardaigne par les lois des 2 août 1897, 28 juillet 1902 et le projet de juin 1907 en discussion.

Tous ces instituts peuvent employer le crédit par l'intermédiaire des associations agricoles coopératives; une disposition spéciale permet qu'ils accordent directement le crédit aux agriculteurs; mais tout est subordonné à des contrôles et à des garanties déterminées.

Jusqu'à présent la somme des opérations faites par les instituts qui fonctionnent se réduit à assez peu de chose. Comme étude des raisons de la lenteur du développement des opérations, les rapports annuels sur le crédit agricole avec les fonds de la caisse d'épargne de Naples, publiés par M. Miraglia, directeur de la banque, sont remarquables.

La Fédération italienne des Sociétés agricoles a cherché également à favoriser par le crédit les institutions fédérées et leur a, dans ce but, ouvert des comptes courants.

Sans entrer dans les détails, il est indubitable que les sociétés agricoles ont apporté une contribution notable à la solution du problème vital du crédit, à laquelle on n'est pas encore arrivé. Voici quelques chiffres: en 1905 la société de Parme a fait profiter les agriculteurs d'un crédit sur billets à ordre se montant à 649,528 francs; celle de Crémone, d'un crédit de 665,520 francs; le syndicat agricole de Padoue, d'un crédit de 263,132 francs; la société de Bergame, d'un crédit de 249,085 francs, etc. Ce ne sont là que quelques exemples, qui pourraient se multiplier, pour donner

une idée du fonctionnement du service du crédit dans les Sociétés agricoles.

La Fédération italienne des Sociétés agricoles, qui a été fondée en 1892 dans le but de fortifier l'union des institutions agricoles existantes et de favoriser la constitution de nouvelles institutions, est une société coopérative à capital illimité. Elle commença à fonctionner avec la seule adhésion de 18 Associations, et actuellement elle en compte 462. Il est bon de faire connaître à ce propos que la qualité de membre de la Fédération s'obtient par une association en souscrivant une ou plusieurs actions, et en versant le montant, ce qui n'enchaîne pas du tout la liberté de l'association touchant les achats qu'elle peut faire où et comme elle le juge à propos. C'est de là qu'il résulte que la Fédération peut seulement se rendre utile aux associations agricoles en ce qu'elle réussit à organiser tour à tour de grands achats à des conditions avantageuses, et à exercer vraiment une action d'un grand poids sur le marché des articles nécessaires aux agriculteurs. C'est ainsi qu'il arrive que des associations qui n'ont pas encore rempli la formalité de la souscription de quelques actions participent aux achats ou en profitent.

L'efficacité de l'œuvre de la Fédération en cette matière doit donc être examinée en raison du chiffre d'affaires qu'elle réalise annuellement, et à cet égard les chiffres suivants ont de l'intérêt.

**Montant total des achats en francs :**

1893, valeur des marchandises fournies . . . . .	711.144 70
1903, — — . . . . .	5.374.632 »
1906, — — . . . . .	10.613.633 93

Une forme collective pour les achats adoptée par la fédération et qui est digne de remarque, c'est celle des sociétés en participation entre les associations agricoles.

La société en participation, d'après les art. 233 et suivants du code de commerce, a un caractère annuel et limitée à un seul genre déterminé de marchandises, et est administrée par des représentants choisis parmi les associations agricoles participantes.

La Fédération représente la société à l'égard des tiers.

Le prix d'achat des marchandises résulte de la liquidation qui est opérée en fin d'exercice en tenant compte de toutes les dépenses.

Dans l'œuvre de la Fédération, il faut aussi tenir compte de la

partie concernant la propagande technique et coopérative. L'œuvre de la Fédération s'est développée principalement en favorisant l'institution des associations coopératives agricoles, en fournissant des conseils et des avis, et en venant en aide pour les actes de fondation aux promoteurs de ces sociétés. La propagande technique a marché de pair avec la propagande coopérative : elle s'exerce par la publication de brochures ayant un caractère populaire sur l'emploi des engrais chimiques, par la création de champs d'expériences, par des conférences, etc. En 1906, par exemple, la Fédération a établi 314 champs d'expériences, a fait distribuer 26,000 brochures sur les engrais, etc.

En outre, la fédération a cherché à aider les agriculteurs en s'efforçant d'obtenir que le ministre de la guerre facilite l'achat direct des fourrages et du blé pour l'armée et en se faisant la créatrice d'une société d'exportation des produits du sol.

Dans le but d'étendre son action à une zone de plus en plus étendue et de venir en aide de l'agriculture méridionale, la fédération a ouvert un *Bureau régional* à Naples pour le Midi de l'Italie, auquel a été ajoutée peu après une succursale à Catane ; son but principal est de faciliter l'achat des marchandises et de créer un grand centre coopératif dans le Midi. Un autre bureau a été créé récemment à Rome.

La Fédération a commencé la publication hebdomadaire d'un bulletin des marchés des articles utiles à l'agriculture dans le but de donner aux agriculteurs le moyen de connaître les conditions du marché.

Rappelons aussi l'adhésion chaleureuse donnée par la Fédération à l'initiative de l'honorable M. Luzzatti pour la création d'un grand Institut de crédit agricole national, sa participation à la fondation de la Ligue internationale des coopératives agricoles d'Europe pour les conventions faites avec les chefs du mouvement coopératif agricole de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse.

#### **Caisses rurales et Caisses agricoles.**

Le commencement de la propagande pour la création en Italie des caisses rurales est dû à l'honorable D<sup>r</sup> Léon Wollemborg, qui fonda en 1883 la première caisse rurale et essaya de provoquer et de développer un mouvement en faveur de leur création. La tentative du D<sup>r</sup> Wollemborg n'eut qu'un résultat assez imparfait, parce qu'il voulait les caisses complètement neutres, tandis que, sous

l'impulsion de Don Cerutti et d'autres organisateurs du mouvement économique social et religieux, les caisses rurales catholiques, qui prédominent beaucoup sur les autres, se développaient de leur côté.

Nous jugeons intéressant de donner un tableau de la répartition numérique des caisses rurales dans les diverses contrées de l'Italie, d'après la statistique officielle récente du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, la seule que nous ayons par hasard en cette matière.

*Italie septentrionale :*

Province d'Alexandrie.....	43		Report.....	696
— de Bellune.....	15	Province de Pavie.....		22
— de Bergame.....	70	— de Plaisance.....		8
— de Bologne.....	177	— de Porto Maurizio.		1
— de Brescia.....	51	— de Rayenne.....		39
— de Côme.....	7	— de Parme.....		44
— de Crémone.....	9	— de Reggio d'Émilie		18
— de Cunéo.....	160	— de Rovigo.....		54
— de Ferrare.....	39	— de Sondrio.....		8
— de Gènes.....	2	— de Turin.....		32
— de Mantoue.....	9	— de Trévise.....		72
— de Milan.....	19	— d'Udine.....		55
— de Modène.....	15	— de Venise.....		31
— de Novare.....	6	— de Vérone.....		100
— de Padoue.....	72	— de Vicence.....		48
			Total.....	1.228
A reporter....	696			

*Italie centrale :*

Province d'Arezzo.....	6		Report.....	60
— d'Ancone.....	5	Province de Pérouse.....		5
— de Florence.....	14	— de Pesaro.....		10
— de Forli.....	25	— de Pise.....		1
— de Livourne.....	5	— de Rome.....		35
— de Macerata.....	5	— de Sienne.....		1
			Total.....	112
A reporter....	60			

*Italie méridionale et îles :*

Province de Reggio de Calabre.	2	Report.....	122
— de Salerne.....	1	Province de Caserte.....	4
— de Sassari.....	1	— de Catane.....	23
— de Syracuse.....	11	— de Catanzaro.....	4
— de Teramo.....	2	— de Chieti.....	1
— de Trapani.....	13	— de Cosenza.....	7
— d'Aquila.....	15	— de Foggia.....	4
— d'Ascoli P.....	31	— de Girgenti.....	43
— d'Avellino.....	3	— de Lecce.....	5
— de Bari.....	9	— de Messine.....	9
— de Bénévent.....	4	— de Naples.....	1
— de Callianissetta.....	27	— de Palerme.....	42
— de Campobasso.....	3	— de Potenza.....	3
		Total.....	268
A reporter.....	122		

Total pour toute l'Italie : 1.608.

Le nombre total des caisses rurales serait donc, suivant les dernières données, de 1,608, dont la grande majorité de confession catholique, et, si nos renseignements sont exacts, elles auraient des dépôts d'épargne pour 42 millions de francs environ.

Des indications ci-dessus il résulte clairement que les provinces où les caisses rurales ont le plus grand développement sont celles du Nord.

Sur les mêmes bases (responsabilité illimitée et circonscription restreinte) se sont établies, spécialement sur l'initiative de l'honorable M. Guerci et avec l'aide de la *Cattedra Ambulante* de Parme, dirigée par le professeur Bizzozero, les caisses agricoles, qui se distinguent des caisses rurales en ce qu'elles sont en rapports nécessaires et exclusifs avec un institut de crédit qui les contrôle et leur fournit les moyens nécessaires pour fonctionner.

Les caisses rurales du type Wollemborg ont constitué une fédération ; les caisses agricoles de la province de Parme, au nombre de 13, ont également une fédération locale ; les caisses rurales catholiques n'ont pas encore de Fédération véritable qui leur soit propre. Elles tendent cependant à s'unir en unions diocésaines, et celles-ci à se concentrer dans l'Union économique et sociale de Bergame, qui réunit autour d'elle toutes les institutions catholiques de caractère économique.

### **Coopératives de production.**

*Caves sociales.* — Depuis quelques années, les caves sociales, qui ont pour but la préparation du vin en commun avec les raisins des producteurs, ont pris quelque développement. Le nombre approximatif des caves sociales en Italie est d'une centaine environ. Elles sont répandues principalement dans le Nord de l'Italie; quelques-unes se sont créées récemment dans le Midi, notamment à la suite des encouragements et des subventions accordés par le Ministère de l'Agriculture. Quant à l'organisation, nous pouvons distinguer deux types de caves sociales: celles qui ont la forme de sociétés anonymes coopératives et celles qui fonctionnent comme sociétés civiles.

Plusieurs caves sociales ont résolu le problème de la vente en ouvrant des débits dans les villes. Quelques-unes ont aussi établi des conventions avec les coopératives de consommation, et quelquefois cela leur a réussi. Citons l'exemple de la cave sociale de Castellalfero d'Asti, qui a réussi à conclure des accords avec l'Alliance coopérative de Turin. Certes, comme les coopérateurs de tous les pays en ont fait l'expérience, la difficulté d'entente entre les coopératives de production et les coopératives de consommation est grande.

Une autre difficulté pour le développement des institutions dont nous nous occupons était et est celle du crédit. Nous avons des exemples de caves sociales qui ont réussi à la résoudre convenablement au moyen d'ententes avec des instituts populaires de crédit.

Il est regrettable que parmi les caves sociales il n'existe pas encore une institution ayant pour but de les grouper en un seul faisceau, afin de les fortifier dans la protection de leurs intérêts. La société des viticulteurs de Montferrat, grâce à l'intervention de l'honorable E. Ottavi et du professeur Marescalchi, a pris à cœur le sort de ces coopératives et cherche à les aider dans leur développement.

### **Laiteries sociales.**

Dans les premiers jours de mai de l'année courante a eu lieu à Reggio d'Emilie le premier congrès des laiteries sociales italiennes. Le comité promoteur du congrès dans cette circonstance a rassem-

blé des éléments pour une statistique qui est encore incomplète, mais dont cependant nous emprunterons les données.

Le nombre des laiteries coopératives serait d'environ 600, ainsi réparties : provinces de Novare, 40 ; de Côme, 50 ; de Sondrio, 50 ; de Reggio d'Emilie, 27 ; de Turin, 23 ; une centaine dans les provinces de Parme, Brescia, Trévise, Crémone, Plaisance et Cunéo. La contrée qui donne au mouvement coopératif de la laiterie le plus grand appui est le Frioul, où le nombre des laiteries coopératives serait de 200 environ ; il y aurait, en outre, 100 laiteries alternatives (*turnarie*).

Nos laiteries sociales ont une origine assez ancienne. Les laiteries présentent encore les vieilles formes du système alternatif (*turnario*) et sont constituées comme des sociétés effectives ou sur les bases des sociétés coopératives à capital illimité. En général, leur situation n'est ni trop florissante ni suffisamment bonne au point de vue technique.

Comme dans toutes les branches de la coopération, on constate aussi dans les laiteries coopératives un progrès notable dans les dernières années. Il y a peu de jours encore, il n'existait aucune entente entre les laiteries coopératives qui fût de nature à leur donner plus de force. Il existait seulement la fédération des laiteries de la région d'Agordo, institution locale qui a pour but de réunir les laiteries de la région, principalement pour la vente du beurre. Depuis le congrès de Reggio d'Emilie, dont nous avons parlé précédemment, il s'est constitué une union nationale des laiteries sociales, qui a essentiellement pour objet de réunir les associations coopératives éparses pour résoudre en commun les problèmes de la vente des produits, des achats des machines nécessaires, et pour améliorer la technique de la production.

#### **Fermes (affitanze) collectives.**

La Fédération italienne des Sociétés agricoles a publié, l'an passé, une étude sur cette question, à la suite d'une enquête soigneusement faite par elle, étude à laquelle nous empruntons les renseignements et les données qui nous permettent de présenter au congrès cette institution qui est véritablement un phénomène caractéristique du mouvement coopératif agricole italien.

Les fermes collectives sont définies ainsi dans l'enquête de la Fédération : « Par *affitanza* (ferme) collective, nous entendons une grande exploitation agricole entreprise et dirigée le plus

fréquemment à bail, mais aussi à emphytéose, par une association de cultivateurs. » Il existe deux types de fermes collectives : à location indivise et à location divisée (*conduzione unita, conduzione divisa*).

*La ferme collective à location indivise* est une exploitation avec une administration et un bilan uniques, bien qu'elle comprenne plusieurs terres, quel que soit le nombre des cultivateurs auxquels ces exploitations sont affermées d'une manière durable.

*La ferme collective à location divisée* a un contrat unique pour l'entreprise du travail de la propriété foncière ; mais par les actes subséquents, il y a autant d'exploitations dans lesquelles la propriété est divisée, dont chacune est affermée à un cultivateur ou à sa famille.

La Romagne, l'Emilie et la province de Mantoue ont des fermes collectives à location divisée, constituées pour la plupart sous forme de sociétés coopératives à capital illimité. Elles peuvent être *fermées*, et dans ce cas le nombre des associés est limité, ou *ouvertes*, et dans ce cas le nombre des associés est illimité ou supérieur aux besoins du travail. Dans ce cas, le travail est réparti entre les associés à tour de rôle.

Dans la Lombardie, le Piémont et la Sicile, ce sont les fermes collectives à location divisée.

Le nombre des fermes collectives, à la fin d'avril 1906, était de 108, dont 25 à location indivise et 83 à location divisée.

Les fermes collectives sont presque toutes animées de tendances politiques ou religieuses, cela veut dire socialistes ou catholiques.

Il n'est pas possible, en raison de la création récente de ces institutions, de formuler des prévisions sur leur avenir. Cependant, un fait d'une certaine importance, c'est que l'organisation des fermes collectives intéresse beaucoup les catholiques et les socialistes, qui recherchent et espèrent dans cette institution la conservation ou l'accaparement d'un ascendant moral sur les travailleurs de la terre. Le facteur moral est un élément qui échappe à l'examen froid de l'observateur des phénomènes sociaux. De toute façon, le fait méritait d'être étudié, et il l'a été avec soin par la fédération des sociétés agricoles et des économistes.

#### **Associations diverses de production.**

Nous rangeons sous ce titre les distilleries coopératives, au nombre d'une quinzaine environ en Italie, quelques moulins-

sociaux à olives (au nombre de 4 ou 5), et les fabriques coopératives d'engrais chimiques, au nombre d'une dizaine environ.

Nous n'en dirons que quelques mots. Constituées en général sous la forme de sociétés coopératives anonymes par actions, souscrites par des agriculteurs et par des groupés, ne dépassant pas chacune, comme l'exige notre code de commerce, la somme de 5,000 francs. elles ont été fondées pour la plupart par l'initiative des sociétés agricoles et sont rattachées à celles-ci, qui sont souvent aussi les organes de vente aux agriculteurs des engrais fabriqués. Les fabriques coopératives vendent à tous, membres ou non. Les statuts de plusieurs de ces sociétés contiennent des clauses relatives au droit et à l'obligation pour les membres d'acheter annuellement une quantité déterminée de marchandises.

Le capital-actions de ces sociétés s'élève à environ 500,000 fr., la plus grande, celle de Portogruaro, en a un de plus de 1 million. La production annuelle en superphosphates va d'un minimum de 8,000 tonnes (Bagnolo Mella) à un maximum de 35,000 à 45,000 tonnes (Portogruaro). Les fabriques coopératives ont établi récemment un Bureau central, qui est destiné à être l'organe de consultation et de direction du mouvement pour les fabriques elles-mêmes.

Il y a lieu aussi de tenir compte de petites industries exercées coopérativement.

Si nos renseignements sont exacts, il y aurait :

4 Coopératives de vannerie dans le Milanais et le Pisan ;

1 Coopérative pour la fabrication des nattes dans la province de Reggio ;

15 Coopératives pour la confection des copeaux dans la même province ;

Soit au total, 20.

Nous devons enfin nous occuper des associations entre éleveurs de bestiaux. L'Italie en est encore malheureusement à ses débuts à cet égard, bien qu'on ait déjà fait quelque chose pour favoriser, parmi les agriculteurs associés, l'amélioration du bétail.

Déjà plusieurs institutions ont fondé les stations de monte pour les taureaux, quelques-unes le livre généalogique du bétail (herd-book), et d'autres se livrent depuis des années à l'achat collectif de reproducteurs améliorateurs. Les régions où il a été le plus fait sont le Frioul, le Brescian, le Mantouan et la province de Reggio, quoique ce n'ait pas toujours été sous la forme stable de l'association.

### Vente de produits agricoles.

Le problème de la vente collective des produits du sol, un des plus importants qui se présentent aux coopérateurs, a reçu çà et là plusieurs tentatives de solution et, dans quelques cas, la solution a été suffisamment bonne.

Signalons dans la province de Plaisance 6 ou 7 coopératives pour la vente des fruits (raisins de table), une quinzaine d'associations dans la Romagne, dans les Marches, la Calabre, la Sicile, pour la vente des herbes potagères et des fruits. Les Marches présentent également une bonne organisation pour la vente collective du miel avec la fédération agricole.

Çà et là nous avons des coopératives pour la vente des légumes, des raisins, du lait ; mais il n'y en a que quelques-unes.

Nous avons également à Bagnolo Mella un grenier à blé coopératif, etc.

Nous sommes certes bien loin du développement pris par ces initiatives en Danemark, en France et ailleurs, mais voilà assurément un commencement plein de promesses.

### Conclusions.

Nous avons ainsi jeté un coup d'œil rapide sur notre mouvement agricole coopératif. Nous devons encore signaler des séchoirs coopératifs de cocons, des sociétés de travail constituées entre des entrepreneurs dans le but d'entreprendre des travaux divers, comme la construction de digues, de routes, etc. Il en existe environ 200, dont 70 dans la Vénétie. Nous devons parler également de la coopérative agricole de Milan, société d'acquisition de terrains et de colonisation, mais il suffira de la mentionner et nous arrivons à la conclusion.

Récapitulons avant tout les chiffres donnés ci-dessus :

Associations pour l'achat en commun de fournitures agricoles . . . . .	790
Associations de crédit (Caisses rurales et Caisses agricoles) . . . . .	1.608
Associations de production . . . . .	870
— pour la vente des produits du sol . . . . .	45
Total . . . . .	<u>3.313</u>

Le défaut fondamental du mouvement agricole coopératif italien, c'est l'insuffisance de cohésion et de pénétration. Notre mouvement coopératif agricole, en effet, se développe dans quelques centres qui ne sont pas du tout agricoles, ou, quand, sous forme de caisses rurales ou autrement, il a pénétré dans les campagnes, au milieu des petits cultivateurs, il s'y maintient isolé, sans tendance à se fortifier en unions régionales. Les petits centres ruraux, où la propriété est divisée et où la coopération pourrait donner les plus grands avantages, présentent un mouvement coopératif qui n'est pas encore suffisamment développé. Nous avons quelques grandes institutions dans les grands centres ruraux ou dans quelques chefs-lieux ; elles ont bien des rapports économiques avec les agriculteurs, mais elles ne sont pas parvenues à obtenir sur eux un ascendant moral comme cela serait désirable, en ce qu'elles ne représentent pas, aux yeux des agriculteurs, que des institutions économiques, fait dû au développement de leur activité, dirigée essentiellement dans un sens commercial. Certainement si ces institutions agricoles tendaient à compléter leur action bienfaisante par la mutualité et la prévoyance, elles pourraient acquérir plus de force et plus d'influence morale sur les classés agricoles.

Quoi qu'il en soit, tout en constatant ce défaut de notre mouvement agricole coopératif, dû, non seulement à l'absence de dispositions législatives facilitant réellement la constitution des associations dont nous nous occupons (il y a lieu de remarquer que récemment un projet de loi accordant des facilités d'une certaine importance aux institutions coopératives agricoles a été approuvé), mais aussi à l'absence de l'institution de la revision, il est juste et nécessaire de reconnaître qu'il a été fait cependant des progrès assez notables dans le développement de la coopération agricole en Italie dans ces dernières années. Il n'est pas aisé de prévoir ce que pourra être la force future de ce mouvement, mais il est certain qu'il s'avance de manière rassurante. Les partis politiques aussi, cette force des nations qui progressent, s'intéressent toujours davantage aux travailleurs de la terre ; c'est pourquoi, sans vouloir examiner la coopération au point de vue incertain et dangereux de l'agitation politique, nous pouvons affirmer notre confiance quant à l'avenir de la coopération agricole italienne, de manière à la rendre de plus en plus digne de l'admiration des coopérateurs de tous pays.

M. RAINERI résume ce rapport comme suit :

Le rapport que j'ai présenté en collaboration avec mon collègue Cásalini ne contient que des constatations de fait et non des considérations susceptibles de provoquer une discussion. Ce travail arrive à point pour prendre une importance modeste, parce que, en Italie, nous manquions encore à cet égard d'une statistique complète et précise.

Vous voyez dans notre rapport que nous avons arrêté avant tout notre attention sur les associations pour l'achat en commun de fournitures agricoles, qui, en raison du développement qu'elles ont pris dans notre pays, placent l'Italie, sinon pour l'intensité et l'extension du mouvement, du moins pour la génialité des idées nouvelles appliquées, bien avant tous les autres pays.

Je veux citer à cet égard la création des coopératives pour la fabrication des engrais chimiques, dont vous voyez un exemple à Crémone et dont vous verrez d'autres exemples à Plaisance, dans la visite que vous y ferez le 26. Je ne trouve nulle part des exemples de ce genre aussi nombreux qu'en Italie, parce que nous avons déjà une dizaine de ces fabriques, dont quelques-unes ont plusieurs années d'existence ; parmi celles-ci se trouve la fabrique coopérative de Portogruaro, qui est la plus ancienne et celle qui a gagné les plus grandes et les plus glorieuses batailles.

Nous parlons ensuite du crédit agricole et nous indiquons quelques-unes des formes de ce crédit qui se sont établies dans les associations agricoles en donnant des résultats satisfaisants.

Ce sujet exigerait certainement une discussion étendue, mais je crois que nous sortirions des limites que nous nous sommes tracées dans ce rapport.

Nous avons également indiqué l'existence en Italie des Caisses rurales, qui se divisent en caisses neutres et en Caisses confessionnelles, ces dernières étant les plus nombreuses. Le nombre de ces caisses rurales n'est pas tel que nous pourrions le désirer, parce qu'il y en a environ 1,600, dont la majeure partie, ainsi que je l'ai dit, sont confessionnelles. Mais la fédération nationale des caisses neutres s'est reconstituée récemment et il est permis d'espérer que l'initiative active, le travail efficace de cette organisation, qui revit dans le champ de la mutualité et de la prévoyance, contribueront sans aucun doute à l'augmentation du nombre des caisses neutres.

Nous mentionnons ensuite dans notre rapport diverses formes de coopération (caves et laiteries sociales) et nous indiquons alors

une forme particulière et caractéristique à la fois du mouvement coopératif italien, qui est celle des fermes collectives.

La ferme collective (*Affittanza Collettiva*, comme on l'appelle en Italie) est une chose que la fédération italienne elle-même éprouve de l'embaras à définir. L'appellation *Affittanza Collettiva* ne répond pas exactement à la chose, parce qu'on aurait la ferme dans le seul cas de l'exploitation d'un domaine agricole au moyen du contrat de louage, tandis que, au contraire, il y a des exemples de ferme également dans l'emphytéose et dans la métairie, ce qui prouve bien que le mot *affittanza* (ferme) doit s'entendre dans un sens large.

Abordant ensuite la constitution de ces fermes collectives, nous trouvons parmi elles une différence profonde qui les divise en deux séries : les fermes collectives à location indivise et les fermes collectives à location divisée (*conduzione unita, conduzione divisa*). Dans les premières tout le travail se fait en commun et, par suite, il y a une exploitation unique, un bilan unique de celle-ci, de telle sorte que le système du travail alternatif y est aussi employé ; dans les secondes, au contraire, le contrat avec le propriétaire est un acte unique, mais ensuite le domaine est divisé en autant d'exploitations, qu'il y a de familles et chacune d'elles a un bilan, un travail et un rendement séparés. La forme collective intervient en outre, dans les négociations pour obtenir la possession et l'exploitation de la ferme, dans l'achat des machines, des engrais, des semences, dans les ventes collectives des produits ; mais la nature essentielle des deux formes est bien différente.

Les partis politiques en Italie se sont tout particulièrement emparés de ce contrat de ferme collective, de cette forme d'exercice de l'agriculture : d'un côté, les socialistes, et de l'autre, les catholiques : ces derniers appliquent de préférence le système de la ferme collective à location divisée, tandis que les socialistes tendent plutôt, dans le plus grand nombre des cas et dans l'Emilie spécialement, à employer la location indivise.

Nous avons aussi beaucoup d'exemples de fermes collectives en Sicile et je crois que les progrès réalisés dans ce pays dans les dernières années, notamment touchant les engrais chimiques, sont dus précisément à cette forme de fermes collectives.

Je crois fermement que la ferme collective est un des moyens les plus efficaces pour augmenter la production du sol dans des terrains déterminés. L'idée de la ferme collective est liée certainement à une meilleure utilisation du sol, mais il se présente une

autre particularité tout à fait spéciale à l'Italie : les communautés agricoles.

Je regrette de ne pas posséder plusieurs langues pour pouvoir porter immédiatement à la connaissance des collègues étrangers ce fait des communautés agricoles qui préoccupe en ce moment l'esprit des gens qui étudient, qui occupe beaucoup celui de nos législateurs et qui deviendra certainement le champ de l'application large et féconde de l'activité coopérative.

Mais j'ai remis d'abord quelques notes sur mon exposé aux interprètes distingués qui résumeront brièvement ce que je dis et qui n'est pas contenu dans mon rapport imprimé.

Les traditions et les usages du moyen-âge, dans les anciennes provinces pontificales et dans l'Emilie, ont laissé subsisté la possession collective. De véritables propriétés collectives appartiennent aux habitants d'une commune déterminée et reste leur propriété tant qu'ils ont leur demeure fixe dans ce lieu. Ils tirent ces droits collectifs de propriété de ce qu'on appelait les *usi civici* (usages civiques). Mes collègues italiens comprendront, sans que j'aie besoin d'y ajouter quoi que ce soit, à la seule mention de ce terme, qu'il s'agit d'une grosse et grave question.

Les *usages civiques* donnent droit aux habitants d'intervenir dans la production agricole sur les terres qui appartiennent aux particuliers ou à des personnes morales. Ces communautés agricoles ne sont pas une petite chose, puisqu'il résulte des renseignements recueillis avec soin par le Ministère de l'Agriculture qu'elles représentent une superficie de 106,000 hectares intéressant une population de 107,000 usagers et habitants et ont une valeur d'environ 24,000,000 liras.

Il y a des domaines collectifs d'une valeur de quelques milliers de liras, mais il en est aussi d'une valeur dépassant un million.

La loi de 1894 a reconnu ces domaines collectifs ou communautés agricoles comme des êtres juridiques et, comme tels, leur accorde des avantages déterminés, entre autres, dans le Latium, celui du crédit agricole auprès de l'Institut de crédit agricole fondé pour cette région avec l'association des caisses d'épargne de Milan, etc. Il existe aussi près du ministère une commission composée d'hommes de tous les partis, qui étudie cette importante question, dans l'intention spéciale d'introduire dans la loi actuelle des modifications tendant à acheminer le domaine collectif vers les formes simples de la coopération, pour apporter un souffle de vie nouveau dans un organisme très simple dans son

fonctionnement et traditionnel, mais donnant aussi des résultats moins bons. Maintenant, l'étendue de terrain est divisée en autant de parcelles qu'il y a de familles ; au bout d'un nombre d'années déterminé les parcelles sont échangées à tour de rôle et passent d'une famille à l'autre par voie de tirage au sort.

On comprend qu'avec ce système chaque famille n'a qu'un seul but : celui de jouir le plus rapidement possible de sa parcelle, en la laissant à son successeur dans un état déplorable.

Le domaine collectif, au point de vue de l'intensité de la production, ne pourrait pas donner de pires résultats. Quiconque va visiter nos communautés agricoles de l'Emilie, du Latium ou des anciennes provinces pontificales a le cœur serré et la gorge étreinte en présence de cette insuffisance de production.

Les efforts de la commission ministérielle tendent justement à trouver des dispositions permettant de se livrer à l'agriculture par voie coopérative, tandis que le ministère de l'Agriculture, tout en se servant des lois actuelles, s'efforce d'introduire la forme coopérative dans les actes qui peuvent être faits en commun : achat en commun d'engrais, de machines, de semences ; vente de produits ; création de coopératives de production, etc. S'il s'agit d'un bois par exemple, on pourra fonder une coopérative de menuisiers, de fabricants de meubles, etc.

Je crois que l'Italie doit résoudre ce problème sans tarder et j'espère aussi qu'avec le concours de tous les hommes de bonne volonté on aboutira à une solution efficace et équitable.

A ce propos, je me permets de présenter au congrès un ordre du jour bref :

*Le septième Congrès de l'Alliance coopérative internationale à Crémone, émet le vœu que dans les modifications de la loi qui régit les communautés agricoles on introduise des dispositions affirmant spécialement le caractère coopératif de ces communautés.*

Notre rapport continue ensuite par l'étude des coopératives diverses de production, des coopératives pour la vente des produits agricoles, qui ne sont pas très importantes. Dans nos conclusions nous établissons qu'il existe actuellement en Italie environ 3,300 Sociétés coopératives agricoles de diverses natures, non compris, bien entendu, celles qui ne peuvent pas être rangées dans cette catégorie.

En terminant, j'ajoute que la coopération en Italie, si elle a un bon nombre de succès, si elle a ses gloires, n'est pas cependant encore assez étendue pour pouvoir rivaliser par sa nature et par

son importance avec la coopération agricole des autres pays, Mais des hommes de tous les partis, à l'esprit élevé et au jugement droit, au cœur ardent, s'occupent de la coopération agricole; notre marche est rapide et nous ne voyons pas dans un temps aussi lointain qu'il y a quelques années l'avenir que les coopérations agricoles se sont proposé.

Nous attendons encore beaucoup de l'institution de la revision obligatoire, que nous considérons non comme une opération vexatoire, mais comme un moyen de former des groupes nouveaux qui provoqueront une nouvelle propagande, qui créeront chacun de nouvelles organisations et augmenteront considérablement le nombre des institutions coopératives agricoles. (*Applaudissements prolongés.*)

M. WOLFF. — J'ai le plaisir d'annoncer au Congrès que M. Beaucour, représentant du gouvernement français, a déposé sur le bureau la statistique coopérative de la France. Ce document sera distribué demain.

M. le docteur Magaldi a également déposé, au nom du gouvernement italien, le rapport sur l'état actuel de la coopération en Italie. M. le docteur Magaldi a présenté aussi, au nom de son Gouvernement, un rapport concernant l'état actuel du mouvement en ce pays.

M. RUINI (Italie). — Dans son rapport, l'honorable M. Raineri a montré que son but n'est pas seulement d'attirer l'attention des divers pays sur ce qui est fait d'un côté et de l'autre, mais bien d'indiquer la voie de l'avenir à l'organisation coopérative du monde agricole. Il a exposé avec beaucoup de compétence ce grand phénomène des *usages civiques* et des domaines collectifs. Mon ami Caroncini et moi nous désirons, dans une courte communication qui est déjà distribuée au Congrès, d'appeler l'attention sur un point qui semblera d'abord négligeable, mais qui est destiné à devenir l'instrument pénétrant et l'avant-garde de ce mouvement qui a pour but de porter dans le Latium la force vivifiante de la coopération.

Nous avons vu à Rome, depuis les plaines de l'*Agro romano* jusqu'aux collines de la Sabine, qui embrassent aussi une partie de l'Ombrie, que cette revendication des usages civiques a revêtu des formes vraiment impressionnantes. De véritables flots de population ont cherché à reconquérir les terres que des abus séculaires leur avaient enlevées et nous avons vu aussi une flo-

raison spontanée sortir de terre avec la puissance intime de la forme coopérative; mais ces éléments pourraient contenir demain des germes dangereux si un souffle vivifiant n'intervenait pas à propos pour les fortifier.

Comment canaliser ce mouvement? M. Raineri, qui est un technicien agricole d'une grande valeur, a abordé le problème juridique. Laissez-moi, moi qui suis avocat, aborder le problème technique.

Quand ces terres seront organisées en coopératives, entre les mains des paysans, nous devons quand même poser le problème technique de l'utilisation et chercher quelle sera la meilleure forme à adopter pour que la terre donne le meilleur rendement. Tel est le problème, et tout naturellement l'idée est venue de fonder à Rome un office agricole ayant pour but de favoriser ces coopératives et de les faire éclore là où cela est possible pour devenir le guide de cette armée de paysans qui vont reconquérir la terre qui appartenait à leurs ancêtres.

Nous demandons donc au congrès de compléter l'ordre du jour proposé par l'honorable M. Raineri et le docteur Casalini par l'idée suivante : de souhaiter la création de cet office agricole du Latium qui, grâce aux conseils et à l'aide des meilleurs organismes coopératifs, pourra faire œuvre utile, parce que, dans la campagne qui entoure Rome, ils peuvent rendre la fertilité et la richesse qui amènent avec elles la civilisation.

Il me semble que cette question, outre qu'elle soulève un problème technique, provoque à Rome un sentiment profond de vénération, qu'un Congrès international, se tenant en Italie, ne peut pas ne pas ressentir et ne pas comprendre. (*Applaudissements.*)

M. CARONCINI (Italie). — Je désire attirer l'attention du Congrès sur la situation que les coopératives de paysans établies dans le Latium peuvent avoir en présence de l'application de la réforme législative annoncée par l'honorable M. Raineri et dont s'occupe une commission royale, réforme qui aura dans le monde agricole italien le même effet que les lois réparatrices allemandes et les dernières lois irlandaises ont eu sur la question agricole. Il s'agit de ceci : une œuvre qui, législativement, se présente comme très difficile parce qu'elle exige la collaboration consciente et par-dessus tout l'éducation des organisations coopératives de la population agricole, peut être précédée d'organisations coopératives spontanées qui fassent ce que le crédit public seul permet de faire,

mais qu'aucune loi ne peut faire si elle n'est pas accompagnée de la collaboration volontaire et efficace des intéressés.

En fait, le crédit agricole doit avoir une importance maxima dans la transformation des *usages civiques*, en ce sens qu'il est l'organisation sociale des régions dans lesquelles ces usages sont en vigueur, c'est-à-dire dans la petite propriété fractionnée qui disparaît facilement avec l'usure, l'émigration, etc. La population qui revendique ses droits civiques peut tirer de la loi le crédit dans le but de transformer le simple ensemencement, la simple culture de la terre pour une récolte misérable et rudimentaire en une culture supérieure qui fasse rendre au sol tout ce qu'il peut donner et permette des cultures industrielles en même temps que l'élévation industrielle des produits. La nécessité du crédit agricole est évidente, mais celui-ci ne pourra être utilisé que par des coopératives formées spontanément et pouvant faire complètement ce que se disposent à faire en Italie, dans les pays où l'émigration est très grande, des sociétés de capitalistes : prendre le sol abandonné par les propriétaires et le diviser. Seulement il y aura cette différence : les coopératives agricoles dont nous parlons et qui doivent se substituer aux *usages civiques* ne diviseront pas le sol, mais elles se chargeront directement et pour leur compte de payer les redevances foncières dues par les paysans, se substitueront aux propriétaires pour la perception de celles-ci, et elles pourront ainsi faciliter grandement l'application du crédit agricole et soustraire les paysans à l'usure et à la misère.

Ce mouvement prendra une très grande importance dans le Latium et dans l'Ombrie, parce qu'il mettra sans doute un terme à l'émigration qui revêt déjà un caractère d'intensité très marqué ; les coopératives pourront recueillir, au lieu de les laisser dans les caisses d'épargne, les économies des émigrants pour les employer à la fertilisation des terres, en constituant des capitaux pour travailler des terres presque incultes et former un sol cultivable.

Dans ce sens je m'associe à mon collègue Ruini. (*Applaudissements.*)

M. DE BORODAEVSKY. — La Russie est surtout un pays agricole. Je crois donc que quelques mots concernant les coopératives agricoles en Russie seront intéressants. Il y a actuellement en Russie de nombreuses associations agricoles et, parmi elles, nous avons en premier lieu des associations de crédit, système Schulze et ensuite des associations de prêts, système Raiffeisen. Nous

avons 900 caisses Schulze, dont 550 fonctionnent dans des villages. Les bilans de ces associations s'élèvent à environ 120 millions de francs en 1907. Quant aux caisses Raiffeisen, elles sont au nombre d'environ 1,400, répartis également dans les villages et dont les bilans au 1<sup>er</sup> janvier 1907 atteignent 40 millions de francs. La Russie compte encore des sociétés coopératives de consommation. Il y en a 465, toujours dans la campagne, et leurs bilans réunis représentent 60 millions de francs. Il y a, en outre, des associations de villageois dont le but est l'achat et la vente en commun. Il y a 68 associations de ce genre. D'autres associations ont pour but l'amélioration des procédés agricoles; il y en a plus de mille. Quant aux associations de production, je ne puis vous en donner les chiffres parce que nous n'avons pu réunir la statistique.

En ce qui concerne les coopératives pures, nous en avons en Sibérie 207 qui sont très prospères. Après cette courte énumération, je désire vous dire quelques mots des principes de notre coopération agricole. Je crois que cette question est de nature à intéresser un congrès international, parce que le congrès a le devoir de dire son avis au sujet de ces principes fondamentaux. Donc, le principe sur lequel est basée notre coopération agricole, c'est l'accessibilité des associations aux personnes des deux sexes et de toutes professions. La responsabilité des membres peut être limitée ou illimitée et les associations sont autonomes dans leur administration intérieure. L'Etat leur vient en aide en leur prêtant de l'argent, mais avec droit d'investigation par les agents de l'Etat. Voilà notre système de coopération agricole et je crois que l'encouragement du congrès aidera à la diffusion des associations dans notre pays.

M. DE FONTGALLAND. — Je n'avais pas l'intention de faire ici un discours, mais je désire relever deux points dans le rapport très intéressant qui a été fait sur la question qui nous occupe. Dans ses conclusions, le rapporteur (D<sup>r</sup> G. Raineri) exprime le regret qu'en Italie le mouvement syndical ait pris une direction commerciale et économique. Je vous dirai que c'est ainsi que nous avons débuté en France, mais aujourd'hui nous suivons la voie de la mutualité, que nous désirons voir suivre aussi en Italie. Nous reconnaissons volontiers que les Italiens ont fait beaucoup, mais on admettra que c'est nous qui avons été les initiateurs. Aujourd'hui, nous constatons dans toute l'Italie un progrès considérable sur ce qui existait il y a dix, douze ans, et qui est à

trouver dans tout le pays. Je dois dire que j'ai été très frappé par tout ce que j'ai vu hier en visitant la coopérative de Soresina, je me propose d'étudier à fond vos institutions, qui paraissent très pratiques. Si nous avons été à l'avant-garde antérieurement, je puis dire qu'aujourd'hui vous nous avez égalés, sinon dépassés.

Messieurs, si j'ai pris la parole dans ce débat, c'est que j'ai eu l'honneur de présider le plus grand groupement syndical en France, celui de Lyon, qui compte 400 Syndicats réunissant plus cent mille agriculteurs, et à ce sujet, vous me permettrez de combattre un préjugé qui circule à cet égard à l'étranger. On s'imagine que notre mouvement en France a été créé par les grands propriétaires terriens ; c'est une erreur. Il est vrai que le mouvement émane des propriétaires, mais aujourd'hui l'armée des Syndicats agricoles est composée, pour plus des 95 0/0, de petits propriétaires. C'est précisément là ce qu'il y a d'intéressant dans notre mouvement. Ce mouvement, tout comme le vôtre en Italie, a débuté par la question économique et commerciale, parce qu'en général les masses ne comprennent que leur intérêt immédiat. Aujourd'hui, vous en êtes à regretter que le mouvement se borne à cela. Vous désirez voir la mutualité et la fraternité se répandre parmi vous.

En ce qui nous concerne, nous sommes lancés dans cette voie. En effet, nous avons créé des sociétés d'assurances contre les risques de la mortalité du bétail et contre les risques d'incendie. Je ne parle pas de nos associations de crédit, parce que, sur ce terrain, vous êtes nos maîtres.

Mais je puis dire cependant que nous faisons aussi de grands progrès dans cet ordre d'idées. Les masses en général comprennent bien aujourd'hui la voie dans laquelle nous les lançons. Elles viennent à nous lorsque nous leur montrons l'intérêt qu'elles ont à s'associer pour toutes choses. Je dois reconnaître que, si nous avons prêché d'exemple, le gouvernement actuel, de son côté, fait tout ce qu'il peut pour nous aider. C'est ainsi qu'il a donné à tous ses professeurs d'agriculture l'ordre de faire des conférences dans lesquelles ils expliqueront les avantages de la création de caisses d'assurances de toutes sortes. Les caisses d'assurances contre les risques d'incendie notamment rencontrent un très grand succès. Nous avons à Paris une caisse centrale, qui groupe plus de cent millions de risques exclusivement agricoles. Si, par exemple, le propriétaire a une maison à côté de la ferme, on assure la ferme, mais pas la maison, parce qu'elle ne sert pas à l'exploitation agricole. La

société n'assure que les risques absolument agricoles. Notre moyenne de primes est inférieure de 35 à 40/0 au taux des primes d'assurances payées dans les sociétés à taux le plus favorable.

J'ai tenu à vous dire, à grands traits, ce que nous avons chez nous afin de recevoir aussi des renseignements en ce qui concerne votre beau pays et notamment en ce qui concerne la vente des engrais, qui est une question que nous étudions depuis longtemps. J'avoue que je suis venu ici avec la conviction que vos fabriques d'engrais n'avaient pas réussi et j'ai été charmé d'apprendre le contraire. Je me permettrai de vous demander comment vous vous y êtes pris.

En France, nous cherchons aussi à pousser les agriculteurs à se constituer une retraite, mais c'est là une question difficile. Tous reconnaissent que c'est nécessaire, mais quand il s'agit de mettre la chose en pratique, ils hésitent pour plusieurs raisons et la première c'est qu'ils ne toucheront la pension qu'à 65 ans, soit dans trente ou quarante ans. Ils trouvent qu'il y a du danger en ce qui concerne la perte de leurs épargnes par la chute d'une société et ils préfèrent consacrer leurs épargnes à l'achat d'un champ. Ils paraissent craindre un mouvement politique qui les priverait du fruit de leurs épargnes.

M. Romo (Italie). — Le rapport de Son Excellence M. le Ministre des Travaux publics doit nous fournir un exemple salubre, à nous autres Italiens. Les laiteries sociales se rappelleront que nous avons soulevé la question de savoir si elles doivent avoir autant de votes qu'elles possèdent de têtes de bétail. Ce principe serait contraire à la disposition explicite de notre code de commerce, aux termes de laquelle chaque associé doit avoir un seul vote, quelle que soit sa mise. Eh bien ! le Danemark nous offre l'exemple de la pureté des sentiments coopératifs même touchant les laiteries sociales. Il paraîtra étrange qu'un associé qui possède 100 ou 200 têtes de bétail doive avoir un seul vote, comme l'associé qui n'a qu'une seule vache. Il y a cependant des propriétaires de centaines de vaches dans les laiteries sociales, et les cas sont bien rares dans lesquels ces grands propriétaires de bétail, ces riches capitalistes agricoles peuvent disposer dans les assemblées de plus d'une voix. Je désire que, nous autres Italiens, nous nous rappelions cet exemple, qui est une affirmation moins capitaliste, qui s'écarte moins de nos principes de coopération. Le Danemark, qui nous donne l'exemple

de n'avoir jamais rien demandé à l'Etat, nous donne maintenant cet autre que, sans l'aide des lois, par la pure initiative des idées coopératives, il sait appliquer la coopération, inspirée par un sentiment propre particulier à ces laborieuses populations. (*Applaudissements.*)

M. KAUFMANN (Allemagne). — Les exposés très intéressants de Son Excellence M. le Ministre Högsbro et de M. le professeur Raineri, et les débats très animés nous ont montré que l'alliance coopérative italienne porte le plus vif intérêt à la coopération agricole. L'affirmation qui a été faite d'un autre côté que notre alliance ne fait aucune place aux coopérations agricoles est donc inexacte et est repoussée par nous comme telle. (*Approbatton.*) Mais il est encore plus inexact de soutenir que les coopératives de consommation ont entravé le développement des coopératives agricoles; c'est justement le contraire qui s'est produit. Nous autres, consommateurs coopératifs allemands, nous éprouvons une très grande amitié pour les coopératives agricoles; nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser le développement des coopératives agricoles; nous nous efforçons d'acheter nos marchandises aux coopératives agricoles et, à prix égaux, nous donnons toujours la préférence aux coopératives sur les commerçants. Nous avons pour principe de considérer les coopératives agricoles d'un côté et les coopératives de consommation de l'autre comme se complétant réciproquement (*Approbatton*), de considérer que les unes ne peuvent pas devenir fortes et puissantes sans les autres. Un mouvement puissant des coopératives de consommation favorise, avec le cours des choses, la création d'une coopérative agricole et, inversement, un mouvement des coopératives agricoles ne prospère pas s'il ne peut se baser sur la fidélité des coopératives de consommation. C'est pourquoi nous devons repousser très résolument toutes les tentatives qui tendent à mettre en opposition les coopératives agricoles et les coopératives de consommation. (*Approbatton.*) Je suis heureux qu'on ait donné la preuve que cette affirmation est inexacte.

Je voudrais seulement appeler maintenant brièvement l'attention de l'Alliance coopérative sur un double développement dans le mouvement coopératif lui-même. En Danemark, les coopératives agricoles se développent sur le terrain de la propriété privée, d'après un système fixe et déterminé. C'est sur cette base que se créent dans ce pays les coopératives de consommation, les coo-

opératives d'achat et d'exploitation. Il me semble qu'en Italie c'est un autre système qui domine, c'est-à-dire le système de la propriété collective de la culture en commun, de l'affermage du sol en commun. Naturellement nous sommes tout aussi sympathiques aux deux systèmes. La pratique montrera quel est le système qui se développera le mieux. Le meilleur système sera celui qui donnera les meilleurs résultats coopératifs, qui offrira le plus d'utilité aux membres. Nous avons en Danemark, où les conditions sont toutes particulières, une coopérative type. Nous pouvons être fiers du développement de la coopération en Danemark, qui est un exemple et un modèle pour le mouvement coopératif agricole. Loin de moi la pensée de prétendre que les coopératives doivent se développer aussi dans le Sud d'après le modèle danois, En Allemagne aussi nous constatons des tentatives timides pour opérer sur la base de la propriété collective : je fais allusion à nos colonies horticoles, au nombre de deux ou trois seulement en Allemagne. On ne peut dès aujourd'hui dire si elles sont viables et si elles vivront. Si elles sont viables, je ne doute pas que cette branche de la coopération ne croisse aussi en Allemagne.

J'ai constaté en outre avec intérêt qu'ici, en Italie, les communes ont souvent une propriété foncière qui remonte à des temps anciens. C'était également le cas chez nous, en Allemagne, avant le partage des terres : des communes possédaient des terres et les partageaient par voie de tirage au sort. Aujourd'hui il existe fort peu de communes en Allemagne qui soient propriétaires de biens fonciers. La plupart du temps ce ne sont que des bois qui appartiennent en commun aux communes. En Allemagne aussi on compte des coopératives qui opèrent sur une base commune avec la propriété existante des communes ; mais cette propriété est extrêmement rare. Nous devons donc attendre pour voir comment les choses se passeront à cet égard en Italie et dans d'autres pays.

A cette occasion, on a proposé que le Congrès adopte une résolution tendant à ce qu'une loi, qui est en projet, règle les droits des communes quant à leur propriété foncière. Certes, nous désirons tous que cette loi ait égard aux coopératives ; mais il ne me paraît pas juste que nous nous immiscions en tant que Congrès international dans la législation des différents pays. (*Approbaton.*) Cela regarde chaque pays ; c'est pourquoi je prie M. Raineri de retirer sa proposition ; pour le reste, je propose l'adoption de la résolution. (*Approbaton.*)

LE PRÉSIDENT. — Vu l'heure avancée, je crois convenable de demander d'ajourner à l'après-midi la continuation de la discussion. La parole est à M. Wolff pour quelques communications.

M. WOLFF. — Je rappelle au Congrès que, cet après-midi, nous devons procéder aux élections des membres du Comité central.

M. MAGALDI, *président*. — A quelle heure?

M. WOLFF. — Avant la clôture.

Nous avons reçu un salut très aimable des coopérateurs espagnols. M. Théate, délégué du gouvernement belge, a déposé la statistique du mouvement coopératif belge.

La séance est levée à midi.



## Troisième Séance

*Tenue le Mardi 24 Septembre 1907, après midi, à 3 heures.*

M. le docteur Magaldi préside.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au comte de Rocquigny, qui est le véritable historiographe des syndicats agricoles, comme l'a si bien dit M. de Fontgalland, mais j'ajoute qu'il est aussi le maître de la coopération agricole en France.

Je dois rappeler à mes compatriotes que le comte de Rocquigny est venu en 1896 en Italie avec notre éminent collègue Mabileau, que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, pour étudier nos institutions de prévoyance et nos coopératives. Il est résulté de leurs études un livre très remarquable, qui a fait connaître en France la coopération et la prévoyance italiennes.

M. LE COMTE DE ROCQUIGNY. — Je ne m'attendais pas à être présenté à ce congrès d'une manière aussi flatteuse. M. le Président a bien voulu dire que j'étais l'historiographe des associations agricoles en France. Il me permettra de ne pas accepter cet éloge : j'ai simplement décrit ce que j'ai fait en France et cherché à montrer à l'étranger ce que nous avons fait, mais de là à dire que je suis l'historien du mouvement, il y a de la marge. Je n'ai été que le modeste écrivain des choses vues, mais ce que M. Magaldi a dit est vrai : c'est que j'ai eu souvent l'occasion de venir en Italie admirer vos belles institutions. Je suis resté ce que j'étais il y a 11 ans : un admirateur passionné de vos institutions coopératives et un ami tout aussi passionné de votre beau et noble pays.

Je veux simplement ajouter quelques mots à ce qu'a dit M. de Fontgalland sur la coopération agricole en France. La coopération agricole doit s'organiser partout pour le grand bien des populations agricoles et de la prospérité nationale ; mais cette organisation doit être absolument libre et basée sur l'initiative individuelle : elle ne doit pas être entreprise par l'État. Sous le

bénéfice de cette observation, j'ai l'honneur de présenter au Congrès un court aperçu de la situation de la coopération agricole en France.

La coopération dans notre pays s'est organisée sous la forme industrielle de fabriques de fromage et de laiteries.

Je ne dois rien vous dire de cette forme de coopération, car vos institutions de ce genre sont des plus prospères; mais des institutions plus nouvelles en France et qui paraissent appelées à un très bel avenir, ce sont les associations pour la vente en commun des produits agricoles, les sociétés oléicoles, et enfin celles qui ont pour but la transformation de certains produits. Depuis quelques années, elles ont pris en France un grand développement: celles, notamment, qui cultivent les olives et vendent l'huile sont très prospères; celles qui s'occupent de la vente des produits arrivent à d'excellents résultats, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers. Il s'est fondé récemment une fédération des sociétés agricoles de production, qui a pour but de créer des magasins dans certains centres en France et à l'étranger. Cette organisation nouvelle permet de réaliser une grande économie sur les frais d'installation.

Je désire dire un mot aussi à propos des syndicats. Au commencement, ces syndicats étaient considérés comme des sociétés coopératives d'achat et de vente des produits nécessaires aux agriculteurs. Ces syndicats sont aujourd'hui au nombre de 4.000 et ont eu l'honneur d'être imités partout et de recevoir des éloges des maîtres éminents de la coopération et surtout de notre maître à tous, S. E. M. Luzzatti. Ces syndicats ne se sont pas bornés à organiser l'achat et la vente en commun et à niveler les exploitations agricoles, ils ont fait plus encore: ils se sont inspirés des idées professionnelles de solidarité et ont cherché par tous les moyens à améliorer la production du sol et à faire pénétrer ainsi le bien-être chez les agriculteurs. C'est leur honneur d'avoir compris leur tâche et c'est pourquoi, après M. de Fontgalland, je déclare que ces syndicats ne se rattachent en rien à la politique. Les syndicats agricoles ne défendent pas les intérêts des grands propriétaires: ils défendent des intérêts essentiellement démocratiques. Je ne vous parlerai pas des différentes attributions des syndicats, des services organisés par eux: je veux simplement appeler votre attention sur deux ou trois points peu connus à l'étranger. Après avoir organisé les caisses d'assurance pour la maladie et la retraite, les syndicats ont fait plus encore: ils ont cherché, par

des moyens nouveaux, à exercer sur les masses rurales une action sociale, à faire œuvre d'éducation, d'amélioration du sort des classes agricoles. Cette action s'est exercée de deux façons : d'abord par l'action de la femme. Nous avons réussi à persuader à la femme du propriétaire de remplir cette mission essentiellement sociale d'aider les syndicats en s'attelant à des œuvres à créer à côté des syndicats : la création d'écoles ménagères. Dans ces écoles, les futures ménagères et les femmes, des agriculteurs apprennent l'art de tenir économiquement une maison ; elles apprennent les soins à donner à l'enfant, l'hygiène, des notions techniques rurales et toutes celles qui sont indispensables à une bonne exploitation agricole, basse-cour, etc. Nous nous proposons d'accentuer encore l'action sociale des syndicats, afin d'étendre toujours les bienfaits de la coopération.

Un dernier point, Messieurs. Dans des régions assez nombreuses de France, des difficultés sont nées entre propriétaires et ouvriers agricoles. Nous avons vu se produire des grèves quelquefois sanglantes. Nous avons alors imaginé de créer des syndicats qui tâcheraient d'empêcher ces grèves et de solutionner les différends. Ces syndicats sont mixtes, composés de patrons et d'ouvriers qui, les uns et les autres y sont mis sur un pied de parfaite égalité. Tous ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ces syndicats arrêtent annuellement les conditions du contrat de travail. C'est donc de commune entente que ces conditions sont stipulées. Vous concevez que cet accord est de nature à éviter de nombreux conflits. Les syndicats sont aussi appelés, quand naissent des conflits, à essayer la conciliation et l'arbitrage. Enfin, il y a aussi des garanties contre le chômage. D'autres institutions de mutualité, de prévoyance, peuvent être créées en annexe de ces syndicats. J'ai tenu à vous signaler ce dernier point parce qu'il est très important et qu'il tend à démontrer que le syndicat agricole, tel que nous le concevons, est un instrument de paix sociale et de progrès tendant à englober, dans une large pensée de concorde et de pacification, toutes les classes de la population rurale. (*Applaudissements.*)

M. Bo (Italie). — Je déclare, au nom d'un grand nombre d'ouvriers présents au Congrès, que, si la discussion continue encore comme ce matin, nous n'avons qu'à nous en aller, parce que, quoique nous ayons tous les oreilles grandes ouvertes, nous ne pouvons comprendre un mot de ce que disent les orateurs étran-

gers. Je demande donc formellement que le Bureau des interprètes fasse la traduction en italien de chaque discours, comme on traduit en d'autres langues ce que dit chaque Italien.

LE PRÉSIDENT. — J'ai demandé ce matin s'il y avait lieu de faire la traduction en italien des discours prononcés en français, et il m'a été répondu que ce n'était pas nécessaire. A présent je tiendrai compte de la demande de M. Bo et je ferai résumer également en italien les divers discours prononcés en langues étrangères.

M. DECHARME. — Je n'avais pas l'intention de prendre la parole au Congrès, c'est vous dire que je serai bref.

Vous avez entendu, ce matin et à l'instant, deux de mes éminents compatriotes qui ont résumé devant vous l'œuvre des syndicats agricoles, soit d'une façon générale, comme l'a fait M. le comte de Rocquigny, soit d'une façon toute particulière, comme M. de Fontgalland, à propos de l'union des syndicats agricoles du Sud-Est. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous dire, à mon tour, quelle a été l'œuvre du Gouvernement français, quels avaient été son rôle et son action. Je veux vous montrer que les œuvres dues à l'initiative privée et celles dues à l'action gouvernementale doivent marcher la main dans la main, car toutes tendent au même but.

La loi fondamentale sur la matière, ai-je besoin de le rappeler, c'est la loi de 1884, qui est due à un de nos plus grands hommes d'Etat français, feu Waldeck-Rousseau. Cette loi avait pour but de permettre aux syndicats de se créer sans rencontrer les difficultés inscrites dans la loi sur les sociétés commerciales. Les autres lois dues soit à l'initiative parlementaire, soit à l'initiative gouvernementale, ne doivent être considérées que comme des articles additionnels à la loi de 1884. Après la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, sont venues successivement les lois de 1894 et de 1899 sur les caisses rurales de crédit agricole et de crédit mutuel, la loi du 4 juillet 1900 sur les sociétés d'assurance contre la mortalité du bétail, contre la grêle et les orages et aussi contre les accidents du travail. Enfin, est venue la loi récente du 29 décembre 1906 sur les sociétés coopératives agricoles. Toutes ces lois ont porté chez nous leurs fruits et, à l'heure actuelle, il existe en France 4.000 syndicats agricoles, 8.000 sociétés d'assurance, 2.000 caisses régionales et locales de crédit et environ 3 à

400 sociétés de production et de vente. Tel est, Messieurs, le bilan de notre œuvre en France.

Cet exposé général terminé, permettez-moi de dire deux mots de l'organisation du crédit agricole.

L'organisation du crédit agricole est, chez nous, de date très ancienne. Si vous êtes aujourd'hui nos maîtres en cette matière, il n'en est pas moins vrai que nous avons été un peu vos devanciers sur ce terrain. Mais je me hâte d'ajouter que dans l'essai que nous avons tenté, nous n'avons pas été très heureux. Dès 1856, le législateur français avait organisé le crédit agricole sur des bases qu'il croyait solides ; mais, en 1860, le crédit ne fonctionnait déjà plus et, en 1876, ce fut une faillite retentissante. Elle démontre que les agriculteurs n'étaient pas suffisamment initiés à cette œuvre à laquelle on n'avait pas fait une place assez large. La disparition du crédit agricole, en 1876, montre qu'on avait négligé d'organiser le crédit par en bas et de le débarrasser d'intermédiaires intéressés. Ceci me rappelle le mot d'un autre homme d'Etat français, M. Bourgeois, qui est également aussi un coopérateur fervent : « Rien ne vaut pour garantir la signature d'un homme que la signature d'un autre homme ». Nous avons en France 86 caisses agricoles et 2.000 caisses locales. Depuis six ans nous avons prêté environ 200 millions et je puis ajouter qu'on peut affirmer, d'une façon formelle, qu'à l'heure actuelle ils sont intégralement remboursés. L'œuvre était donc excellente, mais malheureusement le crédit organisé était exclusivement le crédit personnel. Le gouvernement a pensé tout récemment qu'il convenait de compléter l'œuvre en la rendant collective. Tel est l'objet de la loi du 29 décembre 1906, complétée, il y a un mois, par un règlement d'administration qui sera applicable dès la semaine prochaine. Je veux en deux mots vous expliquer la base de la législation nouvelle. Nous n'avons pas voulu faire une législation complète sur le crédit agricole, car nous n'avons pas actuellement, en France, une loi spéciale sur le crédit, mais une loi sur les sociétés commerciales. Nous avons admis que les associations de crédit agricole puissent se fonder sous le régime juridique. Nous avons exigé que tous les membres fassent partie d'un syndicat agricole, qu'ils possèdent tous au moins une part de capital et, point plus important, que la société qu'elle soit de production, de vente ou de transformation, ne s'occupe que de matières provenant exclusivement des membres et enfin que la société ne réalisera pas de bénéfices commerciaux. Lorsqu'une

société est fondée dans ces conditions, l'Etat intervient et met à sa disposition, par l'intermédiaire des caisses régionales, des sommes qui peuvent être égales au double du capital social. Permettez-moi d'ajouter qu'à l'heure actuelle, l'Etat français met à la disposition des sociétés une somme de 80 millions, qui lui a été avancée par la Banque de France. A l'heure actuelle, toutes les organisations de crédit agricole ont été dotées d'une somme qui peut être évaluée à 23 millions. Vous voyez qu'il en reste encore beaucoup à notre disposition pour doter les nouvelles caisses qui viendraient à être créées.

Je termine, Messieurs, en vous disant que nous avons essayé, et peut-être réussissons-nous, de réaliser le programme que vous aviez donné à votre premier Congrès des Sociétés coopératives italiennes, en 1901, de réunir en un seul faisceau toutes les œuvres de mutualité ou de prévoyance. J'estime, pour ma part, et nous sommes nombreux en France à le penser, que le jour est proche où toutes les associations coopératives, groupées autour des syndicats et des caisses de retraite devenues à la fois caisses d'épargne et banques des agriculteurs, se combinant, se fécondant à l'envi par l'échange des capitaux sans cesse renouvelés, régèneront notre démocratie rurale pour le plus grand bien de notre activité nationale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Cinq membres du Congrès ont demandé la clôture. Quatre orateurs sont encore inscrits.

(La clôture est prononcée).

Maintenant le Congrès doit décider s'il veut entendre les quatre orateurs inscrits ou s'il refuse de les laisser parler.

(La parole est refusée aux orateurs inscrits).

M. RAINERI. — Il me semble qu'il est nécessaire de répondre seulement quelques mots aux observations les plus importantes qui ont été présentées, en particulier aux paroles de M. Fontgalland touchant la coopération italienne. Les autres orateurs ont approuvé ce qui a été dit et exposé sur l'organisation agricole italienne ou ont apporté leur contribution d'expérience de leur pays.

Notre collègue de Fontgalland a voulu dire qu'il a été impressionné par ce fait que les coopératives italiennes vendent à tous, membres ou non. Je ferai remarquer que sur ce point nous nous trouvons en présence d'une question qui ne se rattache pas au sujet actuel, mais que c'est l'ancienne question — dans laquelle

les Anglais furent nos maîtres — de savoir si les coopératives doivent vendre seulement à leurs membres ou également aux autres personnes.

La coopération allemande a résolu la question en décidant que, seul, le sociétaire peut acheter et participer aux bénéfices, mais peu après les coopérateurs allemands ont décidé que, pour être membre d'une coopérative, il suffit de payer un seul mark. Nous autres Italiens, nous avons accepté ensuite la conception anglaise de la vente aux personnes qui ne sont pas sociétaires, parce que nous sommes persuadés que, quand l'intéressé à la coopération, à la mutualité, entre dans notre maison, son esprit reçoit une telle impulsion, est si influencé par les raisons nobles et élevées qui dirigent nos institutions qu'il en deviendra non seulement l'ami sur-le-champ, mais qu'il en deviendra membre en peu de temps. D'autre part, je ferai remarquer que, indépendamment de cette observation d'un caractère générique, dans les coopératives agricoles nous nous sommes préoccupés d'introduire dans nos statuts, des clauses qui, pratiquement, servent d'une manière un peu fiscale à intéresser le membre et à l'amener. On trouve dans beaucoup de statuts de nos sociétés agricoles une disposition aux termes de laquelle celui qui n'est pas sociétaire ne peut pas profiter des avances faites, à la fin de l'année, et placées en actions qui, étant la propriété de l'intéressé, le rendent virtuellement et presque obligatoirement membre de la coopérative. Quant aux fabriques coopératives d'engrais chimiques qui ont arrêté spécialement l'attention de notre éminent collègue M. de Fontgallant, je dois faire observer qu'il est exact que les statuts de ces fabriques contiennent aussi le principe de la vente à tous, sociétaires ou non; mais il est absolument interdit sous toutes les formes et de toutes les manières de livrer des engrais à d'autres qu'aux agriculteurs, et ces derniers doivent en faire usage uniquement pour eux. Mais il y a plus : les statuts de ces fabriques contiennent une autre clause ordinairement encore plus grave qui, coopérativement parlant, est bien l'expression la plus élevée de la pensée de solidarité; cette clause impose aux sociétaires qui ont versé leur quote-part d'actionnaire pour la construction de la fabrique d'acheter une quantité déterminée d'engrais, quel qu'en soit le prix, de sorte que la fabrique de Crémone, qui est sur le point de s'ouvrir, car elle est presque finie, a déjà réparti entièrement sa production entre ses membres. Il en est de même de celle de Plaisance, qui aura l'honneur de vous recevoir le 26, et de presque toutes les autres.

Si donc ces fabriques vendent à tous, sociétaires ou non, il peut sembler, à première vue, que les principes commerciaux se sont introduits dans la coopération italienne, quand, au contraire, tous les préceptes de la coopération sont appliqués.

Quiconque fait partie des Coopératives italiennes sait qu'il doit participer aux bénéfices, mais sait aussi que sous toutes les formes et de toutes les manières il doit se soucier non seulement de son intérêt propre, mais aussi de l'intérêt de la société à laquelle il appartient.

Je crois qu'après cet éclaircissement l'honorable M. de Fontgalland aura l'explication qu'il désirait.

Quant à l'ordre du jour qui nous a été présenté touchant les fermes collectives, M. Kaufmann a fait observer que l'ordre du jour a trait à une institution ayant un caractère local en Italie et ne peut, pour cette raison, être pris en considération par le Congrès.

Je ne fais pas difficulté d'adhérer à la proposition Kaufmann si notre ordre du jour doit être en opposition avec des dispositions limitatives de notre règlement; cependant je ferai observer que l'objet même qui a été mis à l'ordre du jour — l'organisation de la coopérative agricole en Italie et de la coopération danoise — entraîne la conséquence que le Congrès peut être appelé à émettre des votes intéressant les divers pays, mais quand il ne s'agit que d'affirmations d'un caractère coopératif général.

Dans notre ordre du jour, nous ne disions pas que l'assemblée devait intervenir dans nos affaires particulières; nous disions seulement que la propriété collective peut profiter avec grand avantage de la forme coopérative, et nous recommandions qu'il en fût tenu compte dans les dispositions législatives futures, quelles qu'elles fussent. Mais si l'Assemblée ne croit pas devoir passer au vote, nous sommes tout de même reconnaissants à M. Kaufmann de l'approbation et de l'adhésion qu'il a données au moment même où il formulait une observation d'un caractère purement réglementaire.

Je n'en dis pas davantage. Je voudrais seulement que notre collègue Casalini exprimât son opinion sur un autre sujet ayant trait à la mutualité et qu'a abordé notre ami de Fontgalland en disant : « Vous autres Italiens, vous vous plaignez, dans vos rapports, que le principe de la mutualité et de la prévoyance n'ait pas encore largement pénétré dans vos associations agricoles coopératives italiennes. Considérez que, nous aussi, nous nous trouvons

dans ces conditions il y a quelques années, mais le développement de ces principes viendra et viendra promptement.

M. CASALINI. — L'honorable M. Raineri a bien voulu me permettre d'ajouter quelques paroles à ce qu'il a dit. Je me réjouis de répondre à cette invitation en ce qui touche la diffusion de la mutualité agricole en Italie. Dans les conclusions de notre rapport nous avons fait cette constatation, pénible pour nous autres Italiens, à savoir que notre mouvement coopératif agricole n'a été jusqu'à présent qu'une fonction purement commerciale. En faisant cette constatation, j'ai été spécialement influencé par le souvenir précis des études faites il y a deux ans sur le mouvement agricole français. Au nombre de mes souvenirs les plus agréables je range les heures passées avec M. Emile Duport, président de l'Union du Sud-Est, qui, en me faisant connaître les beautés de votre organisation agricole française, me faisait remarquer comment vous teniez en France à relier entre eux de plus en plus les agriculteurs en donnant satisfaction à toutes les formes de la mutualité et de la prévoyance sociale. Et, en rendant compte de ma visite et de mes études sur les syndicats agricoles en France, je terminais justement en formulant l'espoir que le mouvement coopératif agricole italien, qui jusqu'à présent est demeuré essentiellement commercial, se complétât par l'œuvre de la mutualité et de la prévoyance.

M. GUIDETTI. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. MAGALDI. — L'Assemblée a voté la clôture; je ne puis vous l'accorder.

M. GUIDETTI. — L'autre jour j'ai demandé la parole avant la clôture et elle m'a été refusée. Aujourd'hui j'étais inscrit et je demande que l'Assemblée soit consultée pour m'accorder la parole. Je crois qu'en règle l'Assemblée ne peut refuser la parole qui a été demandée avant la clôture. Je renonce à parler, parce que je le veux bien, mais non parce que cela m'est imposé.

LE PRÉSIDENT. — Je ne vous impose rien.

M. GUIDETTI. — Je ne vous le demande pas.

LE PRÉSIDENT. — Je vous le dis.

M. GUIDETTI. — Je désire que ma protestation soit mentionnée au procès-verbal et traduite.

LE PRÉSIDENT. — Arrivons à la conclusion. M. Raineri a présenté un ordre du jour. M. Kaufmann a dit que celui-ci se réfère-

rait à une question locale et qu'il ne pouvait être mis aux voix dans un congrès international. M. Raineri a exposé quelques considérations en raison desquelles il croit que son ordre du jour peut être voté, et j'ajoute à ses paroles un appel à la solidarité internationale pour prier les collègues étrangers présents ici de s'unir aux collègues italiens afin de voter l'ordre du jour Raineri.

L'ordre du jour suivant a ensuite été présenté par M. Tolomianz :

« Le Congrès exprime le désir qu'il soit constitué par les coopératives prospères une Caisse centrale de garantie du crédit que les grandes organisations font aux petites pour des fournitures de marchandises. Le Bureau directeur de l'Alliance coopérative internationale est chargé de donner une sanction pratique et effective à cet ordre du jour. »

M. H. KAUFMANN (Allemagne) demande la parole sur l'ordre du jour et dit :

Monsieur le Président, la première partie de l'ordre du jour est épuisée. La Commission centrale a décidé de fixer à aujourd'hui après-midi les élections du Comité central portées sur l'ordre du jour. Nous devons procéder aujourd'hui aux élections du Comité central. Demain il sera trop tard, parce que beaucoup de délégués nous quitteront. Je propose de procéder maintenant aux élections.

M. CATHALA. — On ne veut pas nous donner la parole parce que nous apportons ici une formule qui n'a pas l'heur de plaire au Bureau ni aux collègues officiels de France. Nous protestons très énergiquement contre cette attitude et nous sommes appuyés dans cette protestation par toute la délégation française.

LE PRÉSIDENT. — Je regrette de ne pouvoir vous permettre de parler, non plus qu'aux autres inscrits, mais le Congrès a décidé la clôture.

M. CATHALA. — Le petit prolétariat, que nous représentons, ne doit pas parler à cette tribune. (*Protestations.*) C'est ainsi.

M. RAINERI. — Personnellement, je n'ai aucun intérêt dans cette question; je suis donc impartial et puis parler librement. M. Luzzatti n'a pu assister à la séance de ce jour, et il a prié ceux qui avaient des observations à présenter de vouloir bien attendre jusqu'à demain quand il sera ici. (*Protestations.*)

Je propose que les quatre orateurs encore inscrits puissent parler demain.

M. CATHALA. — Non, non; nous voulons parler aujourd'hui avant qu'on vote sur les conclusions, sinon nous avons le droit de dire qu'on veut étouffer la discussion.

Je voulais exposer le but et l'action de la coopération agricole socialiste en France. Je représente ici une organisation qui groupe 300 individus et qui à elle seule fait annuellement plusieurs millions d'affaires. Je suis aussi bien à ma place et dans mon rôle ici que M. de Fontgalland et que M. de Rocquigny, qui parlent au nom du Gouvernement français.

M. HÉNAULT. — On s'éternise inutilement sur une question. On peut certainement clôturer un débat, mais pas avant d'avoir épuisé la liste des orateurs inscrits. On peut refuser d'en laisser parler d'autres encore. Si l'on avait laissé parler les inscrits, ils auraient déjà fini. Dans un congrès, tous les orateurs inscrits doivent pouvoir prendre la parole.

M. MABILLEAU. — Je suis de ceux qui ont voté la clôture parce que je croyais, à ce moment, que tous les orateurs inscrits avaient pris la parole, que toutes les opinions s'étaient fait jour. En présence de la déclaration qui vient d'être faite par M. Cathala, alors que la coopération agricole n'a eu d'interprètes que du côté qui a toutes mes sympathies et qui représente aujourd'hui le plus grand nombre de coopérateurs, je propose à mes amis de France et d'ailleurs de laisser parler encore les trois orateurs inscrits et je déclare retirer mon vote.

M. RAINERI (*A l'ordre du jour*). — Je voudrais que les interprètes traduisissent ce que je vais dire. Je ne suis pas un membre du Bureau, je suis ici comme reporter, c'est pourquoi je n'ai aucune autorité ni pour me plaindre des mots exaltés qui ont pu être dits, ni pour y répondre. Aujourd'hui, nous nous sommes occupés de la question d'organisation coopérative agricole, dans les limites fixées par le rapport de mon illustre collègue pour le Danemark, par moi-même et par le docteur Casalini pour l'Italie. Les limites de ces rapports sont claires, car je me rappelle que ce matin notre président, l'honorable Luzzatti, a demandé à nos amis de la coopération de certaines écoles de renvoyer à demain la discussion de ces importantes questions qui peuvent s'élever partout en faveur de la coopération agricole (*Bruit*). Je me suis personnellement convaincu que les rapports qui seront lus consécutivement fournissent bien des occasions de discuter de toutes les façons la question de l'organisation coopérative agricole. Le pré-

sident a mis aux voix la fin de la discussion et elle fut dûment prononcée. Immédiatement après il a demandé si la parole devait être refusée aux quatre orateurs qui étaient sur la liste. Personnellement j'ai voté contre ceci, car j'aurais bien voulu qu'on respectât le droit de ceux qui avaient déjà donné leurs noms, mais l'Assemblée a refusé la parole à ces orateurs.

Maintenant je propose une conciliation, car il serait regrettable que quelqu'un eût l'idée que nous ne voulions pas entendre les parties opposées.

Ma proposition est celle-ci : que les orateurs qui ont donné leurs noms et qui n'ont pas pu parler aujourd'hui soient placés en tête de la liste des orateurs de demain, et de cette manière tout le monde pourra expliquer librement ses vues.

M. GUIDETTI. — Je renonce à la parole pour éviter toute discussion.

LE PRÉSIDENT. — Accédant au désir aimable de mon ami Mabileau, je demande à l'assemblée si elle veut que la discussion soit rouverte et que la parole soit donnée aux orateurs inscrits. (*On commence à recueillir les votes.*)

M. MODIGLIANI (désignant quelques délégués qui déposent plus d'un bulletin). — Je demande de quel droit ces messieurs disposent de sept voix. Le Règlement permet seulement d'avoir une voix. (*Bruit.*)

LE PRÉSIDENT. — L'assemblée a décidé à la majorité de ne pas rouvrir la discussion. Le vote est commencé sur l'ordre du jour Raineri ; il est nécessaire de le terminer pour passer ensuite au vote sur l'ordre du jour Totomianz et à l'élection du Comité central de l'Alliance.

Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Raineri.

(L'ordre du jour de M. Raineri est repoussé.)

*Plusieurs voix.* — La contre-épreuve ! Re commençons le vote !

LE PRÉSIDENT. — Je vous informe que l'ordre du jour Raineri a été repoussé par 81 voix contre 67.

M. TOTOMIANZ. — Je déclare retirer ma proposition, pour la reproduire à un moment où elle pourra être discutée d'une façon plus approfondie et plus opportune.

### ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL

LE PRÉSIDENT. — Nous allons procéder maintenant à l'élection des membres du Comité central de l'Alliance. D'après le règlement, les membres sortants sont rééligibles. Je dois vous faire connaître qu'actuellement la Roumanie n'est pas représentée au Comité. Je vous propose de lui accorder un représentant, que le développement de la coopération en Roumanie justifie amplement.

Actuellement la Roumanie n'est pas représentée au Comité ; cependant le mouvement, quoique de date récente dans ce pays, y a pris une importance notable. Je demande donc à l'assemblée si elle est d'avis qu'il y ait dans le Comité un siège réservé au représentant de la Roumanie :

Je mets aux voix la proposition d'ajouter au Comité un représentant de la Roumanie.

M. J. C. GRAY (Angleterre). — Je n'approuve pas cette proposition, parce qu'il est inadmissible qu'un pays qui n'est lié avec l'Alliance que par une seule société compte un représentant dans le Comité central.

M. DUCA. — Au nom de la Roumanie, je tiens à donner au Congrès quelques explications au sujet du mouvement coopératif. Il est vrai qu'une seule société est affiliée à l'Alliance, mais le mouvement coopératif a pris en Roumanie un tel essor, un tel développement que je crois qu'il a droit à une représentation au Comité central, au même titre que d'autres pays qui peut-être ont un plus grand nombre de sociétés affiliées, mais qui n'ont pas fait sur le terrain de la coopération l'effort et les progrès que nous avons faits en Roumanie, dans ces dernières années surtout.

Nous avons aujourd'hui en Roumanie plus de 2,000 banques populaires, travaillant avec un capital social de plus de 20 millions amassés dans un pays relativement pauvre.

Nous avons aussi des sociétés d'affermage des terres en commun ; elles sont au nombre de plus de cent. Nous avons une centaine de sociétés de consommation et une trentaine de sociétés pour la vente en commun des produits agricoles. Ce n'est pas une raison, parce qu'une seule société est affiliée, pour ne pas représenter ce vaste mouvement au Comité central : nous avons le droit d'y figurer par l'importance de nos efforts et des résultats obtenus.

M. le Prof. Dr J. F. SCHÆR (Suisse) — Mesdames et Messieurs, il est extrêmement beau que les divers pays se disputent l'honneur d'être représentés au Comité central. Mais n'oublions pas les statuts. L'article 27 des statuts porte que le Comité directeur doit se composer de 37 membres. Si vous donnez aujourd'hui un représentant à la Roumanie, vous devez supprimer un autre membre représenté jusqu'ici dans le Bureau central, c'est-à-dire tout un pays. Je ne crois pas que ce soit là le vrai procédé. Je vous prie de remarquer que le Comité central a décidé de reviser les statuts dans le cours des 3 prochaines années. Au prochain Congrès nous aurons l'occasion de saluer cordialement tous les pays qui se disputent ces places, parce que nous aurons de la place. A présent, d'après les statuts, il n'y a pas de place. Actuellement nous ne pourrions accepter la Roumanie qu'en sacrifiant un autre pays, ce que je ne trouve pas pleinement justifié. Je prie donc les représentants de la Roumanie de renoncer à leur désir jusqu'au prochain Congrès. Alors ils seront pour nous les bienvenus.

M. BERTRAND. — On ne peut pas admettre cette proposition. C'est contraire aux statuts actuels.

M. J. BRADLEY (Angleterre). — Chaque pays de l'Alliance a-t-il un représentant au Comité central ?

M. J. C. GRAY (Angleterre). — Non : l'Autriche en a 3, la Belgique 3, le Danemark 2, la France 6, l'Allemagne 5, la Hongrie 1, l'Italie 3, les Pays-Bas 2, la Russie 1, la Serbie 1, l'Espagne 1, la Suède 1, la Suisse 2, la Grande-Bretagne 5, les Etats-Unis 2, ensemble 38 membres. J'accepterais avec beaucoup de plaisir la demande de la Roumanie, si elle n'était pas contraire au règlement, car il nous faudrait éliminer un membre d'un autre pays pour accorder une place à la Roumanie.

M. BESSO. — Voulez-vous écarter une proposition au lieu de la repousser ? Vous devez dire que les statuts ne permettent pas de l'admettre ; il n'y a pas lieu de refuser, mais au contraire de souhaiter l'admission. Je crois qu'on ne peut pas voter sur un point qui ne peut pas être mis aux voix. M. Duca doit retirer sa proposition.

M. DUCA. — Puisque le règlement s'y oppose, je retire ma proposition, mais je prends acte de la promesse du Congrès de l'examiner au prochain Congrès quand on s'occupera de la revision du règlement. Nous ne pouvons admettre cependant le rejet de la

proposition pour l'argument présenté par M. Gray, que nous n'avons qu'une seule société affiliée : c'est le cas aussi pour la Suède et pour l'Espagne.

LE PRÉSIDENT. — La proposition de la Roumanie étant retirée, nous allons procéder à l'élection des membres du Comité central.

M. MAFFI. — J'aurais voulu dire la même chose ; mais comme le représentant belge m'a précédé, je ne fais que m'associer à lui dans le vote de félicitations et de remerciements à notre président, M. Wolff.

M. DE BOYVE. — Je comptais parler au nom de mes camarades qui m'avaient chargé de remercier M. Wolff au nom des promoteurs de l'Alliance. C'est lui, en effet, qui a fortement contribué à la résurrection de l'Alliance, qui sans lui serait certainement morte. C'est pourquoi je le remercie au nom de l'Alliance tout entière. (*Nouveaux applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Passons maintenant à l'Allemagne.

M. H. LORENZ. — Après les décisions prises au dernier Congrès, à Budapest, il revient 5 sièges à l'Allemagne au Comité central. Celle-ci perd : M. Kaufmann, secrétaire de la Fédération centrale des sociétés allemandes de consommation ; M. Kusstelan, décédé, et M. Prevel, représentant de deux coopératives de crédit. L'Allemagne compte actuellement 88 membres, dont 83 coopératives de consommation et 5 coopératives de crédit. Ces 5 coopératives de crédit étaient représentées jusqu'à présent au Comité central par trois personnes. Le représentant de la coopérative Raiffeisen y est encore. Vous pouvez voir d'après cela que la représentation de l'Allemagne n'est pas suffisante. Il n'est pas admissible que 83 coopératives de consommation aient aussi peu ou autant de représentation que 2 ou 1 Coopérative de crédit. Nous proposons donc que notre ami Kaufmann, qui est sortant, soit, bien entendu, réélu membre du Comité central (*assentiment*) et, en outre, que le Président de la Fédération centrale des sociétés allemandes de consommation, M. M. Radestock et le coopérateur éprouvé qu'est M. A. d'Elm soient élus, et nous vous prions de donner votre approbation à ces propositions.

M. WOLFF (Angleterre). — Je vous propose la réélection de MM. Maxwell et Innes pour le Comité central, et je vous prie de

vouloir bien renoncer à la mienne. Il y a trois ans, je l'avais déjà demandé, mais aujourd'hui il me faut insister.

M. J.-C. GRAY (Angleterre). — J'appuie la réélection de MM. Maxwell et Innes pour le Comité central et je propose de combler le vide qu'ouvre la retraite de M. Wolff par M. Aneurin Williams. (Adopté.)

M. SERWY. — Je crois être l'interprète non seulement de mes collègues du Comité central, mais aussi de tous les membres du Congrès, pour adresser à M. Wolff tous nos remerciements et tous nos regrets. Bien que je ne sois au Comité de l'Alliance que depuis 1900, j'ai pu constater que, depuis que M. Wolff préside nos débats, il a toujours aidé puissamment au développement de la coopération. Il s'est efforcé de tout temps de créer à l'Alliance de nouvelles relations entre les différents pays et je pense que le grand développement actuel de l'Alliance est un peu l'œuvre personnelle de M. Wolff. Je suis donc convaincu que je serai votre interprète aujourd'hui en disant à M. Wolff que, s'il nous quitte, son nom n'en restera pas moins inscrit en lettres d'or au livre de la Coopération et qu'il y figurera comme un des pionniers de l'Alliance internationale. (*Longs applaudissements.*)

Personne ne demandant la parole, le PRÉSIDENT déclare que les trois candidats proposés ont été élus.

LE PRÉSIDENT. — En Autriche, deux places seront libres : M. Exner, qui peut être réélu, se retire, et M. le professeur docteur Stupecky est mort.

M. EXNER (Autriche). — Je propose l'élection du docteur B. Karpeles.

(Adoptée par acclamation, ainsi que la réélection de M. Exner.)

LE PRÉSIDENT. — Une réélection est possible pour les membres sortants des pays suivants : pour la Belgique, M. Bertrand ; pour le Danemark, MM. Blem et Högsbro ; pour l'Espagne, M. Salas Anton ; pour la France, MM. Barré et Héliès ; pour l'Italie, M. Maffi ; pour les Etats-Unis, M. Nelson. — Adopté.

M. J. C. GRAY. — Quand notre ami de Roumanie a demandé pour ce pays un représentant au Comité central, j'ai appuyé sa demande. Nous avons deux représentants des Etats-Unis d'Amérique au Comité ; ils n'ont pas rendu de grands services à celui-ci et ne représentent pas un grand nombre de sociétés de leur pays.

Il serait juste que les Etats-Unis n'eussent qu'un représentant et que l'autre siège fût donné à la Roumanie. Je propose donc que nous nommions M. Duca membre du Comité central à la place de l'un des représentants des Etats-Unis. (*Applaudissements*.)

Cette proposition est adoptée, et M. Duca exprime ses remerciements en quelques mots de circonstance.

LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons maintenant à la Suisse.

M. le Prof. Dr. J. F. SCHER. — Maintenant que j'ai quitté la Suisse et que je me suis établi en Allemagne, je ne puis plus accepter d'être réélu pour la Suisse. Je vous propose de nommer à ma place M. le Dr. R. Kündig.

Après quelques informations d'ordre général, la séance est levée à 6 h. 1/2 de l'après-midi.



## Quatrième Séance.

*Tenue le Mercredi, 25 septembre 1907, à 9 heures du matin.*

---

M. LUZZATTI. — J'ai prié M. de Boyvo, qui est un des glorieux fondateurs et promoteurs de notre Alliance, de présider la première partie de la séance d'aujourd'hui.

Je dois vous faire connaître que le Comité central de l'Alliance s'est réuni hier et a nommé président de l'Alliance, à la place de M. Wolff, qui a voulu spontanément se retirer de la lice, M. Maxwell, président de l'Association coopérative en gros d'Ecosse. Comme hier, empêché par un autre devoir, je n'assistais pas à la séance dans laquelle M. Wolff a exprimé son intention de se retirer, je prie le Congrès de me permettre de manifester ici publiquement mes regrets et ceux de la Coopération italienne que ce glorieux vétéran, qui nous a conduits à tant de batailles et à tant de victoires dans le champ de la Coopération, ait décidé de se retirer.

Nous formulons le vœu qu'après un peu de repos il reprenne son poste et sa tâche où il s'est tant distingué et où il a tant combattu pour le principe coopératif. (*Approbattons.*)

LE PRÉSIDENT. — La dépêche suivante de MM. Laitila, Lavonius, Lindroos, Sahlbom, Tanner et Torwelainen de la Finlande a été reçue :

« Les amis de la Coopération internationale en Finlande  
« adressent les meilleures félicitations au Congrès et souhaitent  
« tout succès. »

Une autre dépêche de la Société pour l'Encouragement de la Coopération en Finlande, nommée « Pellervo », de la Caisse centrale, du Magasin de gros finlandais, de la Société centrale de l'Achat en commun « Hankkija » et de la Société coopérative pour l'exportation de la beurre « Valio », est ainsi conçue :

« Nous nous permettons d'adresser les félicitations les plus

« sincères des coopérateurs finlandais au Congrès. Nous, dans le  
« Nord éloigné, suivons les discussions du Congrès avec vif  
« intérêt et nous souhaitons le meilleur succès à votre travail  
« pour le profit de la Coopération internationale. » \

Les coopérateurs norvégiens télégraphient ce qui suit :

« Beaucoup de succès. »

Le président de l'Union coopérative en Catalogne et aux Baléares écrit ce qui suit :

« Nous nous permettons de vous envoyer nos félicitations les  
« plus sincères. Ne pouvant pas participer malheureusement au  
« Congrès, nous sommes ensemble avec vous dans nos pensées.  
« Nous espérons bien que les discussions auront du succès pour  
« le mouvement coopératif et qu'elles seront instructives pour nous,  
« en même temps. Vive l'émancipation coopérative et sociale. »

En outre, j'ai à vous informer encore que le Comité central'a reçu une invitation de l'Union suisse de sociétés de consommation pendant sa séance d'hier, de tenir le prochain congrès de notre Alliance à Bâle, et que le congrès aura lieu dans deux ou trois ans.

(L'invitation est acceptée à l'unanimité).

Je prie maintenant M. Maxwell, président du Magasin de Gros écossais, de nous faire la communication promise sur la deuxième question.

M. MAXWELL présente ensuite au Congrès le résumé suivant de son rapport sur :

## L'IMPORTANCE DES MAGASINS DE GROS

La question de la vente en gros coopérative est tellement vaste qu'il est difficile de savoir où l'on doit commencer et qu'il est difficile également de savoir où l'on doit finir.

En Écosse la vente en détail coopérative est pratiquée depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ; nous avons en effet une Société qui remonte à 1777 : je veux parler de la Société d'approvisionnement de Govan, près de Glasgow. Les Sociétés de ce genre étaient nombreuses au commencement et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quoique l'étude de ces tentatives du début soit fort intéressante pour le coopérateur d'aujourd'hui, les Sociétés de cette époque n'avaient toutefois ni cohésion ni relations entre elles, chacune opérant à sa manière et uniquement dans son propre intérêt.

Cependant elles suivaient toutes la même méthode de division des bénéfices qu'elles réalisaient sur le capital engagé et, comme les classes ouvrières de cette époque n'avaient que peu de capital, à engager ou même n'en avaient pas du tout, les ouvriers étaient peu intéressés à ces Sociétés de début ou en tiraient peu de profit.

Le système de Rochdale, consistant à répartir les bénéfices sur les achats, donna une vie nouvelle et un espoir nouveau aux ouvriers après l'année 1844. Presque toutes les anciennes Sociétés changèrent leurs procédés après cette date, et vers 1860 chaque ville et chaque village de quelque importance en Ecosse avaient adopté avec enthousiasme l'idée nouvelle, qui assurait à chaque acheteur une part égale dans les bénéfices des membres.

Le capital de la plupart de ces Sociétés était petit, ceux qui les dirigeaient étaient bien souvent inhabiles et inexpérimentés, et le crédit était trop aisément accordé, ce qui avait pour conséquence que beaucoup de nouvelles organisations succombaient dès le début et avant d'être convenablement établies. Beaucoup de ceux qui étaient à la tête du mouvement à cette époque de début, tout en perdant leur avoir dans ces entreprises, conservaient néanmoins leur confiance dans la puissance de la Coopération; on faisait des conférences dans divers centres, on exposait des idées, on échangeait des opinions, on discutait sur les difficultés, on comparait les divers systèmes, et même à cette période de début, nous voyons ceux qui étaient à la tête du mouvement se plaindre des procédés adroits des commerçants qui leur fournissaient des marchandises en profitant de leur inexpérience et de leur inhabileté.

En 1862, les coopérateurs anglais décidèrent de se passer de ces commerçants, car ils proposèrent de former une organisation fédérée qui leur fût propre, mesure qu'ils considéraient comme de nature à placer les coopérateurs dans une position indépendante, leur permettant de se dispenser des services des commerçants qui, précédemment, les fournissaient comme des intermédiaires coûteux entre le producteur et le consommateur. Cette mesure importante fut prise par les coopérateurs anglais en 1864 et fut suivie par les coopérateurs d'Ecosse en 1868. C'est depuis ces années que la Coopération s'est consolidée dans les deux pays. Ces fédérations de Sociétés en Angleterre et en Ecosse respectivement sont connues communément sous le nom de *Wholesales* (ventes en gros) et, quoiqu'elles aient tout commun, et quant à l'idée, et quant au but, elles diffèrent cependant sur certains points importants d'administration et de pratique.

Quelles espérances et quelles perspectives sont maintenant ouvertes au coopérateur d'aujourd'hui, comparativement à celles de la période des pionniers ! Autrefois, ses efforts étaient locaux et son horizon borné, tandis que maintenant son but est mondial et ses aspirations sont universelles. Tous les arguments mis en avant autrefois pour la loyauté de l'individu envers sa propre Société peuvent maintenant être repris comme une raison de la loyauté de la Société envers sa propre *Wholesale* (vente en gros).

J'ai dit que la Société coopérative écossaise de vente en gros fut établie en 1868. A cette époque, elle comptait comme membres 57 Sociétés de vente en détail, et le capital-actions s'élevait à 26,000 francs. Le chiffre total d'affaires, la première année, fut de 2,027,350 francs. Les progrès de la Société, depuis cette première année, furent continus et constants, quoique les Sociétés de vente en détail ne soient pas loyales au même degré envers la *Wholesale*; quelques-unes lui achètent presque toutes leurs marchandises, tandis que d'autres lui en achètent relativement peu.

Les chiffres suivants montrent le développement de la Société coopérative écossaise de vente en gros, depuis sa fondation, en 1868, comparativement à la dernière année, 1906 :

	CAPITAL	VENTES	MEMBRES
	Francs.	Francs.	
1868... . . .	26.000	2.027.350	57
1906.....	73.792.350	178.504.550	282

En supposant que les parts des Sociétés de vente en détail représentent les membres de ces Sociétés, le nombre de membres individuels, à la fin de 1906, était de 365,907.

Pendant les premières années d'existence de la Société, il faut noter qu'elle faisait uniquement le commerce d'épicerie. Plus tard, elle y ajouta la draperie, et par la suite les meubles, etc. Les Sociétés fédérées suivirent bientôt l'exemple de la *Wholesale*, et, à leur tour, elles ouvrirent des rayons analogues, pour faire face aux besoins de leurs membres.

En 1881, la Société de vente en gros était encombrée de capitaux, les Sociétés y envoyant tout leur actif net et laissant leurs bénéfices s'y accumuler. Il devint donc nécessaire de prendre des mesures pour rendre ces capitaux productifs; car, en les envoyant dans les banques, cela équivalait à les prêter à nos adversaires. Après une discussion approfondie, il fut décidé d'entrer dans la voie de la production coopérative, et l'on commença modeste-

ment par la chemiserie, l'une des industries les plus mal payées et les plus surchargées, par rapport aux conditions de la main-d'œuvre dans le pays. La Société écossaise de vente en gros commença avec quelques ouvriers. Le nombre des heures de travail était de 44 par semaine, les salaires étaient bons et le travail se faisait dans des salles bien éclairées et bien aérées. Cette tentative a eu un succès sans égal depuis le début, et cette industrie occupe maintenant plusieurs centaines d'ouvriers.

D'autres entreprises de production furent rapidement et successivement tentées; jusqu'à présent, la liste comprend les suivantes :

Chemiserie.	Conserves alimentaires.
Chaussures.	Conserves dans le vinaigre et
Ébénisterie.	essence de café.
Brosserie.	Sellerie.
Tabac.	Tissage.
Droguerie.	Construction.
Objets en étain.	Salaison de poisson,
Mécanique et électricité.	Meunerie.
Savonnerie.	Mouture de gruau d'avoine.
Eaux gazeuses.	Charronnerie.
Vêtements.	Culture des fruits.
Imprimerie, lithographie, re- liure.	Bonneterie tricotée.

Cette liste ne contient pas toutes les branches de production de la Société, car beaucoup d'industries sont subdivisées en différentes parties.

La valeur totale des marchandises produites dans les ateliers de la Société dépasse maintenant 50 millions de francs par an. Il peut être intéressant de noter que des laiteries ont été également établies en Écosse et en Irlande, dans le but d'acheter du lait dans les divers districts et de faire du beurre et de la margarine.

Le nombre total des ouvriers employés par la Société est d'environ 7,000. Les salaires payés la dernière année (1906) se sont élevés à près de 10 millions de francs, et des bonis ont été payés sur les salaires jusqu'à concurrence de 349,250 francs. Cette question des bonis sur les salaires exige quelques mots d'explication. Depuis 1872, les bénéfices de la Société ont été partagés avec les employés, les ouvriers recevant le même taux par livre

sterling sur les salaires payés que les Sociétés de vente en détail reçoivent comme dividende sur leurs achats. Ainsi les bénéfices totaux nets de la Société l'année dernière ont été de 7,010,850 fr., somme qui a été divisée au taux de 8 pence (80 centimes) par livre sterling (25 fr.), sur les achats faits par les Sociétés et sur les salaires payés aux employés.

L'administration de la Société est confiée à 12 directeurs, élus par les actionnaires et choisis parmi eux. Ces directeurs sont pris dans diverses Sociétés faisant partie de la Fédération et sont tenus de consacrer tout leur temps à l'administration des affaires de la Société, des gérants étant nommés pour les diverses sections et étant directement responsables vis-à-vis du Conseil.

Les actionnaires se réunissent tous les trois mois, par délégation, dans le but d'examiner la gestion des directeurs et les comptes de la Société, la balance leur étant soumise deux fois par an.

On voit donc que la constitution de la Société est démocratique à tous égards. Les actionnaires choisissent parmi eux-mêmes ceux qui sont chargés du contrôle et de l'administration de l'entreprise et ont la faculté de les changer quand ils le jugent à propos.

Quelques mots sur le côté financier de cette grande entreprise. Le capital de la Société est constitué ainsi qu'il suit :

Capital-actions versé par les Sociétés de vente en détail :  
9,107,500 francs (représentant 25 francs par membre individuel des Sociétés de vente en détail).

Capital prêté par les Sociétés de vente en détail. Fr.	45.278.200
— des Sociétés non affiliées. . . . .	452.050
— de personnes membres des Sociétés de détail . . . . .	2.557.825
— des employés . . . . .	272.450
Fonds de réserve . . . . .	6.069.300
— d'assurance . . . . .	4.923.250
D'autres petites sommes parfont le total.	

Nous avons ainsi un capital en excès, qui n'est pas nécessaire dans l'entreprise, à l'aide duquel nous consentons des prêts aux Sociétés de vente en détail, prêts qui sont garantis par leurs bâtiments. La somme avancée actuellement de cette manière s'élève à 935,500 francs. Nous avons avancé à des communes

et à des administrations publiques des sommes s'élevant à 30,336,550 francs, qui sont garanties par les taxes publiques. Ces prêts nous donnent un beau rendement sous forme d'intérêts, et les sommes avancées aux administrations publiques sont accordées sous condition d'un préavis de retrait à court délai, de sorte que les fonds peuvent être réclamés si l'entreprise en a besoin.

On voit par ce qui précède que nous pouvons utiliser assez avantageusement tout le capital en excès, qui peut nous être versé par les Sociétés de vente en détail, quoique l'utilisation finale de ces fonds doive servir, j'en ai la confiance, à l'extension de nos branches de production.

Ma communication serait loin d'être complète si je ne mentionnais pas les relations étroites et heureuses qui existent entre les Sociétés anglaise et écossaise de vente en gros. La Société anglaise de vente en gros fait un chiffre d'affaires de 325,000,000 de francs par an environ et est dirigée dans le même sens que la Société écossaise de vente en gros. En Angleterre, toutefois, il y a une population de 32 millions d'habitants environ, auxquels elle peut s'adresser, tandis qu'en Ecosse nous n'avons que le 1/7<sup>e</sup> environ de ce nombre, soit 4 millions 1/2. Comme je l'ai déjà dit, les deux Sociétés sont des institutions entièrement séparées, quoiqu'elles prennent bien des mesures communes et dans leur intérêt mutuel. Au début de sa fondation, la Société anglaise de vente en gros installa des comptoirs d'achat dans diverses parties du monde, et la Société écossaise de vente en gros se joignit immédiatement à elle dans le but de se procurer ses fournitures en s'adressant directement au producteur. C'est ainsi que nous nous procurons en commun les produits américains par l'intermédiaire des succursales de New-York et de Montréal, tandis que récemment nous avons établi un magasin d'achat à Winnipeg (Canada), afin de nous procurer de première main du froment pour nos moulins à farine. Nous procédons de même en commun dans plusieurs branches et dans plusieurs agences de Danemark et de Suède pour l'achat du beurre. Nous agissons également en commun en Australie, et, pour l'achat des fruits, en Grèce et en Espagne. Quelques-uns de nos ateliers travaillent même en commun, et enfin, ce qui n'a pas la moindre importance, c'est en commun que nous achetons et mélangeons nos thés à Londres, où il se fait un commerce énorme de thé et de café, et que nous fabriquons de même à Luton nos cacaos et nos chocolats. Les deux Sociétés

ont des plantations de thé à Ceylan, d'où il est fait des expéditions directes à Londres. Notre action commune dans ce sens a eu d'excellents résultats financiers et la plus grande harmonie et une bonne volonté parfaite ont toujours régné dans nos Conseils réunis.

Ce n'est là qu'un commencement et qu'une indication de ce qui peut être fait. Si chaque pays d'Europe avait sa Société coopérative de vente en gros, ne serait-il pas possible à toutes ces Sociétés de s'unir, pour échanger les produits des divers pays, et constituer ainsi une Fédération universelle? Ce qui a été fait en Angleterre et en Écosse peut être étendu à tout le globe et par l'intermédiaire de l'Alliance Coopérative Internationale il est possible, je pense, que cette idée soit mise en pratique dans un laps de temps relativement court.

Les avantages de la vente en gros coopérative doivent frapper tous ceux qui comprennent le but et l'objet du mouvement. Les Sociétés d'achat en détail, au lieu d'acheter séparément, comme autrefois, et de se faire ainsi largement concurrence l'une à l'autre, sont maintenant indépendantes en fait du commerçant, qui naturellement ne désire pas que la Coopération se répande ou se développe. Les Sociétés peuvent acheter maintenant en commun par l'intermédiaire de leur propre *Wholesale*, le capital dont celle-ci dispose leur permettant d'obtenir toujours les meilleures conditions. De plus, les marchandises ou articles achetés ou manufacturés par la *Wholesale* sont choisis avec soin ou spécialement faits pour répondre aux besoins des coopérateurs, les exigences de la Société de vente en détail étant mieux connues des acheteurs de la Société de vente en gros qu'elles ne peuvent l'être d'une maison étrangère, tandis que les commandes de marchandises de diverses catégories données en même temps ou expédiées par le même envoi, étant beaucoup plus grandes que celles que le commerçant ordinaire peut donner ou livrer, placent la Société dans une position unique sur tous les marchés du monde, touchant les conditions d'achat.

Une tâche que la Société de vente en gros assume également, c'est celle de fortifier et de remettre dans une bonne situation les Sociétés faibles et dont l'existence est difficile, qui font partie de la Fédération. Aide et assistance sont données dans ce cas pour replacer ces Sociétés sur une base sûre et solide.

Un autre point important, c'est que tous les articles fabriqués par la Société de vente en gros sont faits dans les meilleures condi-

tions pour les ouvriers, en ce qui concerne les salaires, les heures de travail et d'autres points. Cela donne ou doit donner au consommateur un sentiment de satisfaction et d'orgueil de l'entreprise, s'il sait que tous ses besoins sont satisfaits dans les meilleures conditions de travail, tandis que cela tend en même temps à montrer la voie à suivre et sert de modèle à cet égard à d'autres employeurs.

Il peut être intéressant de noter que notre grande entreprise de distribution de 175.000.000 de francs par an s'exécute moyennant la faible dépense de 2-20 0,0 sur les ventes, et que les pertes totales par suite de dettes irrécouvrables ne s'élèvent, depuis la fondation de l'entreprise en 1868, qu'à 20 centimes environ par 2.500 francs de vente.

Ainsi, la vente en gros coopérative en Angleterre et en Écosse constitue un succès incontestable. Les mêmes résultats, j'en suis sûr, couronneraient des tentatives de ce genre dans tout autre pays, et, finalement, dans tous les pays agissant ensemble dans un but de mutualité et d'union. Si ce but était jamais atteint, comme j'ai confiance et je crois qu'il le sera, l'échange des choses nécessaires à la vie et l'action commune d'hommes travaillant au bien de leurs semblables sonneraient le glas funèbre des malentendus et des conflits internationaux ; la guerre, avec tous les malheurs qui l'accompagnent, serait supprimée, et les hommes se débarrasseraient des préjugés et des jalousies de nation et travailleraient tous ensemble pour le bien d'une humanité commune.

On trouvera les chiffres montrant le développement de la Société coopérative écossaise de vente en gros parmi les tableaux qui suivent, rendant compte des affaires des diverses sociétés de gros du monde.

Après avoir attiré l'attention sur les tables de statistique annexées à cette feuille, qui donnent un coup d'œil général sur l'activité des Magasins de Gros en Europe, le rapporteur dit ensuite :

« Si chaque pays possédait sa Société coopérative pour la vente en gros, il serait possible à tous de s'unir, d'échanger les produits des différents pays et de faire de ce mouvement une Fédération mondiale. Ce qui a été mené à bien en Angleterre et en Écosse peut être étendu à tout le globe et, grâce à l'Agence de l'Alliance internationale, il est possible que l'idée soit mise en pratique dans un laps de temps relativement court. L'avantage de Coopé-

ratives pour la vente en gros doit être visible pour tous ceux qui comprennent le but et l'objet de ce mouvement. Les sociétés de vente en détail, au lieu d'acheter séparément comme auparavant et de se faire ainsi mutuellement concurrence, seront alors indépendantes du commerçant qui, naturellement, ne désire pas que la Coopération puisse s'étendre et se développer. Les Coopératives pour la vente en gros ont été un succès immense en Angleterre et en Ecosse et je suis certain que les mêmes résultats suivront des efforts semblables tentés dans tout autre pays et finalement dans tous ceux travaillant ensemble en commun et mutuellement en vue d'arriver à un même but. »

M. LUZZATTI. — Je dois remercier vivement M. Maxwell de ce conseil très autorisé; la Coopération italienne accepte de suivre l'exemple de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Nous avons examiné plusieurs fois avec un soin approfondi les merveilles de la Coopération en gros en Angleterre et en Ecosse, nous avons discuté longuement à Milan et nous avons déjà fait quelque chose dans ce sens.

Mais il reste beaucoup à faire et, comme les Congrès seraient d'inutiles dépenses de paroles s'ils ne visaient pas à une action préparatrice, je prends l'engagement ici, devant des hommes à l'égard desquels nous devons tenir les engagements pris, qu' aussitôt la clôture du Congrès je chercherai, avec mes amis des coopératives de consommation italiennes, à constituer un institut qui cherche à atteindre les magnifiques résultats auxquels est parvenue la Coopération en gros en Angleterre et en Ecosse.

M. MAXWELL. — Je tiens à remercier très sincèrement Son Excellence M. Luzzatti non seulement pour ses paroles aimables à mon égard, mais pour la promesse très chaleureuse qu'il a faite que le Congrès aboutira à des résultats pratiques dans la vente en gros coopérative. Quels que puissent être les résultats de ce Congrès, personne n'en serait plus heureux que les délégués britanniques s'il devait avoir pour conséquence l'établissement d'une autre Société de vente en gros qui puisse vivre et rivaliser avec celles qui existent déjà.

M. H. LORENZ (Allemagne). — Je n'ai rien à objecter aux exposés remarquables, écrits ou verbaux, de M. le Rapporteur, cela va de soi; nous les approuvons dans toutes leurs parties. Mais nous avons pensé devoir ajouter encore quelque chose de plus précis à

certaines égards, et c'est pour cela que je me permets de formuler la proposition suivante relativement au deuxième point :

« Dans l'intérêt de tous les genres de Coopération, il est désirable au plus haut degré qu'il existe dans chaque pays une Coopérative pour l'achat en gros, laquelle serait le centre des opérations de Coopération et de la production coopérative propre. Il est donc du devoir des organisations coopératives de consommation de chaque pays d'agir en vue du rattachement aux Coopératives d'achat en gros. »

Je considère cette proposition comme nécessaire, surtout parce que, nous autres Allemands, sous l'expression *opérations de Coopération*, nous ne comprenons que le commerce tout simplement et parce que nous croyons trouver une lacune dans la résolution qui ne mentionne pas la propre production. Mais cela ne peut être qu'un malentendu. Certainement M. le Rapporteur a voulu y comprendre la propre production ; cela va de soi en réalité, puisque les Coopératives d'achat en gros anglaises et surtout les écossaises servent précisément de modèles en matière de production propre. Mais nous croyons devoir exprimer cela aussi dans la résolution. La question importante de la propre production doit, pensons-nous, être aussi mentionnée spécialement au Congrès international. M. le Rapporteur a dit, dans son exposé écrit, en ce qui concerne la Coopérative écossaise d'achat en gros, qu'elle est arrivée à la production propre lorsque ses ressources pécuniaires ont été tellement abondantes qu'il lui a fallu chercher à en faire emploi, que c'est aussi pour ce motif que la Coopérative écossaise d'achat en gros a entrepris la production par elle-même. Cela pourrait faire croire — je dis *faire croire*, car en réalité personne ne soutiendra plus aujourd'hui que c'est seulement sous cette forme que la production propre doit être entreprise — cela pourrait faire croire, dis-je, que les Coopératives d'achat en gros ne doivent entreprendre la production propre que quand elles ont des fonds en excès. Nous sommes d'avis que la question de la propre production est *du rôle* des Coopératives d'achat en gros de chaque pays et nous sommes en outre d'avis que, si les Coopératives d'achat en gros considèrent la propre production comme de leur devoir, elles ne doivent pas l'entreprendre seulement quand elles ont de l'argent en excès, mais qu'elles doivent s'y livrer rationnellement, méthodiquement, si je puis dire ainsi, c'est-à-dire toutes les fois que les conditions

nécessaires sont remplies. Et comme condition nécessaire de la propre production vient en première ligne l'existence de l'installation pour les produits qu'il s'agit de préparer, puis vient en seconde ligne ou sur la même ligne la possibilité de réunir les capitaux nécessaires dans les rangs des Coopératives elles-mêmes tout d'abord.

De la sorte nous pouvons dire que la question de la propre production est abordée, si les Coopératives sont invitées et amenées non pas à prêter leurs capitaux à intérêts à des organisations de l'Etat ou des communes, mais à les verser à des Coopératives d'achat en gros, afin que ces capitaux soient employés d'une manière productive en entreprenant la propre production. Quand ces conditions sont remplies, nous sommes d'avis que les Coopératives d'achat en gros doivent s'occuper d'entreprendre la propre production. Par le terme *propre production* nous entendons naturellement la production sur une vaste échelle. Il y a certes une grande quantité de choses qui, dans la propre production, sont produites et doivent être produites localement en partie, mais nous comprenons toujours l'exploitation en grand comme elle existe déjà en Angleterre et en Ecosse. Car, dans l'état actuel de la technique moderne, nous ne pouvons plus commencer par installer de petites exploitations. Aujourd'hui il est nécessaire de commencer dès le début avec un outillage moderne pourvu de tous les moyens de la technique, si l'on veut répondre du rendement. Si nous concevons la question ainsi, nous verrons aussitôt que le centre d'une propre production de ce genre ne peut et ne doit être que la Coopérative d'achat en gros de chaque pays. Pour cette raison, je propose que la question de la propre production soit également mentionnée dans la résolution.

J'ai, en outre, fait la proposition supplémentaire que les Coopératives de consommation de tous les pays doivent agir en vue de se rattacher aux Coopératives d'achat en gros. S'il est dit dans la proposition qu'il est désirable qu'il existe des Coopératives d'achat en gros, on devrait, suivant moi, faire encore un pas et ajouter que la nécessité et même que le devoir s'imposent aux diverses Coopératives de fonder et de favoriser des organisations de ce genre, et alors je suis complètement d'accord avec S. E. M. le Ministre Luzzatti quand il dit qu'un congrès ne doit pas se composer de paroles creuses. Nous ne voulons pas prononcer des paroles creuses, mais prendre une résolution qui devra être assez précise et assez claire pour que les organisations Coopératives des

divers pays puissent et doivent se régler d'après elle. La nécessité résulte, sans plus d'explications, de l'exposé écrit du rapporteur lui-même; tous les pays ne sont pas aussi bien organisés que l'Ecosse et l'Angleterre. Il y a beaucoup de pays où il reste encore beaucoup à faire pour amener l'organisation des achats en gros au point où elle doit être. C'est pourquoi nous voulons imposer aux coopératives de consommation l'obligation d'appuyer les efforts faits dans ce but et je vous prie d'approuver cette proposition, qui complète la résolution proposée par le Rapporteur. (*Approbaton de la part des Allemands.*)

M. le Dr TOTOMIANZ (Russie). — Je parle en qualité de représentant de la Coopérative d'achat en gros dont le siège est à Moscou, qui réunit près de 200 Sociétés de consommation de Russie. M. Maxwell vient de parler de la solidarité coopérative internationale. C'est pourquoi j'espère que les Coopératives d'achat en gros anglaises, écossaises et allemandes aideront de leur crédit la Coopérative russe d'achat en gros. La Coopérative moscovite d'achat en gros est prête à leur acheter des marchandises, mais la Coopérative d'achat en gros des Sociétés allemandes de consommation de Hambourg n'y consent pas. Cela n'est pas conforme non plus à la résolution votée à Budapest, qui invite les Coopératives fortes à venir en aide aux Coopératives faibles dans les pays qui sont en arrière. Je pense que le moment est venu maintenant de faire passer dans la pratique cette résolution.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme le temps presse, je propose au congrès de limiter le temps de parole des orateurs à cinq minutes seulement. (*Protestations.*)

M. MABILLAU. — Hier déjà, une des dispositions réglementaires a soulevé des difficultés. Il est entendu que chacun peut cumuler une certaine quantité de délégations pour des absents. Je comprends qu'on vote avec ces votes de délégation sur des propositions de rapporteurs mais quand il s'agit d'une proposition d'ordre intérieur du congrès, il n'est pas admissible que quelques personnes, votant avec les cartes de sociétés absentes, viennent imposer silence aux personnes qui se sont dérangées pour venir ici exposer leurs idées. (*Très bien !*)

M. LUZZATTI. — Ce que vous demandez peut être juste et raisonnable, mais ce n'est pas permis par les statuts. Ceux-ci doivent

être respectés aussi longtemps qu'ils n'ont pas été modifiés. Il est possible de nous mettre tous d'accord en parlant peu, mais bien. On peut dire beaucoup et de bonnes choses en peu de mots.

Je prie mon ami Mabillau de se conformer aux statuts.

M. MABILLAU. — Je ne puis que m'incliner.

M. PONTI. — Tenant compte des conditions du Congrès et de la recommandation de l'honorable Président, je serai très bref : je ne parlerai même pas cinq minutes.

J'ai été contraint de demander la parole pour une simple rectification, pour une explication sur le rapport du rapporteur, M. Maxwell.

En Italie il a été fait peu de chose pour constituer des Magasins de Gros ; mais il m'incombe l'obligation de dire qu'il existe à Milan une Association pour l'achat en commun, une Association créée par l'initiative de la Société Umanitaria de Milan.

Cette Association a pu durant deux années approvisionner environ 200 Coopératives. Le résultat financier n'a pas été tel qu'on aurait pu le désirer. Les chiffres sont minimes, mais, au point de vue de la propagande morale, il a eu une très grande utilité, ainsi qu'au point de vue de la diffusion des principes de la Coopération, parce qu'il a fait éclore des Coopératives principalement là où le besoin s'en faisait le plus sentir, là où l'on ne connaissait encore rien de la Coopération.

Je déclare donc que je ne puis que prendre acte, avec une très grande satisfaction, de l'engagement pris par l'honorable M. Luzzatti à l'égard de M. Maxwell et du Congrès que, le Congrès fini, il s'efforcera de donner au Magasin de Gros, en Italie, le développement qu'il aura certainement quand toutes les Coopératives se seront mises d'accord entre elles.

Nous avons en Italie des colosses de Coopératives, nous avons à Milan l'Union coopérative, la Coopérative des chemins de fer, etc., et autres, qui font en tout 14 millions d'affaires. A Turin nous avons l'Alliance coopérative turinaise, avec 6 millions d'affaires ; à Rome l'Union militaire avec 8 millions d'affaires, la Coopérative des employés avec 2 millions.

Au total, on pourrait arriver à un chiffre d'affaires colossal, qui pourrait faire vivre immédiatement un magasin de gros.

Profitons donc de cette espèce de remontrance du rapporteur, qui n'a pas mis l'Italie au nombre des nations qui possèdent la Coopération en gros, pour créer ce magasin.

Je forme des vœux pour que les grandes Coopératives, à l'exemple de l'étranger, contribuent à créer ce magasin, parce que, s'il n'est pas aidé par les grandes Coopératives, la vie lui sera assez difficile.

Adressons une ardente prière et un vœu très chaleureux à nos amis italiens, pour que le magasin en gros italien puisse, dans le prochain Congrès, compter parmi les colosses de la Coopération.

Je termine en exprimant ma satisfaction de l'établissement de ces relations commerciales entre divers pays ; on arrivera ainsi, par un moyen pratique et efficace, à cette paix sociale à laquelle aspire la Coopération.

M. BUFFOLI. — Je désire simplement que les représentants des Coopératives étrangères sachent quelles sont les difficultés principales qui ont empêché jusqu'à présent la création de ce grand magasin de gros en Italie. Je représente une Société qui a toujours pris pour modèle la Coopération anglaise. M. Grey sait combien de fois nous l'avons importuné pour avoir des renseignements, des conseils, etc. L'Italie n'a pas encore pu créer un magasin de gros, avant tout en raison de ses conditions géographiques, et aussi parce que chez nous il n'arrive pas ce qui se passe en Angleterre, où presque tous les produits se consomment en boîtes. Nous mangeons dans nos provinces seulement les produits de nos provinces. Il serait possible de constituer entre les Coopératives d'Italie des fabriques de pâtes alimentaires, d'huile, par exemple, mais le véritable magasin tel qu'il existe en Angleterre n'est pas possible en Italie. L'Allemagne a son grand magasin à Hambourg, qui reçoit tous les produits venant par mer et qui les distribue à l'intérieur. En Italie, ces conditions n'existent pas. Je désire qu'on ne croie pas que nous n'avons pas étudié la chose: nous n'avons pas pu faire cette création à cause de la qualité des produits que nous consommons.

M. LE D<sup>r</sup> MULLER (Suisse) soumet la proposition suivante, au nom des délégués suisses :

« Le Congrès international coopératif réuni à Crémone invite les magasins coopératifs de gros à former une commission qui aura pour but d'examiner la question de l'achat en gros coopératif international et de faire les démarches nécessaires pour provoquer une action commune des magasins de gros existants. »

Et il soutient cette proposition de la façon suivante :

En raison de ce que notre vie économique a de plus en plus

un caractère international, que l'échange des produits, le commerce et le trafic se centralisent de plus en plus, et que les Coopératives d'achat en gros elles-mêmes ont dû venir maintenant sur le marché pour y acheter un grand nombre d'articles importants, en raison de ce développement économique, il semble à propos d'examiner s'il n'est pas opportun d'étudier le problème des achats en gros sur une base internationale par les Fédérations d'achat en gros. Vous savez qu'un grand nombre d'articles de consommation sont plus ou moins syndiqués, qu'il s'est formé de grandes fédérations pour dicter les prix aux consommateurs dans les divers pays, qu'il peut être ainsi causé un préjudice considérable aux consommateurs et que cela a déjà été le cas; vous aurez de plus remarqué que ces grands trusts font des tentatives pour créer une organisation ayant pour but de parvenir directement jusqu'aux derniers consommateurs et de mettre de côté ainsi également l'organisation coopérative de consommation. Je signale particulièrement à cet égard le trust du pétrole. Le trust du pétrole a travaillé méthodiquement à créer directement, lui-même des organisations pour la vente dans tous les pays, de façon à rendre vaine la libre concurrence, de sorte que le consommateur n'a pas d'autre choix que de payer les prix qui lui sont imposés par le trust. Si nous ne voulons pas courir risque qu'une série d'autres articles soient monopolisés au préjudice des consommateurs, nous devons envisager cette situation et agir dans la mesure du possible. Nous devons examiner dans quelle voie nous devons agir pour combattre efficacement ce cartel d'économie domestique et comment, à la place des intérêts capitalistes des trusts, nous devons mettre les intérêts de la généralité, des diverses nations. Je ne me dissimule pas qu'il ne sera pas aisé de résoudre rapidement et pratiquement cette question d'une manière quelconque; mais, à mon avis, nous aurons déjà fait beaucoup si les diverses Fédérations d'achat en gros entrent en rapports plus intimes et s'entendent entre elles. Actuellement toutes les Fédérations d'achat en gros opèrent sans avoir aucun contact entre elles. Il nous semble que c'est uniquement le couronnement, la conséquence du principe coopératif, si nous organisons aussi l'achat en gros international, de même que nous avons organisé l'achat en gros sur une base nationale et l'achat en gros des consommateurs individuellement sur une base locale par les sociétés de consommation. Le manque de temps m'empêche de motiver davantage ma proposition, et je me limite à exprimer le

désir que vous adoptiez la résolution afin d'inciter les Fédérations d'achat en gros à faire les premiers, pas pratiquement dans la voie indiquée (*Approbaton*).

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose de clore la discussion après que nous aurons entendu les deux orateurs encore inscrits.

M. A. D'ELM (Allemagne). — On vient de nous annoncer que deux orateurs sont encore inscrits et que, lorsqu'ils auront parlé, le débat sera clos. Je crois que ce n'est pas le président, mais le Congrès lui-même qui doit décider quand le débat sera clos. Ces deux orateurs peuvent nous dire des choses qui rendent nécessaire qu'un autre délégué prenne la parole. Le président doit mettre aux voix la clôture du débat, et c'est l'Assemblée qui décide.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne m'avez pas compris. Je me suis adressé au Congrès pour qu'il prenne une décision.

M. A. D'ELM, continuant. — C'est de là qu'est également né le malentendu d'hier. Nous autres Allemands, nous ne votons jamais pour arrêter la liste des orateurs, parce que ce n'est pas l'usage chez nous; mais nous votons, s'il y a lieu, pour la clôture immédiate des débats.

M. LUZZATTI. — L'article 12 de notre Règlement dit que pour les questions d'ordre la décision du président est sans appel, et j'en demande l'application. Si le président ne fait pas un bon usage des facultés dont il dispose, vous lui donnez un vote de défiance.

M. H. LORENZ (Allemagne), à propos de l'ordre du jour. — Nous nous sommes convaincus qu'il est exact qu'en matière d'ordre du jour la décision appartient au président. Nous autres Allemands, nous nous inclinons. (*Approbaton*.)

M. LUZZATTI. — Nous remercions nos collègues allemands et nous soumettons leur exemple aux autres.

M. D. Mc INNES. — Je désire faire bien comprendre aux délégués britanniques la portée de la résolution du Dr Müller. J'appuie cette motion parce que je pense avoir derrière moi sérieusement l'opinion des Directeurs et des Commettants de la Société coopérative anglaise de vente en gros. Nos rapports avec la Société écossaise de vente en gros, en ce qui concerne les achats en commun, ont été aussi heureux que possible (*Écoutez, écoutez*), et j'espère qu'il peut résulter de l'établissement du Comité proposé par la résolution davantage d'achats en commun. Nous

comptons fermement obtenir de plus grands résultats. Je désire que cette idée d'achats en commun soit poussée encore plus loin et je suis disposé à travailler pour elle. Je tiens à ce que le Congrès sache et comprenne bien que la proposition se recommande d'elle-même à l'approbation et à la pratique des coopérateurs anglais, et j'en suis tout-à-fait sûr que M. Maxwell m'appuiera quand je dirai que la même observation s'applique aussi à la Société écossaise de vente en gros. Le D<sup>r</sup> Müller a fait allusion à l'existence de certains syndicats. Si le temps le permettait, j'en signalerais d'autres qui ont également les classes ouvrières dans leur sphère d'action, comme c'est le cas de celui qu'il a mentionné. J'appuie la résolution parce que la proposition si elle est votée, favorisera la solidarité des classes industrielles et fera régner une fraternité plus grande. (*Applaudissements.*)

M. RODINO. — Je dépose un ordre du jour conforme à la recommandation du rapporteur. N'ayant pas vu les conclusions, pour économiser du temps, je l'ai formulé ainsi :

Considérant que les magasins coopératifs de vente en détail sont souvent sous le joug du commerce en gros et qu'ils sont forcés de se soumettre à une concurrence ruineuse ;

Considérant que le remède à ce désavantage serait l'établissement dans chaque pays de magasins coopératifs de vente en gros du modèle des grandes organisations fédératives de l'Angleterre et de l'Ecosse,

Exprime l'espoir que l'Alliance coopérative Internationale provoque l'institution de ces magasins de vente en gros pour arriver à l'échange des produits, et cela grâce à une Grande Fédération Internationale.

M. LUZZATTI. — Je prie notre ami Rodino de retirer son ordre du jour.

M. RODINO. — Oui, s'il y en a un semblable.

M. LUZZATTI. — La proposition Müller me paraît comprendre, également ce que dit l'ordre du jour Rodino. M. Müller propose à l'assemblée une grande idée : opposer aux grands trusts, aux Rockfellers du monde entier, cette alliance de la Coopération universelle qui, à la longue, sera assez forte pour venir à bout des trusts.

M. RODINO. — Alors je retire mon ordre du jour.

M. W. MAXWELL. — Je suis très reconnaissant aux amis de

toutes les parties de l'Europe d'avoir si bien accueilli la communication qui vous a été faite ce matin, et à Son Excellence M. Luzzatti d'avoir fait ses remarques si aimables. Mais la discussion sera sans portée si elle n'a pas un résultat pratique et M. Luzzati, avec sa magnifique initiative, dit que, avant que nous nous séparions prochainement, nous pourrions peut-être voir la fondation d'une société de vente en gros en Italie (*Applaudissements*). C'est là quelque chose, et chaque nation, j'en suis sûr, suivra l'exemple de l'Italie. J'accepte avec gratitude les propositions du docteur Müller. Dieu merci, il n'y a pas d'opposition en cette matière. Nous pouvons être unis en créant des institutions qui serviront au bien de l'humanité.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons donc au vote des propositions de M. Lorenz et M. le docteur Müller.

Les propositions sont admises à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui nommera le Comité ?

M. SERWY. — Je propose que chaque magasin de gros désigne un délégué (*Adhésion*).

M. LUZZATTI. — Les magasins de gros de tous les pays nommeront leur délégué à ce Comité international, ce qui nous engage, nous autres Italiens, à avoir un magasin de gros.

Adopté à l'unanimité.

M. BONCOUR. — Je demande deux minutes pour apporter au Congrès, au nom de M. le Ministre du Travail, que j'ai l'honneur de représenter ici, une excuse et une explication. Une excuse de ce que la première statistique générale sur la Coopération en France, dont il avait été promis de faire hommage au Congrès, n'ait pu être distribuée plus tôt. C'est le fait d'une erreur d'adresse.

Personne ne me démentira quand je dirai que jusqu'ici aucune statistique n'avait pu être constituée. Les organisations fédératives en dressaient une, mais elles se bornaient à citer leurs Associations constituantes sans donner même le chiffre des adhérents et le chiffre d'affaires. L'Union fédérative du crédit populaire dressait aussi une statistique, mais elle ne possédait pas les moyens d'investigation nécessaires pour aboutir. Un des premiers actes de M. le Ministre du Travail, dès la constitution de son Ministère, fut de profiter de la cohésion nouvelle que lui donnait la concentration des divers services dans son Département, pour envoyer aux Préfets une circulaire les invitant à réunir les rensei-

gnements nécessaires. M. le Ministre ne se contenta pas des renseignements fournis par les Préfets. Il fit appel à la complaisance des Associations compétentes pour contrôler l'exactitude de ces renseignements. Je ne veux pas prétendre pour cela que la statistique ne présente pas d'erreurs, mais je crois pouvoir dire qu'elle est aussi exacte que possible dans l'état actuel de la Coopération.

Quant à la statistique elle-même, je ne veux pas vous en parler; vous la lirez et je me contente de vous en faire hommage.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons maintenant au troisième point de l'ordre du jour et je prie maintenant M. Bertrand de nous donner lecture de la commission promise.

M. LOUIS BERTRAND, député de Bruxelles, Président de la Fédération des Sociétés coopératives socialistes belges a présenté au Congrès le rapport suivant :

### LES SERVICES QUE LA COOPÉRATION SAIT RENDRE AUX CLASSES OUVRIÈRES ET AUX PETITS CULTIVATEURS DANS LEUR VIE JOURNALIÈRE.

Le but poursuivi, par la mise à l'ordre du jour de ce Congrès, de la question des services que la Coopération sait rendre aux classes ouvrières dans leur vie journalière, est de démontrer les avantages que procure l'Association coopérative de consommation.

L'avantage immédiat, c'est de mettre à la disposition de tous des marchandises à un prix inférieur au prix du commerce de détail. Mais il existe d'autres combinaisons, qui n'ont aucun caractère coopératif proprement dit et qui procurent également un avantage semblable, par exemple l'agrégation de certains fournisseurs, qui consentent à faire une remise de tant pour cent sur les prix ordinaires à des groupes de consommateurs déterminés.

Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit de montrer les avantages du système coopératif, pris dans son ensemble. Pour cela, il faut partir de ce principe que l'organisation sociale actuelle est défectueuse, qu'elle peut être améliorée, transformée, de façon à supprimer la misère matérielle et mettre fin à l'exploitation privée du travailleur et du consommateur.

Il faut partir de ce principe que le mouvement coopératif a pour objectif essentiel la transformation de l'organisation actuelle du

commerce et de la production par la substitution au régime actuel, qui se caractérise par la recherche du lucre, du bénéfice, d'une organisation du commerce et de l'industrie qui, par la suppression des intermédiaires, procurerait aux consommateurs tout ce dont ils ont besoin, au prix de revient, et donnerait aux producteurs le produit intégral de leur labeur.

Le système coopératif peut, d'après nous, aider à ce travail de transformation sociale, tout en accordant des avantages immédiats aux travailleurs les plus pauvres et en leur assurant, en attendant, les moyens pour se relever matériellement et moralement.

En général, dans la plupart des pays, c'est l'élite de la classe ouvrière qui fait partie des Associations de consommation. Les plus pauvres restent en dehors, bien que, cependant, au point de vue purement matériel, ils en retireraient des avantages d'autant plus précieux que leurs ressources sont plus limitées.

Il en est autrement en Belgique. Dans ce pays, la majorité des coopérateurs sont des ouvriers pauvres, recevant de maigres salaires, et l'organisation coopérative a, jusqu'ici, grandement aidé à leur relèvement matériel, intellectuel et moral.

Comment a-t-on pratiqué la Coopération pour qu'elle aboutisse à ces résultats? Comment est-on parvenu à attirer dans les Associations coopératives de consommation ces classes déshéritées de la population laborieuse?

C'est ce que nous voulons expliquer dans les lignes qui vont suivre.

## I

Les premières Associations coopératives belges, et c'est le cas aussi pour d'autres pays, exigeaient de ceux qui voulaient en devenir membres, la souscription d'une part sociale de 50 ou 100 francs au minimum. On accordait, dans ces organisations, un rôle trop considérable à l'élément capital, attendu qu'une partie des bénéfices sociaux lui était attribuée, l'autre partie allant à la consommation. De plus — autre obstacle à l'entrée de nouveaux membres — au fur et à mesure que l'avoit collectif de la Société coopérative augmentait, par les réserves successives, les nouveaux membres devaient payer, non seulement leur part fixe de capital, mais un droit d'entrée qui augmentait progressivement à mesure que l'actif social était plus important. Il en résulta que le nombre des coopérateurs restait stationnaire, et que la Société de consommation ne faisait aucun progrès.

L'erreur fondamentale de ces premières Cōopératives fut d'accorder au capital versé une importance injustifiée, et de négliger une source essentielle de progrès et de bénéfices : *l'augmentation du chiffre d'affaires*. C'est, en effet, le chiffre d'affaires élevé, c'est la vente accrue qui procure des bénéfices sérieux, beaucoup plus que le montant du capital dont on dispose et dont on n'a pas souvent l'emploi.

Mais, cette erreur commise par les premières Coopératives belges, et par d'autres coopératives contemporaines, est due principalement à cette pensée qu'il faut attribuer au capital une partie des bénéfices, et, d'autre part, qu'il est à la fois légitime et avantageux pour tous d'empêcher les nouveaux venus de profiter de l'avoir social acquis par les premiers. Les coopérateurs oublièrent ainsi que le grand nombre de consommateurs produit le bénéfice beaucoup plus que le versement de quelques centaines de francs.

A ce régime, les Coopératives socialistes belges en opposèrent un autre : celui de la porte ouverte largement à tous.

La fameuse Coopérative *Vooruit*, de Gand, fut constituée au moyen d'un prêt de 2,000 francs, fait par l'Association des tisserands. La *Maison du Peuple*, de Bruxelles, exigea de ses membres fondateurs le versement d'une part de 10 francs ; mais, au bout de quelques mois, le montant de cette part fut réduit à 2 francs pour les nouveaux membres, de manière à faciliter l'entrée de ceux pour lesquels un versement de 10 francs était difficile. Aujourd'hui, la part est de nouveau fixée à 10 francs, mais il suffit de se faire inscrire en qualité de membre, et de payer le prix du livret-règlement, soit 0 fr. 40, pour devenir coopérateur, et jouir, dès le premier jour, de tous les avantages sociaux, d'avoir immédiatement droit à sa part des bénéfices, d'après l'importance de sa consommation. Et c'est sur le bénéfice ainsi réalisé que le coopérateur nouveau paie, en quatre ou cinq fois, la somme de 10 francs, qui forme sa part du capital social.

A Jolimont, la part est de 2 francs seulement.

Ce régime de la porte largement ouverte, de la suppression d'un droit d'entrée progressif, eut pour résultat un progrès considérable de la Société de consommation.

A Gand, il y eut une centaine de membres à l'origine ; il y en a 10,000 aujourd'hui.

A Bruxelles, il y en avait 70 à l'origine, et plus de 20,000 actuellement, et ainsi de suite.

Les ouvriers les plus pauvres, ceux pour lesquels un bénéfice de 5 ou 6 centimes par kilogramme de pain consommé a une importance plus grande que pour d'autres qui gagnent de forts salaires, ont largement profité de ce système, à qui l'on doit, en grande partie, le succès de la Coopération socialiste en Belgique.

## II

Voyons maintenant comment sont organisées les Coopératives ouvrières, à quel prix elles vendent, comment elles répartissent leurs bénéfices, etc., etc.

Lorsque, il y a un quart de siècle, les boulangeries coopératives *Vooruit*, de Gand, et *Maison du Peuple*, de Bruxelles, furent fondées, le pain se vendait très cher : de 40 à 42 centimes le kilogramme, le bénéfice du boulanger s'élevant à 10 centimes au moins par pain.

Les boulangeries coopératives vendirent au prix du commerce et, au bout du premier semestre, elles répartirent un bénéfice, ou trop perçu, de 7 à 8 centimes par pain d'un kilogramme.

Le prix du jeton de pain — le jeton est payé à l'avance et remis en échange du pain qu'apporte le boulanger — fut maintenu à ce taux le plus longtemps possible. Il en résultait un bénéfice assez élevé à la fin de l'exercice social. Ce bénéfice était remis, non en espèces, mais en bons de pain, ce qui permettait à la famille ouvrière de consommer du pain pour rien, pendant au moins deux mois de l'année.

Mais de grandes fabriques de pain ayant été fondées pour faire concurrence aux boulangeries coopératives, et ces fabriques vendant leur pain à un prix inférieur au prix courant, force fut aux coopératives de faire de même.

Plusieurs résistèrent cependant et vendent encore aujourd'hui le jeton de pain à un prix supérieur de 3 à 5 centimes au prix du jour, mais elles garantissent une ristourne ou un bénéfice fixe, par pain, déterminée à l'avance, de façon que, par le paiement du jeton, le coopérateur verse une certaine somme chaque semaine, sous forme d'épargne, qu'il retirera à la fin de l'exercice sous forme de trop perçu. Le bénéfice est distribué en *bons d'achats*, au moyen desquels un coopérateur peut obtenir du pain pendant plusieurs semaines, sans bourse déliée, à moins qu'il ne se serve

de ces bons d'achats pour acquérir dans les magasins coopératifs, soit des vêtements, soit des chaussures, soit d'autres objets.

Peu à peu, cependant, le prix du jeton de pain a été fixé au taux du jour, au taux du commerce ordinaire. Il a fallu passer par ce système, qui réduit le montant du bénéfice réparti à la fin de l'exercice social, puisque les boulangeries concurrentes avaient abaissé leurs prix de vente et que les travailleurs les plus pauvres préféreraient payer le moins possible pour leur consommation du jour, aimant mieux ce système que celui qui consiste à distribuer une ristourne plus importante.

Et, ce qui a été fait pour le pain l'a été également pour les autres marchandises vendues dans les magasins coopératifs : épices, beurre, viande, vêtements, chaussures, etc., etc.

Il en résulte donc, par la force même des choses, que les Coopératives belges vendent aujourd'hui au prix du commerce local, ce qui leur permet encore de distribuer à leurs membres une ristourne de 12 à 20 pour cent, sans compter les retenues faites pour les œuvres de prévoyance et de solidarité dont nous parlerons plus loin.

Mais comment se répartit le bénéfice ?

Le capital-actions ne reçoit rien.

Il en résulte que chaque membre ne possède, en général, qu'une part dans la Société.

Cependant, les Coopératives ont fondé dans leur sein une caisse d'épargne où les sociétaires peuvent déposer leurs économies et reçoivent un intérêt de 4 à 5 pour cent, d'après la région.

Le bénéfice se répartit donc uniquement au prorata du chiffre de la consommation faite par le sociétaire. Il est de 6 pour cent sur l'épicerie, les vêtements, 3 à 4 pour cent pour la boucherie, etc. Il est fixé par pain pour la boulangerie, et il varie d'après les prix payés pour les farines, quoique cette ristourne par pain soit fixée souvent et garantie à l'avance.

### III

Mais les Coopératives ouvrières belges, dans le but de favoriser les travailleurs les plus pauvres, de les attirer à la Coopération, ne se bornent point à faciliter l'entrée aux nouveaux membres, à les rendre co-propriétaires, sans bourse déliée, d'installations valant souvent des millions, à leur procurer des denrées alimen-

taires et d'autres objets à bon marché; elles s'occupent aussi de procurer à leurs membres d'autres avantages.

Il y a un quart de siècle, lorsque les grandes Coopératives ouvrières commencèrent à fonctionner, il y avait fort peu d'ouvriers faisant partie de sociétés de secours mutuels, accordant à leurs membres malades les soins d'un médecin, des médicaments et une indemnité en cas de chômage pour maladie. La grande masse des ouvriers devenant malades avaient recours aux institutions de bienfaisance et était traités par les médecins des pauvres. Ce régime a pour conséquence l'abaissement de l'ouvrier, puisqu'il oblige celui-ci à solliciter des secours médicaux et pharmaceutiques.

Nos Coopératives ont, dès le début, organisé des services médico-pharmaceutiques, ayant pour objet de procurer un médecin à leurs membres malades, ainsi que des médicaments. Pour couvrir les frais de ce service, auquel la femme et les enfants du coopérateur pouvaient s'affilier, les membres payaient une cotisation hebdomadaire de 3 centimes par personne. Moyennant ce petit sacrifice, le coopérateur malade, sa femme et ses enfants, ont droit aux soins de leur médecin et reçoivent des médicaments. De plus, lorsque la maladie empêche le chef de la famille de travailler, il a droit à sept pains d'un kilogramme par semaine, et ce à litre gratuit.

Pour montrer l'importance de cet organisme et indiquer les services qu'il rend aux travailleurs coopérateurs, disons que, chaque année, la seule Coopérative « Maison du Peuple », de Bruxelles, paie pour traitements des médecins, achats de médicaments, etc., près de 70.000 francs, somme à laquelle il faut ajouter 30.000 francs pour pains gratuits et secours extraordinaires.

Plusieurs Coopératives ont organisé une caisse de pensions pour leurs vieux sociétaires. Le taux de la pension varie d'après le nombre d'années pendant lequel le membre est coopérateur et d'après le montant des achats qu'il a faits chaque année.

C'est le *Vooruit* qui, le premier, accorda une pension à ses vieux membres, et cela, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1897. Pour avoir droit à une pension, il faut être âgé de soixante ans et être coopérateur depuis vingt ans au moins. Il faut en outre avoir fait des achats pour au moins 450 francs par an — pain non compris — dans les magasins coopératifs, soit 3.000 francs d'achat en vingt ans. La pension est au minimum de 120 francs par an, payable par mois, en *bons*

*de marchandises*. Elle est majorée si le montant des achats a été plus élevé que le minimum fixé.

Depuis 1897, il y a eu 215 coopérateurs pensionnés par *Vooruit*. 25 sont morts. Actuellement, 190 vieillards continuent à jouir de leur pension.

Voici le tableau des sommes payées par la caisse de la Coopérative à ses vieux membres :

En 1897 ,..... Fr.	4.574 76
— 1898 .....	5.075 08
— 1899\.....	5.377 76
— 1900 .....	5.690 27
— 1901 .....	7.117 01
— 1902 .....	8.148 44
— 1903 .....	11.443 50
— 1904 .....	12.759 15
— 1905 .....	16.914 60
— 1906 .....	20.000 »

En dix ans, le *Vooruit* a donc payé à ses vieux pensionnés 97.000 francs.

Notons que l'État belge n'accorde qu'une pension de 65 francs par an aux vieillards d'au moins soixante-cinq ans et qui se trouvent dans le besoin, c'est-à-dire ont un revenu de moins d'un franc par jour.

D'autres Coopératives, *le Progrès* de Jolimont, par exemple, accordent également des pensions à leurs vieux sociétaires. En 1906, cette Association coopérative dépensa 45.353 fr. 25 pour secours aux malades et pensions. *Le Progrès* fut fondé en 1886. Il paie aujourd'hui une pension à plus de 600 sociétaires. Le minimum de la pension est de 80 francs par an.

Enfin, dans le but d'instruire leurs membres, les grandes Coopératives socialistes belges ont fait construire de magnifiques locaux avec bibliothèques, salles de lecture, salles de réunions et de fêtes. Elles publient des journaux, organisent des conférences, des cours, possèdent des sociétés de musique, de chant, d'art dramatique, etc., etc.

Ces Coopératives ont ainsi relevé à leurs propres yeux les travailleurs les plus pauvres, ceux qui jusqu'alors formaient la lie de la population et dont l'éducation laissait énormément à désirer, à tous les points de vue.

IV

L'organisation intérieure de nos Coopératives est très démocratique. Chaque membre possède un droit égal. C'est l'assemblée générale de tous les sociétaires qui est souveraine; c'est elle qui nomme les membres du Conseil d'administration.

Le personnel ouvrier et employé est représenté au sein du Conseil d'administration par des délégués désignés directement par lui-même. Il a droit à une part des bénéfices sociaux. A Bruxelles, cette part distribuée au personnel, au prorata des traitements et salaires, est de 2 1/2 pour cent du bénéfice total.

Le côté social n'est pas négligé non plus.

En cas de maladie, l'employé ou l'ouvrier de la Coopérative reçoit la moitié de son traitement, qui est le plus élevé de la localité.

La durée du travail est de huit heures par jour.

La Coopérative a ainsi à cœur de prêcher d'exemple, d'être un bon patron pour son personnel.

Enfin, les Coopératives socialistes belges consacrent une partie de leurs bénéfices à des œuvres de propagande. Elles subventionnent les journaux, les caisses électorales du Parti Ouvrier, les grèves, soit par l'envoi de fonds, soit par l'envoi de wagons de pain aux ouvriers en lutte pour améliorer leurs conditions de travail.

Cet ensemble d'institutions, greffées sur la Coopérative de consommation, donne d'excellents résultats que nous pouvons résumer comme suit :

La Coopérative permet aux travailleurs de vivre à meilleur marché;

Elle favorise l'épargne personnelle et collective ;

Elle assure des soins médicaux et pharmaceutiques à ses sociétaires malades ;

Elle leur accorde du pain gratuit pendant la durée de la maladie ;

Elle leur assure une pension pour les vieux jours ;

Elle leur procure des locaux, des bibliothèques, leur permet de suivre des cours et des conférences qui favorisent l'éducation populaire et relèvent le moral des sociétaires les plus humbles ;

Elle donne l'exemple de réformes d'ordre social, en accordant à son personnel ouvrier et employé un minimum de salaire élevé, avec durée réduite du travail journalier, une pension, une assu-

rance contre la maladie, le droit de représentation au sein du Conseil d'administration ;

Enfin, elle aide par des subsides importants les œuvres politiques et sociales poursuivant, par tous les moyens, l'émancipation matérielle, intellectuelle et morale du plus grand nombre.

C'est ainsi que la Coopération ouvrière, telle qu'elle est pratiquée généralement en Belgique, rend de sérieux services journaliers aux travailleurs, même les plus modestes, les plus pauvres, sans négliger le but final qui consiste à travailler à la transformation graduelle de l'organisation sociale actuelle pour le bien commun, par la pratique de la solidarité et par l'élimination progressive des parasites qui vivent aujourd'hui en exploitant à la fois le producteur et le consommateur.

## V

En ce qui concerne les services que la Coopération peut rendre aux petits cultivateurs, d'après ce qui a été réalisé en Belgique, nous devons avouer que le mouvement coopératif, dans nos campagnes, est fort récent. Ce n'est, en effet, qu'au déclin du XIX<sup>e</sup> siècle que la classe des paysans belges a semblé se réveiller pour entrer, à son tour, dans le grand mouvement de solidarité et d'entente dont les travailleurs industriels ont donné un si bel exemple.

Le paysan belge, pendant des siècles, s'est renfermé dans un isolement presque complet, croyant bien faire en prenant pour ligne de conduite le principe de l'égoïste : *Chacun pour soi et Dieu pour tous.*

Quel a été le résultat de cette mentalité spéciale ? Une monographie agricole sur la région des Flandres, publiée par le ministère de l'agriculture, nous l'apprend. Voici ce que l'on peut lire dans ce document officiel :

« Le paysan flamand s'est signalé de tout temps par son endurance au travail et par sa ténacité à la tâche. Malheureusement, ces qualités ne sont que rarement accompagnées de l'esprit d'initiative et d'une instruction professionnelle suffisante. Il en résulte que ses efforts ne sont pas toujours proportionnés au but à atteindre et qu'il se donne parfois beaucoup de mal pour arriver à un résultat insignifiant. Il est vrai que le rôle du cultivateur est

particulièrement pénible sur le sol généralement ingrat de cette partie du pays.

« L'esprit d'économie, souvent mal entendu ou exagéré, qui anime le cultivateur flamand, l'empêche fréquemment de faire des dépenses utiles; il tient avant tout à garder l'épargne péniblement acquise. Il se montre souvent rebelle aux idées d'association et de coopération, et il est bien plus guidé en cela par une compréhension étroite de ses devoirs de solidarité que par son esprit d'indépendance...

« Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que le paysan de la zone sablonneuse, trop imbu de ses propres idées et trop peu en contact avec le monde intellectuel, soit souvent dominé par la routine. Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce qu'il soit resté si longtemps en dehors du mouvement d'organisation qui emportait toutes les autres catégories de travailleurs.

« Et ce qui est vrai du paysan flamand l'est aussi, en général, du cultivateur wallon ».

Un revirement s'est cependant produit dans ces dernières années et, grâce à quelques hommes, des membres du clergé et du parti catholique, un esprit nouveau semble régner dans les campagnes belges. De nombreuses Associations agricoles ont été fondées dans le but d'aider le cultivateur dans la lutte pour la vie.

Il existe d'abord de nombreux syndicats agricoles pour les achats en commun de semences, d'engrais, d'outils, de machines, de produits alimentaires pour le bétail, etc. Ces mêmes syndicats s'occupent aussi de la vente des produits de la ferme : beurre, œufs, volailles, etc.

Les laiteries coopératives sont, à ce jour, au nombre de 300 au moins. Elles ont vendu, en 1905, pour 32 millions de francs de produits, soit une moyenne de 64.000 francs par société et de 580 francs par membre de laiterie coopérative.

Puis viennent de nombreuses Associations d'assurance contre la mortalité du bétail.

Puis encore des Sociétés de crédit agricole.

Toutes ces Associations ont pris la forme de Sociétés coopératives et certaines d'entre elles sont encouragées par l'Etat.

L'ensemble de ces institutions a eu pour résultat de changer la mentalité du paysan belge, de lui faire comprendre les bienfaits de l'association, les avantages de l'union, de la solidarité. Il a modifié ses méthodes de culture; il emploie des engrais chi-

miques, qu'il avait dédaignés jusque là, des outils, des machines qu'il ne pouvait se procurer autrefois. Au lieu de fabriquer lui-même son beurre, de le porter au marché, de vendre son lait, il l'envoie aujourd'hui à la laiterie coopérative, qui le vend à sa place ou le transforme en beurre ou en fromage, et, en se donnant moins de peine que jadis, le petit cultivateur gagne davantage.

Ici encore, l'Association coopérative a produit des résultats merveilleux et elle a permis aux paysans de vivre dans de meilleures conditions.

Voilà pour le présent.

Mais ces milliers d'Associations agricoles, qui, pour la plupart, ne datent que d'hier, font présager de grandes transformations dans la vie de nos paysans; elles permettent d'espérer chez eux plus d'intelligence, plus de capacité, plus de volonté dans le but d'améliorer encore leur méthode de travail et de rendre celui-ci plus productif, plus fructueux.

Dans le domaine coopératif agricole, les petits cultivateurs belges n'ont fait que suivre l'exemple de leurs frères français, suisses, allemands, danois, etc. Il n'en est pas de même pour les Associations coopératives d'ouvriers; dans les grandes villes et les centres industriels l'Association coopérative de consommation revêt un caractère spécial que nous recommandons à tous les amis de la Coopération et qui, nous en avons la conviction, peut rendre aux travailleurs les plus pauvres, de grands et éminents services.

M. BERTRAND lit un résumé de son suivant. Il ajoute, au nom de ses compatriotes belges, MM. Servey, Hénault, Rousseau et Octors et quelques autres coopérateurs;

Je propose au Congrès de voter les résolutions suivantes :

Le Congrès international de l'Alliance Coopérative, tenu à Crémone,

Considérant que la Coopération, basée sur les principes des Pionniers de Rochdale et sur leur extension naturelle, a pour but immédiat :

1° La vente au meilleur marché possible de produits de bonne qualité;

2° De faire profiter les consommateurs des bénéfices réalisés, au prorata de leurs achats;

3° De constituer avec une partie des bonis des œuvres d'éducation et de solidarité;

Considérant qu'elle poursuit aussi :

1° La suppression de tout intermédiaire qui n'est pas indispensable entre le producteur et le consommateur ;

2° L'établissement de rapports entre producteurs et consommateurs basés sur la valeur du travail ;

3° La constitution d'une propriété commune ;

4° La substitution de l'industrie et du commerce coopératifs à l'industrie et au commerce compétitifs.

Dans ces conditions, le Congrès déclare :

a) Qu'il est d'intérêt social que dans toutes les villes et tous les villages les travailleurs constituent des Sociétés coopératives de consommation ;

b) Que ces Sociétés ont pour intérêt vital de se fédérer en magasins de gros nationaux ou régionaux pour l'achat en commun et en Unions nationales ou régionales pour préparer et organiser les œuvres de crédit, de vulgarisation et d'éducation coopératives ;

c) Que les magasins de gros doivent centraliser la production coopérative ;

d) Que les magasins de gros et les Unions ont à se fédérer et à adhérer à l'Alliance Coopérative Internationale afin de créer les moyens d'échange internationaux, d'organiser et de réglementer la production et la consommation internationales, de substituer à l'Etat capitaliste qui incite aux conflits entre nations et à la guerre un régime de paix sociale basé sur le travail.

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie maintenant M. Garibotti de nous donner lecture de sa communication sur le même point.

M. G. GARIBOTTI (rapporteur) a présenté au Congrès le rapport suivant :

### LES SERVICES QUE LA COOPÉRATION SAIT RENDRE AUX CLASSES OUVRIÈRES ET AUX PETITS CULTIVATEURS DANS LEUR VIE JOURNALIÈRE

Dans notre pays éminemment agricole, où une grande partie de la population s'agit souvent pour obtenir des conditions d'existence plus humaines, la Coopération, sous ses formes variées et bienfaisantes, pourrait rendre d'immenses services. La Coopération devrait poursuivre l'amélioration du régime alimentaire des familles ouvrières et des familles de condition moyenne et leur procurer

des avantages importants en les approvisionnant de denrées de bonne qualité ; elle devrait favoriser toute transformation des intérêts dans le champ du travail industriel, manufacturier et agricole ; elle devrait contribuer à la solution du grave problème du crédit et du besoin d'argent pour toutes les organisations de travail et de consommation.

Des tentatives hardies ont été faites et le mouvement coopératif de ces dernières années fait entrevoir qu'en Italie aussi on commence à apprécier sérieusement les grands avantages qu'on peut tirer d'une organisation coopérative vaste et bien coordonnée, mais notre mouvement est encore trop modeste en présence de ce qui a déjà été fait dans les autres pays.

Les Sociétés coopératives qui se sont développées le plus en Italie sont celles de consommation et de crédit. Nos Coopératives de consommation réunissent aujourd'hui 200.000 membres environ et ont un mouvement d'affaires de plus de 60 millions. Les Banques coopératives et les Caisses rurales comptent 150.000 membres et le montant de leurs affaires atteint environ un demi-milliard. Mais je n'ose pas affirmer que toutes ces organisations soient vraiment inspirées par les sains principes de la Coopération.

En Italie, la propagande coopérative est venue tard et les merveilleux exemples des autres pays n'ont que depuis quelques années ébranlé l'opinion publique et intéressé vivement la classe ouvrière.

Mais la Coopération, que nous considérons comme un élément d'éducation civique et de prévoyance profitable, ne s'est pas encore implantée partout. Dans quelques cas nous trouvons l'étiquette coopérative, qui peut procurer quelques avantages modérés à l'institution et rendre plus aisée la formation d'une clientèle, mais nous ne trouvons pas les buts civiques de relèvement économique que la Coopération devrait se proposer de répandre parmi ceux qui possèdent peu.

En tout cas, il est bon que les coopérateurs qui font partie de l'Alliance Coopérative Internationale connaissent brièvement les diverses formes coopératives essayées par les travailleurs italiens.

Dans le champ du travail manuel, les organisations les plus caractéristiques sont les

#### **Coopératives de Braccianti.**

Ces entreprises collectives de travaux de viabilité, de digues, de mouvements de terre, de travaux hydrauliques et de défense flu-

viale ont pris naissance dans le but d'assurer une rémunération équitable au travail fatigant, au travail de bête de somme qu'exécute une catégorie nombreuse d'ouvriers dépendant de temps immémorial d'entrepreneurs qui spéculent et qui s'enrichissent le plus souvent sans connaître seulement les travaux qu'ils entreprennent et qu'ils font exécuter par des milliers d'ouvriers.

De la petite et linide Société coopérative composée d'une centaine de charretiers et de terrassiers sans ouvrage et groupés pour entreprendre directement l'exécution d'une petite digue, nous arrivons graduellement à la plus vaste Coopérative d'entreprises (celle de Ravenne) qui ne limite plus sa sphère d'action à des travaux modestes, dans les limites de sa province, mais va çà et là, avec ses nombreuses troupes de membres, exécuter d'importants travaux de défense hydraulique et des travaux d'amélioration et de fertilisation de vastes étendues de terrain.

L'organisation coopérative de travail ne se borne pas à des petits groupes locaux, mais elle se développe aussi jusqu'à créer des Unions importantes de Coopératives pour l'exécution de grands travaux d'intérêt public, comme la construction d'une voie ferrée complète (province de Reggio d'Emilie, chemin de fer de Reggio à Ciano), exploitée ensuite par l'Union elle-même, aidée d'un personnel technique convenable, et l'exécution de grands travaux d'amélioration en Sardaigne et dans l'Italie méridionale.

Dans les grands travaux d'amélioration entrepris dans les provinces de Mantoue et de Reggio, qui ont coûté plusieurs millions, nous trouvons en première ligne les ouvriers des Coopératives — *braccianti* — de ces deux provinces. Dans les provinces de Ferrare et de Bologne, d'autres travaux hydrauliques importants ont été exécutés par les organisations coopératives de *braccianti* locales. D'autres travaux de dignes ont été exécutés par les Coopératives dans les provinces de Crémone, de Plaisance, de Parme et de Modène.

Ces Coopératives caractéristiques ont donné naissance à d'autres Sociétés. Dans les travaux hydrauliques et de défense fluviale, la main-d'œuvre des maçons, des charretiers et des extracteurs de gravier est presque toujours indispensable.

Ces catégories d'ouvriers chargés d'exécuter des travaux fatigants et importants recevaient, il y a peu d'années encore, des salaires journaliers peu élevés (de 1 lire 40 à 2 lire 20). L'exemple des Coopératives de *braccianti* fut salutaire et dans diverses localités se créèrent des organisations coopératives spéciales de

maçons, de charretiers, d'extracteurs de gravier, de chauffourniers.

Dans la province de Crémone, il y a quelques années, on essaya de donner un grand développement aux organisations coopératives d'extracteurs de gravier et de charretiers.

Le territoire de cette province, arrosé comme il l'est par le Pò, l'Adda et l'Oglio, offre du travail à de nombreuses équipes d'extracteurs de sable, qui sont également bateliers. C'est à elles qu'est confiée la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien du réseau étendu des routes.

Le travail exécuté par ces ouvriers est le plus pénible et le plus fatigant : ils sont obligés de rester dans l'eau, d'extraire du gravier et de le charger ensuite sur des bateaux. Le gravier livré, quand il faut remonter le courant, quelques ouvriers sont obligés de remorquer le bateau jusqu'au point de déchargement au moyen de cordes qui leur entourent le corps. Ce travail pénible n'était pas limité quant au nombre d'heures et il était mal payé.

Il fut décidé de supprimer les divers intermédiaires qui existaient entre l'Administration publique qui achetait le gravier pour la construction des routes et le malheureux batelier, en établissant parmi ces ouvriers des Coopératives de travail chargées directement de l'entretien des routes provinciales et communales, d'accord avec les charretiers également constitués en Sociétés coopératives.

L'essai commença bien, mais ne put recevoir le développement voulu. Le mouvement réactionnaire de 1898 paralysa et ruina tout.

Mais ces Coopératives de travail, consacrées spécialement à l'exécution des travaux publics, tendent aussi à occuper une large place dans l'organisation coopérative italienne et peuvent, non seulement si elles fonctionnent séparément, mais bien plus encore si elles sont associées entre elles, accomplir une grande œuvre bienfaisante de caractère moral, économique et industriel.

On pourra, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, s'occuper de l'exécution de beaucoup de travaux publics ordinaires et extraordinaires si la Coopération de travail est appelée plus largement à remplir son rôle. Les collectivités ayant un caractère public, le pouvoir central, doivent se tourner vers ces Coopératives et traiter franchement avec elles en les favorisant le plus possible sur le terrain des moyens financiers par des dispositions appropriées qui garantissent le paiement certain à bref délai du prix des travaux exécutés. La législation italienne sur la matière contient déjà de

bonnes dispositions à son actif, mais il reste encore beaucoup à faire et les collectivités publiques ont tout à gagner en favorisant ce mouvement de Coopération prolétaire.

D'autres coopératives de travail ont été constituées par des typographes, des menuisiers, des ébénistes, des marbriers, des cimentiers, des ouvriers en hampes dorées, des portefaix, des déchargeurs de charbon, des verriers, etc. (1)

### Coopératives de Contadini.

Dans ces dernières années se sont formées aussi plusieurs Coopératives de paysans pour entreprendre des exploitations agricoles. Une grande partie des terres de notre pays est divisée en grands domaines (latifundia) et en métairies données à bail par leurs propriétaires à des entrepreneurs qui confient à leur tour tous les travaux de culture à des groupes de paysans rémunérés par un salaire dérisoire et par un faible intérêt dans les produits.

L'agitation qui se manifesta il y a quelques années parmi les travailleurs de la terre pour obtenir des salaires équitables, amena quelques cultivateurs des plus instruits à réfléchir aux avantages de la Coopération, si elle était développée dans les campagnes, aussi bien pour le travail que pour la consommation. L'organisation de résistance, si elle eut pour résultat de favoriser la solution des grands conflits entre cultivateurs et fermiers, ne suffit pas pour venir en aide d'une façon constante au cultivateur dans ses besoins journaliers.

Les augmentations de salaire étaient absorbées par le renchérissement des objets de première nécessité. Les contrats de travail, améliorés après des luttes pénibles et souvent après des conflits sanglants, redevinrent peu à peu ce qu'ils étaient auparavant.

---

(1) La verrerie coopérative ouvrière fédérale qui a son siège à Livourne mérite une mention spéciale. Cette Société, fondée en 1903 à la suite d'une grève, compte aujourd'hui cinq établissements importants : dans cette ville (S. Jacopo), Imola, Sesto Calende, Vietri Sul Mare et Asti. Elle comprend 956 membres avec un capital social de 274,250 lire.

Le bilan au 30 juin 1906 présentait un actif de 1,579,790 lire 90 et un passif de 1,535,892 lire 56, soit un actif net de 43,898 lire 36. Les quatre premiers établissements — celui d'Asti ne fonctionnant pas alors — ont fabriqué des bouteilles pour une somme de 1,842,178 lire 38. Cette Coopérative a obtenu la plus grande distinction à l'Exposition internationale de Milan en 1906.

vant — inacceptables — sans que les organisations de résistance pussent obtenir l'observation des améliorations de contrats accordées.

La Coopération pouvait venir en aide à l'immense phalange des travailleurs de la terre; elle aurait pu éviter des maux infinis consommant la vie des pauvres cultivateurs. Un propriétaire de terres de la province de Crémone (fidèle disciple de Joseph Mazzini), défunt à présent, Joseph Mori, engagea, en 1886, quand les troubles agraires en Lombardie menaçaient d'entraver le développement de l'industrie agricole, les cultivateurs qui dépendaient de lui à s'organiser en Coopératives agricoles pour l'exploitation en commun de son domaine de *Citadella*. Il concéda à la Coopérative qui se forma environ cent hectares de terre à bail direct, avec une vaste maison, le bétail existant sur le domaine, les fournitures et les instruments nécessaires.

L'expérience de *Citadella*, terminée trop tôt par des différends survenus entre les associés, sert cependant à montrer comment les cultivateurs organisés en Coopératives pour l'entreprise d'exploitations agricoles, tout en parvenant à améliorer notablement leur situation économique, peuvent procurer des avantages importants à la propriété terrienne elle-même.

Plusieurs de ces Coopératives agricoles existent aujourd'hui. Les cultivateurs (1) de la province<sup>1</sup> de Reggio d'Emilie sont ceux qui ont établi le plus grand nombre de Coopératives agricoles et ils se proposent de répandre l'entreprise directe des exploitations à bail. A côté de ces organisations du travail ils ont développé

---

(1) Voici les résultats du dernier exercice pour quelques unes de ces Coopératives.

La Coopérative de travail des agriculteurs de Rivolta d'Adda (prov. de Crémone) avait, au 11 novembre 1906, 140 membres avec un capital actions de 2,998 lire; l'actif était de 30,137 lire 53, le passif de 27,980 lire 48, soit un actif net de 2,157 lire 06.

La Coopérative agricole de Calvenzano (prov. de Bergame), au 31 décembre 1906, avait 339 actions de 50 lire chacune, souscrites par les membres, constituant avec le fonds de réserve un capital social de 34,174 lire 84. L'actif était en 1906 de 223,278 lire 66, le passif de 216,870 lire 14, avec un bénéfice net de 6,408 lire 52. Cette Coopérative a obtenu le grand prix à l'Exposition internationale de Milan. En 1906 elle a établi une fabrique de conservés de tomates, qui permettra aussi de préparer des conserves d'autres légumes: pois, haricots etc., en utilisant directement les produits des terrains cultivés par les membres.

sur une large échelle les Coopératives de consommation et de production, en procurant des bénéfices notables aux membres.

### **Maisons du Peuple rurales.**

C'est dans la province de Reggio d'Emilie que fut inaugurée, en 1903, à Massenzatico, la première Maison du Peuple rural.

Ces types d'organisation devraient se créer partout, pour rendre des services multiples, spécialement aux travailleurs de la terre.

La Belgique a donné l'exemple le plus attrayant des Maisons du Peuple et des avantages qu'elles peuvent produire. Ces organismes coopératifs complexes n'ont pu encore s'établir dans les villes d'Italie, tandis qu'ils s'établissent graduellement sur des bases plus modestes dans les campagnes.

Nos cultivateurs ont besoin d'améliorer beaucoup leur alimentation, de se réunir familièrement pour traiter de leurs intérêts, d'arriver promptement à un degré d'instruction qui leur permette d'être inscrits sur les listes électorales politiques et administratives, d'avoir des locaux pour des conférences éducatrices, pour des représentations dramatiques et musicales; nos cultivateurs ont besoin de s'habituer à administrer des institutions qui, en petit, contiennent un enseignement pour la direction de plus grandes organisations, d'institutions de prévoyance sociale et d'assistance, d'œuvres charitables, d'administrations publiques en général.

Dans la Maison du Peuple ils ont trouvé l'institution qui répond le mieux à leurs besoins; ils ont déjà depuis longtemps reconnu — et ils se persuadent maintenant de plus en plus de cette idée — que la Coopération, sous ses formes variées, réussira à transformer les rapports entre les producteurs et les consommateurs et à démontrer qu'il n'est pas nécessaire à la production de la richesse que les moyens de travail soient monopolisés et employés comme des forces de domination contre les travailleurs, et que, comme le travail des esclaves et le travail des serfs, celui des salariés n'est qu'une « forme transitoire et inférieure », destinée à disparaître devant le travail associé.

La Coopération, qui a pénétré dans nos campagnes, a déjà fait des prosélytes également dans la classe des métayers, en réussissant à établir des associations et des Sociétés pour la fourniture collective des semences, des engrais, des machines, et à créer des Laiteries sociales pour le traitement du lait et des ateliers sociaux

pour la fabrication des engrais, pour la récolte et le séchage des cocons (1).

Cette dernière opération est en train de préparer une forme nouvelle et plus vaste d'institution coopérative capable d'entreprendre la transformation directe du cocon et de donner aux agriculteurs tout le profit que peut produire l'industrie séricicole, laquelle n'a plus besoin d'être tenue en main et dirigée par des intermédiaires superflus, mais peut et doit devenir une source de richesse pour les agriculteurs eux-mêmes qui, avec des Sociétés appropriées et des syndicats coopératifs confiés à la direction technique de gens compétents et participant aux profits de l'exploitation, pourront ramener encore le tissu de soie italien à la qualité et au prix qu'il eut toujours dans les temps passés.

Mais, sans entrer dans un champ réservé peut-être à d'autres rapporteurs, il convient de préciser l'œuvre qu'il reste à accomplir, afin que la Coopération puisse rendre des services durables aux ouvriers et aux paysans dans la vie journalière, afin que les organisations coopératives deviennent des gymnases sociaux où les ouvriers associés fortifient leurs muscles et développent leur cerveau, où l'énergie individuelle soit stimulée continuellement à bien faire pour l'intérêt collectif, où se créent et où se trempent les consciences des travailleurs.

Nos Maisons rurales du Peuple doivent être de bonnes Sociétés coopératives qui se proposent d'éviter les inconvénients rencontrés dans le passé dans les petites Coopératives de consommation ; de satisfaire plus facilement les besoins des consommateurs, en les incitant à améliorer leur alimentation ; de familiariser les consommateurs avec les achats en gros et la production des articles de grande consommation et de fabrication facile, en évitant ainsi le plus possible la circulation des produits sophistiqués ; de répandre de plus en plus les principes coopératifs en aidant à la formation de Coopératives pour les exploitations agricoles ; d'achever l'œuvre de l'école rurale, en réunissant dans des locaux sociaux les enfants pour les garder pendant les heures qui suivent les classes obligatoires et pendant les périodes où leurs parents ont le plus de travail.

---

(1) Dans la province de Crémone, il existe plusieurs Laiteries coopératives. C'est à Soresina que se trouve la mieux organisée et la plus importante quant à la quantité de lait traitée, cette Laiterie étant parvenue en 1906 à transformer 80,000 quintaux de lait fournis par les membres.

Les Maisons rurales du Peuple ne devraient pas être créées comme des organismes distincts l'un de l'autre, fonctionnant étroitement dans les limites restreintes d'une petite commune, mais être des Sociétés provinciales et d'arrondissement, associées entre elles et formant un institut moderne capable d'accomplir un grand travail d'assistance en matière de consommation et dans le vaste champ de la production, en rendant possible aussi la réalisation d'échanges directs faciles et bien compris pour les produits du sol, au grand soulagement des travailleurs de la terre.

Dans nos campagnes, il est encore d'usage d'acheter des marchandises en les payant avec des œufs, du lin, de la volaille, etc., au lieu de les payer avec de l'argent. Les Maisons du Peuple, qui existent dans diverses communes de la province de Crémone et qui constituent la Coopérative provinciale de consommation, peuvent rassembler chaque semaine, par exemple, des milliers d'œufs qui pourraient très bien être expédiés à d'autres organisations coopératives d'autres pays, obligées d'être sous la dépendance de l'achat en gros, qui donne de gros bénéfices à trois ou quatre échelons d'intermédiaires.

Dans d'autres provinces d'Italie, les Coopératives locales pourraient créer d'autres services pour la récolte des produits du sol, huile, cédrats, limons, herbes potagères, légumes, etc., afin de les échanger avec d'autres articles produits par les Coopératives.

La Coopération réussirait ainsi à assurer à l'ouvrier des campagnes (comme elle le fait déjà pour celui des villes) la jouissance la plus étendue possible des fruits de son propre travail et accomplirait une œuvre clairvoyante de relèvement économique et éducateur à l'égard d'une population très nombreuse, laissée jusqu'ici dans le plus misérable abandon.

Et quand la Coopération pourra dans ce pays éminemment agricole compter dans chaque commune une Maison du Peuple où les travailleurs puissent se réunir librement pour traiter de leurs intérêts, acheter les articles nécessaires aux besoins journaliers de leurs familles, apprendre à diriger les Coopératives de production, de travail et de consommation, participer à la régularisation des échanges, etc., quand la Coopération aura établi ce réseau d'organismes nouveaux et vitaux, elle pourra se vanter d'avoir accompli une des plus grandes œuvres de civilisation que puisse compter le nouveau siècle.

### Rapports entre les Coopératives de Travail et de Crédit

Il est certain qu'un travail aussi considérable n'exige pas seulement la foi et l'énergie des hommes, mais qu'il exige aussi les ressources financières nécessaires pour être exécuté facilement. Les travailleurs sont les premiers qui doivent fournir les moyens de réaliser une œuvre de rédemption sociale aussi salutaire, en s'imposant des contributions qui ne soient pas trop minimes.

Les petites cotisations ne sont efficaces ni pour constituer rapidement le capital social ni pour augmenter de plus en plus l'attachement de l'ouvrier à la Coopérative. Mais même avec des cotisations élevées provenant de la participation individuelle, on ne parvient pas à faire face aux besoins journaliers de nos organisations.

Parallèlement à l'effort de chaque membre ouvrier isolé doit s'exercer l'action des Coopératives de crédit mutuel. Jusqu'ici, en Italie, l'action des Banques coopératives de crédit n'a pas suffisamment achevé l'œuvre des autres formes de Coopération et beaucoup d'initiatives n'ont pas pu se produire ou ont échoué par suite du manque des ressources financières nécessaires. On ne saurait soutenir que les Banques coopératives s'aventureraient ainsi dans des opérations risquées et dangereuses. Les institutions coopératives de crédit ont le moyen de surveiller et d'inspecter les organisations coopératives à aider, en vue d'éviter la perte totale ou partielle des sommes prêtées ; mais le rôle de la Banque coopérative est dénaturé ou faussé quand elle n'est pas employée à soutenir loyalement le développement de toutes les organisations coopératives qui visent à améliorer la situation de la classe ouvrière.

Les Coopératives de crédit, en Italie, peuvent faire montre de grandes affaires de banque, mais elles ne peuvent guère montrer qu'elles soutiennent les Sociétés coopératives ouvrières avec une forme de crédit qui constitue une véritable aide fraternelle et fiduciaire pour les Sociétés qui la demandent. Si les Banques populaires étaient toutes animées des sentiments modernes de solidarité de S. E. M. Luzzatti, qui préside actuellement leur fédération, l'Italie coopérative pourrait aujourd'hui se présenter de tout autre manière devant l'Alliance internationale.

L'organisation coopérative parmi les travailleurs de la terre aurait fait des pas de géant et tout le pays aurait tiré des profits

importants, économiques et moraux, du bien-être qui serait résultat de l'action coopérative.

Mais ce qui n'a pas encore été accompli jusqu'à présent par les Banques coopératives et par les Caisses d'épargne peut l'être prochainement.

La coïncidence du 7<sup>e</sup> Congrès de notre Alliance internationale et de celui de la Fédération des Banques populaires coopératives italiennes dans lequel se discutera la proposition de l'honorable M. Luzzatti touchant l'inspection à établir dans les Coopératives de consommation, de production et de travail par les instituts qui leur prêtent de l'argent, peut rendre plus aisée une entente bienfaisante, qui aidera considérablement au développement futur de la Coopération en Italie.

---

#### Résolutions à soumettre au vote des Congressistes (1)

Le Congrès émet le vœu :

1<sup>o</sup> Que le prolétariat industriel et agricole, qui aspire à s'assurer une amélioration réelle de sa situation économique, reconnaisse la nécessité de recourir de plus en plus à l'organisation coopérative, soit en entrant dans les Sociétés existantes, soit en en créant d'autres avec un meilleur sens des dispositions techniques ou administratives, répondant aux besoins locaux dans les diverses branches de la production, de la consommation et du travail.

2<sup>o</sup> Que les Coopératives de travail, qui se proposent l'exécution de travaux publics et l'entreprise d'exploitations agricoles, puissent se développer davantage et rendre des services effectifs, ainsi que les Caisses de la population rurale qui rénoient en elles les services de la Prévoyance et de la Coopération, et que les unes et les autres puissent se considérer comme des organismes tendant véritablement à la délivrance économique et morale du prolétariat agricole.

3<sup>o</sup> Que la Coopération de crédit fasse bientôt preuve d'une solidarité plus grande et plus efficace à l'égard de la Coopération de consommation, de travail et de production.

---

(1) Ces résolutions sont appuyées par M. A. Maffi, secrétaire de la Lega Cooperativa. Ligne nationale des Sociétés Coopératives italiennes.

4° Que la législation des divers pays s'harmonise avec le développement que prend journellement la Coopération, en favorisant davantage son extension, et qu'on rencontre une bonne volonté plus grande chez les agents d'exécution des lois, afin que la pensée du législateur ne reste pas lettre morte.

5° Que toutes les organisations coopératives s'habituent à un rigorisme très sévère et à une grande correction administrative pour conquérir la confiance indispensable du crédit et la sympathie des Administrations publiques et privées.

6° Que la Coopération dans les classes ouvrières et productives de la campagne, en se développant dans toutes les branches et avec des organismes solidement unis, rende possible une transformation salutaire des échanges et contribue à la grandeur du rôle de notre Alliance internationale.

M. GARIBOTTI ajoute ce qui suit :

J'essayerai de résumer le rapport que j'ai apporté en expliquant les idées contenues dans la proposition qui se trouve à la fin du rapport.

La proposition que je soumets n'est pas en contradiction avec celle que M. Bertrand a proposée ; sa résolution est encore plus compréhensible que celle que je déposerai devant le Comité de l'Alliance Internationale.

Je me suis limité à résumer en six articles principaux le rapport que j'ai esquissé ; j'y apporte une attention spéciale à la situation de la Coopération en Italie.

La Coopération italienne n'a pas eu la bonne fortune d'atteindre le même développement que dans d'autres pays, mais elle a commencé cependant un grand travail, qui mènera à de grandes victoires s'il est dirigé suivant certaines lignes en faveur desquelles nous avons plaidé il y a quelque temps.

Le premier paragraphe de ma résolution exprime le désir suivant :

« Que le prolétariat industriel et agricole, qui aspire à s'assurer une amélioration réelle de sa situation économique, reconnaisse la nécessité de recourir de plus en plus à l'organisation coopérative, soit en entrant dans les Sociétés existantes, soit en en créant d'autres avec un meilleur sens des dispositions techniques ou administratives, répondant aux besoins locaux dans les diverses branches de la production, de la consommation et du travail. »

Ce premier paragraphe juge nécessaire pour les besoins des tra-

vailleurs de prendre part au mouvement social, et j'insiste sur ce point, car jé me suis trouvé plus d'une fois en contradiction avec mes propres camarades, si j'insistais sur la nécessité de faire usage du mouvement coopératif pour le prolétariat comme une arme pour la défense de leurs intérêts.

M. LUZZATTI. — Je ne crois pas qu'il y ait rien là d'extraordinaire; j'arrive à quelque chose de plus, j'arrive à un billet de banque du travail. Quand les choses procèdent de la réalité, je ne m'épouvante de rien.

M. GARIBOTTI. — Le 2<sup>e</sup> paragraphe de mes résolutions est ainsi conçu :

« 2<sup>e</sup> Que les Coopératives de travail, qui se proposent l'exécution de travaux publics et l'entreprise d'exploitations agricoles, puissent se développer davantage et rendre des services effectifs, ainsi que les Caisses de la population rurale qui réunissent en elles les services de la Prévoyance et la Coopération, et que les unes et les autres puissent se considérer comme des organismes tendant véritablement à la délivrance économique et morale du prolétariat agricole. »

Et maintenant j'y ajoute une phrase indispensable pour mieux caractériser ma pensée et préciser davantage l'adoption de cette deuxième conclusion : « *Et qu'elles n'agissent jamais séparément et indépendamment de tout le mouvement de la Coopération de consommation* », parce que, nous autres Italiens, nous avons eu la possibilité, dans les expériences que nous avons faites, d'apprécier la grande valeur des Coopératives du travail et qu'elles peuvent se développer, grâce à la bonne volonté, grâce à l'accord qui doit intervenir entre les diverses catégories d'ouvriers. Et l'expérience nous a appris aussi qu'une des formes, encore imparfaites, mais les meilleures, propres à la diffusion dans les campagnes, est un institut de Coopération que nous nous sommes permis d'appeler Maison du peuple rurale (*Casa del popolo campagnola.*), qui réunit les diverses formes de la Coopération de consommation, de production et de travail, ainsi que les formes de la prévoyance et de la mutualité, associées également à une œuvre d'éducation du prolétariat agricole.

Ces institutions très modestes devraient être une espèce de Commune nouvelle allant s'établir dans chaque centre de population agricole. Dans cette institution nouvelle, spéciale, qui doit servir à l'élévation du prolétariat agricole, nous voudrions que

fussent concentrées toutes ces formes bienfaisantes au profit du prolétariat, ainsi que le magasin alimentaire de consommation, qui doit assurer de bonnes denrées et transformer peu à peu l'alimentation, parce que nous avons encore dans nos campagnes une alimentation débilitante qui conduit à l'hôpital et ne donne pas l'énergie vitale utile pour le travail manuel, nécessaire pour les travailleurs eux-mêmes et pour la richesse nationale. De plus, nous voudrions que ces institutions pussent permettre l'entreprise en commun de travaux publics, nécessaires pour l'importance générale des Communes et des Administrations centrales. Nous voudrions que dans ces institutions on pût aussi recueillir les éléments jeunes, les fils de travailleurs, principalement aux heures où ils sortent de l'école et où ils sont abandonnés à eux-mêmes. Et puissions-nous voir aussi greffer sur ces institutions ces formes d'organisation qui peuvent être très utiles aussi bien dans les villes que dans les campagnes!

J'ai eu hier occasion de parler avec un représentant de Bologne et de l'entretenir du succès qu'obtiennent les institutions coopératives qu'il répand dans le personnel inférieur des chemins de fer. Voilà encore une forme qui peut être introduite dans ces institutions locales. Parce que, comme cela est arrivé à Bologne et dans d'autres endroits, on peut très bien utiliser le personnel inférieur qui à présent est esclave et sujet des fonctionnaires, qui ne peuvent comprendre l'importance d'élever ces catégories de citoyens, tandis que par la forme coopérative, ceux-ci peuvent obtenir leur rédemption morale et économique, d'autant que nous ne verrons plus les dangers auxquels ces citoyens peuvent être exposés et que nous aurions la possibilité avec les institutions coopératives de leur donner une compensation égale au sacrifice de temps qu'ils font et nous verrons s'élever la dignité morale de toute cette catégorie de travailleurs.

Le 3<sup>e</sup> paragraphe de mes résolutions est ainsi conçu : « Que la Coopération de crédit fasse bientôt preuve d'une solidarité plus grande et plus efficace à l'égard de la Coopération de consommation, de travail et de production », C'est là un point qui intéresse spécialement les Italiens. J'ai vu avec plaisir à ce que m'ont dit nos collègues de l'étranger que la question du crédit n'est pas aussi incitante pour les Coopératives européennes que chez nous.

Chez nous, par contre, je ne sais si, par suite des conditions de la classe ouvrière, la Coopération de travail, de production et de consommation, ne peut se développer comme il le faudrait, parce

qu'elle manque de capitaux et n'a pas la possibilité d'augmenter ses propres bénéfices. Nous constatons que plusieurs Magasins de gros ne peuvent fonctionner par manque de capitaux. Cette insuffisance de ressources se fait grandement sentir, parce que, étant donnée la pénurie de moyens financiers de tous ceux qui constituent ces organisations, il est nécessaire d'avoir l'aide assurée et constante des établissements de crédit qui existent parallèlement à nos institutions coopératives. Mais ceux-là bien souvent se défont de l'importance, de la régularité de fonctionnement, du sérieux des intentions de nos institutions coopératives et font manquer le charbon nécessaire à l'alimentation continue des machines du mouvement coopératif. Nous étions favorables à la proposition de l'honorable M. Luzzatti, qui soutenait la nécessité de l'inspection des banques populaires par un établissement créé par les Fédérations coopératives de banques. Nous voudrions ajouter à cette forme que les établissements de crédit fassent inspecter par cet institut lui-même ou autrement la marche normale des Coopératives de production et de consommation. En évitant l'appui des compagnies riches, cet institut devrait avoir par lui-même la mission loyale d'opérer l'inspection, avec des garanties, pour s'assurer du bon fonctionnement de nos institutions.

Le 4<sup>e</sup> paragraphe est ainsi conçu : « Que la législation des divers pays s'harmonise avec le développement que prend journallement la Coopération, en favorisant davantage son extension, et qu'on rencontre une bonne volonté plus grande chez les agents d'exécution des lois, afin que la pensée du législateur ne reste pas lettre morte ».

Pour développer ces organisations de travail nous pensons que les lois italiennes permettent déjà d'appliquer largement l'activité de ces Coopératives, et particulièrement dans les derniers temps dans l'élaboration de lois relatives au fonctionnement des voies ferrées et à l'amélioration de la situation de la Basilicate nous avons obtenu des dispositions qui permettraient un grand développement du mouvement coopératif de travail et donneraient au pouvoir central la satisfaction de contribuer à procurer du travail pendant des années à des centaines de mille d'ouvriers et à obtenir l'exécution de travaux parfaits, qui peut difficilement s'obtenir de certains entrepreneurs, qui connaissent seulement les contrats au moment où ils les concluent.

Et je suis très heureux d'avoir constaté que pour la première

fois le Ministre des-Travaux publics, qui est le premier intéressé au développement du mouvement des Coopératives de travail, a présenté au Congrès un mémoire reconnaissant l'excellence du travail exécuté par les Coopératives de travail, de manœuvres, de terrassiers, de maçons, etc., et a promis que le Ministère lui-même prendra en considération les tentatives qui pourront être faites à l'avenir, aussi bien par les Coopératives isolément que par des Associations de Coopératives de travail, pour l'exécution de grands travaux publics.

Nous voudrions qu'en Italie, comme ailleurs, le régime fiscal n'influât pas sur la vie de nos organisations coopératives. Nous voudrions des allénuations; ne recherchant pas des bénéfices spéciaux qui puissent créer une position injuste ne correspondant pas aux désirs de tous les autres qui participent à la vie des travaux publics. Mais nous voudrions aussi que les dispositions des lois ne pussent pas frapper; annihiler ou amoindrir la puissance de développement de nos organisations de travail.

Cinquième point : « Que toutes les organisations coopératives s'habituent à un rigorisme très sévère et à une grande correction administrative pour conquérir la confiance indispensable du crédit et la sympathie des administrations publiques et privées ».

Cette idée se lie à ce que j'ai dit il y a peu de temps. Il faut faire en sorte que nos organismes administratifs, techniques, puissent donner des garanties aux inspecteurs du crédit, pour que les instituts donnent largement les subventions en se basant sur la moralité de notre fonctionnement et sur la sûreté de leur efficacité pour l'avenir.

Sixième point : « Que la Coopération dans les classes ouvrières et productives de la campagne, en se développant dans toutes les branches et avec des organismes solidement unis, rende possible une transformation salutaire des échanges et contribue à la grandeur du rôle de notre Alliance internationale ».

Cette idée a été reprise dans la motion présentée et votée pour le Magasin de gros. Mais je désire ajouter quelques explications à celles de M. Müller.

Cette coordination est une nécessité absolue ; il faut une organisation des institutions coopératives et des magasins de consommation qui permette l'achat en gros et la production directe de beaucoup de denrées, parce que journellement nous voyons que nous sommes victimes non seulement des grands, mais aussi des petits *trusts* de nos villes.

Je vais vous citer un fait caractéristique avec lequel je terminerai ce que j'ai à dire.

Ici, à Crémone, nous autres membres de la Coopération provinciale de consommation, nous n'avons plus la possibilité, par exemple, d'acheter du thon d'une marque déterminée, des bougies d'autre marque, de la morue d'une certaine provenance, parce que sur notre place il s'est créé entre deux ou trois individus des petits *trusts* qui monopolisent ces articles et nous imposent l'obligation de nous adresser aux représentants de ces combinaisons commerciales et de payer davantage. Les bougies en question, au lieu de 142 livres, doivent se payer 160, et ainsi du reste.

Pour nous résumer, nous disons que, la Coopération étant un puissant instrument de bénéfice et de rédemption économique, nous désirons soumettre au Congrès notre motion qui peut très bien s'unir à celle de l'honorable M. Bertrand, dans l'espoir que le travail de la commission chargée de la question des achats en gros puisse être bientôt terminé à l'avantage de tous. (*Vifs applaudissements.*)

M. LUZZATTI. — Au lieu de convoquer l'assemblée pour 3 heures de l'après-midi, nous vous proposons de la convoquer pour 2 heures 1/2. Il y a une dame hollandaise qui est venue ici avec la promesse qu'elle pourrait développer son sujet. Je crois c'est un devoir de courtoisie internationale de laisser la parole à tous, principalement aux dames. Cette discussion ne durera que quelques minutes, et par conséquent, vers trois heures, nous reprendrons la troisième question.

La séance est remise à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

## Cinquième Séance.

*Tenue le Mercredi 25 Septembre 1907, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.*

---

Président : M. MAXWELL.

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie le Congrès d'autoriser M<sup>me</sup> Treub à lire intégralement son rapport parce qu'il n'est pas possible de résumer une question aussi importante.

M<sup>me</sup> TREUB. — Permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements à M. le Président et au Congrès pour l'amabilité grâce à laquelle j'ai l'occasion de revendiquer ici notre part à l'œuvre si utile de la coopération. Je tâcherai de ne pas abuser de votre patience et de votre bienveillance. Comme je n'ai pas la prétention de croire que tous les congressistes ont lu mon rapport et comme je pourrais difficilement le résumer, je vous suis bien reconnaissante de me permettre de vous en donner lecture.

### LA FEMME DANS LA COOPÉRATION

La Coopération — la Coopération de consommation du moins — est si éminemment du domaine de la femme qu'on s'étonne qu'elle ne l'ait pas inventée. Les siècles de dépendance, de soumission, où elle s'est laissé guider passivement par la moitié forte de l'humanité, auraient-ils atrophié en elle l'esprit d'initiative? Il faut le croire, et cela expliquerait peut-être, en partie du moins, le nombre relativement restreint de femmes qui ont été créatrices dans le domaine de la littérature ou de l'art.

La valeur économique de la femme pour la Coopération a déjà si fréquemment et si clairement été démontrée que ce serait prêcher à des convertis que la relever encore; même les coopérateurs les moins féministes sont d'accord sur ce point: la bonne

ménagère, soigneuse de ses intérêts, forme la pierre d'angle sur laquelle s'appuie l'édifice coopératif; cet appui vient-il à manquer, la société, même la mieux organisée, s'écroule misérablement.

Cependant, ce n'est pas tout que d'être acheteuse diligente et zélée, fidèle au magasin coopératif; pour nous femmes, aussi, la Coopération a une signification plus étendue, nous avons mieux à donner, d'autres avantages à recevoir, et c'est là, précisément, ce que les Ligues de femmes pour la Coopération se proposent d'enseigner à leurs membres; elles veulent en faire des coopératrices aux vues larges, des coopératrices dans la meilleure acception du mot.

Mais, voilà aussi ce que tous les coopérateurs ne comprennent pas; les uns suivent d'un œil inquiet ces efforts d'émancipation pacifique, cette tendance à s'immiscer dans l'esprit de la Coopération; pour eux, le domaine assigné à la femme est toujours entre les quatre murs de sa demeure, sa tâche exclusive est de vaquer au bien-être de sa famille; à leurs yeux, l'idéal féminin est encore « Sarah qui, était soumise à son mari et l'appelait Seigneur, » ou la femme vertueuse et sage qui filait le lin et tissait la laine. Ce sont les coopérateurs de l'Ancienne Alliance; or, sur les articles de foi on ne discute pas; que la Coopération les éclaire!

D'autres, au contraire, sont très avancés, et s'ils jettent un regard oblique sur ces associations féminines, c'est qu'ils ne veulent plus de barrière entre les sexes sur le terrain social; ils estiment que l'humanité étant une grande famille, les intérêts des uns sont les intérêts des autres; ils préconisent les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous, hommes ou femmes; pourquoi, dès lors, des ligues féminines? Ceux-ci dépassent le but puisqu'une parfaite égalité entre les sexes ne serait ni désirable, ni possible; il y aura toujours des intérêts inhérents à la nature et aux qualités spéciales de la femme et pour lesquels il sera précieux qu'elles se groupent entre elles, tout comme il y en aura de spécialement masculins.

Indépendamment de ceci, ces braves champions de nos droits oublient que l'homme et la femme ne sont pas encore égaux devant la loi, et indépendamment de la loi, en face de l'opinion générale, des coutumes et des mœurs. A quelques exceptions près, la femme est encore, sous bien des rapports, après vingt siècles de civilisation et de christianisme, traitée en mineure, en être incapable d'agir et de juger par soi-même.

Oh! j'avoue que d'aucunes prennent joliment la revanche! — Toutefois, nous n'en avons pas moins un énorme travail à faire, un long chemin à parcourir avant de nous trouver, économiquement et socialement, sur la même plate-forme que nos frères ou nos époux. Nous avons devant nous une œuvre spéciale de développement et d'éducation intellectuelle surtout et, dans ce but, les associations féminines sont utiles, même nécessaires. « Aide-toi, le Ciel t'aidera », dit le vieux proverbe.

Les plus vaillantes d'entre nous prennent l'initiative et ouvrent le chemin; loin d'engager la lutte contre nos maîtres d'hier, elles comptent sur leur appui, car, le travail d'égal à égal de deux natures aux dons divers, mais non inférieurs les uns aux autres, sera plus fécond et plus riche. Lorsque, économiquement et socialement, il n'y aura plus de distinction entre les sexes, lorsque le principe « à chacun selon ses capacités et à chaque capacité selon ses œuvres » sera réalisé non seulement pour le projé-aire, mais aussi pour la femme, lorsqu'enfin, homme ou femme, chacun remplira la tâche pour laquelle il est le mieux qualifié, alors les associations féminines — dans le domaine économique — n'auront plus de raison d'être.

Le but des Ligues de femmes pour la Coopération est donc précisément l'éducation de leurs membres; elles se proposent pour tâche d'en faire des coopératrices éclairées et de les préparer, par là même, à coopérer pour leur part au bien-être de tous. La Société coopérative (de consommation) est semblable à une grande famille réunissant ses membres dans un intérêt commun de solidarité; la ménagère experte et avisée ne sera-t-elle pas, dès lors, toute désignée pour participer à la direction et à l'administration du ménage coopératif?

La mère de famille, prévoyante, attentive aux moindres besoins des siens, ne saura-t-elle pas mieux que toute autre veiller aux intérêts individuels ou communs des membres de la petite république? Habitée, dans son intérieur, à pourvoir au bien-être matériel et moral, elle étendra cette vigilance sur tous ceux que comprend l'association coopérative; elle suggérera les institutions à créer, les mesures à prendre et travaillera à leur réalisation.

Enfin, je voudrais que dans la Coopération la femme réalisât la signification éthique, qu'elle y entretînt le feu sacré, qu'elle en fût l'âme, le cœur et qu'elle portât dans la vie, au large, l'expérience gagnée dans le monde coopératif; oui, je voudrais que la

Coopération formât la base solide sur laquelle la femme s'appuiera de pied ferme dans son élan vers la conquête de ses droits, voire de ses devoirs dans la société. Dès lors, si la coopératrice s'efforce d'obtenir le suffrage, si elle veut avoir part à l'administration du grand ménage social, ce ne sera plus par vaine gloire, ni par esprit de lutte; ce ne sera point parce qu'elle vaut plus que l'homme, mais parce qu'elle représente une valeur, un élément différent. Homme ou femme, nous sommes des êtres incomplets; ce n'est que dans l'union, le mélange de nos qualités spéciales et diverses que nous pourrons approcher de la perfection.

La femme supérieure doit porter la note féminine — non féministe — dans l'ensemble des virtuoses politiques, elle y contribuera, nous l'espérons, à une harmonie dont le défaut se fait parfois sentir.

Il n'est point à craindre que la femme d'intelligence et de cœur néglige ses devoirs immédiats, inhérents à son sexe, pour porter son activité au dehors; pour tous, quels que nous soyons, la règle de conduite doit être: « Fais le devoir le plus proche de toi » (Do the duty that lies nearest to thee, Kingsley). Mais puisque la nature semble avoir agi en aveugle, puisque nombre de femmes — et parmi elles, des plus richement douées — sont souvent sans foyer, sans époux, sans enfants, est-ce à dire qu'elles doivent enfouir leurs talents? Le dévouement, l'amour, le sentiment de la maternité, surtout, sont des sources d'eau vive qui jaillissent des profondeurs de l'être et qui refoulées agissent comme un poison lent; la nature ne nous enseigne-t-elle pas qu'une rivière interrompue dans son cours s'en creuse un autre et continue en d'autres parages son action fertilisante?

La Société, au large, n'a-t-elle pas tout à gagner à ce que la femme mette au profit de ses membres les dons précieux dont elle peut être douée et qui, dans l'obscurité d'une existence sans opportunités, resteraient inutiles et latents? Son intuition de femme, le sens inné de maternité lui feront choisir sûrement ce qui est de son ressort et s'y vouer d'une façon particulière.

Ah, si nos institutions n'avaient rien à gagner à la collaboration de la femme, le résultat ne vaudrait pas la peine; mais, nous, coopératrices, nous croyons fermement à l'influence, pour le bien, de la femme qui comprend sa mission; elle sera purifiante et élevée; elle inspirera des lois équitables et justes, le respect de la personne d'autrui et de soi-même, au lieu de la morale facile encore si ancrée dans nos mœurs.

Voilà l'idéal que se posent nos Ligues de femmes pour la Coopération.

— Où en sommes-nous avec la réalisation?

Ici, je dois faire une réserve et suis forcée de vous offrir un aperçu très incomplet; car, si d'aucuns ont répondu à mes demandes de renseignements avec beaucoup d'empressement, avec une aimable courtoisie, d'autres coopérateurs ont gardé un profond silence, témoignant ainsi au sujet qui nous occupe et à votre rapportrice un désintérêt marqué.

Rentreraient-ils, ceux-ci, dans la catégorie des coopérateurs de l'Ancienne Alliance? Je ne les mettrai point à l'index à condition, toutefois, qu'ils remplissent eux-mêmes les lacunes forcées de mon rapport, et j'espère pour eux et pour les coopératrices de leur pays qu'ils seront à même de le faire d'une façon brillante.

Donc, en fait de Ligues, il y a d'abord, tout au haut de l'échelle, la *Women's Guild* anglaise, toute grande et majestueuse; puis, la toute petite Ligue hollandaise, pas encore très solide sur ses jambes, mais bien portante et vigoureuse pourtant.

L'Ecosse et l'Irlande ont également leurs *Women's Guild*, modelées sur la Ligue anglaise; ayant travaillé conjointement jusqu'à présent, elles vont se séparer, et la Ligue irlandaise va pouvoir se constituer, indépendamment, grâce à un subside de £ 15 qui vient de lui être accordé par l'Union Coopérative.

Une Ligue française, malgré l'habileté de l'accoucheur et des soins dévoués, est quasi-morte en naissant.

Il y a, paraît-il, une jeune Ligue en Suède, possédant sept branches; mais, n'ayant pas reçu de réponse de ce quartier-là non plus, je n'en sais rien d'autre, et puis, c'est tout (1).

Il faut croire que dans les autres pays, où la Coopération prospère, en Allemagne, en Danemark, en Italie, en Suisse, en Belgique surtout, les femmes sont de braves et fidèles acheteuses, qu'elles ont compris l'avantage matériel qu'offre leur Société, mais sans éprouver le besoin d'en savoir davantage. J'en ai rencontré de ces ferventes coopératrices qui ne connaissaient pas la signification la plus élémentaire du mot coopération: « La Coopération! » « Mais c'est le magasin où l'on achète et où l'on

---

(1) Des renseignements venus, sur le tard, mentionnent 20 sections, avec 1,000 membres; je ne saurais vous dire, toutefois, si ces associations sont autonomes ou si elles sont des annexes de Sociétés de coopération; j'en réfère pour des indications plus précises au rapport sur la Suède.

vous rend une partie de l'argent ! » Ce n'est pas tout à fait ce que ces « équitables » pionniers de Rochdale entendaient par là.

En Belgique, la Coopération obéit à un but politique, et si les femmes tiennent à leurs Sociétés, c'est en premier lieu parce que ce sont des organisations de leur parti ; elles y sont rattachées, en outre, par des avantages d'ordre matériel : caisses de maternité, de secours en cas de maladie, etc. ; dans quelques Sociétés, elles font partie du conseil d'administration ; à part cela, elles ne s'occupent guère de propagande. Le journal *La Femme Socialiste* ne s'occupe même jamais de coopération ou d'organisation.

En Allemagne, non seulement la femme mariée peut devenir membre d'une Coopérative — ce qui n'est pas le cas dans tous les pays — mais il arrive fréquemment qu'elle y prend part au lieu du mari, lorsque celui-ci occupe une position dépendante et que la Coopération lui est interdite de par ses supérieurs.

En quelques endroits, les femmes ont formé des comités de propagande dans le but de gagner leurs sœurs à la Coopération. Six Sociétés ont admis des membres féminins à leur conseil d'administration. L'Allemagne possède un journal coopératif pour les femmes : *Das Frauengenossenschaftsblatt*, tiré à 167,000 exemplaires et paraissant deux fois par mois, mais il a été fondé par le secrétaire de l'Union des coopératives de consommation et n'est point rédigé par des coopératrices. Ce journal, du reste, va se transformer en journal coopératif populaire.

En Finlande, M<sup>me</sup> Hedwig Gebhard, l'une des dix-neuf femmes qui, l'an dernier, furent élues députés au Parlement, et qui y siège aux côtés de son époux, nous écrit que les Finlandaises, ayant dorénavant, dans la Coopération et dans la politique, les mêmes droits que les hommes, elles n'éprouvent guère le besoin d'une Ligue spéciale.

Il va sans dire que les femmes sont éligibles à toutes les fonctions administratives et autres.

J'aime à faire remarquer, en passant, que les nouvelles élues ont suivi un cours préparatoire à leurs débuts au Parlement, témoignant par là du sérieux avec lequel elles envisagent leurs nouvelles responsabilités.

En Italie, il y a une ou deux Coopératives féminines, mais ce sont des Coopératives de production : associations de brodeuses, de couturières, etc. ; telles qu'il en existe aussi dans d'autres pays.

et non des Liges ayant spécialement pour but la propagande et l'éducation de leurs membres et dont j'ai à m'occuper ici.

La Suisse, enfin — et j'en voudrais demander la cause à ses coopérateurs — ne possède, pas non plus, d'organisation spéciale de coopératrices, et dans son journal français, *La Coopération*, même « le coin des dames » tend à disparaître. —

Puisque la *Women's Guild* anglaise est et restera probablement le modèle et le type de toutes les associations du même genre, j'essaierai maintenant de vous en faire l'esquisse pour vous raconter ensuite les efforts tentés, en Hollande, dans la même direction.

Fondée en 1883, la *Women's Guild* compte actuellement 23,000 membres appartenant à 450 sections, et elle a déployé pendant les vingt-quatre ans de son existence une admirable activité.

La *Women's Guild* est un élément, une force dans le monde coopératif de la Grande-Bretagne; elle a su gagner l'estime et le respect des coopérateurs qui ont maintes fois témoigné leur appréciation du travail et des services de ces collaboratrices; il faut dire aussi que la *Women's Guild* a toujours rencontré une grande obligeance de la part des Sociétés coopératives, ce qui a beaucoup facilité l'étendue de son influence et surtout l'installation de nouvelles branches.

Dans chaque localité où il y a une Société de consommation, la *Women's Guild* trouve le matériel qu'il lui faut: les femmes à grouper dans un but éducatif; en général, la Société offre un local pour la réunion; de concert avec les déléguées du Comité central, elle organise une soirée familiale dans laquelle on pose les bases de la nouvelle branche. Je mentionne ce fait, surtout à titre d'exemple.

Au moyens de cours, de conférences, de brochures populaires écrites *ad hoc* par les mieux renseignées de ses membres, la *Women's Guild* a, tout d'abord, cherché à développer, chez les femmes qu'elle réunit, les qualités qui font la fidèle et loyale coopératrice; puis, elle les instruit des questions industrielles, politiques ou sociales; elle travaille, en un mot, à l'évolution rationnelle, pacifique et normale de la femme.

Chaque année, en juin, la *Women's Guild* se réunit en Congrès où sont discutées quelques questions importantes d'ordre coopératif ou social et qui, au préalable, ont été dûment mises à l'étude et préparées dans les sections.

Ceux qui — ainsi que moi — ont eu l'avantage d'assister à ces

Congrès, auront été frappés par l'ordre, le calme qui y règnent, la sobriété et l'objectivité des discussions; de simples ouvrières s'expriment avec facilité et une lucidité souvent admirable. L'excellente organisation de ces réunions, le ton qui y règne, la manière de traiter les questions, peut servir de modèle, non seulement aux associations féminines des autres pays, mais à tous les Congrès en général.

Dès le début, la *Women's Guild* s'est élevée contre le *sweating system* et elle a incité les Sociétés à se pourvoir dans les fabriques coopératives ou, à défaut, dans les fabriques où les conditions de travail sont équitables. En 1895, elle fit une enquête sur la durée du travail, les salaires et notamment sur la situation des femmes dans des établissements coopératifs; cette enquête a amené des améliorations sensibles.

Pénétrée de l'idéal des pionniers de Rochdale, la *Women's Guild* a, de même, entrepris une campagne contre l'achat à crédit.

Elle a examiné les moyens de mettre les bienfaits de la Coopération à la portée des plus misérables, et rien de plus intéressant, de plus touchant dans l'histoire de la Coopération que l'essai qu'elle en fit à Sunderland avec tant de dévouement.

Les membres de la *Women's Guild*, enfin, ont été parmi les premières à proposer et à soutenir la réduction des heures de travail dans leurs Sociétés respectives.

La *Women's Guild* ne vise pas à une représentation spéciale dans le mouvement, elle cherche simplement à rendre ses membres capables de prendre leur place, sur un pied d'égalité, à côté des hommes, et elle y a réussi, puisque nous en voyons appelées aux plus hautes fonctions dans la direction et l'administration du mouvement coopératif de leur pays.

La politique ouvrière de la *Women's Guild* consiste à appuyer une législation favorable aux intérêts des travailleurs, aux conditions hygiéniques, morales et sociales du peuple, et à combattre toute mesure lésant ces intérêts. Toutefois, comme les efforts de la *Women's Guild* ne seront vraiment efficaces que lorsque les femmes auront le suffrage et seront elles-mêmes éligibles, la ligue travaille énergiquement à la conquête des droits politiques de la femme et du suffrage en particulier, non point pour le droit en soi, mais, avant tout, afin d'exercer une influence directe sur la législation.

Les dimensions de ce rapport ne me permettent que d'indiquer à grands traits l'idéal, le but de la *Women's Guild*, ainsi que la

manière dont elle s'y prend pour l'atteindre; ceux que le sujet intéresse trouveront de plus amples détails auprès des délégués anglais. J'aime à ajouter, cependant, que la prospérité de la ligue anglaise, l'efficacité de son travail dues, en grande partie, à l'infatigable dévouement de sa secrétaire, miss Llewellyn Davies, qui en est l'âme et qui est heureusement secondée par une élite de femmes intelligentes et cultivées.

Et maintenant, pour terminer, quelques mots sur la Ligue hollandaise, fondée en 1900, à l'instar de la *Women's Guild*, sa grande sœur aînée.

Les circonstances dans mon pays d'adoption, le terrain étaient beaucoup moins favorables; tandis qu'en Angleterre la *Women's Guild* groupait les Coopératrices ensemble, à Amsterdam, en Hollande même, Diogène et sa lanterne aurait eu peine à les trouver. Aussi, l'initiatrice forma-t-elle le plan de réunir les femmes de la classe ouvrière dans le but d'en faire des coopératrices. Y a-t-elle réussi? en partie seulement. La petite ligue, fondée avec trente femmes ouvrières, a grandi lentement; à Amsterdam, elle ne compte encore qu'une centaine de membres, et je n'oserais affirmer que la moitié soient coopératrices de fait. Il faut dire que dans la capitale, il n'existe pas d'épicerie coopérative ouvrière neutre, et les membres de notre *Vrouwenbond* sont encore trop peu nombreuses et trop disséminées pour en prendre l'initiative; il y a, à vrai dire, un magasin coopératif socialiste; mais bien que quelques membres de la Ligue y fassent leurs achats, les femmes socialistes ne se joignent pas à nous. Toutefois, à notre demande, la boulangerie coopérative neutre, qui prospère, fera l'essai d'un débit d'épicerie au premier dépôt qu'elle établira à nouveau. Ce qui promet davantage encore, c'est le plan qu'une partie des membres sont en train de réaliser; elles se proposent d'acheter collectivement du combustible et des provisions pour l'hiver, et versent dans ce but, depuis le printemps dernier, chaque semaine, une petite somme dans le fonds commun.

Les premières années de son existence, la Ligue s'est donné vraiment beaucoup de peine en vue d'une blanchisserie coopérative; nos tentatives ont malheureusement échoué devant le coût de l'entreprise.

L'expérience faite à Amsterdam prouve une fois de plus que les plus convaincantes théories ne valent pas la pratique, et que la Coopération doit être la base de nos Ligues de femmes, plutôt que le couronnement. Rien ne sert, ou peu s'en faut, de vaper les

avantages d'un système ou d'une chose dont on n'a pas encore goûté, et notre peuple hollandais a une tournure d'esprit défiant et sceptique. Ce n'est pas à dire que nos efforts aient été sans résultats; les membres fréquentent assidûment les réunions hivernales qui ont lieu chaque quinzaine et où le comité fait rigoureusement alterner un sujet ayant rapport à la Coopération avec quelque question concernant la famille ou la Société; ainsi nos membres acquièrent une culture pratique, générale, qu'elles ont l'occasion de mettre à profit dans leur famille ou leur milieu. Et puis, si la semence coopérative a peine à germer dans les laudes du caractère hollandais, elle poussera quand même; il n'y a terrain si aride qui résiste, à la longue, à une culture persévérante. La foi qui transporte les montagnes a fait bien d'autres miracles!

À La Haye, une section, fondée en 1902, prit au début un grand essor et, grâce à son initiative, une buanderie coopérative populaire a été établie en cette ville, où les obstacles étaient moins grands qu'à Amsterdam et le terrain moins cher. Toutefois, la présidente de la section La Haye ayant quitté la ville, la foi s'en alla avec elle; l'énergie des débuts fut remplacée par un « végétement » voisin de la mort. Il faut dire, aussi, que les membres de La Haye n'étaient point recrutées, ainsi qu'à Amsterdam, au sein de la classe ouvrière proprement dite, mais en grande partie parmi cette petite bourgeoisie coopératrice à divi-  
dende, assez indifférente à toute tendance à l'évolution. Les membres se désintéressèrent bientôt des avantages que leur offrait la Ligue; les réunions, de plus en plus espacées, étaient mal fréquentées; aussi une tentative de réorganisation, l'hiver dernier, a-t-elle amené un heureux changement.

Sous ce rapport, mieux partagée qu'Amsterdam, La Haye possède une Coopérative (de consommation) ouvrière très prospère, le *Volharding*, mais dont les femmes ne faisaient point partie de la Ligue; c'est là qu'il fallait porter nos efforts; nous leur offrîmes une soirée de propagande qui eut un succès satisfaisant; une cinquantaine de femmes exprimèrent le désir de se joindre à nous et c'est avec ce nouveau contingent que la section La Haye se remet à l'œuvre avec courage; elle semble vouloir racheter le temps perdu et son programme est gros de projets; heureusement que le comité, renouvelé aussi, a la sagesse de n'en vouloir réaliser qu'un à la fois: un fonds d'assistance pour les femmes en couches.

Il y a deux ans, nous essayâmes de fonder une section à Haar-

lem, où la Coopération pour les habitations ouvrières est florissante; l'intérêt ne manquait pas, ni le zèle; toutefois, après des tentatives persévérantes durant deux hivers, nous fûmes obligées d'abandonner la jeune section à son sort, puisque dans la ville de Haarlem il ne s'est pas trouvé *une* femme cultivée et de bonne volonté qui voulût en prendre la direction. C'est là une grande difficulté en Hollande; les femmes ouvrières ne sont pas encore capables de s'organiser et de se tirer d'affaires toutes seules, et celles qui pourraient leur aider sont, en général, bien indifférentes à la Coopération; trois ou quatre à peine s'y intéressent véritablement, sans toutefois être à même de s'y consacrer tout entières. Elles sont seules pour diriger l'activité et le mouvement et pour rédiger le petit journal de la Ligue des femmes que l'Union coopérative a l'obligeance de faire imprimer et paraître en même temps que le *Maandblad*, son organe mensuel. L'Union coopérative néerlandaise facilite, en outre, nos efforts en nous accordant annuellement un subside de 100 francs, qui a toujours servi à nos soirées de propagande.

Je ne puis point m'étendre ici sur l'organisation et l'activité de notre petite Ligue. Ceux que le sujet intéresse en trouveront les détails dans une monographie contenue dans le compte rendu du dernier Congrès international; j'ajoute que nous mettons avec plaisir l'expérience acquise dans nos essais au service de qui en voudrait profiter.

Les résultats obtenus jusqu'ici, et notamment en Angleterre, prouvent donc :

Que les Ligues de femmes pour la Coopération ont leur raison d'être; elles sont un auxiliaire précieux dans la marche en avant du mouvement coopératif; fidèles à leur idéal, elles en rehausseront l'aloi. Les Ligues de femmes forment un moyen pacifique et pratique d'évolution pour la femme; elles sont une école préparatoire à la vie sociale que la femme de l'avenir est appelée à vivre selon ses facultés, et pour autant que le permettent ses dispositions naturelles.

Il est donc désirable que les coopérateurs encouragent et appuient ces Associations féminines dont tous peuvent bénéficier; qu'ils engagent leurs femmes à en prendre l'initiative et qu'ils les aident de leurs conseils et de leur expérience.

Il est désirable, également, que les femmes cultivées et réellement supérieures fassent servir leurs connaissances au profit de leurs sœurs moins bien partagées et les guident dans la voie ascendante

et périlleuse de l'émancipation, où nombre d'entre elles se sont déjà fourvoyées. Cela vaudra mieux qu'un dilettantisme philanthropique; les résultats seront plus solides, plus durables.

Il est désirable, enfin, que tous, hommes et femmes, nous travaillions ensemble, chacun dans la mesure de ses capacités, à l'avancement de ce règne de la Coopération qui est appelé à transformer le monde économique et à porter l'apaisement dans la lutte fiévreuse pour l'existence et qui, après avoir uni entre eux les individus, resserrera les peuples dans la paix et la prospérité commune.

Par la Coopération : Paix sur la terre et bienveillance entre les hommes!

LE PRÉSIDENT. — Le Comité central fait la proposition suivante :

« L'initiative des femmes organisées en associations féminines et adoptant les vues dont la réalisation par l'association des femmes anglaises a montré que les services les plus précieux peuvent être rendus à la coopération pour le profit des classes pauvres doit être louée et cordialement encouragée dans le but de voir s'organiser des associations coopératives de femmes du même genre dans chaque pays. »

M<sup>me</sup> HODGETT (association coopérative anglaise féminine). — Je voudrais développer un ou deux points de la communication et montrer le rôle que les coopératives de femmes jouent dans ce mouvement, en particulier le rôle joué par l'association féminine. Les membres de l'association ont une instruction spéciale. Comme acheteurs, nous tenons essentiellement à ce que nos marchandises soient produites dans de bonnes conditions. Nous faisons de la propagande dans notre voisinage et, en outre, il y a des milliers de femmes actionnaires, prenant une part active au mouvement, exerçant une influence sur la politique des diverses Sociétés et s'y trouvant mêlées comme membres des comités de direction. On a dit que quelques-unes de ces femmes votent tout autant que des hommes dans ces comités (*Applaudissements*).

Notre programme d'hiver montre également le rôle joué par les femmes. Nous nous occupons du crédit, des salaires des femmes employées, de la situation des pauvres, des moyens d'y remédier, de l'emploi en commun des bénéfices et de l'assistance médicale. De même que nous essayons de faire progresser nos Sociétés individuellement, de même l'Association unie vise à obtenir ce résultat dans l'ensemble du pays. On entend des femmes défendre

les droits des femmes, leur vote et l'égalité de représentation. L'Association coopérative féminine s'est jointe récemment à une députation envoyée au premier Ministre au sujet du droit de vote. Beaucoup de nos femmes participent à l'application de la loi d'assistance aux pauvres et nous désirons collaborer avec les hommes à tout ce qui contribue au bien public. J'espère, comme résultat de ce que la question a été portée devant ce Congrès, qu'il pourra se former des Associations semblables dans tous les pays où ce sera possible. La dernière Association s'est formée en Suède, avec 33 branches et plus de 1.000 femmes comme membres. J'espère qu'il ne s'écoulera pas longtemps avant que nous ayons un Congrès international de femmes coopératrices (*Applaudissements*).

M<sup>me</sup> BURY (Association coopérative anglaise féminine). — Je suis envoyée ici par l'Association coopérative anglaise féminine pour essayer d'intéresser les femmes des autres pays à l'œuvre entreprise par nos femmes en faveur du mouvement coopératif. En premier lieu nous avons une valeur économique qui ne peut pas être dédaignée, car, sans les femmes, le mouvement coopératif ne ferait pas grand chose, en ce qui concerne la consommation (*Applaudissements*). Il est donc avantageux pour le mouvement d'encourager les femmes autant que possible à prendre une part légitime à toute son œuvre. Nous avons aussi comme agents de propagande une valeur qui ne doit pas être négligée. Nous pouvons faire beaucoup en matière de propagande, surtout parmi les femmes, et ce sont les femmes qui appuient le mouvement. A ces deux points de vue, chaque Société y trouverait avantage. Pendant vingt ans l'Association a fait l'éducation des femmes coopératrices et nous pensons être arrivées à l'âge de la maturité et être tout à fait aptes à prendre notre place dans les rangs et à faire tout ce que nous pouvons pour aider au mouvement. Ce que les femmes anglaises ont fait, nous vous demandons de le faire aussi dans les autres pays. Nous donnons à nos femmes une éducation coopérative et sociale et en même temps nous croyons à la liberté politique des femmes. Dans l'évolution de la femme, nous pensons que, si le savoir qu'elle acquiert individuellement est mis en commun dans le mouvement coopératif, ce mouvement deviendra plus étendu en faisant usage de ce talent et de cette habileté qu'en n'y recourant pas. Nous demandons seulement l'égalité de traitement (*Ecoutez, écoutez*). Nous ne tenons pas à rivaliser avec

les hommes ni dans le mouvement ni dans le pays, mais nous désirons compléter le cercle, voir les deux faces de la question et travailler avec eux à la cause commune de l'humanité. La seule limite doit être celle de la compétence. J'espère que vous organiserez vos femmes et que vous créerez des branches de l'Association dans vos divers pays.

M<sup>lle</sup> Edisse BRADLEY (Angleterre). Le paragraphe final du discours de M<sup>me</sup> Treub-Cornaz me fournit un sujet de discours. Elle dit : « Il est désirable, également, que les femmes possédant une instruction supérieure fassent servir leurs connaissances au profit de leurs sœurs moins bien douées, et les guident dans la voie ascendante et périlleuse de l'émancipation, où nombre d'entre elles se sont déjà fourvoyées. Cela vaudra mieux qu'un dilettantisme philanthropique ; les résultats seront plus solides, plus durables ». Ce principe que je me hasarde à affirmer est celui qui m'a guidée, en ces dix dernières années, dans mes travaux pour les femmes et l'agriculture.

J'eus le plaisir et le privilège, il y a dix ans — en 1898 — d'élaborer pour la comtesse de Warwick, le projet agricole pour femmes. Il consistait en trois parties, chacune complète en elle-même, mais nécessitant une heureuse combinaison des deux autres pour former le tout. Le commencement, ou première partie, était la préparation aux légers travaux agricoles, qui mettraient les femmes, possédant une instruction supérieure à même d'adopter l'agriculture comme profession et d'en faire leur gagne-pain.

Les élèves, après leur préparation, auraient naturellement besoin de l'aide d'une certaine partie du public pour leur procurer l'occupation au cours de laquelle elles pourraient acquérir de l'expérience avant de se lancer dans l'exploitation de leurs propres fermes ou jardins. Il était nécessaire, par conséquent, de former une association d'hommes et de femmes intéressés à l'innovation que représentait le projet. Ceci constituait la seconde partie du projet.

La nécessité d'un bureau de placement pour patrons et ouvrières) devint bientôt manifeste, ce qui naturellement contribua à compléter le concours de l'œuvre comportant la seconde partie du projet.

Il résulterait par évolution que parmi une aggrégation de femmes d'âges, de constitution, d'ambitions différentes, il s'en trouverait qui, aussitôt leur préparation terminée, désireraient

s'établir à leur compte dans la branche particulière à laquelle elles auraient été préparées. Beaucoup d'élèves ont suivi cette inclination naturelle, sont devenues propriétaires de leurs fermes et jardins qu'elles ont exploités avec succès, mais il s'en est trouvé beaucoup plus qui, par suite de causes différentes, telles que la crainte de se créer seules des responsabilités, l'insuffisance de capital, ou autres raisons, ont hésité, ou même abandonné l'idée de s'établir à leur compte.

C'est pour de semblables élèves que la troisième et dernière partie du projet a été imaginée. C'est cette partie, consistant dans l'installation d'une petite *colonie agricole* à base coopérative qui maintenant attend sa création. Le fait que cet établissement n'existe pas encore n'indique pas un ajournement dans la réalisation de l'idéal, mais plutôt le développement normal et naturel du mouvement entier.

Laissons pour un moment la colonie, et voyons, en tant que Congrès international, où en est à l'étranger ce mouvement intéressant la femme et l'agriculture.

L'année dernière, lorsque j'étais à Rome, je fus impressionnée par le grand intérêt qu'éveillait cette question. Il est vrai qu'aucune mesure définitive n'avait été prise, pour autant que je pus m'en assurer, dans le but d'établir une école de préparation pour femmes, mais beaucoup de femmes et d'hommes instruits en étaient partisans. Près de Milan, M<sup>lle</sup> Aurelia Josz avait établi à Niguarda — un vieux palais, dont une partie avait été mis à sa disposition — des cours pour enseigner aux jeunes filles italiennes de la classe moyenne, filles de bûtiqniers et propriétaires ou tenanciers de domaines relativement petits, le jardinage, l'élevage de la volaille et les soins du ménage. M<sup>lle</sup> Josz espérait que, lorsqu'elles seraient préparées, ces filles aideraient leurs parents à la culture de leur ferme ou exploiteraient elles-mêmes ces fermes. Ici nous voyons la même idée animer l'œuvre.

Je ne sais pas si cette splendide institution italienne « Le Cattedre ambulanti di Agricoltura » étend son action sur les femmes; mais l'Italie, en agriculture comme en coopération, avance à grands pas.

En Russie, la baronne Budberg a eu pendant 19 ans une École sur ses propres domaines à Poniemone, dans les Provinces Baltiques, où elle a instruit nombre de femmes de l'aristocratie dans les branches de l'agriculture nécessaires à la gérance de leurs propres domaines. Ici encore nous voyons l'expansion du mou-

vement. Nos femmes propriétaires de terres n'ont-elles pas besoin d'une préparation similaire ?

A Buda-Pesth également j'apprends qu'un mouvement est commencé pour l'établissement, sur les mêmes bases, d'un collège de préparation pour jeunes filles autrichiennes et hongroises.

En nous approchant de notre pays, nous trouvons en Allemagne une grande École d'agriculture et d'horticulture, située sur les belles rives du Rhin. L'économie domestique y est aussi enseignée. J'ajouterai que feu l'ex-impératrice Frédéric d'Allemagne prenait un profond intérêt à l'œuvre qui y était poursuivie ainsi qu'à celle du Collège de lady Warwick dont j'étais le chef.

En Suède également, l'idée a pris racine. Outre deux écoles privées pour dames, tenues par des dames, une grande et nouvelle Ecole d'instruction dans les branches légères de l'agriculture, a été ouverte cette année par la Société Frédéric Bremen.

En France, il existe trois écoles de ce genre, dont deux situées à Coëtlogon (Côtes-du-Nord) ; et Kerlever (Finistère) sont des écoles pratiques de laiterie, l'autre est à Monastier (Haute-Loire).

En résumant le progrès du mouvement on constate un fait des plus intéressants : c'est qu'il a pris naissance dans tous les pays sur les mêmes bases que celles qui sont indiquées au commencement de mon discours et dans le même but, mais, jusqu'à présent, aucune institution n'a été établie dans ce dessein. J'ose espérer, pour cela, que la première colonie agricole créée en Angleterre le sera sur des bases semblables à celles que j'ai suggérées, et que la sérieuse coopération de ceux qui seront en relations avec cette institution en fera un modèle pour les autres pays.

M<sup>me</sup> LAIRD (Association coopérative écossaise féminine). — J'éprouve un grand plaisir à être ici, j'estime qu'il est toujours intéressant de venir à ces conférences, car on peut y acquérir de précieuses connaissances et y élargir ses vues. On a dit beaucoup de choses touchant l'Association féminine et sur le point de savoir si elle justifie ou non son existence. Je sais qu'en Angleterre, où l'on compte 24,000 femmes associées, elle fait énormément de bien et est un puissant auxiliaire pour le mouvement coopératif. En Ecosse nous ne comptons que 19,000 membres actuellement, mais nous considérons cela comme un nombre élevé, vu le peu de durée de notre existence. L'Association s'occupe de questions comme celles de la tempérance, des travaux pénibles, du commerce à crédit et nous estimons que, si nous faisons seulement un peu

de bien sur chacune de ces questions, nous faisons beaucoup. (*Écoutez, écoutez.*) Depuis que je suis à Crémone j'ai discuté une ou deux fois avec quelques messieurs qui semblaient croire que le mouvement coopératif marcherait tout aussi bien que maintenant sans femmes; mais je dois dire que je pense que nous sommes une grande puissance dans le mouvement. Si vous prenez la question de tempérance, vous trouverez des tempérants rigoureux qui hésitent à dire tout ce qu'ils pensent: ils ont peur de le faire. Mais nous autres femmes, nous disons ce que nous pensons. (*Écoutez écoutez.*) J'estime qu'il vaut beaucoup mieux prendre les choses en face que de tourner autour. L'Association féminine, je puis le dire en terminant, organise un grand Congrès de tous les partis et de toutes les croyances, qui va se réunir à Glasgow contre ces travaux pénibles qu'on inflige dans l'industrie. Ce Congrès se tiendra le mois prochain et nous espérons qu'il donnera de grandes satisfactions. Le problème du logement est une autre des questions dont nous nous occupons tranquillement. (*Applaudissements.*)

M. C. H. von Kocu (Union des Coopératives suédoises). — Je voudrais dire quelques mots touchant le rôle des femmes dans le mouvement coopératif en Suède. Je pense que nous serons tous d'accord pour reconnaître qu'il est tout à fait impossible de faire marcher une entreprise coopérative sans l'assistance des femmes. Mais quoique nous connaissions ce fait simple, mais important, nous faisons généralement peu de chose pour intéresser nos collègues féminins à l'œuvre qui repose sur les principes de la coopération. Du moins, nous autres Suédois nous avons fait fort peu de choses dans ce sens jusqu'à l'automne dernier, époque à laquelle la première association coopérative féminine fut fondée dans l'une des villes de notre pays. Elle a eu un grand succès et fut bientôt suivie de la création d'associations semblables. Il y a trois semaines nous avons pu tenir notre premier congrès d'associations féminines, où 32 associations, comptant 1400 membres, étaient représentées. C'est l'Union coopérative suédoise qui a ouvert la voie à ce Congrès et a fourni les fonds nécessaires. Ce Congrès a été un véritable succès. Il a voté des résolutions contre le commerce à crédit et en faveur des principes sains de la coopération de l'observation dans les ateliers de production, et à la fin il s'est formé une union des associations coopératives féminines. Il y a toute raison de croire que ce nouveau mouvement va

bientôt se propager dans toute la Suède. Je voudrais vous parler d'une autre entreprise intéressante, qui, j'é crois, est seule au milieu d'autres entreprises coopératives : les sociétés de consommation féminines, appelées *foyers suédois* à Stockholm. Cette organisation s'est formée sans le concours d'aucun homme et est administrée uniquement par des femmes, le seul homme de l'entreprise étant employé à porter les marchandises chez les clients. Cette société peu ordinaire a été fondée en 1905 par M<sup>lle</sup> Anna Whitloch, maîtresse d'école. Dès le début, elle a été basée sur les principes de Rochdale exclusivement, le commerce à crédit étant écarté spécialement.

Cette organisation nouvelle éveilla bientôt un vif intérêt dans la classe moyenne et dans la classe supérieure, ainsi que parmi les ouvrières. Le prix des denrées était et est encore extraordinairement élevé à Stockholm, et beaucoup de femmes qui avaient beaucoup de peine à joindre les deux bouts virent dans la nouvelle entreprise quelque chose qui répondait particulièrement à leurs besoins; ainsi qu'un devoir social qui était très adapté à leur sexe. Rien d'étonnant donc si elle attira bientôt des membres. Le premier magasin fut ouvert à la fin de 1905, époque à laquelle on comptait 400 membres dans la Société. Actuellement on en compte environ 1,000 et le capital dépasse 35,000 couronnes suédoises. L'avenir semblait sourire à la jeune Société, pleine d'espoir, lorsque, quelques mois plus tard, elle fut mise à l'index par les commerçants en gros. Cependant je suis heureux de dire que ce boycottage n'a pas tué l'organisation féminine. Les directrices, capables et résolues, achetèrent leurs marchandises dans d'autres villes de Suède et, dans quelques cas, elles s'adressèrent même à l'étranger. Malheureusement le boycottage dure toujours, mais la Société va toujours de l'avant par bonds, en dépit de toute persécution. En 1906, la première année, les ventes s'élevèrent à 140,000 couronnes suédoises et, quoique l'intérêt du capital fût payé à 4 0/0, il n'y eut pas de dividendes. Pendant les six premiers mois de la présente année, les ventes se sont élevées de plus de 68 0/0 comparativement à l'année dernière et la Société pourra probablement payer un dividende en plus de l'intérêt du capital. La Société possède actuellement deux magasins et un troisième va être ouvert à l'automne.

Quoique j'aie attiré votre attention sur des entreprises conduites par des femmes dans mon pays, je ne prétends pas en conclure que les femmes doivent avoir leurs propres Sociétés coopératives.

Au contraire, je considère qu'il vaut mieux pour les hommes et pour les femmes travailler en commun au mouvement coopératif, quoique, dans ce cas spécial, où les femmes ont agi séparément, elles aient réussi. Ce succès a incité les femmes à développer toutes leurs qualités au point de vue de l'économie et autrement et a servi à montrer aux coopérateurs masculins qu'il y a beaucoup de femmes dont les services leur sont indispensables dans le mouvement coopératif, pour que celui-ci aille de l'avant et prospère. Et une fois que cette vérité aura été rapportée chez nous, nous ne pourrons pas refuser aux femmes la part qui leur revient en matière de direction et d'organisation de Sociétés coopératives.

M. G.-H. KocH (Suède). — Je désire dire quelques mots au sujet de la part prise par la femme dans le mouvement coopératif en Suède. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point qu'il est complètement impossible de mener à bien une entreprise coopérative sans le concours féminin. Mais quoique nous pensions tous à ce fait très simple, mais bien important, nous faisons très peu pour intéresser la femme aux travaux des principes coopératifs. Nous autres Suédois, nous avons fait bien peu jusqu'ici dans ce sens, jusqu'au jour cependant où, l'automne passé, la première Société coopérative féminine fut fondée dans une de nos villes de province. Son succès fut très grand et d'autres suivirent bientôt ses traces. Il y a trois semaines, nous allâmes jusqu'à tenir notre premier Congrès d'associations féminines, Congrès où de trente-deux sociétés, comprenant 1,400 membres, furent représentées. Ce fut l'Union coopérative de Suède qui prépara le terrain en vue de ce Congrès et qui procura les fonds nécessaires. Il eut un succès complet. Une résolution contre la vente à crédit et une autre en faveur d'une saine coopération dans le travail producteur y furent présentées. A la fin, une Ligue des Associations féminines coopératives fut fondée.

Il y a tout lieu de croire que ce nouveau mouvement sera bientôt suivi par toute la Suède.

J'aimerais à vous faire part d'une autre entreprise intéressante qui, je le crois, est la seule dans son genre parmi les autres institutions coopératives. — je veux parler de la Société de consommation des Femmes de Stockholm, appelée le Home Suédois. Cette Association a été fondée sans l'aide d'aucun homme; elle est entièrement dirigée par des femmes. Le seul homme employé est celui qui est chargé du transport des denrées chez les clients.

Cette Société a été fondée en 1905, par M<sup>lle</sup> Anna Willock, une institutrice de Stockholm. Elle est entièrement basée sur les principes de Rochdale, et la vente à terme en est absolument exclue. Dès le commencement, un vif intérêt fut attaché parmi la classe élevée et parmi la classe moyenne, ainsi que parmi la classe ouvrière également, à l'organisation de cette entreprise. Le prix des comestibles était et est encore très élevé à Stockholm, et bien des femmes qui arrivaient à grand peine à joindre les deux bouts trouvèrent dans cette association quelque chose qui était en rapport avec leurs vœux, de même qu'un devoir social compatible avec leur rôle de femmes. Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'Association attirer, après peu de temps d'existence, des membres nombreux.

La première boutique fut ouverte à la fin de l'année 1905 et le nombre des membres était à cette époque de 400. Il est actuellement d'un millier environ et son capital est de 35,000 couronnes suédoises approximativement (Fr. 49,220). Tout s'annonçait sous les meilleures auspices quand, quelques mois après sa fondation, la Société fut boycottée par les marchands en gros. Je suis heureux de dire cependant que le boycottage ne tua pas cette organisation féminine. Les directrices, courageuses autant que capables, achetèrent alors des denrées dans d'autres villes suédoises, quelquefois même elles allèrent jusqu'à se fournir à l'étranger. Malheureusement le boycottage existe encore, mais, grâce à sa persévérance, la Société va de l'avant malgré les persécutions.

La première année, en 1906, les ventes s'élevèrent à 197.000 couronnes suédoises; mais quoique un intérêt de 4 0/0 ait été payé au capital, aucun dividende ne fut distribué. Pendant les six premiers mois de cette année-ci, les ventes ont augmenté de plus du 68 0/0, si on les compare à celles de l'année dernière. La Société sera sans doute à même de distribuer un dividende, tout en appliquant quelque argent au fonds de réserve.

L'Association possède maintenant deux boutiques; une troisième sera ouverte cet automne.

Quoique j'aie attiré votre attention sur des entreprises conduites par des femmes dans mon pays, je ne veux pas dire par cela que les femmes devraient avoir leurs propres Associations coopératives. J'estime qu'à la campagne il est préférable que l'homme et la femme travaillent ensemble au mouvement coopératif, bien que dans ce cas particulier où les femmes commencent seules, cela indique un succès. Ce succès a incité les femmes à développer

leurs qualités d'économie et de savoir faire, et a servi à montrer aux coopérateurs masculins qu'il est nombre de femmes des services desquelles le mouvement coopératif ne peut se passer si l'on veut avancer et prospérer. Et quand cette vérité sera entrée en nous, nous ne pourrons refuser à la femme sa place dans le travail de direction dans l'organisation coopérative.

M. S. DE BORODAEWSKY (Russie). — En Russie, dans le domaine de la Coopération, il n'y a aucune question féminine. Comme il est certain, les femmes en Russie profitent de tous les droits presque dans toutes les branches de la vie économique et sociale. Elles n'ont pas — il est vrai — encore les droits politiques..... mais, sans doute, cela viendra bientôt.

Quant au domaine de la Coopération, les femmes en Russie ont le droit non seulement d'être membres de la Coopération, mais encore d'être au nombre des administrateurs de l'Association. Et nous avons en Russie beaucoup d'Associations de crédit populaire qui sont administrées par les femmes.

Nous connaissons quelques Associations où les femmes sont membres du Conseil de surveillance. Nous avons les Sociétés de consommation dans lesquelles les femmes travaillent très bien à côté des hommes. Outre cela, beaucoup d'Associations de crédit sont organisées en Russie par les femmes. Enfin, il y a des femmes qui travaillent avec succès à la propagande des questions coopératives parmi la population russe.

Mais ce n'est pas tout. Il y a en Russie des Associations de production (appelées *artèles*) de diverses formes. La plupart de ces Associations, qui sont organisées d'après les statuts écrits, travaillent principalement dans les villes. Le nombre des appelées Associations n'est pas certain; mais M. N. Lewitzky — notre énergique organisatrice des Associations de production — pense que ce nombre surpasse 200.

Parmi ces Associations il y en a quelques-unes qui se composent de femmes exclusivement, M. L. Zewstzky, qui touche de près à ces associations de production, fait connaître que trois de ces associations, ayant pour but de purifier et de charger le blé, se composent de 500 femmes, qui les administrent, et travaillent en général très bien.

Je sais aussi moi-même que quelques associations de teneurs de livres, de pharmaciens, etc., qui se trouvent à St-Petersbourg et, se composant de femmes exclusivement, travaillent bien.

Cependant, il faut dire que quelques hommes placés à la tête de l'administration de quelques associations, se plaignent des femmes travaillant dans leurs associations, disant qu'elles sont querelleuses et bavardes; outre cela elles demandent pour elles une estime extraordinaire et s'offensent quand on leur fait des observations.

De tout ce que je viens de dire, il résulte qu'il n'est pas nécessaire de fonder en Russie une ligue des femmes pour la défense des droits des femmes dans la coopération. Mais en même temps on peut dire que les femmes dans ce domaine de la vie économique doivent avoir les mêmes droits que les hommes. Mais naturellement à condition, qu'en travaillant dans le domaine de la coopération, les femmes n'oublient pas qu'elles ne sont dans la coopération que de simples travailleuses et non pas des représentantes du beau sexe.

M<sup>me</sup> TREUB. — Je me suis abstenue de vous lire une relation de nos travaux en Hollande afin d'épargner vos moments. Une des qualités les plus précieuses d'une congressiste, c'est de savoir s'imposer à soi même le renoncement. J'aurais cependant eu beaucoup de plaisir à vous dire ce que nous avons fait en Hollande et cela n'est pas sans intérêt. J'ai mentionné dans mon rapport ce qui s'est fait en Angleterre, parce que j'ai trouvé nécessaire de faire comprendre l'utilité de la ligue, mais je propose de clore maintenant la discussion sur la 4<sup>e</sup> question, parce qu'il reste encore à discuter la très intéressante question n<sup>o</sup> 3.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis d'accord avec M<sup>me</sup> Treub qu'une discussion prolongée n'est pas nécessaire. Chaque personne est de notre avis à cet égard et pourquoi prolonger ce débat s'il y a d'autres questions. Je regrette de ne pas pouvoir permettre une discussion, mais vous voyez que l'Assemblée ne désire pas la prolonger. Je me permets en conséquence de remercier M<sup>me</sup> Treub au nom de tous les congressistes pour son rapport excellent, qu'elle nous a donné aujourd'hui et je vous prie en même temps de voter la dernière résolution.

La résolution est adoptée.

Nous reprenons maintenant la discussion de la troisième question.

M. VERGNANI (*Applaudissements*). — En voyant la marche de la discussion, qui se prolonge jusqu'à la fin du Congrès, j'ai compris tout de suite qu'il aurait été impossible de développer les

indications fournies dans mon rapport; je me suis donc préparé à prendre la parole sur les rapports des rapporteurs pour pouvoir en quelque sorte présenter au moins les idées principales contenues dans mon rapport et qui se rattachent aux rapports de mes deux collègues précités. Je suis complètement d'accord avec les deux rapporteurs. L'ordre du jour de l'un et les conclusions de l'autre concordent avec mes idées; seulement je trouve qu'il manque encore quelque chose pour compléter la pensée que beaucoup de mes collègues et moi nous avons touchant la coopération.

M. Garibotti a signalé les avantages de cette forme d'organisation, la coopération, et les avantages qu'elle offre à la classe des travailleurs. Il a établi par des preuves et des démonstrations que la coopération est une forme beaucoup plus complète et beaucoup plus utile pour la lutte que la classe ouvrière a entreprise contre l'absorption capitaliste.

La coopération donc est une arme plus parfaite et plus utile.

L'adoption de la Coopération comme arme entre les mains de la classe ouvrière doit, je pense, satisfaire ainsi mes amis et ceux qui partagent mes idées, ainsi que les autres, parce que, si elle parvient à arracher à des adversaires économiques des améliorations et des bénéfices, elle donne, d'autre part, à la bourgeoisie cette garantie d'être une forme beaucoup plus élevée et beaucoup plus polie, parce qu'elle impose au prolétariat la responsabilité que nous réclamons de l'examen des faits matériels de la vie et lui fait sentir le poids de ses devoirs. (*Applaudissements.*)

Maintenant, pour être bref, je dirai comment la Coopération peut réellement être l'arme émancipatrice entre les mains du prolétariat et résoudre, avec les questions ouvrières, la question sociale, à une seule condition, c'est qu'elle se dirige vers la forme intégrale, cette forme qui résume et réunit en elle la production, l'échange et la consommation des produits; parce qu'on ne constate que trop partout et surtout dans mon pays qu'au milieu des organisations coopératives il y a la même tendance et le même danger qui constituent le désordre de l'ordre social actuel. Même dans les Coopératives, quand même elles sont prolétaires, nous trouvons les mêmes défauts de la société bourgeoise: on voit s'accroître déjà des tendances égoïstes, des monopoles de métiers qui demain pourraient devenir une tyrannie plus redoutable que la tyrannie bourgeoise.

Il est nécessaire et urgent que les organisateurs prolétaires

apportent leur action dans les organisations pour empêcher que cet abâtardissement ne se produise. Nous sommes au milieu du peuple non pas seulement, comme certains de nos adversaires nous en accusent, pour le flatter et l'exciter, mais aussi pour lui enseigner son devoir. Nous disons aux Coopératives de métiers que, si elles faisaient de la Coopération un instrument unique pour leur intérêt personnel de groupe, elles ne contribueraient en aucune façon à la transformation de l'ordre social. Il est nécessaire que les organisations de métiers, de travail et de production soient subordonnées à l'intérêt plus large des consommateurs ouvriers. La question ainsi posée, il me semble facile de s'entendre, d'autant plus que j'ai vu un ordre du jour de nos collègues belges qui ont écrit des lignes dans lesquelles se trouve comprise aussi cette conception.

La Coopération ouvrière, pour être utile réellement à la classe ouvrière, doit donc se fonder, s'harmoniser sur les bases de la consommation. Par là je ne veux pas dire qu'il ne doit pas se constituer des Coopératives de métiers ; au contraire, elles doivent se constituer, parce que c'est là que commencent à se former le sentiment de classe, le sentiment de solidarité ; mais quand les Coopératives de production et de travail ont atteint certaines limites, il est nécessaire de les rappeler à la véritable solidarité ouvrière en les fusionnant avec les Coopératives de consommation. Permettez-moi d'insister particulièrement sur le caractère de classe que je désire donner aux Coopératives pour qu'elles agissent sérieusement à l'avantage de la classe ouvrière qui se trouve aujourd'hui dans des conditions d'infériorité en face de la classe bourgeoise. Avant d'arriver à l'harmonie de classe, nous devons passer par tant d'autres phases et nous devons nous livrer à la lutte de classes, lutte de classes ne voulant pas dire haine de classes, comme nous l'avons répété tant de fois, mais voulant dire organisation de catégories, organisation d'intérêts. La lutte de classes, vous vous y livrez tous, ô congressistes coopérateurs, quand vous réunissez dans la Coopérative les petits producteurs de lait contre les organisations des grands producteurs, contre le monopole des plus forts (*Applaudissements*).

Vous vous y livrez tous les jours et vous ne voudriez pas que la classe ouvrière s'unit et formât, elle aussi, ses coopératives de classes pour combattre contre les intérêts coalisés ! (*Applaudissements* )

Après avoir donné une signification aussi douce et aussi honnête

aux mots *lutte de classes*, je pense que nous pouvons voter tous avec élan l'ordre du jour et les conclusions présentés au Congrès. Sur l'ordre du jour Bertrand nous avons vu s'unir des hommes de nationalité et de convictions politiques diverses ; des socialistes, des conservateurs et des neutres ont signé cet ordre du jour. Je dirai donc que la coopération, tout en visant à ses fins, peut faire fraterniser au moins dans le vote d'un ordre du jour tous les hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent. C'est un miracle étrange, mais puisqu'il se produit aujourd'hui, nous verrons également ce miracle. Mais si nous sommes d'accord aujourd'hui pour approuver l'ordre du jour, nous espérons l'être aussi quand il sera mis en pratique. Quoi qu'il en soit, l'ordre du jour une fois mis dans la pratique nous satisfera, parce que la coopération est une institution née spontanément, qui entraîne avec elle les hommes, les pensées et les idées ; je veux dire que si nous ne sommes pas tous là pour le réaliser, nous resterons disposés à le porter à ses dernières conséquences. (*Applaudissements très vifs.*)

M. A. D'ELM (Allemagne) dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès international des Sociétés coopératives réuni à Crémone recommande aux classes ouvrières des villes et de la campagne, l'organisation coopérative, non seulement parce qu'elle leur permet de se procurer ainsi des avantages matériels importants, mais aussi parce que c'est un moyen efficace d'augmenter constamment leur influence économique dans la société, de les amener à se diriger elles-mêmes d'après des bases démocratiques et surtout de se remettre peu à peu, en produisant elles-mêmes les produits agricoles et industriels, en possession des moyens de production et de proclamer ainsi le principe coopératif de la solidarité en face de l'égoïsme qui règne aujourd'hui encore d'une manière générale, tout en favorisant le développement de la culture générale des peuples sur la base de l'humanité et du progrès.

« Le Congrès coopératif, réuni à Crémone, recommande aux classes ouvrières de l'industrie de tous les pays de pratiquer non seulement la solidarité entre elles, mais aussi à l'égard des Sociétés coopératives des classes ouvrières de l'agriculture, en s'efforçant d'encourager celles-ci, autant que possible, par l'achat de leurs produits.

« Enfin le Congrès coopératif international recommande l'échange international des marchandises entre les Sociétés coopé-

ratives agricoles de tous les pays, s'il n'est pas entravé par des tarifs douaniers et par des difficultés d'importation. »

Puis M. A. d'ELM continue ainsi :

Chers coopérateurs,

Nous autres Allemands nous sommes des gens très prudents, non pas toujours parce que la prudence est au fond de notre cœur, mais parce qu'il faut que nous soyons prudents. Nous agissons plutôt d'après le principe : ce qu'on ne dit pas, on le fait. Et lorsque nous avons lu la résolution de nos amis italiens, de nos amis belges, nous nous sommes dit qu'une résolution semblable entraînerait des jours tristes pour la coopération en Allemagne. Nous nous sommes dit qu'il était nécessaire de rédiger une résolution pour tous, une résolution qui réponde à tous les besoins, que chacun puisse voter, à quelque religion, à quelque parti, à quelque nation qu'il appartienne. Dans chaque pays, il y a un état de choses tout spécial, dont il y a lieu de tenir compte dans un Congrès international. Mais nos amis belges, nos amis danois, comme nos amis italiens, ont commis la faute de croire qu'ils devaient faire voter par le Congrès international des résolutions qui répondent spécialement à *leurs* buts, qui répondent spécialement à l'état de choses qui existe dans *leur* pays. Mais cela peut être précisément un danger pour un autre pays où la situation est totalement différente. Il est par exemple recommandé dans la résolution italienne de créer des maisons populaires de campagne. Ce genre de coopérative serait tout simplement impraticable en Allemagne, car il nous est tout à fait impossible de poursuivre dans une fédération des buts politiques, des buts syndicalistes, des buts coopératifs. Si nous voulions faire cela, nous tomberions aussitôt sous le coup de la dissolution, d'après la loi sur les sociétés coopératives. C'est à quoi ne songent pas nos amis et c'est de là que viennent les méprises et la mauvaise humeur qu'ils ont contre nous, parce que nous repoussons carrément leur résolution.

Mais nous ne la repoussons pas parce que nous voulons provoquer du trouble, ou parce que nous n'avons aucune sympathie pour leurs efforts, nous la repoussons uniquement parce que nous nous disons qu'un Congrès international ne doit pas adopter une résolution qui ne soit appropriée qu'à *un* pays ou à *deux* ; le caractère international d'une résolution doit s'adapter à tous les états

de choses. La résolution italienne recommande aux coopératives d'affermier des terrains. Nous ne consentirons jamais à cela, mais nous serons toujours partisans d'acheter des terrains pour en devenir propriétaires. Si nous n'avons pas voté hier pour la résolution italienne, c'est parce qu'elle aurait chez nous une tout autre portée ; chez nous en Allemagne elle signifierait tout simplement que les terres que nous aurions, les terres communales, devraient être remises aux agrariens et aux gros capitalistes. Le temps me manque pour développer davantage ce point.

De son côté, la résolution belge ne touche pas juste dans tous ses points. Elle contient en partie des idées qui représentent chez nous en Allemagne le contraire de ce qu'elles représentent en Belgique. Nous connaissons la situation en Belgique, nous admirons le fonds d'énergie, d'idéalisme et de solidarité qui règne dans les coopératives belges, françaises et italiennes, mais nous ne pouvons pas adopter leur méthode à cause de nos lois, à cause de l'état de choses qui est tout différent chez nous. C'est pour cela que nous nous sommes dit que nous devons élaborer une résolution que tous puissent adopter, que chacun puisse signer, même le démocrate socialiste, même celui qui veut aller avec nous un peu plus loin. Nous sommes en voie de développement, nous voulons aller de l'avant, tous sont les bienvenus, nous ne repoussons personne, notre principe est celui de la solidarité. Nous accueillons tous ceux qui ont à cœur le bien des classes ouvrières et qui sont disposés à lutter avec nous.

De plus, les résolutions ne mentionnent nullement l'intérêt qu'il y a pour les coopératives agricoles à s'entendre avec les coopératives des villes, intérêt qui est cependant de la plus haute importance. Si les villes et les campagnes s'unissent pour une action commune, nous réussirons à atteindre notre but. Nous sommes donc aussi les plus grands amis de vos coopératives agricoles et nous reconnaissons volontiers que sur ce terrain vous avez déjà fait en partie plus que nous autres Allemands. Nous croyons que vous pouvez tous vous unir sur notre résolution, que vous pouvez la voter parce qu'elle exprime ce que nous voulons : le principe de solidarité et de coopération qui nous unit tous.

LE PRÉSIDENT. — Cette question est si claire que chaque homme et aussi chaque femme peut adopter cet ordre du jour, et je suis convaincu que le Comité peut l'accepter aussi, car il a un caractère neutre et acceptable pour chaque pays. N'êtes-vous pas

d'avis que nous terminions maintenant la discussion et adoptions la résolution de M. d'Elm?

M. SERVY (Belgique). — Les représentants de quatre pays ont acceptés nos propositions.

*Un délégué.* — Combien d'orateurs ont demandé la parole ?

LE PRÉSIDENT. — Quinze ! Je suis d'avis qu'il suffit qu'un représentant de chaque pays prenne la parole.

M. LUZZATTI. — Il me paraît intempestif de dire en ce moment quelle est la résolution qu'il est opportun de prendre quand des orateurs qui, je crois, représentent des opinions que je puis penser différentes de celles qui ont été émises jusqu'ici n'ont pas encore parlé. Dans un Congrès comme le nôtre, tous doivent se soumettre à la majorité quant au vote, mais toutes les majorités doivent écouter les opinions qu'on expose. Je crois qu'il est à propos de ne pas discuter des formules, mais de continuer à donner la parole à ceux qui l'ont demandée (*Applaudissements*).

Je prie vivement notre Président, et j'insiste sur ce point, parce que je connais l'Assemblée plus que lui, de ne pas forcer l'Assemblée à prendre une résolution avant d'avoir entendu au moins quelques-uns des orateurs inscrits. Je ne crois pas que les orateurs changent les opinions, mais je crois qu'il y a des orateurs représentant des opinions qui ne peuvent pas ne pas être exposées dans cette Assemblée.

M. NOFRI (*Applaudissements*). — Je parle au nom de trente organisations coopératives italiennes de tout genre, ne comprenant pas moins de 130.000 travailleurs et je parle pour demander, comme préambule de ce que j'ai à dire, si ces coopératives qui ont adhéré au Congrès, mais qui n'y ont pas le droit de vote, peuvent éventuellement aujourd'hui ou dans un avenir éloigné faire partie de l'Alliance coopérative. Ma demande est légitimée par le contenu moral et économique et par la tendance des coopératives elles-mêmes et au nom desquelles je parle. On a exulté ici lors de l'ouverture du Congrès et l'on a voulu introduire dans les statuts de l'Alliance l'idée que la coopération est supérieure aux classes et en dehors des classes sociales.

Nous affirmons que cela n'est pas exact pour les travailleurs (*bravo*), que les travailleurs sont une classe qui constitue la majorité, quoique encore inconsciente, de la société et que, comme telle, cette classe se trouve en opposition, en combat, en lutte, avec toutes les autres classes capitalistes.

Par conséquent le jour où les travailleurs deviendraient coopérateurs au-dessus des classes, ils favoriseraient évidemment, même sans le vouloir, leurs adversaires naturels, et c'est pourquoi les travailleurs ne voient pas dans la coopération elle-même un but, mais un moyen puissant d'évolution et d'éducation de leur propre classe (*bravo*). Ces hommes, auxquels la résistance ne suffit plus, auxquels la mutualité ne suffit plus, entrent dans la coopération et se servent de ce moyen pour soutenir plus efficacement la lutte pour leur propre émancipation finale.

M. LUZZATTI. — Vous y êtes entrés trop tard !

M. NOFRI. — Les travailleurs sont entrés dans la coopération le jour où ils ont eu conscience de leurs propres droits, honorable Monsieur Luzzatti. D'abord, ils n'ont pas pu y entrer parce que s'ils étaient travailleurs, ils n'étaient pas citoyens, ils y sont entrés seulement quand ils l'ont pu.

Ils sont entrés dans la coopération et ils ne se sont pas bornés à affirmer un principe ou à soutenir une théorie ; mais ils ont fait immédiatement de cette coopération une arme agissant en faveur de leur classe, et les coopératives, qui ont rapidement conquis le droit de cité une fois créées, sont toutes arrivées à une grande puissance, ce qui montre qu'en s'en servant comme d'un moyen, ils ne les ont pas détruites, mais ramenées à leur origine, qui est éminemment prolétaire, parce qu'il ne faut pas oublier que la coopération est venue de Rochdale comme un produit direct des travailleurs pour la défense de leur classe.

Par conséquent, en faisant cela, nous ne transformons pas la coopération, mais nous la ramenons à son origine et nous allons plus loin, vers le but véritable de la coopération.

Nous nous présentons donc à vous en Italie avec un fait accompli, c'est-à-dire la coopération de classes qui, comme telle, comporte la résistance et tous les autres genres de défense du prolétariat, pour sa propre amélioration graduelle et pour sa propre émancipation finale et, ce faisant, il n'est pas vrai qu'on fasse de la politique au sens que veulent dire les statuts de votre Alliance, c'est-à-dire cette politique (en s'en tenant au sens étroit du mot) qui n'est pas un mouvement économique, mais simplement une compétition de classes. Nous autres, travailleurs, en faisant de la lutte de classes, nous faisons de la politique, en ce sens qu'il n'existe rien au monde qui ne soit de la politique dans l'essence de son contenu (*Applaudissements*), en ce sens que, quelle que soit

notre action, le pain même que nous mangeons a un contenu politique, parce que c'est un résultat de la lutte des classes.

C'est pour cela que nous vous demandons : pouvez-vous nous accepter dans votre Alliance qui nie cette lutte, qui n'y croit pas, tandis que les coopératives qui sont ici font déjà entre elles, comme le disait mon collègue Vergnagnini, une lutte de classes?

Vous autres bourgeois, vous autres capitalistes, qui luttez avec vos coopératives pour la suppression des intermédiaires et pour la transformation d'une forme du commerce et de l'industrie, comment pouvez-vous nier que les travailleurs doivent, à leur tour, lutter pour cette transformation du capitalisme qui les exploite, et par le moyen et avec l'existence duquel ils ne pourront jamais s'élever à la dignité de citoyens, à l'égalité, à la justice d'hommes? Pourtant, je vous le répète, nous ne faisons pas la politique que vous dites et j'ai été peiné et étonné d'entendre notre collègue d'Elm dire, au nom des Allemands, que la lutte de classes et la coopération de classes ne seraient pas possibles, parce que ces coopératives ont été dissoutes. Collègue Elm, nous aussi en Italie nous avons été dissous, mais nous sommes ressuscités et plus puissants qu'auparavant : apprenez-le de nous (*Applaudissements*).

M<sup>me</sup> STEINBACH (Allemagne). — Chers coopérateurs, les derniers orateurs italiens que nous avons entendus tout à l'heure ont prononcé une parole qui me fortifie dans la conviction que ce Congrès international, qui devrait amener l'union des divers peuples, ne servira qu'à nous séparer davantage — par suite de malentendus. Si aujourd'hui, à midi, j'ai été invitée à signer une proposition réclamant l'emploi de l'*Esperanto* dans des Congrès comme celui-ci, j'ai signé de tout cœur dans la pensée qu'un jour viendra où l'emploi de l'*Esperanto* dans les Congrès internationaux empêchera les malentendus. Nos collègues italiens, français et belges ne peuvent pas se faire une idée de la peine que nous ressentons, surtout à Hambourg, la citadelle des partis de l'Allemagne, d'être ici devant eux comme des ennemis du mouvement ouvrier, nous qui en réalité ne faisons pas autre chose que prendre des mesures contre le capital, contre le monde capitaliste. Je me réjouis extrêmement de rencontrer dans un Congrès international en Italie un ministre qui ne craint pas de dire qu'il est du côté de ceux (*Interruption de S. E. le Ministre Luzzatti*) qui veulent marcher contre le capital, il est vrai avec une différence considérable dans les méthodes employées et les buts poursuivis. M. le

Ministre devrait d'abord me laisser parler. Si M. le Ministre veut combattre le capitalisme, pour établir la paix, il a pour cela des compagnons en Allemagne, en Suisse, partout, même des gens qui se déclarent les représentants de l'organisation coopérative de consommation et qui, eux aussi, veulent émanciper les travailleurs.

Il y a des gens, si incroyable que cela puisse paraître, qui ne veulent réaliser *cela* que par des moyens pacifiques et qui excluent la lutte. Ces illusionnistes ne sont pas pour les Allemands, car alors nous n'aurions pu que suivre le bon Schulze-Delitzsch. Ce bon Schulze-Delitzsch voulait des choses très raisonnables, mais nous croyons que nous en voulons de plus raisonnables encore. Nous avons en Allemagne depuis un temps immémorial des coopératives de consommation, mais ces coopératives de consommation ont pour but principal, comme chacun devrait le savoir, l'obtention d'avantages matériels, la distribution du bénéfice net à leurs membres sous la forme de dividendes. A Hambourg nous avons fait un essai, — je vous prie de vouloir bien y faire attention et je prie surtout M. le traducteur d'y faire attention, parce qu'il s'agit là d'un malentendu grave et parce que nous ne voulons pas quitter le Congrès sans avoir été compris — nous avons fait à Hambourg, pour la première fois, dis-je, un essai qui jusqu'à présent nous a si bien réussi que des gens que je ne veux pas nommer, mais qui sont hautement estimés et honorés dans le mouvement ouvrier du monde entier, et dont le nom fait battre plus fortement le cœur de chacun, nous disaient récemment : « Nous vous avons tenus tout simplement pour des illusionnistes, pour des utopistes, mais nous reconnaissons aujourd'hui que vous nous avez vaincus, que vous avez fait ce qu'il convenait de faire. » Nous représentons une coopérative qui, comme toutes les coopératives, a exclu, dans ses statuts, la politique, le syndicalisme et d'autres objets, car cela ne se fait pas autrement en Allemagne. Nous avons de mauvaises lois en Allemagne, mais ce ne sont pas seulement ces lois — mon collègue Elm n'a pas eu assez de temps pour vous expliquer cela — qui nous empêchent de faire ce que nos collègues belges et ce que nos collègues idéalistes italiens nous demandent de faire. Nous ne le faisons pas, parce que nous estimons que cela ne convient pas au procédé pratique de lutte. Nous ne voulons pas que les excédents des coopératives, qui se chiffrent déjà par des milliers de marks, soient employés à des usages qui ne profitent pas à tous. Quand il éclate dans une localité une lutte politique, une

lutte syndicaliste, nous pourrions décider que la coopérative est tenue d'employer son capital en excès à soutenir une grève de cordonniers, une grève de maçons, une grève de tailleurs.

Chers collègues, le capital est encore trop puissant aujourd'hui pour que nous réussissions bientôt à le terrasser par la seule voie des syndicats. Nous avons eu récemment à Hambourg une grande grève de dockers, qui a coûté 12 millions de marks aux capitalistes du port. Eh bien, ceux-ci ont encore plus de millions ! Si les caisses des syndicats ouvriers sont vides, chaque ouvrier doit pouvoir, comme le font en Angleterre les ouvriers du charbon, retirer ses fonds des dividendes accumulés dans la société de consommation ; c'est pour cela que nous avons créé un fonds de réserve pour les besoins dans notre société de consommation. Ce fonds est de 100 marks et il demeure en réserve pour les jours de détresse, de lutte et de victoire.

*(Le Président donne un coup de sonnette.)*

Mon temps de parole est écoulé. Je ne puis continuer. Nous ne voulons pas que la faculté soit donnée aux capitalistes de nous priver à nouveau de notre pain avant le temps. Nous voulons nous organiser pour que chaque ouvrier puisse sortir victorieux de la lutte.

M. CATHALA. — J'estime que l'exposé que je vais vous faire a sa place dans la question en discussion.

Je parle ici au nom de quatre organisations coopératives d'un même village, toutes adhérentes à l'Alliance internationale. Il me paraît qu'il est de toute nécessité, à côté des affirmations officieuses ou officielles, de montrer qu'à côté de la coopération telle qu'on la conçoit en haut lieu, il y a également un système coopératif, une doctrine coopérative qui poursuit jusqu'aux fins extrêmes la doctrine socialiste dans les petites classes de la population, dans la petite propriété et dans les classes agricoles. Il y a quelque part, dans le Midi de la France, un village de 1,900 habitants exclusivement composé de petits propriétaires et vous savez combien le petit propriétaire est jaloux de son petit lopin de terre et combien il est imbu de préjugés : En cinq ou six ans, grâce à la collaboration active de nos amis, de la presse coopérative de Paris et de toute la France, grâce à la collaboration active constante de nos magasins de gros, Maraussan est devenue un superbe exemple de ce que peut la doctrine socialiste dans les milieux ruraux. Ce ne sont pas chez nous des ouvriers agricoles qui sont venus aux

théories socialistes, mais bien des petits propriétaires. Ce ne sont pas de simples affirmations que nous apportons ici, mais des chiffres officiels. La Caisse rurale de Maraussan est, à l'heure qu'il est, la plus puissante de France. Elle a fait, en 1906, un chiffre de ventes de 1,600,000 francs. Son syndicat a vendu déjà pour cinq à six cent mille francs de matières premières. La coopérative de production, créée avec un capital de 2,600 francs et ayant pour but exclusif la création d'un patrimoine collectif, fait, à l'heure actuelle, au bout de cinq ans, un chiffre d'affaires de 1,066,000 francs.

La coopérative de consommation fait par jour, dans ce petit village, un chiffre d'affaires de 530 francs et encore ne répartit-elle pas tout le produit de ses opérations. Vous voyez combien il était intéressant de vous montrer les résultats de l'action socialiste en matière de coopération rurale. Nos camarades italiens prennent déjà exemple sur nous parce qu'ils savent qu'ils procureront ainsi la sécurité et le bien-être aux agriculteurs, ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui. Voilà ce qu'il fallait dire. Nous faisons de la coopération rurale et nous la faisons bien. Il y a ici des représentants autorisés de nos organismes français qui savent que je n'exagère pas. Le journal *Le Temps* a récemment fait l'éloge de notre œuvre. On s'occupe de ce que nous faisons, et l'on compare, car dans une localité voisine de Maraussan, il y a 4 ou 5 organisations qui font, dans l'ensemble, moins d'affaires que nous. Rien n'est éloquent comme les chiffres. Voici ce que nous avons fait en 5 ans : avec seulement 2,685 francs versés. Je dis « seulement » parce que nous avons constitué la société aux actions de 25 francs et comme les petits propriétaires n'ont pas toujours 25 francs à donner en une seule fois, ils paient en vin. En 5 ans donc, nous avons réalisé 3,147,830 francs de ventes, soit 129,709 hectolitres de vin. Pour vous prouver que ce ne sont pas là de simples affirmations de tribune, je vous dirai ce que nous avons distribué pendant ces 5 ans.

La production n'est rien sans la consommation et, sur ce terrain-ci, nous admettons l'association. Notez bien que le patrimoine est collectif et indivis. Nous avons pu consacrer à la propagande socialiste, coopérative et syndicale 923,735 francs; distribuer aux Fédérations coopératives d'achats, à la Bourse des coopératives et au magasin de gros coopératif français 28,773 fr., allouer aux organisations clientes 17,169 francs de ristournes; affecter pour les œuvres locales de solidarité 6,500 francs; pro-

curer aux vignerons co-associés des bénéfices personnels s'élevant à 32,827 francs; amortir leur matériel et leur cave commune pour une somme de 66,622 francs; enfin, nous avons pu, au moyen de notre caisse de développement et de notre fonds de réserve, constituer un patrimoine collectif, impersonnel, co-propriété ouvrière et paysanne de 62,527 francs. Comme je le disais, toute la propriété est collective, impersonnelle et indivise, de sorte que dans quelque temps ce ne seront plus 350 petits propriétaires que nous aurons à Maraussan, mais un seul domaine collectif. Nous avons transformé la propriété particulière en propriété collective et cela sans la moindre secousse : par notre seule initiative et notre action incessante et commune.

J'ai oublié de vous dire comment nous avons agi au commencement. On prétend qu'une telle association n'aurait pu vivre dans notre milieu. Les camarades étaient 119 en 1902; ils sont aujourd'hui 283. Ils ont débuté en vendant 5,520 hectolitres de vin, alors qu'ils en vendent aujourd'hui 49,220. Le chiffre des ventes a passé de 120,366 francs à 1,066,644. Le capital social souscrit et entièrement versé atteint 8,075 francs seulement; le fonds de réserve 3,887 fr. 50; l'avoir de la caisse de développement 58,640 francs; l'avoir de la caisse de solidarité 4,350 fr. 35 et l'avoir des vignerons co-associés 32,827 fr. 35. L'avoir social s'élève donc à 107,980 fr. 20.

Voilà ce que nous avons fait, Messieurs, et je crois que nous pouvons être fiers de notre œuvre et dire que nous avons relevé la condition des agriculteurs et vignerons à Maraussan. (*Applaudissements.*)

M. BUFFOLI. — J'ai pris quelques notes pendant le rapport de M. Bertrand, parce que je désire invoquer son témoignage sur un fait très important. La coopération belge jouit de grandes sympathies en Italie également. Moi aussi j'en ai été un grand admirateur, principalement pour l'éducation économique qu'elle a donnée aux ouvriers, en les habituant à payer le pain non seulement comptant, mais encore une semaine à l'avance. C'est là un grand mérite de la coopération belge, et les coopérateurs italiens devraient faire tout pour qu'il se fasse la même chose dans nos coopératives. Mais la coopération belge a été décrite par beaucoup d'entre nous en Italie comme une organisation très différente d'autres coopératives italiennes qui s'appellent bourgeoises, parce que, dit-on, on distribue les profits de fin d'année aux membres,

tandis qu'en Belgique les profits des bilans servent à la propagande et à la résistance.

J'en demande le témoignage de M. Bertrand pour savoir s'il est vrai qu'en Belgique aussi il est restitué au moins 75 0/0 aux consommateurs comme chez nous et que les membres ont tellement la manie de prendre le dividende qu'ils l'exigent même avant que le bilan soit approuvé. Cela prouve qu'il n'est pas du tout vrai que cette coopération soit différente de la nôtre.

En Belgique on fait de la mutualité et l'on fait bien. On prélève des bénéfices le 25 0/0 environ pour la réserve, la mutualité, la résistance et la propagande, mais à ces deux derniers fins on ne destine *en tout* que le 5 0/0 environ.

Je dis que je suis enthousiaste de la coopération belge, qui enseigne l'épargne. Il y a quelques jours, le Président de la Caisse d'épargne me disait que, à Bruxelles, sur trois ouvriers, un au moins a un livret de caisse d'épargne. Un autre principe qui est très développé, c'est celui de donner une maison à chaque ouvrier, parce que chaque ouvrier a environ 500 livres à verser d'avance sur les 4,000 que coûte chaque maison. On enseigne l'épargne. Ici, par contre, on fait peu pour enseigner l'épargne.

On dit que les ouvriers en Belgique sont plus payés qu'en Italie. En Belgique les ouvriers sont moins payés qu'en Italie. Demandez-le leur.

*Voix.* — Ce n'est pas exact. (*Bruit.*)

M. BUFFOLI. — En Belgique on m'a remis une statistique imprimée. Cette statistique a été dressée par la Chambre du travail de Bruxelles et, par conséquent, elle peut se lire... Il est inutile que M. Nofri me contredise. Il peut aisément s'adresser à M. Octors ci-présent du quel j'ets, il y a quelques semaines à Bruxelles, les données que je viens de vous énoncer. Lui même donc pourra vous dire si ce que je viens d'affirmer est la vérité.

M. NOFRI. — La Société belge paye le double.

M. BUFFOLI. — M. Bertrand se rapporte, dans son ordre du jour, aux pionniers de Rochdale, mais précisément c'est de Rochdale qu'est venu l'enseignement de l'épargne, tandis que dans son ordre du jour il demande que les coopératives vendent au prix minimum possible et fassent aussi des économies.

M. LUZZATTI. — Il y a une équivoque.

M. BUFFOLI. — Dans l'ordre du jour c'est ainsi. M. Garibotti

invoque le crédit; c'est très juste et nous souhaitons qu'il se fasse : la banque annexée à l'Humanitaire de Milan est déjà en bonne voie. Mais avant tout il faut que les membres des Coopératives renforcent leur capital, parce que, lorsque les Sociétés auront un capital propre, les membres le surveilleront mieux, mais tant qu'elles devront avoir de l'argent à crédit, elles fonctionneront mal.

M. Garibolli a raison quand il parle du fisc. Et je m'adresse ici à un de nos hommes les plus autorisés pour qu'il obtienne finalement ce qui est possible. Quand ils sont ministres, ils sont différents de ce qu'ils étaient comme députés. Les étrangers sont étonnés d'entendre dire que le fisc chez nous prélève 10 0/0 sur les épargnes restituées aux consommateurs. Un des travaux de l'Alliance devrait consister à dresser la statistique des impôts payés dans les divers pays. En Angleterre les épargnes que les Sociétés coopératives retournent aux consommateurs ne sont pas frappées par l'impôt sur le revenu et même dans le cas que cet impôt fût appliqué il le serait dans la mesure du 3 au 5 0/0 au maximum. En Italie il est de 20 0/0. Je m'adresse donc à l'honorable M. Luzzati pour qu'il emploie sa grande influence à faire régler d'une façon plus équitable cette question de la fortune mobilière.

Je n'aborde pas la question prolétaire ni aucune autre. Pour moi, les coopératives de consommation doivent être composées de consommateurs de tout parti, de toute condition sociale, parce que les coopératives qui vendent aussi des articles de luxe sont en situation ainsi de majorer davantage leurs dépenses sur ces articles et de vendre à meilleur marché les articles de première nécessité.

M. NOFRI. — On n'a pas parlé de cela.

M. BUFFOLI. — Quand vous avez parlé, Monsieur Nofri, je ne vous ai pas interrompu. (*Applaudissements.*)

Pour moi les coopératives ne doivent pas avoir de parti, ne doivent pas pousser à des divisions de classes. Les coopératives de consommation doivent appartenir aux consommateurs, de quelque parti qu'ils soient, et elles peuvent également faire des œuvres qui ne consistent pas dans les luttes pour diviser.

Les coopératives de consommation, par exemple, doivent être les premières à bien traiter leur propre personnel; or, toutes les coopératives ne font pas pour leur propre personnel ce qu'on

désire. Elles doivent donner le bon exemple en matière de durée des heures de travail, de repos les dimanches et jours fériés et de maintes autres choses. Elles doivent aller de l'avant. (*Applaudissements, bruits.*)

Voix. — Les frères Bocconi !

M. LUZZATTI. — J'adhère maintenant à la proposition de notre président que j'avais combattue il y a peu de temps, quand il m'a paru nécessaire que la discussion ait un développement ultérieur. Nous avons encore tant d'orateurs inscrits que, si tous doivent prendre la parole et si les rapporteurs doivent répondre, il faudrait ou se résigner à passer la nuit ici ou à ajourner le Congrès à demain, ce qui serait contraire aux dispositions établies. Et, puisque j'ai la parole, si vous me permettez de la garder pendant quelques minutes, je ne vois pas des considérations qui puissent ouvrir la voie à la conciliation, parce que nous ne sommes pas ici une réunion des conciliateurs, mais pour mettre chacun à sa place. Mais, avant de parler, je vous demande si vous me permettez de parler.

Voix. — Oui, oui.

M. LUZZATTI. — En fin de compte je pourrais demander la parole presque pour un fait personnel, parce que plusieurs fois on m'a cité et on a essayé de me blesser ; mais je suis si accoutumé à la vie publique que j'ai une peau d'hippopotame assez épaisse pour qu'il faille bien d'autres traits pour la traverser. (*Hilarité.*)

La situation est la suivante. Nous avons une Alliance coopérative internationale avec ses statuts que nous ne pouvons changer par aucune délibération qui n'a pas été mise à l'ordre du jour. Ces statuts excluent toute préoccupation politique et religieuse. L'honorable M. Nofri a dit : «*Pouvons-nous y entrer ?* » et je lui réponds très loyalement comme c'est mon habitude : Vous le pouvez. Nous serons une Alliance coopérative à tendances diverses touchant les buts ultimes de la coopération, qui ne se réaliseront pas avant bien des années ; mais quant aux principes techniques de la coopération, quant aux règles administratives, nécessairement il n'y a pas plusieurs coopérations, mais une seule. Vous nous apportez dans notre Association les expériences de vos institutions, qui emploient en partie les dividendes à des buts différents de ceux auxquels les employaient les pionniers de Rochdale. Mais l'Alliance coopérative n'est pas une congrégation religieuse (*Applaudissements*) où tous doivent répéter la même prière, c'est

une Association d'expérimentateurs dans laquelle chacun expose sa méthode afin qu'on l'examine, et si vous nous persuadez que vos méthodes sont meilleures que les nôtres, nous ne sommes pas des entêtés et nous les accepterons. Si nous vous persuadons du contraire, nous vous convertirons. Si vous voulez entrer dans l'Alliance avec vos institutions, nous vous ouvrirons la porte toute grande, mais si vous voulez nous obliger à oublier nos principes, pour rendre un hommage craintif aux vôtres, vous nous mépriserez et nous vous mépriserons *Vifs applaudissements*).

Maintenant, pourquoi voulez-vous nous faire dire que la coopération est la lutte des classes? La coopération est une méthode économique que nous considérons comme plus parfaite que les autres pour accomplir tous les travaux et tous les actes économiques qui, dans la société moderne, étaient faits, avant la coopération, par des individus isolés ou par des sociétés anonymes. Nous croyons que notre méthode délivre de toutes les usures, de celles des vicuailles, du loyer, de l'argent et de toutes les autres qui sous diverses formes affligent l'humanité, et parmi celles-ci, les usures politiques, c'est-à-dire, l'oppression d'une classe par une autre. (*Vifs applaudissements.*) Avant de délivrer les classes laborieuses de toutes ces usures, nous avons du chemin à faire ensemble. Puis entendons-nous bien sur la différence de votre coopération d'avec la nôtre : vous voulez employer les fonds de réserve pour les grèves.

*Voix.* Non, non.

M. LUZZATTI. -- Alors nous sommes d'accord. Le coopérateur socialiste français dans le congrès d'aujourd'hui nous a donné le type de la caisse rurale telle qu'elle existe dans tous les pays du monde. C'est ainsi que l'organisent les catholiques, les libéraux, les socialistes. Mais les catholiques disent qu'ils fondent cette caisse rurale pour sauver non seulement les individus qui en font part des misères humaines, mais aussi leurs âmes *hilarité*; les socialistes disent qu'ils la fondent pour l'émancipation des travailleurs et pour constituer une société nouvelle; nous autres, libéraux, nous disons que nous la fondons pour émanciper l'individualité du travailleur de l'usure et pour lui permettre, une fois fortifié, de dérouler sa destinée comme la liberté humaine le lui permettra; mais nous sommes d'accord tous les trois touchant l'essence de l'institution. (*Bien, applaudissements.*)

*Voix.* — Non.

M. LUZZATTI. — Si; donc je me résume. Si vous voulez que nous renoncions à nos principes, cela est impossible, et je ne vous demande pas de renoncer aux vôtres. Entrez dans la coopération avec vos principes; nous nous y mettrons, par contre, avec les nôtres, et de la discussion jaillira la lumière, parce que sans cela nous ne savons pas en quoi consistent bien les différences techniques de notre coopération et de la vôtre. De cette manière il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus et le progrès humain en gagnera.

J'ajoute une autre observation. Jusqu'à présent vos maîtres, les socialistes, combattaient la coopération. Combien de moqueries après les maîtres du socialisme n'ont-ils pas lancées contre la Coopération ! Nos maîtres ont soutenu sereinement l'attaque en disant qu'ils étaient persuadés que la coopération offrait la formule pratique pour permettre de résoudre les problèmes sociaux, tous les problèmes qui affligent les classes laborieuses. Aujourd'hui le socialisme fait la paix avec la coopération, mais, en la faisant, il donne à la coopération de l'impulsion et de nouvelles forces, que, pour ma part, je ne crains nullement, parce que, quand votre principe est de ménager et d'associer les forces des humbles, je crois que vous aussi vous êtes des économistes, des conservateurs (*vive hilarité*) sans le savoir et que vous donnez la vie à des organisations qui sont anti-révolutionnaires sans le savoir (*rires*), parce que le principe de l'épargne et de l'association agit sur vous de telle manière que vos paroles continuent à être presque anarchiques, mais vos actes et vos buts ne peuvent être que les actes et les buts économiques de l'épargne et de l'association. (*Vive approbation*).

Mon avis est que nous pouvons faire encore du chemin ensemble.

Quand vous venez me demander des lois qui améliorent la condition des travailleurs touchant la coopération, je sais que je ne travaille pas pour la coopération de mes amis, je sais que je travaille pour la vôtre. (*Bien.*) Quand nous introduisons dans les lois la faculté pour l'Etat de permettre à des groupes d'ouvriers d'entreprendre des travaux de chemins de fer, je sais que je sers votre coopération. (*Vifs applaudissements.*)

Et je m'en réjouis parce que, plus je fortifie la coopération, plus, suivant moi, je tue la révolution. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ma thèse, voilà mon espérance. C'est une véritable émancipation de toutes les forces violentes, de celles du capitalisme, comme de celles du révolutionnarisme. (*Vifs applaudissements.*) Et je termine par cette espérance de concorde en vous rappelant

une anecdote, tirée de l'influence heureuse de la coopération anglaise.

Deux hommes l'ont fondée : Vansittart Neale et Holyoake, le premier était un conservateur anglais des plus rigides, un anglican, qui ne croyait pas peut-être que d'autres que les anglicans pussent se retrouver au ciel ; le second était un démocrate, presque un républicain, autant qu'un démocrate anglais peut l'être et, en outre, c'était un libre-penseur. Ces deux hommes qui au Parlement auraient voté l'un contre l'autre et qui ne se seraient pas retrouvés non plus dans la vie future (*hilarité*), parce que l'un excluait l'autre de sa vie future et que celui-ci n'y croyait pas, furent assez heureux et assez équitables pour créer l'édifice de la coopération anglaise, à l'ombre de laquelle se reposent les phalanges fatiguées des travailleurs. (*Vifs applaudissements.*)

J'invite les socialistes italiens, d'avec lesquels je diffère d'opinion, à s'unir avec moi pour dresser les tentes de la paix sociale, qui sont celles de la coopération pure, honnête, loyale, sans épithètes, mais sans sous-entendus, qui conduira les travailleurs où ils doivent aller, avec l'émanicipation de toutes les forces de l'usure. (*Applaudissements très vifs. Bien. Bravo. Grande ovation à l'orateur.*)

Le Président est d'accord avec moi et nous restons d'accord sur ce point que tous ceux qui veulent se faire inscrire à l'Alliance coopérative seront les bienvenus. Ils y viennent avec leurs idées, et nous nous gardons les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme il est impossible de continuer la discussion, le bureau vous propose d'abandonner au Comité central l'étude de la question pour faire un rapport et décider au prochain Congrès. (*Adhésion.*)

M. WOLFF. — Avant de clôturer nos travaux, il me reste une tâche bien agréable à remplir, c'est de remercier tous ceux, et ils sont trop nombreux pour être cités, qui se sont dévoués à l'organisation du Congrès ; nous leur sommes profondément reconnaissants des choses intéressantes qu'ils nous ont fait voir et des belles réceptions qu'ils nous ont ménagées ici ; je ne citerai que S. E. Luzzati, le Comité de Rome, le Comité de Milan, M. Magaldi, M. le Syndic de Crémone et ses assesseurs, le Vice-Président, le Directeur et les employés supérieurs de la Banque populaire de Crémone, qui a été l'âme du Congrès, et d'autres encore.

Je dois une mention spéciale pour notre dévouée secrétaire

Miss Halford, toujours sur la brèche et qui s'est tant dépensée au Congrès qu'elle en est devenue malade. Elle a réellement travaillé ici comme une machine à vapeur et nous devons lui en exprimer toute notre reconnaissance (*Longs applaudissements.*)

M. SERWY. — Je désire savoir si on a voté la résolution que nous avons proposée. Dans le bruit, nous n'avons rien entendu. On nous convoque à un Congrès pour discuter et, quand on a discuté, on ne vote rien; c'est nous faire jouer ici un rôle ridicule.

M. GATHALA. — Nous protestons tous contre l'enterrement de la question.

M. LUZZATTI. — Dans l'état actuel de la discussion et en présence de plusieurs ordres du jour, je crois utile, dans l'intérêt de nos études et de nos décisions, de renvoyer toutes les propositions à la Commission de l'Alliance. Le Comité central les examinera, en fera l'objet d'une étude et renverra au prochain Congrès l'examen de la question. (*Rumeurs, protestations de divers côtés.*)

Le Congrès est clos à 7 heures.

---

## Seconde Séance du Comité Central

*Mardi, 24 Septembre 1907, 6 heures et demie du soir.*

Sont présents : MM. W. Maxwell, J. C. Gray, M<sup>c</sup> Innes, Kaufmann, Lorenz, von Elm, Radestock, Exner, D<sup>r</sup> Karpcles, Bertrand, Serwy, Blem, Høgsbro, le comte Rocquigny, le Prof. Gide, de Boyve, Barrès. Héliès, Duca, D<sup>r</sup> H. Müller, D<sup>r</sup> Kündig et von Koch.

### **Constitution du Comité Central et élection du Bureau Directeur.**

Il est unanimement décidé de choisir M. Maxwell comme président de l'Alliance. M. Maxwell accepte. La proposition du D<sup>r</sup> Müller de réélire de nouveau les cinq membres britanniques du Comité Central comme Bureau Directeur est acceptée et il est décidé de leur laisser le soin de le constituer eux-mêmes.

Au nom de l'Union Suisse des sociétés de consommation, le D<sup>r</sup> Kündig invite l'Alliance de tenir le prochain Congrès international à Bâle. L'invitation est reçue avec remerciements et il est décidé de recommander l'acceptation au Congrès. Quant à la date du Congrès, le Bureau Directeur, et l'Union Suisse des sociétés de consommation doivent s'entendre pour en arrêter la date.

Une résolution distribuée au Congrès, émanant d'un groupe de coopérateurs socialistes italiens est ensuite discutée. M. Gray proteste contre la discussion de cette résolution par le Congrès, et demande qu'elle soit mise aux voix. Il prétend que cette résolution est proposée par des coopérateurs qui ne sont point membres de l'Alliance Coopérative Internationale dont les statuts défendent la discussion de toute résolution péchant contre la neutralité politique. Le Comité se rallie à cet avis.

L'admission des Sociétés suivantes est décidée :

Société Coopérative de consommation de Vizille.

Consorzio delle Cooperative di Consumo di Milano.

Federazione fra le Cooperative di Lavoro delle Provincia di Ravenna.

Comme membres individuels :

MM. Draganesco (Roumanie).

N. Levitzky (Russie).

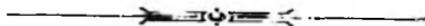


# STATISTIQUE

concernant le Développement

DES

## MAGASINS DE GROS





## STATISTIQUE concernant les Résultats des Magasins de Gros en 1907

PAYS	ANNÉE de la fondation	ANNÉES de rapport	NOMBRE des Sociétés adhérentes	VENTES en francs		BÉNÉFICES en francs		CAPITAL D' ACTIONS en francs		FONDS DE RÉSERVE en francs	
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Angleterre. — C. W. S., Manchester.....	1864	44	4240	619.664.200	12.214.295	36.900.525	26.852.150				
Écosse. — S. C. W. S., Glasgow.....	1868	40	282	190.086.500	7.229.950	9.449.500	12.080.250				
Allemagne. — G. E. G., Hambourg.....	1893	15	499	74.832.775	1.090.510	1.250.000	680.600				
Danemark. — F. D. B., Copenhague.....	1884	24	1188	52.498.875	2.166.625	668.525	2.014.675				
Suisse. — V. S. K., Bâle.....	1892	15	237	14.354.810	177.350	65.000	260.000				
— — V. O. L. G., Winterthur.....	1887	21	151	6.043.491	50.056	—	140.000				
Hongrie. — Hangya, Budapest.....	1898	10	798	12.663.575	96.600	1.359.550	90.650				
Autriche. — G. E. G., Vienne.....	1895	2	?	10.132.011	60.200	150.890	19.000				
Finlande. — Suomen, Helsingfors.....	1895	3	80	8.884.850	153.750	48.950	100.000				
France. — M. D. G., Paris.....	1906	2	160	3.873.000	—	24.400	—				
— — Off. Coop., Paris.....	1901	7	330	1.008.300	2.575	—	9.125				
Belgique. — F. S. C. B., Bruxelles.....	1900	8	102	2.776.945	23.975	64.825	57.380				
Suède. — K. F., Stockholm.....	1904	4	303	6.000.480	101.840	56.748	82.338				

**Le Magasin de Gros Anglais (1864-1907).**

ANNÉES	NOMBRE des Sociétés adhérentes	NOMBRE des membres des Sociétés adhérentes	CAPITAL SOCIAL	FONDS DE RÉSERVE	VENTES	FRAIS DE GESTION	BÉNÉFICES NETS	Remboursement sur la 1 <sup>re</sup>	VALEUR de la propre production		PERSONNEL	
									£	fr.	aux départements distributifs	aux départements productifs
1864	—	18,337	£ 2,455	—	£ 51,857	£ 347	£ 267	1 1/2	—	—	—	—
1865	—	21,005	£ 7,182	—	£ 120,754	£ 906	£ 1,858	3 1/2	—	—	—	—
1870	—	79,245	£ 16,556	£ 1,280	£ 507,217	£ 4,644	£ 4,248	1 1/2	—	—	—	—
1875	—	198,608	£ 60,930	£ 8,758	£ 1,964,829	£ 28,436	£ 20,684	2	—	—	—	—
1880	—	361,523	£ 146,061	£ 56,327	£ 3,332,681	£ 47,153	£ 42,090	2 1/2	—	—	—	—
1885	—	507,772	£ 234,112	£ 82,282	£ 4,793,151	£ 74,305	£ 77,630	3 1/2	—	—	—	—
1890	—	721,316	£ 434,017	£ 215,475	£ 7,429,073	£ 426,879	£ 126,979	3 1/2	—	—	—	—
1895	—	930,985	£ 635,541	£ 365,067	£ 10,141,917	£ 199,512	£ 192,766	3 1/2	—	—	—	—
1900	1,078	1,249,091	£ 883,791	£ 735,991	£ 16,043,889	£ 314,410	£ 289,141	4	—	£ 2,264,080	—	—
1901	1,092	1,315,235	£ 948,944	£ 802,340	£ 17,642,082	£ 335,183	£ 288,321	4	—	£ 2,656,066	2,033	6,547
1902	1,106	1,392,399	£ 1,006,894	£ 793,874	£ 18,397,539	£ 345,855	£ 336,369	4	—	£ 2,798,287	2,130	7,090
1903	1,133	1,445,099	£ 1,043,031	£ 823,491	£ 19,333,142	£ 351,316	£ 297,304	4	—	£ 3,182,613	2,419	7,748
1904	1,150	1,594,145	£ 1,196,703	£ 842,121	£ 19,809,196	£ 377,606	£ 332,374	4	—	£ 3,568,749	2,196	8,165
1905	1,138	1,635,527	£ 1,307,341	£ 898,911	£ 20,785,469	£ 396,767	£ 304,378	4	—	£ 3,834,060	2,246	8,619
1906	1,131	1,703,564	£ 1,388,388	£ 986,485	£ 22,510,035	£ 430,862	£ 418,680	4	—	£ 4,830,618	2,300	10,265
1907	1,139	1,768,935	£ 1,476,021	£ 1,074,086	£ 24,786,568	£ 468,101	£ 488,571	4	—	£ 5,539,387	—	—

## Le Magasin de Gros Écossais (1868-1907)

ANNÉES	NOMBRE des Sociétés adhérentes	NOMBRE des membres des Sociétés adhérentes	CAPITAL D' ACTIONS	FONDS DE RÉSERVE	VENTES	BÉNÉFICES NETS	Remboursement sur la 4 <sup>e</sup>	VALEUR de la propre production	PERSONNEL	
									aux départements distribuifs	aux départements productifs
1868*	—	—	£ —	£ —	9 697	48	—	£ —	—	—
1870	—	—	2 068	436	105 249	2 419	—	—	—	—
1875	—	—	11 765	2 403	430 169	8 233	—	—	—	—
1880	—	—	19 459	8 404	845 221	21 685	—	—	—	—
1885	—	—	34 257	21 254	1 438 220	39 644	—	21 705	—	—
1890	—	—	84 454	52 882	2 475 601	76 545	—	108 646	—	—
1895	—	—	169 906	78 931	3 449 461	132 374	—	606 791	—	—
1900	288	263 415	254 076	213 425	5 463 631	222 366	—	1 460 279	—	—
1901	287	270 920	274 137	260 417	5 700 743	231 686	8	1 471 809	1285	4429
1902	284	281 258	288 599	294 898	6 059 119	239 001	8	1 669 816	1365	4762
1903	278	301 479	298 413	336 849	6 395 487	239 322	8	1 753 752	1408	4783
1904	279	321 112	327 224	368 192	6 801 272	269 601	8	2 007 414	?	4527
1905	281	352 731	352 731	407 824	6 939 738	250 680	8	2 072 010	1508	5127
1906	280	375 498	375 498	444 702	7 140 482	280 434	8	2 095 267	1566	5416
1907	282	—	390 278	483 201	7 603 460	289 198	8	2 288 055	1595	5514

\* Pour les derniers trois mois.

**Magasin de Gros des Sociétés Cooperatives de Consommation Allemandes (1894-1907)**

ANNÉES	SOCIÉTÉS ADHÉRENTES	CAPITAL SOCIAL	FONDS DE RÉSERVE		VENTES	BÉNÉFICES		DIVIDENDES PAR MILLÉ		IMMEUBLES	PERSONNEL
			Mark	Mark		Mark	Mark	PAYÉS	Mark		
1894.	47	34 500		344.471	3.425	7					
1895....	59	34 500	249	4.878.751	48.972	7					
1896.....	61	72 500	4 973	3 264.726	32.212	5					
1897.....	63	100 000	5 954	4 956 406	25 771	3 1/2					
1898....	66	100.000	8 372	5 579.031	40.720	5					
1899....	76	140.000	14.769	6 296.071	43.216	5					
1900....	102	200.000	19 502	7 956.334	62.811	5					22
1901.....	188	300.000	30 693	15.137.761	95 564	4					78
1902.....	217	300.000	50.151	21 568.549	92.233	3			390 079		131
1903.....	265	500.000	59 500	26.445.888	115.815	2			395.570		197
1904.....	318	500.000	190.190	33.929.405	200 343	2 1/2			465.015		211
1905....	386	750 000	246 407	38.780 199	238.665	2			456 676		226
1906....	418	1 000.000	382 397	46.503 237	281.070	2			779 780		254
1907....	499	1.000 000	514 476	59.866.220	504.910	2			1.249.712		281

# Magasin de Gros des Sociétés Coopératives de Consommation danoises (1896-1907)

ANNÉES	NOMBRE des Sociétés affiliées	NOMBRE des sociétaires dans les Sociétés affiliées	CAPITAL		EMPRUNTS		FONDS		FONDS d'assurance	VENTES	AUGMENTATION de l'année		POUR CENT des ventes	BÉNÉFICES nets	DIVIDENDES payés pour ce dit
			Kr.	sur sol	Kr.	Fonds de dépôt	Kr.	de réserve			Kr.	de l'année			
1896	310	30.690	104.919	447 149	57.938	»	»	4.476.072	4.599.573	414.917	2,75	107.766	3 0 0		
1897	370	37.026	137 516	180.355	89.573	»	»	5.826 506	1.650.435	453.946	2,64	160.002	3 0/0		
1898	450	45.144	176.321	233 898	130.909	»	»	7 009.442	1.182.936	180.273	2,57	229.497	3 0/0		
1899	523	51.777	218.346	295 461	183.547	»	»	8 750 161	1.740.719	218.048	2,40	304.799	3 1/2 0/0		
1900	601	70.933	248.855	360.735	259.909	»	»	11 016.974	2.266.183	214.046	2,48	335.656	3 1/2 0/0		
1901	684	90.972	280.012	513 912	349.559	»	»	13.512 871	2 495 897	319.566	2,36	482 420	4 0/0		
1902	791	105.336	317.178	788 863	476.607	»	»	16.915.092	3.402.221	365.676	2,46	643.132	4 0/0		
1903	852	115.872	353.591	943.384	633.872	»	»	19 765.557	2 830 465	439.175	2,17	790.965	4 1/2 0/0		
1904	951	129.336	399.019	1.119 037	839.598	5.000	5.000	22 584.473	2.818.916	495.826	2,19	1.031 732	5 0/0		
19 5	1.029	143.031	474.035	1.280.509	1.100 001	15.000	15.000	26.274.030	3.689.557	539.864	2,05	1 172 598	5 0/0		
1906	1.120	155.680	510 360	1.755 780	1.410.265	50.000	50.000	30.754.008	4.479.978	639.918	2,08	1.416 163	5 0/0		
1907	1.188	168 696	667.100	»	2.169.115	100.000	100.000	36.434.754	5 680.746	783.677	2,00	1.709 544	5 0/0		

**Union Suisse des Sociétés de consommation (1892-1907)**

ANNÉES	NOMBRE des sociétés différentes	PAIEMENTS sur capital d'action	FONDS de réserve	VENTES	BÉNÉFICE BRUT		BÉNÉFICE NET		EMPLOYÉS	VALEURS des réhabilités
					Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes		
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.		Fr.	
1892*	52	—	—	43.614	5.843-	1,35	888	0,20	1	—
1893	38	3.700	—	386.524	6.763	1,17	563	0,09	1	—
1894	45	4.100	400	572.068	18.898	1,66	8.467	0,74	3	—
1895	55	16.250	3.600	1.134.954	29.385	1,64	6.400	0,36	4	—
1896	65	18.700	6.600	1.785.675	44.208	1,98	11.234	0,49	7	—
1897	71	19.550	11.125	2.276.647	64.840	2,47	23.362	0,89	10	—
1898	89	20.800	23.226	2.617.864	86.984	2,63	38.265	1,16	11	51.222
1899	105	27.350	41.010	3.306.295	81.779	2,23	21.572	0,59	15	152.820
1900	116	31.050	44.630	3.657.566	89.528	2,14	14.085	0,34	21	160.120
1901	125	33.550	44.630	4.175.893	140.019	2,79	45.433	0,90	29	160.084
1902	133	38.000	60.000	5.003.682	199.986	3,23	83.724	1,35	36	283.000
1903	142	41.000	100.000	6.179.839	236.540	3,08	93.650	1,22	40	354.000
1904	175	44.650	150.000*	7.673.238	279.198	3,05	110.039	1,20	55	382.000
1905	204	50.550	180.000	9.143.129	343.315	3,22	137.353	1,29	95	370.000
1906	237	56.450	220.000	10.648.461	504.917		177.453		145	828.000
1907	259	65.000	260.000	14.354.810						

(\*) Pendant les trois derniers mois de l'année.

# Magasin de Gros hongrois "Hangya" (1898-1907)

ANNÉES	NOMBRE des Sociétés adhérentes	NOMBRE des membres des Sociétés adhérentes	CAPITAL.		EMPRUNTS	FONDS de réserve	FONDS de pension	FONDS de réserve spéciale	VENTES	(+ ) ACCROISSEMENT comparé avec l'année précédente	FRAIS de gestion	EN POUR CENT des ventes	BÉNÉFICES NETS	REMOUBOURNEMENT
			Kr.	Kr.										
1898 (1)	30		Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.	Kr.
1899	70	11.000	28.000	563.000	»	»	»	»	50.000	+	17.000	3,69	38	5 0/0
1900	122	22.500	71.000	728.000	»	»	»	»	460.000	+	46.000	3,75	76	5 0/0
1901	171	30.600	86.000	975.000	340	»	»	»	1.225.000	+	97.000	4,76	3.700	5 0/0
1902	246	42.200	96.000	1.160.000	1.340	»	»	»	2.049.000	+	124.000	4,26	6.000	5 0/0
1903	383	64.300	127.000	1.500.000	4.000	5.400	»	»	2.910.000	+	180.000	3,83	24.000	5 0/0
1904	485	88.000	640.000	2.150.000	20.000	27.000	»	»	4.705.000	+	260.000	3,87	42.000	5 0/0
1905	570	100.000	672.000	2.450.000	45.000	52.000	25.000	»	6.722.000	+	340.000	4,45	53.600	5 0/0
1906	676	141.000	910.000	2.750.000	95.000	93.000	53.000	»	7.610.000	+	380.000	3,95	74.650	5 0/0
1907	798	183.000	1.100.000	3.203.692	1.352.110	128.730	24.515	»	9.606.000	+	446.300	3,55	95.988	5 0/0
					428.822				12.585.000	+				

(1) La première année ferma le 31 décembre 1899.

**MAGASIN DE GROS autrichien. fondé le 15 octobre 1905.**

ANNÉE	Nombre des sociétés adhérentes	Capital social	Emprunts et fonds en dépôt	Ventes	Frais de gestion	Bénéfices de l'exercice
		K.	K.	K.	K.	K.
1906	187	109.720	77.586	9.367.116	194.575	23.466
1907	»	150.885	132.057	10.432.011	238.500	67.002

**MAGASIN DE GROS**

**des Sociétés coopératives de consommation finlandaises.**

ANNÉES	Nombre des sociétés adhérentes	Capital social	Emprunts et fonds en dépôt	Fonds de réserve	Ventes	Frais de gestion	Bénéfices de l'exercice
		Fmk.	Fmk.	Fmk.	Fmk.	Fmk.	Fmk.
1905 (6 mois)	27	13.850	»	15.000	1.004.025	49.486	47.700
1906	57	24.535	75.000	65.000	4.036.594	90.891	54.852
1907	80	48.964	»	200.000	8.884.857	213.386	153.739



**Magasin de gros des Coopératives de France, fondé le 16 septembre 1906**

ANNÉES	Nombre des Sociétés affiliées-ventes	Nombre des membres des Sociétés adhérentes	Fonds disponibles	Capital d'action	Fonds de réserve	Fonds d'amortissement	Ventes	Frais de gestion	Représentant pour cent des ventes	BÉNÉFICE	
										Bruits	Net
Sept. 1906-Mai 1907.	141	55.680	Fr. 50.000	Fr. 57.025	Fr. 13.000	Fr. 5.000	Fr. 4.190.000	Fr. 29.700	Fr. 4,56	Fr. 55.000	Fr. 8.000

**Office Coopératif de Renseignements commerciaux et d'Achats en commun pour les Fédérations et Sociétés coopératives de consommation françaises (1901-1907).**

ANNÉES	NOMBRE des Sociétés adhérentes	VENTES	FONDS de roulement	EMPRUNTS	FONDS de réserve	RECETTES	DÉPENSES	BÉNÉFICES	EMPLOYÉS
1901	61	Fr. 70.000	Fr. »	Fr. »	Fr. »	Fr. 1.451	Fr. 4.277	Fr. 125	1
1902	100	300.000	»	»	»	1.418	902	516	2
1903	180	457.000	»	»	»	2.316	1.508	808	2
1904	235	675.101	»	»	2.482	7.537	4.938	2.598	3
1905	256	809.097	8.855	4.000	4.855	8.247	5.875	2.372	4
1906	292	904.462	16.510	9.960	6.550	8.905	7.210	1.695	5
1907	330	1.008.307	22.979	13.830	9.120	41.774	9.195	2.579	6

**Magasin de Gros de l'Union Impériale des Sociétés coopératives  
agricoles allemandes (1890-1904)**

ANNÉES	NOMBRE des organisations de l'Union Impériale	NOMBRE des Sociétés et membres personnels adhérents	NOMBRE des actions payées	SOMME de la responsabilité	VENTES	MASSE ACTIVE générale		PASSIF		BÉNÉFICES BRUTS	
						Montant	En pour cent des Ventes	Montant	En pour cent des Ventes	Montant	En pour cent des Ventes
				Mk	Mk	Mk		Mk		Mk	
1890	3	364	304	53.000	2.114.876	432.859	21,4	381.596	18,1	71.261	3,3
1895	10	1.580	2.606	2.451.700	8.939.210	2.112.662	23,63	2.047.304	22,90	65.358	0,73
1900	20	4.395	5.200	8.660.500	29.738.514	8.253.754	29,43	7.766.244	28,03	491.714	1,77
1901	20	6.076	8.691	9.739.210	35.615.279	11.564.882	32,47	11.103.460	31,17	462.179	1,29
1902	22	7.659	10.000	12.994.000	48.487.875	17.801.322	34,93	17.327.803	34,00	473.519	0,93
1903	23	8.038	15.891	18.743.500	57.075.674	22.030.041	38,58	21.656.322	37,94	576.754	1,01
1904	24	8.604	18.457	21.566.500	65.953.231	25.211.962	38,23	24.046.420	36,46	1.165.842	1,76

**Magasin de Gros de l'Union Impériale des Sociétés coopératives,  
agricoles allemandes (1890-1904) (Suite).**

ANNÉES	PERTES		BÉNÉFICES NETS		CAPITAL D'ACTIF des sociétaires		FONDS DE RÉSERVE		FONDS DE GESTION		EMPRUNTS	
	Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes	Montant	En pour cent des ventes
	Mk		Mk		Mk		Mk		Mk		Mk	
1890	"	"	71.204	3,3	88 050	4,2	32.827	1,5	41.888	0,5	248.829	11,9
1895	"	"	65.358	0,73	627.627	7,02	126.225	1,41	411.100	1,24	4.182.192	43,23
1900	4.204	0,02	487.510	4,76	654.308	2,40	375.402	4,35	363.651	1,31	6.372.989	23, »
1901	"	"	462.179	4,29	777.511	2,18	431.384	1,22	514.922	1,45	9.379.643	26,33
1902	"	"	473.519	0,93	879 814	1,73	684.026	1 34	650.420	1,28	45.113.543	20,65
1903	203.032	0,35	373.722	0,6	1.574.238	2,77	638.803	4,10	787.985	1,36	18.655.296	32,71
1904	"	"	4 165.842	1,76	2.102.299	3,18	719.376	1,09	707.007	4,07	20.517.438	31,10

**MAGASIN DE GROS**  
de l'Union Générale des Sociétés coopératives agricoles  
en Allemagne. — 1900-1906.

---

Années.		Ventes.		
1900.....	plus de	28 millions de mark.		
1901.....	—	38	—	—
1902.....	—	44	—	—
1903.....	—	49	—	—
1904.....	—	61	—	—
1905.....	—	62	—	—
1906.....	—	68	—	—

